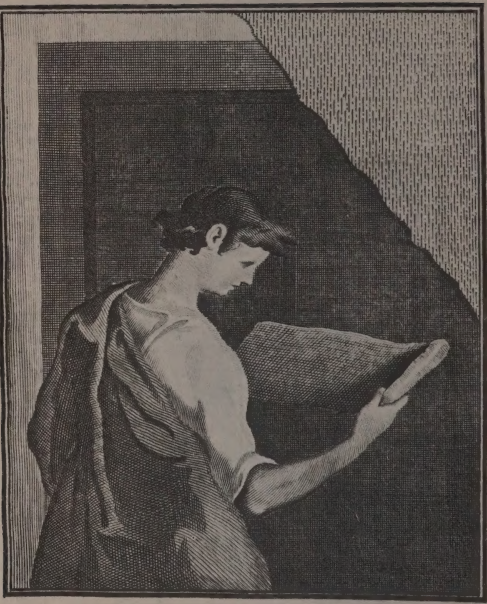

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1758.

DOMUS ... SOC. JESU

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année jusqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

Collegii Billomensis

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUIN, 1758.

Societatis Jesu

Cat. inscript. 1758

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 732 volumes: Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711.	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	8.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juin, 1758.

ARTICLE LVII.

LA MORALE D'ÉPICURE, tirée de ſes propres écrits. Par M. l'Abbé Batteux, Profeſſeur de Philoſophie Grecque & La-

tine au Collège Royal de France, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles - Lettres. (Volume *in*-8°. pages 380.) *A Paris, chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais,* M. DCC. LVIII.

BAYLE dit, dans ſon Dictionnaire (Article *Epicure*,) qu'il *ne nous reſte aucun des Ouvrages* de ce Philoſophe ; & voilà un trait que réfute M. l'Abbé Batteux par le titre même que nous annonçons. On a d'Epicure quatre Lettres ; un aſſez grand nombre de ſentences ; le portrait du Sage, & un Teſtament. Notre Auteur a puiſé dans ces ſources, il traduit même la plûpart de ces morceaux, & cette Traduction, enrichie de Notes & d'Obſervations, forme la ſeconde Partie de ce Volume très - inſtructif & très-attrayant pour des Eſprits ſolides.

Ce n'eſt ni en admirateur, ni en ennemi que M. l'Abbé Batteux nous remet ſous les yeux la Philoſophie d'Epicure. Juſqu'ici on n'a guères eu que des préjugés en bien ou en mal à l'égard de ce Philoſophe : les uns ont invectivé contre ſa perſonne & ſa doctrine ; les autres ont préconiſé ſa conduite & ſes principes. C'eſt ſur-tout *depuis cent ans qu'on affecte non-ſeulement de le juſtifier, mais de faire des éloges pompeux, & preſque excluſifs de ſa profonde ſageſſe, de ſa vertu auſtère, de ſa morale puiſée, dit-on, dans les vraies ſources de la Nature.*

M. l'Abbé Batteux, qui fait cette remarque, ſait bien les raiſons de la faveur qu'on donne à Epicure & à ſon Ecole : c'eſt que l'Epicuréïſme ſe lie tout naturellement avec l'Irréligion ; & que, depuis cent ans, l'Irréligion fait

des progrès aussi sensibles qu'affligeants ; mais il ne s'agit pas encore ici de montrer les ressorts secrets des éloges dont on comble Epicure & sa doctrine. Notre Auteur s'attache à bien développer la Philosophie de cet Ancien : ce n'est point à la personne qu'il en veut ; peut-être ce Philosophe a-t-il très-mal pensé & assez bien vécu ; peut-être a-t-il eu une conduite fort relâchée en secret, quoique revêtue au-dehors de maximes austères ; peut-être a-t-il mérité, même en public, tous les reproches dont ses adversaires l'accablent ; & ne s'est-il trouvé, dans la suite, en possession d'une sorte d'estime que par les efforts qu'ont faits ses partisans pour rétablir sa mémoire. Qui peut savoir, au juste, l'Histoire personnelle & domestique de ces prétendus Sages, qui tant de fois ont fait illusion à leurs Elèves, à leurs Par-

tiſans & à leurs Panégyriſtes?

Mais la doctrine peut être examinée, développée, jugée: & c'eſt la tâche qu'embraſſe M. l'Abbé Batteux. On ne dira pas qu'il s'écarte des exercices de ſa profeſſion. Chargé de faire des leçons de Philoſophie dans le Collège Royal de France, il nous donne la clef d'un des plus fameux ſyſtêmes philoſophiques de l'Antiquité. Cela s'appelle être Profeſſeur pour tous les temps, pour tous les lieux, pour toutes les perſonnes: on va voir bientôt que cette grande leçon publique doit intéreſſer, plaire, inſtruire, ſans compter (ce qui eſt néanmoins l'eſſentiel) la liaiſon intime qu'elle ne peut manquer d'avoir avec la Religion.

Epicure ſe mit à philoſopher vers l'an 310 avant Jeſus-Chriſt. La Grèce avoit déja entendu Platon & Ariſtote, elle ſuivoit alors

Zénon, & le Portique retentissoit des maximes austères de ce Chef des Stoïciens. Il ne vint pas en pensée à Epicure de changer le principe des Philosophes qui l'avoient précédé : il débuta, comme eux, par reconnoître que l'homme s'aime nécessairement lui-même, & qu'il désire d'être heureux. Mais la plûpart des Maîtres de l'Ecole *espéroient* le bonheur *d'une autre vie, dont l'état* devoit être *lié avec l'état de la vie présente.* Conséquemment ou plutôt préalablement à cette persuasion d'une autre vie, ils admettoient une Providence, & ne bornoient pas la durée de notre ame au siècle présent, ils croyoient qu'elle devoit survivre au corps. Ces deux grands objets (la Providence & l'immortalité de l'ame) influoient dans toutes les leçons de la Philosophie relatives au bonheur ; à la pratique des ver-

tus, à la nature du plaiſir. On conçoit que des gens, qui croyoient l'homme reſponſable de ſes actions à la Divinité, devoient régler les goûts de la Nature, inſpirer l'amour du bien honnête, détourner des plaiſirs ſenſibles ou en modérer l'uſage : non pas que, dans ces ténébres profondes de l'idolatrie, la doctrine des Ecoles d'Athènes pût être bien fixe, bien ſoûtenue, bien combinée ; ni que tous ces Docteurs du Lycée & du Portique fuſſent toujours bien d'accord entre eux ſur les développements de leurs principes. Mais ils ne laiſſoient pas de maintenir le dogme de la Providence & celui d'une ame immortelle.

Epicure au contraire, conſervant cette vérité eſſentielle *que l'homme s'aime & veut être heureux*, prit le hazard pour principe & la volupté pour guide ; c'eſt-à-dire qu'il ne reconnut ni la

Providence, ni l'état subsistant des ames après la mort ; qu'il plaça le bonheur dans la jouissance des plaisirs ; qu'il fit consister *le ressort de toute vertu dans l'amour du bien être de cette vie.* Tel est le plan de toute sa doctrine. M. l'Abbé Batteux le développe en commençant par l'idée que ce Philosophe s'étoit faite de la nature des Dieux : car on sent bien que c'est-là le premier principe de toute morale. Il expose ensuite le systême d'Epicure sur la nature de l'ame humaine : autre principe qui doit influer essentiellement sur les actions d'un Etre libre. Il fait voir après cela quelles sont les conséquences de ces deux principes, par rapport aux vertus & à la volupté : il met sous les yeux le pur & véritable Epicuréïsme en matière de conduite. On voit donc par-là que notre Auteur traite de la Théorie d'Epicure sur les Dieux & sur

l'Ame, pour parvenir à bien connoître la Morale de ce Philoſophe. Cette méthode eſt mieux entendue que celle de Gaſſendi *, qui parcourt tous les points de la Morale d'Epicure, ſans les lier aſſez aux deux Articles fondamentaux que nous venons de dire, à l'idée de Dieu & à celle de l'Ame, telles que les ſuppoſoit le ſyſtême Epicurien. Tâchons de ſuivre préſentement M. l'Abbé Batteux dans le développement de ſa méthode.

---

* Cet Auteur a compoſé trois Volumes *in-fol.* ſur la vie, les mœurs & la doctrine d'Epicure, & en outre plus de 200 pages d'un autre *in-fol.* pour faire l'Apologie de ce Philoſophe, & dans toute cette vaſte compoſition il y a, parmi quelques bonnes choſes, beaucoup d'inutilités, de la hardieſſe à corriger le Texte, peu d'attention aux conſéquences de la doctrine d'Epicure, &c.

Epicure a reconnu des Dieux ; il *n'a point voulu imiter ces Philosophes Titans, qui entreprirent d'escalader le Ciel, duſſent-ils être écraſés par les rochers mêmes qu'ils lançoient contre lui :* mais quels étoient-ils ces Dieux ? quelle étoit leur nature ? Notre Philoſophe ſembloit en ce point ſe rapprocher beaucoup des idées communes, quoiqu'il s'en écartât infiniment. Il vouloit bien que Dieu fût un Etre heureux & immortel ; mais il prétendoit que ſon bonheur même devoit le maintenir dans une inaction univerſelle ; il enſeignoit que Dieu ou les Dieux n'auroient pû veiller ſur les choſes humaines, punir les méchants, récompenſer les bons, ſans déroger à la félicité & au repos de leur Etre. Gaſſendi, qui a fait tant d'efforts pour juſtifier Epicure ſur quantité d'imputations, paſſe condamnation ſur celle-ci ; il porte

même l'attention jusqu'à rectifier le texte d'une des Lettres de ce Philosophe, afin de faire mieux sentir combien il étoit opposé au dogme de la Providence. *

Cette opposition, au reste, M. l'Abbé Batteux la combat par des observations très-judicieuses. Epicure, *dit-il*, reproche aux partisans de la Providence d'attribuer leurs idées d'amour & de haine, de

---

* Nous sommes surpris que les Savants aient passé si aisément à Gassendi sa correction sur ce passage de la lettre à Menécée : ἔνθεν αἱ μέγισαι βλάβαι, αἴτιαι τοῖς κακοῖς, ἐκ θεῶν ἐπάγονται, καὶ ὠφέλειαι. Sans l'autorité des Manuscrits ni des Editions antérieures, Gassendi lit : ἔνθεν καὶ μεγίσας βλάβας οἴονται, τοῖς κακοῖς ἐκ θεῶν ἐπάγεσθαι, καὶ ὠφελείας τοῖς ἀγαθοῖς. Et sa raison est que le Texte ordinaire contredit le sentiment & le dessein d'Epicure, savoir son dogme de l'inertie & de l'inaction des Dieux. Il est vrai, en effet, que cette leçon (ordinaire) inviteroit à

récompense & de punition à la Divinité ; il croit que c'est troubler le repos des Dieux & altérer leur bonheur. Mais, *reprend notre sage Académicien*, ce Philosophe ne prête-t-il pas aussi ses idées à la Divinité, quand il s'imagine qu'elle ne peut ni produire, ni gouverner le monde *sans prendre beaucoup de peines ?* Ne juge-t-il pas des Dieux comme il jugeroit d'un Prince chargé de pourvoir à

---

reconnoître, dans le Discours d'Epicure, une Providence qui punit les méchants & qui récompense les hommes de bien. Cependant, après un examen réfléchi de cette leçon, on se persuade qu'il est possible, en la conservant, de saisir la pensée de ce Philosophe. Il ne s'agit que d'ajoûter τοῖς ἀγαθοῖς qui est nécessaire, & de considérer que le mot αἰτίαι signifie là des *accusations*, des *convictions* à l'égard des méchants. On doit voir aussi sur cet endroit la dernière Edition de Diogène Laërce.

la fondation & à la conſervation d'un grand Empire : deux fonctions qui exigent aſſurément beaucoup de ſoins, & qui doivent cauſer de grands embarras ?

Cependant quelle ſera donc l'origine, la cauſe de ce vaſte univers & de tous les Etres qu'il renferme ? Epicure n'en aſſigne point d'autre que la combinaiſon, le mouvement & le choc des atômes. » C'eſt de-là, *ſelon lui*, que » viennent le bonheur & l'im- » mortalité des Dieux, les ſenſa- » tions, les penſées, les raiſonne- » ments des hommes, les formes » des éléments, les générations » des eſpèces, l'ordre de toutes » choſes, tant au ciel que ſur la » terre. « Ainſi, *eſpace*, *atômes*, *hazard*, voilà les principes de toutes choſes ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à la Divinité, & ce prétendu Philoſophe ſe flatte de concevoir clairement que *l'ordre*,

la beauté, l'harmonie de l'univers ſont le réſultat d'un méchaniſme aveugle, l'effet d'un coup de dez heureux. Il prétend concevoir cela, & il ne conçoit pas, *non plus que nous, qu'un ſimple batteau de Pêcheur aille & revienne conſtamment au même rivage, ſans être guidé par une intelligence.* Telle eſt la merveilleuſe & conſéquente Philoſophie de ce perſonnage.

Epicure n'a pas mieux raiſonné ſur notre nature que ſur celle des Dieux. » L'homme, *dit-il*, n'eſt » qu'un rézeau d'atômes, un tiſſu » de certaines parcelles, formé » par certaines combinaiſons, que » le hazard a exécutées d'une cer- » taine manière, & qui doivent » ſe rompre au bout d'un certain » temps..... L'ame elle-même n'eſt » qu'un entrelacement de corps » très-ſubtils, répandus dans cette » portion organiſée de matière ſen- » ſible qu'on appelle *corps*.....

» cette ame eſt un compoſé d'atô-
» mes qui tiennent de la nature
» de l'air & de celle du feu, ...
» Changez la poſition & l'ordre de
» ces atômes, l'homme, d'heu-
» reux qu'il étoit, devient mal-
» heureux, ou de malheureux il
» devient heureux. Changez en-
» core cette poſition & cet ordre,
» l'homme rentre dans le fonds
» commun de la nature ; il perd
» ſon être particulier ; il tombe
» dans le néant de lui-même. « Voilà le ſort de tous les individus de la nature humaine. Epicure les conſole, en leur diſant que *la mort n'eſt rien*, & que le grand avantage de la mortalité de l'ame, c'eſt de rendre l'homme *plus tranquille en cette vie.*

Le ſyſtême des atômes, de leur mouvement fortuit, de leurs changements perpétuels, de la capacité qu'ils ont de penſer & de ſentir quand ils ſont unis, quoique très-

incapables de penſée & de ſentiment quand ils ſont ſéparés ; ce ſyſtême ſtupide, abſurde, & tant de fois mis en poudre, eſt encore réfuté en peu de mots par notre Auteur. Son objet principal eſt d'attaquer le prétendu bonheur qu'Epicure faiſoit dépendre de la mortalité de l'ame. Le ſage Caton étoit bien éloigné de penſer, à cet égard, comme le Philoſophe. » Si » je me trompe, *diſoit-il*, quand » je crois que les ames ſont im- » mortelles , c'eſt une erreur qui » me plaît ; je ne veux point qu'on » me l'arrache, tandis que je ſuis » vivant. Et ſi, comme le veulent » quelques Philoſophes du dernier » rang, je n'ai plus de ſentiment » après ma mort, je ne crains point » que les autres Philoſophes morts » viennent ſe railler de ma cré- » dulité. «

Ce langage étoit celui d'un homme vertueux , que le cri de

la conſcience & le poids des crimes n'allarmoient point ; il n'en eſt pas de même des méchants : Epicure, par ſon principe de la mortalité de l'ame, a travaillé pour eux. Durant leur vie, ils ne peuvent être heureux, parce que le vice *trouble toujours, & ronge le cœur où il habite :* la mort du corps & de l'ame eſt, à l'égard des hommes coupables, *un port après la tempête, un doux ſommeil après des tourments cruels, la liberté après un long & pénible eſclavage.* L'homme de bien au contraire perd, dans ce ſyſtême, toute ſa récompenſe ; s'il eſt heureux dans ce monde, *la mort le dépouille, elle lui ravit tout ſon bien ſans retour ;* s'il eſt malheureux, il ſouffre en cette vie, & il ne trouve à la mort que le néant ; tout le fruit de ſes épreuves & de ſa patience s'évanouit par la deſtruction de tout ſon être. N'eſt-ce donc

pas un beau ſyſtême que celui qui ſe borne à favoriſer les méchants, & à les fortifier contre leurs remords ?

Après l'établiſſement, tout-à-fait ruineux, de ſes deux principes fondamentaux, Epicure *s'arrange & ſe fait un plan de conduite.* Tout ſe réduit à embraſſer la volupté & à rejetter la douleur : *la volupté*, ſelon ce Philoſophe, *eſt le ſouverain bien, & la douleur eſt le ſouverain mal :* la volupté doit être recherchée, la douleur doit être ſoulagée aux dépens même de la Loi. Mais les paſſions font naître des beſoins, & par conſéquent des *douleurs :* car la nature ſouffre quand elle éprouve des beſoins. Il faudra donc que les Loix cédent aux paſſions toutes les fois que celles-ci ſe trouveront en concours avec celles-là. Ainſi le ſage Epicurien ſera celui qui, dans l'occaſion, ſe permettra tout

ce qu'il y a de plus injuſte & de plus infâme pour jouir des avantages du vice. C'eſt Cicéron lui-même qui en fait la remarque. A quoi notre Auteur ajoûte : » Confiez à un tel Sage un dépôt » de vingt mille écus, dont il ait » lui-même un preſſant beſoin » (ou une forte envie,) & croyez » qu'il aimera mieux votre eſtime » que cette ſomme qui feroit ſon » bonheur ; ou qu'il la rendra à » vos héritiers ſi on vous trouve » mort un matin. « *Quelque ſot*, direz vous ; & c'eſt toujours ce qu'il faudra dire quand on vous preſſera de traiter avec un Epicurien bien inſtruit des reſſources de ſon ſyſtême.

Cependant Epicure crioit à la calomnie quand on l'accuſoit de détruire les vertus, il aſſûroit qu'on *ne peut vivre heureux ſans être prudent*, *honnête*, *juſte &c.* Mais qu'eſt-ce que ce langage ? Notre

Auteur l'explique parfaitement : *Soyez juſtes*, dit Epicure, *de peur qu'on ne vous dépouille vous-même par la Loi du Talion, ou que la ſociété, dont vous êtes membre, ne vous puniſſe..... Soyez prudent, ſans quoi vous ſerez dupe, & bientôt victime..... Armez-vous de force & de conſtance, pour être prêt à tout évènement..... Soyez tempérant & modéré en tout. La nature a marqué les bornes où il faut vous arrêter pour votre propre intérêt ; elle ne nous a point donné le ventre du bœuf, ni le cou du chameau, ni l'eſtomach de l'autruche.* Telles ſont les vertus de l'Epicurien, vertus commandées par l'intérêt, par l'amour du plaiſir, par la crainte de la douleur. Si c'étoient de vraies vertus, il en coûteroit preſque autant au Sectateur d'Epicure qu'au Partiſan de la Religion pour les pratiquer & les conſerver. Quelle raiſon,

en effet, peut avoir l'Epicurien, s'il eſt foncièrement vertueux, de ſe priver des motifs que ſuggère la Religion ? M. l'Abbé Batteux preſſe fort cette demande, & fait bien ſentir que l'abnégation du dogme de la Providence a ſa ſource dans l'intérêt ſecret des paſſions.

Mais, *dit-on*, la Religion n'empêche pas les crimes dans les Nations où elle regne. » Elle les » empêche ſouvent, *répond notre » Auteur*, elle les condamne tou» jours. Et la Philoſophie d'Epi» cure n'ayant, dans bien des cas, » aucun titre pour les condamner, » en fournit même pour les au» toriſer. Voilà les dangers de » cette doctrine pour la ſociété. « M. l'Abbé Batteux touche-là une raiſon qu'il faut toujours oppoſer à tous les Incrédules : Epicuriens, Matérialiſtes, Spinoſiſtes, Athées, toutes ces ſectes font cauſe com-

mune en ce qu'elles bornent leur être à la durée de cette vie, & qu'elles mettent leur bien-être dans la ſatisfaction, dans le repos, dans le plaiſir dont on peut jouir ici-bas. Il eſt bien clair qu'avec ces principes les Loix doivent ſe trouver à tout inſtant en défaut; que quand on ne pourra pas les éluder, elles ne retiendront que la main, & que quand on pourra les violer impunément, elles céderont à la néceſſité qu'on ſe ſera impoſée de chercher le repos, le plaiſir, le bien-être, comme étant l'unique fin qu'on ait à remplir. La Religion, au contraire, ſi elle ne triomphe pas toujours des paſſions, les modérera, les réfutera ſouvent; du moins elle conſervera dans l'homme des remords & des reproches; ce ſera un frein toujours ſubſiſtant. Or quelle différence, toutes choſes d'ailleurs égales, entre celui qui ne ſe ſentant

retenu par aucun lien, a pour principe de ſe ſatisfaire, & celui qui reſpecte en lui-même une loi toujours prête à reclamer contre les paſſions ? Le premier, *dit notre Auteur*, a pour lui le *fas* & *nefas*; le ſecond n'eſt autoriſé que par la juſtice, la raiſon, la religion qu'il profeſſe.

On fait beaucoup valoir, pour la juſtification d'Epicure, le témoignage de quelques gens de bien, tant Anciens que Modernes, qui ont pris la défenſe de ce Philoſophe. On cite, parmi les Anciens, Senèque ſur-tout, & parmi les Modernes Philelphe, Laurent Valle, Quevedo, la Mothe-le-Vayer, Sorbiere, avec notre ſage Gaſſendi le plus ſavant & le plus vertueux de tous. » Mais, *comme l'obſerve M. l'Abbé Batteux*, » les ſuffrages de tous ces Auteurs » prouvent peu de choſe ; parce » qu'ils ſont tous ou des Epicu-

» riens secrets qui tâchent de justi-
» fier leur maître, afin de se justi-
» fier eux-mêmes; ou des Savants
» qui, ayant approuvé les idées
» d'Epicure sur certains chefs, les
» ont restraintes & modifiées,
» comme elles ont besoin de
» l'être.« C'est en particulier ce qu'a fait Gassendi; il a tiré du systême d'Epicure tout ce qui lui paroissoit utile à la Physique & à la Morale, mais quand il a été question des articles essentiels, comme l'immortalité de l'ame, la création de l'univers, la Providence du premier Etre, Gassendi a montré les erreurs de son Maître. Il nous sera permis d'observer néanmoins que ce Commentateur & Fauteur de l'Epicuréisme néglige trop, dans son Ouvrage, de faire voir les dangereuses conséquences que la doctrine Epicurienne peut & doit entraîner. Gassendi a pour Epicure toutes les inclinations d'un

disciple, & tout le zèle d'un partisan déclaré ; il a d'ailleurs toute la simplicité d'un homme de bien & d'un vertueux Ecclésiastique ; il ne s'est défié ni de l'exemple qu'il donnoit, ni des dispositions du siècle qui devoit suivre celui où il a écrit. S'il vivoit aujourd'hui, on peut douter que son temps fût destiné & employé à préconiser Epicure, & à mettre sa doctrine en crédit. Il feroit bien mieux sentir qu'avec un Dieu sans providence, une ame sans droits à l'immortalité, une existence actuelle sans vie future, une philosophie sans autre principe que la loi absolue du plaisir, on doit mettre dans les mœurs le germe de tous les vices, & tarir parmi les hommes la source de toutes les vertus.

Quant à Senèque, s'il a fait l'Apologie d'Epicure, c'est peut-être en vertu de la connoissance intime qu'il avoit de l'Epicuréisme

& du ſyſtême Stoïcien : en apparence ces deux Ecoles ſe combattoient ſans ceſſe, & dans le fond elles ne valoient guères mieux l'une que l'autre ; elles ſe réuniſſoient dans ce qu'il y avoit de plus deſtructif de la vertu & des mœurs. Zénon admettoit une Providence, mais ſoumiſe au deſtin, une ſorte de durée au-delà du trépas, mais cette durée ſe terminoit enfin par la rentrée de l'ame dans la maſſe de toutes choſes ; » Zénon avoit en horreur la vo- » lupté, Epicure en faiſoit ſon » Dieu ; mais tous deux vouloient » arriver à l'Ataraxie, à l'Apathie, » à l'Euthymie, à l'Aponie, à » l'Aochleſie, à l'Athambie, à » l'Acatapléxie, à l'Athyphie, » c'eſt-à-dire, en François, au » repos de l'ame. « M. l'Abbé Batteux met dans un grand jour les oppoſitions apparentes & les conformités réelles de ces deux

ſectes : ce morceau eſt excellent.

L'Auteur paſſe à la ſeconde Partie de ſon Livre, laquelle comprend les Extraits des Ouvrages d'Epicure ; c'eſt une ſuite de paſſages traduits & accompagnés d'obſervations qui en donnent l'intelligence & qui en modifient ou combattent les principes. Cette ſeconde Partie comprend les preuves de la premiére. C'eſt ſans doute par-là, c'eſt-à-dire par ces Extraits, que M. l'Abbé Batteux a commencé, & c'eſt auſſi ce qui a dû lui coûter davantage. Il traduit tout ſur le Texte d'Epicure repréſenté par Diogène Laërce ; & quoique Gaſſendi & les Commentateurs aient pû fournir de grands ſecours pour cette Traduction, la matière étoit trop délicate, & le ſtyle d'Epicure trop ſcabreux pour ne pas gêner beaucoup un Traducteur. Le nôtre

s'est très-bien acquitté de sa fonction ; nous croyons pouvoir en rendre témoignage après avoir fait une comparaison suivie du François & du Grec.

Il y a, parmi les maximes d'Epicure, des principes qui portent à n'estimer le juste que par l'utile. M. l'Abbé Batteux raisonne beaucoup & très-bien sur le danger de cette doctrine. Il fait voir que, cela supposé, *le juste & l'injuste ne seroient que de vains noms, ou, tout-au-plus, des conventions arbitraires, dont l'intérêt seul seroit le nœud & le garand.* Ce morceau mérite d'être lû de suite, & en général tout cet Ouvrage ne peut que faire beaucoup d'honneur à M. l'Abbé Batteux, par l'attention qu'il a eue de bien rassembler toutes les parties du systême Epicurien ; par la solidité des principes qu'il oppose à ce systême ; par la préférence

très-marquée & très-éclatante qu'il donne en tout aux lumières & aux Loix de la Religion.

A la page 253, il y a une citation de Senèque qui manque de justesse : on renvoie à l'Epître 11, c'est l'Epître 21; du reste l'Edition est fort bonne.

ARTICLE LVIII.

ŒUVRES POSTHUMES de M..... contenant ses Harangues au Palais, ses Discours Académiques, &c.* (Volume *in-*12. pages 444.) A Lyon, chez les frères Duplain, &c. M. DCC. LVII.

C'Est un Recueil de sept Discours & de dix Dissertations Académiques. L'honneur de la

---

* M. de Glatigny, Avocat Général de la Cour des Monnoyes de Lyon.

Magiſtrature & le zèle de la Juſtice ont inſpiré tous les Diſcours : l'Auteur a choiſi & traité tous ſes ſujets en homme qui connoiſſoit les écueils de ſa profeſſion, auſſi bien que les principes qui doivent diriger un Magiſtrat. Le ſtyle de ces Diſcours eſt ſimple ſans être négligé, orné ſans être affecté. Le ton en eſt aſſez uniforme : il a plus de douceur & d'inſtruction que de force & de véhémence. Par-tout ce ſont des réflexions judicieuſes, des ſentiments vertueux & heureuſement aſſortis à ces temps où les Magiſtrats, après quelques ſemaines d'un repos néceſſaire, reprennent le cours de leurs fonctions.

Quels doivent être les motifs de ceux qui aſpirent à la Magiſtrature, c'eſt le ſujet du premier Diſcours où l'Auteur s'applique à donner la plus juſte idée de la Magiſtrature. » Ce n'eſt

» point, *dit-il*; un vain titre » à la faveur duquel on puiſſe ſe » livrer à ſes goûts & à ſes pen- » chants particuliers. Ce n'eſt point » une vie indépendante qui n'a » d'autres bornes que la volonté » de celui qui l'exerce, & qui » donne du relief à celui qui n'a » d'autre mérite que celui d'en » être revêtu. Ce n'eſt point une » place éclatante ſans miniſtère, » dont toute la fin ſoit de donner » au public un ſpectacle pom- » peux & d'étaler ce que la vanité » a de plus brillant; ce n'eſt-là » que le fantôme, que l'ombre du » Magiſtrat, ce qui en compoſe » l'eſſence, ce ſont ſes fonctions, » ſes devoirs; ainſi ce qui rend ſa » condition plus brillante, la rend » auſſi plus dangereuſe. Sa grandeur » apparente n'eſt en effet qu'un » aſſujettiſſement plus marqué; le » même inſtant qui le place ſur » le tribunal, le dévoue au bien

» général, le même titre qui le » constitue en dignité, le livre » aux occupations les plus gênan-» tes &c. «

Dans le second Discours sur l'*assiduité*, on représente le Magistrat comme une *victime du repos & de la tranquillité publique.* » C'est » à sa vigilance que sont attachées » les prérogatives qui le placent » au-dessus des autres hommes; » c'est à ces occupations assidues » qu'il doit les respects que le » Public rend à son caractère : » l'assiduité est précisement l'exer-» cice de ses fonctions. Ainsi on » peut dire avec raison qu'elle est » la possession de la dignité, ou » plutôt la dignité même &c. «

Dans le troisième, sur la *bienséance*, on peint cette vertu comme un ornement qui se répand sur tous les devoirs; c'est une forme *aimable*, qui embellit les plus nobles actions & qui ennoblit les plus

indifférentes ; un *voile* officieux qui couvre dans les autres les foiblesses qu'on n'y peut corriger, & qui les dérobe à la *malignité* publique. » C'est dans la raison » la plus épurée que prend sa » source la bienséance. Elle est un » instinct secret, qui nous porte à » suivre dans toute notre conduite » ce qui est plus conforme à la » raison ; qui établit un juste rap» port entre nos actions & nos » devoirs &c. «

L'*humeur* est le sujet du quatrième Discours. L'Auteur donne le nom d'*humeur* à certains penchants secrets qui influent dans toute la conduite ordinaire, qui affectent tous les mouvements de l'ame, qui regnent dans tous ses sentiments ; qui *préviennent* tous ses jugements ; de sorte que, *sans attendre* jamais la réflexion, l'humeur décide toujours du parti qu'on embrasse. » Elle a dans les

» uns ses accès & ses bizarreries ;
» dans les autres ses saillies & ses
» caprices ; dans tous les hommes
» un cours uniforme & réglé qui
» imite la conduite de la raison,
» qui tourne imperceptiblement
» notre volonté, qui régle notre
» manière de penser & d'agir, &
» qui forme les différents caractè-
» res. « On fait sentir combien il est important aux Magistrats d'être en garde contre un vice si subtil, leur esprit & leur cœur ne devant être accessibles qu'à l'impression de la Loi & qu'à la lumière de la plus pure équité.

Le cinquième Discours recommande l'*esprit pacifique* que l'Auteur lie tellement avec l'*esprit de société*, qu'il donne à l'un & à l'autre la même origine, les mêmes progrès, les mêmes devoirs avec des rapports essentiellement réciproques. Après avoir exalté dans l'homme privé l'esprit de

paix comme un mérite d'autant plus précieux qu'il eſt plus obſcur, l'Auteur étale tout le luſtre que cet eſprit répand ſur l'homme public, & tout le *relief* qu'il ajoûte à ſon autorité. » Pour pré- » venir les déſordres ſi funeſtes » (des diviſions inteſtines,) le » ſacré dépôt de la paix a été » confié au Magiſtrat. Les Loix » l'ont établi le vengeur & l'aſſeſ- » ſeur de la tranquillité publique; » des titres ſi glorieux exigent de » lui cet eſprit pacifique, qui ſup- » poſe tous les talents, toutes les » vertus. «

Dans le ſixième, ſur *le bon uſage de l'autorité*, on réunit d'abord ſous un ſeul point de vuë les obligations attachées au miniſtère public, & les qualités néceſſaires pour les remplir. Enſuite l'Auteur expoſe les différents piéges qu'on tend à la Magiſtrature, pour lui faire oublier l'intérêt général par

le ſentiment de l'intérêt perſonnel, & pour aſſervir l'amour du bien commun aux penchants de l'amour propre. On ſait aſſez qu'il eſt difficile que l'inclination ne l'emporte pas ſouvent, quand elle eſt toujours aux priſes avec le devoir. » Comment, *demande* » *l'Auteur*, s'empêcher de pren- » dre part à cette vaine fumée » qu'éleve ſans ceſſe une baſſe » adulation? Comment ſe garan- » tir de cette douce yvreſſe que » produiſent des louanges aſſi- » dues, des éloges trompeurs, » qui, bien appréciés, ne ſervent » qu'à mettre dans un plus grand » jour les imperfections de ceux » dont ils ſemblent honorer les » vertus? Qu'il eſt difficile de ne » pas rapporter à ſa perſonne les » honneurs qui ne ſont rendus » qu'à la dignité, ces honneurs » que l'intérêt anime, que la flat- » terie prodigue! Et c'eſt-là le

» poiſon le plus ſubtil que nous
» prépare notre vanité ; elle réunit
» ſous une ſeule idée & l'autorité,
» & l'homme qui en eſt revêtu ;
» elle confond les droits de l'un &
» les intérêts de l'autre ; elle nous
» montre cette autorité comme un
» bien dont nous pouvons diſpo-
» ſer, & non comme un dépôt
» dont nous devons au public
» un compte rigoureux, & qui
» ne paroîtra reſpectable qu'autant
» que nous le reſpecterons nous-
» mêmes. «

Le ſeptième Diſcours roule ſur l'*Etude & la Science.* Des avantages & des ſecours qu'on retire de la Science, l'Auteur en conclut la néceſſité ; & il s'applique ſurtout à prouver que rien n'y peut ſuppléer. » La Juriſprudence, » *dit-il*, n'eſt point du nombre de » ces Sciences où le génie tient » lieu de préceptes, où les talents » naturels ſuffiſent pour atteindre

» à la perfection. Les connoissan-
» ces acquises doivent mettre la
» dernière main aux dons de la
» nature, la science les accroîtra,
» elle rendra les sentiments plus
» droits, plus élevés, l'esprit plus
» étendu, l'intelligence plus vive,
» le jugement plus solide, enfin
» elle formera cette capacité qui
» seule préside au succès du Ma-
» gistrat &c. «

Passons maintenant aux *Dissertations Académiques*. L'érudition de l'Auteur s'y montre sans se prodiguer ; il connoît les sources, il les consulte, mais il s'attache moins à rassembler des citations nombreuses qu'à s'éclairer lui-même, & à instruire les autres par des observations raisonnées. Sa méthode est de procéder avec plus de jugement que d'appareil. Dans un sommaire succinct, nous allons renfermer le fond de toutes ses recherches.

Sur la manière dont les anciens Peuples en usoient avec leurs débiteurs. Les recherches de l'Académicien se bornent aux Hébreux, aux Egyptiens & aux Grecs : il comptoit, dans la suite, les pousser jusqu'aux Romains : on ne trouve point ici cette dernière partie de son travail. Avant que l'esprit de propriété eût enfanté l'esprit d'intérêt, la loi du prêt, *dit l'Auteur*, s'exécutoit sans violence, *sine lege fidem rectumque colebant.* Chez les Hébreux, dont les Loix sont les plus anciennes qu'on connoisse, *les gages, les hypothèques, les actions personnelles étoient en usage* contre les débiteurs. La Loi qui permettoit toutes ces voies de procéder, en avoit prévenu l'abus : le Créancier n'avoit aucun droit sur les meubles nécessaires au Débiteur : il lui étoit défendu de les accepter : le choix des gages ne pouvoit être forcé, c'est-à-dire

qu'il ne dépendoit point du Créancier : ce n'étoit qu'après avoir épuisé tout ce qu'il avoit de fonds, que le Débiteur pouvoit soumettre sa personne au service ou à l'esclavage. L'année sabbatique, qui arrivoit tous les sept ans, éteignoit toutes ces obligations, & le Jubilé, qui revenoit tous les cinquante ans, rétablissoit tous les Propriétaires dans les héritages qu'ils avoient aliénés. Comme ces privilèges étoient aussi connus qu'inviolables, en prêtant, les Créanciers savoient le terme où leurs droits étoient prescrits : s'ils en étoient moins faciles à prêter, on en étoit aussi plus timide à emprunter : la charité seule obligeoit au prêt, le besoin seul autorisoit l'emprunt : ainsi le cas du prêt étoit plus rare, le poids de l'emprunt plus léger, puisque la Loi n'obligeoit qu'aux termes de la pure nécessité.

Quant à l'Egypte, on ne connoît

rien de ſes Mœurs & de ſes Loix avant le temps où l'adminiſtration de ce Royaume fut confiée à Joſeph. Pendant la famine qu'il avoit prédite, il acheta juſqu'aux terres de tous les Sujets : leurs poſſeſſions & leur liberté furent le prix des ſubſiſtances qu'il ſut leur procurer. Dans les terres qu'on leur donnoit à cultiver, ils étoient donc moins fermiers qu'eſclaves : auſſi les tranſportoit-on tous les deux ans d'une contrée dans une autre. Sous un pareil Gouvernement, il ne pouvoit guères y avoir ni Créanciers, ni Débiteurs, puiſqu'il ne pouvoit y avoir ni propriété d'une part, ni aſſûrance de l'autre. Dans la ſuite, les Rois ſe relâcherent : alors le prêt eut lieu; mais le Créancier n'eut jamais d'action ſur la perſonne de ſon Débiteur, parce qu'en Egypte c'étoit une maxime reçue que » les citoyens appartiennent à

» l'Etat, & qu'ils ne ſont point
» maîtres de leurs perſonnes pour
» les engager & en diſpoſer à
» leur gré : il y va, *diſoit-on*, de
» l'intérêt de la République qui
» doit l'emporter ſur l'avarice des
» particuliers. «

La Grèce étant devenue un pays de commerce, le prêt y devint néceſſaire. Dans un ſol où la cupidité étoit ſi ingénieuſe, l'uſure devoit bientôt germer : on y vit naître avec l'uſure, tous les artifices, tous les procédés barbares des Uſuriers. Plutarque appelle le Barreau d'Athènes *l'Enfer des Débiteurs* : loin d'y être protégés, ils y étoient livrés en proie aux Uſuriers qui, *comme des vautours*, les *dévoroient juſqu'aux os*. Les Légiſlateurs ſongerent donc à réprimer cette barbarie, & l'uſure qui en étoit la cauſe. A Lacédémone, pour égaler tous les citoyens, Lycurgue établit la

Communauté de Biens, & avilit l'or & l'argent : le fer fut le ſeul métal qu'il permit de monnoyer : l'uſage & le poids en étoient ſi incommodes, que le riche Créancier n'avoit guères d'avantage ſur le pauvre Débiteur. Cette barrière fut ſi ferme que le luxe ne put la rompre qu'au bout de cinq cents ans : alors la cupidité qui porte toujours ſes chaînes avec impatience, ſe mit en liberté, & *l'avarice*, ſelon un ancien Oracle, *devint la ruine de Sparte.*

Gémiſſant *dans les fers des Uſuriers*, le peuple d'Athènes étoit prêt à ſe révolter, lorſque les Créanciers & les Débiteurs choiſirent Solon comme un arbitre indifférent. Il commença par hauſſer conſidérablement le prix des monnoies, & finit par affranchir tous les eſclaves que l'uſure avoit réduits en ſervitude. Toutes les obligations furent annullées ;

cette réforme ne fit que des ingrats ; les riches y perdoient trop pour n'être pas mécontents ; le peuple n'y gagnoit pas assez pour en être satisfait ; il aspiroit au partage des terres & à la Communauté de Biens : il sentoit qu'on ne lui accordoit qu'un soulagement passager : il prévoyoit que ses besoins renaissants le réduiroient bientôt aux mêmes extrêmités. En effet, l'accumulation des intérêts qu'on appelloit *Anatocisme*, le remit bientôt sous le joug de ses anciens tyrans. On ne sauroit suivre le Dissertateur dans tous les détails historiques que son sujet présente à sa plume, sans se convaincre qu'il n'y a point de dureté dont l'esprit d'intérêt ne soit capable, & qu'un Etat en doit beaucoup plus redouter les ravages intérieurs que le fer & le feu de l'Etranger.

Sur les titres d'honneur qui

ont

ont été, ou qui ſont encore en uſage parmi nous. Dans les premiers ſiècles de notre Monarchie, un ſeul nom ſuffiſoit à chacun de ſes Sujets : la ſyllabe qui le terminoit diſtinguoit le Franc du Gaulois & du Romain : à ce nom, ſous la ſeconde race de nos Rois, on joignit une épithète qui n'étoit guères qu'un ſobriquet. Les Barons & les Seigneurs ne tarderent pas à prendre le nom de leurs Fiefs & de leurs Seigneuries, & bientôt ils n'en eurent point d'autre. Avant le Regne de Jean II. les noms n'étoient point héréditaires, les particuliers joignoient ſeulement au leur celui du lieu de leur origine. Les termes reſpectueux de *Monſieur* & de *Monſeigneur* n'étoient point encore reçus dans la converſation : ils étoient réſervés pour les temps où l'on rendoit à ſon Supérieur un hommage ſolemnel. Les Francs

n'en adopterent l'uſage que pour leur commerce avec les Gaulois & les Romains. Le titre de *Dominus* parut d'abord ſi faſtueux, qu'Auguſte & Tibère ne voulurent jamais l'accepter. Caligula ne fut pas ſi modeſte. La flatterie qui avoit inſtitué ce titre pour les Empereurs, l'étendit bientôt à leurs Favoris; il devint ſi commun, que le peuple le prodigua à toute ſorte de perſonnes. Parmi nos François, il fut long-temps affecté à la perſonne du Souverain, comme celui de *Senior* aux Grands du Royaume. On trouve ici les preuves de cette obſervation, qui avoit échappé à nos Ecrivains modernes. Du terme Latin *Dominus*, vint le vieux mot François *Dam* ou *Dame*, qu'on donnoit aux Rois & à Dieu même. On diſoit *Dame Diex*, ou *Dam el Diex* pour *Seigneur Dieu*. Mais ce titre, après avoir été prodigué aux particuliers, a totale-

ment diſparu. *Le ſexe, par un privilège ſpécial, a fixé en ſa faveur ce mot dans notre Langue: les titres de* Dame *&* de Damoiſelle *ſont préciſément le vieux mot François, qui répondoit à celui de* Dominus. Quant aux titres de *Seigneur, Sieur, Sire & Meſſire,* ils ſont dérivés du *Senior* emprunté des Latins. Celui de *Sire* fut affecté d'abord à la Divinité, communiqué enſuite aux Saints, enfin déféré à nos Rois: les grands Seigneurs ſe hâterent de ſe l'approprier. Sous les Regnes de Louis XII. & de François I. ce n'étoit plus qu'un titre trivial: il s'eſt cependant tellement relevé qu'aujourd'hui il eſt conſacré à la perſonne de nos Rois.

Sur les anciens Gaulois, & en particulier ſur les Druides. On ne trouve, dans cette Diſſertation, rien de plus que ce que nous avons ſur le même ſujet, dans les

Volumes XVIII. XIX. &c. de l'Académie des Inſcriptions, ſi ce n'eſt peut-être que, dans les Gaules, avant qu'elles euſſent été conquiſes, le Corps des Druides étoit le ſeul répandu par-tout, le ſeul toujours ſubſiſtant, toujours indépendant & toujours dominant par-tout où ſes membres s'étendoient. Tel eſt le ſentiment de notre Auteur, & il ſemble qu'on peut s'en rapporter à ſes Recherches & à ſa Critique.

Sur la Bibliothèque d'Aléxandrie. Selon notre Académicien, qui ſuit le ſentiment commun, *c'eſt dans l'Egypte que les Sciences ont pris naiſſance :* on ſeroit peut-être mieux fondé à dire qu'elles y ont été tranſportées de l'Aſie qui fut leur berceau. Il n'eſt pas douteux que de l'Egypte elles paſſerent dans la Grèce, d'où elles revinrent en Egypte ſous le Regne des Ptolémées, dont le premier

fut le *Reſtaurateur des Lettres & le Fondateur de la Bibliothèque d'Alexandrie.* Ce tréſor littéraire s'enrichit prodigieuſement par le zèle de ces Princes magnifiques, & par les ſoins des excellents Bibliothécaires qu'ils choiſirent pour garder & pour augmenter ce précieux dépôt. On nomme entr'autres Demétrius de Phalère, Zénodote, Ariſtophane de Bizance, Eraſtothène, Apollonius le Rhodien &c. Des Princes oiſifs & efféminés monterent enfin ſur le Thrône de l'Egypte : ſous des Rois qui n'en ſentoient ni le charme, ni le prix, les Lettres perdirent bientôt leur faveur : alors la Bibliothèque d'Alexandrie devint un objet indifférent, qui ne figure plus dans l'Hiſtoire ; on ne l'y retrouve qu'au jour de ſon incendie. De ſes Vaiſſeaux que Céſar avoit fait brûler, la flamme portée dans les maiſons voiſines du

Port, ſe communiqua au *Bruchium*, qui étoit le bâtiment le plus conſidérable de la Bibliothèque; & quatre cents mille Volumes furent conſumés. Dans un autre bâtiment, nommé *Serapæum*, il y en avoit encore trois cents mille qui furent ſauvés. Antoine répara cette perte en tranſportant à Alexandrie la Bibliothèque de Pergame, qui avoit été rivale de celle des Ptolémées. Attalus l'avoit léguée au peuple Romain en le faiſant ſon héritier. Depuis cette époque juſqu'à l'invaſion des Sarraſins, cette fameuſe Bibliothèque ne fit point de perte, qui ne fut bientôt réparée. Le Calife Omar ordonna de la brûler, la jugeant *inutile*, ſi elle ne contenoit que la doctrine de l'Alcoran, & *pernicieuſe*, ſi elle en contenoit une autre. Toute cette Diſſertation eſt un morceau vraiment Littéraire & Académique.

Sur les morts volontaires. Le Differtateur s'attache à en rejetter le crime & la honte fur *l'ancienne Philofophie*, & à réfuter les arguments dont elle fe fervoit pour autorifer le Suicide. Dans le fyftême des Athées, des Matérialiftes, des Fataliftes, & dans tout autre où l'Empire de la Providence n'eft pas reconnu felon toute fon étendue, un malheureux n'a que trop de motifs d'abréger fes fouffrances par une action dont les fuites ne font point à craindre dans fes principes; mais comme ces fuites ne dépendent pas des principes qu'on fe fait, comme elles dépendent uniquemeut des principes qu'on eft obligé de fuivre, notre Académicien, après avoir confondu les Docteurs du Suicide, termine fa Differtation par un fentiment auffi fenfé que Chrétien: » Félicitons-nous, *dit il*, » de fuivre une Morale plus fage,

» plus éclairée & plus conforme
» aux ſentiments de la nature. «

Vie de Publius Rutilius Rufus. L'Auteur s'eſt propoſé d'en recueillir les traits épars dans les Auteurs qui ont parlé de ce vertueux Romain. Il réſulte de ce morceau le caractère d'un Citoyen, dont la fermeté ne plia ſous le poids d'aucune diſgrace, parce qu'elle étoit le fruit d'une *ſageſſe conſommée*, & qu'elle étoit ſoûtenue d'une *droiture exacte & inflexible.*

Vie d'Héraclite. Notre Académicien réforme l'idée ordinaire qu'on a de ce Philoſophe : ſur ſon ſon contraſte avec Démocrite, on s'imagine qu'Héraclite étoit touché & attendri juſqu'aux larmes à la vuë de ces folies humaines, dont Démocrite ne faiſoit que rire & ſe divertir. Cependant, ſi l'on conſulte les anciens monuments, on découvre bientôt qu'Hé-

raclite n'étoit qu'un Philoſophe horriblement cauſtique ; qu'un Miſantrope prodigieuſement préſomptueux, dont la bile amère s'exhaloit, non en pleurs douces, mais en cenſures très-aigres. Ainſi, dans ce *Mémoire*, on ne détruit pas le contraſte entre ces deux Philoſophes anciens, mais on en rectifie l'idée.

Sur l'origine des Communes. M. Bonamy * en fixe l'époque au XI^e^ ſiècle, M. l'Abbé Lebeuf au XII^e^. Notre Auteur a fait remonter à la plus haute Antiquité. C'eſt dans les anciennes Mœurs des Francs & des Germains qu'il en trouve l'eſprit & le germe, d'où s'enſuit que Louis le Gros fut plutôt le Reſtaurateur que le Fondateur des *Communes*. On au-

* Tome XVII. des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, &c.

roit pû obſerver qu'en les rétabliſſant, ce Prince ne cherchoit qu'à diminuer la puiſſance des grands Vaſſaux : par l'autorité qu'ils avoient uſurpée ſur les Villes de leur dépendance, ils les avoient, en quelque ſorte, enlevées à la domination du Souverain, ils y trouvoient des reſſources pour ſoûtenir leurs ligues & leurs révoltes : ainſi en rendant à ces Villes leurs libertés & leurs immunités, le Roi ne faiſoit qu'éteindre des forces particulières, qui faiſoient la foibleſſe du Roi & du Royaume : dans ces temps, l'intérêt du Monarque détruiſoit des droits qu'en d'autres temps il lui convenoit de s'approprier.

Sur la ſervitude & ſon abolition en France. Dans le ſecond Volume de l'Académie des Inſcriptions &c. M. l'Abbé de Vertot ſoûtient, à peu-près, les mêmes aſſertions que notre Diſſertateur ſur la ſervitude,

ſavoir qu'elle ne fut jamais ſi rude parmi les Francs que parmi les Grecs & les Romains. Quand les Francs eurent conquis les Gaules ſur les Romains, ils permirent aux anciens Gaulois & aux Romains ſoumis de vivre ſelon leurs Loix ; ainſi le ſort des eſclaves reſpectifs ne ſouffrit aucun changement : leur joug, plus dur ſous les Romains que ſous les Gaulois, étoit plus doux ſous les Francs que ſous ces deux autres peuples. Les Francs n'avoient pas ſur leurs ſerfs une autorité arbitraire ; s'ils les maltraitoient, ou les puniſſoient au-delà des bornes preſcrites, la Loi les leur enlevoit & les affranchiſſoit : ils ne pouvoient les vendre ſans y être autoriſés juridiquement, & jamais il n'étoit permis de les vendre aux Juifs, aux Infidèles, ni hors de leur Province. Il y avoit différentes eſpèces, comme différents degrés d'eſcla-

vage : les Serfs qui étoient fixés à un domicile, ou attachés par la culture à un fonds de terre, ne pouvoient être aliénés qu'avec le domicile ou la terre où ils étoient liés par la servitude. Les Serfs du Roi & de l'Eglise étoient inaliénables. Ceux d'un même Maître n'étoient libres de se marier qu'entr'eux. En épousant une esclave, un homme libre le devenoit du Maître de son épouse, aussi-bien que les enfants qui naissoient de son mariage, &c.

Après avoir exposé la condition des esclaves, telle qu'elle subsista jusques sous nos Rois de la troisième race, l'Auteur décrit les formules qui faisoient cesser la servitude en total ou en partie. Comme les Serfs ne pouvoient entrer dans la Milice, le besoin qu'on eut de les armer dans des temps de troubles, d'invasions & de revolte, diminua considérable-

ment la classe des esclaves : ces affranchissements, dont les Rois de la seconde race donnerent les premiers exemples, contribuerent beaucoup à l'extinction de l'esclavage : les Seigneurs imiterent les Rois : dans certaines occasions, ils affranchissoient tout un Hameau, tout un Village, comme le Roi à son avènement à la Couronne, à la naissance d'un Prince, affranchissoit une certaine quantité de Serfs. Il n'y avoit que le Monarque qui pût accorder une liberté absolue : un Seigneur ne pouvoit décharger que de son joug le Serf qu'il affranchissoit : ce qui n'empêchoit pas cet esclave de tomber sous le joug du Seigneur Suzerain, ainsi de degrés en degrés jusqu'au Roi qui étoit le *Suzerain de tous les Suzerains de son Royaume.*

En ôtant les fers aux uns, on appésantissoit ceux des autres, de

ſorte que leur condition devenoit plus dure, à meſure que leur claſſe devenoit moins nombreuſe. La Reine Blanche, ſenſible à leur malheur, employa l'autorité royale pour l'adoucir : ſes *ſentiments qui paſſerent* à S. Louis & à ſes ſucceſſeurs, *prépareren*t la voie à *l'affranchiſſement univerſel* que prononça enfin Louis Hutin. Il changea en *redevances annuelles les ſervices perſonnels* auxquels les Serfs étoient aſſujettis : il vouloit que ſon Royaume fût le *Royaume des Francs en vérité* comme *de nom*. Les Seigneurs invités à ſuivre ſon exemple, ne le firent pas avec une générosité ſi gratuite ; ils n'accorderent des affranchiſſements *qu'à prix d'argent :* la taxe fut réglée par les Commiſſaires du Roi : pluſieurs Serfs ne ſe trouverent pas en état de la payer : de-là vient qu'on trouve encore des affranchiſſe-

ments datés du Regne de François I.

Les deux dernières Dissertations de notre savant Académicien roulent *sur les Auteurs qui ont écrit avant la guerre de Troie, sur l'usage des Dictionnaires & sur les Grammairiens :* nous n'en pouvons donner que le titre. On ne trouve pas, dans l'*Errata*, toutes les fautes d'impression : par exemple, à la page 138, on cite le Chap. I. d'Isaïe, c'est le L. à la page 280, *Lucemque perausi*, il faut lire *perosi*, &c. Il y a beaucoup d'érudition & d'exactitude dans toutes les recherches de notre Académicien : sous sa plume, les matières se développent avec un ordre méthodique, une clarté facile : s'il eût été Grammairien plus correct & plus délicat, son style seroit plus coulant & plus élégant, sans être plus recherché ni plus orné dans l'expression.

Juin, 1758.

ARTICLE LIX.

PHILIPPI BUONAMICI de claris Pontificiarum Litterarum Scriptoribus ad Benedictum XIV. Pont. Max. *Traité de M. Philippe Buonamici, sur les plus célèbres Secrétaires des Papes, &c.* (Volume *in*-8°. de 318 pages.) A Rome, chez les Pagliarini. M. DCC. LIII.

ON diroit que les Buonamici sont destinés à maintenir ou à rétablir, en Italie, l'usage de la belle Latinité. M. Castruccio Buonamici, frère de celui dont nous annonçons l'Ouvrage, nous a donné, en style de Tite-Live, l'Histoire des dernières guerres de Lombardie & de Gènes. M. Philippe Buonamici traite, dans le

goût de Cicéron, le ſujet qu'on voit ici en titre ; & l'on nous aſſûre que ces deux hommes de Lettres ont un frère qui excelle, comme eux, & qui peut-être les ſurpaſſe dans la connoiſſance & l'uſage du beau Latin. C'eſt ce mérite, ſi rare aujourd'hui, qui nous invite à rappeller le Livre de M. Philippe Buonamici ; il a déja cinq années d'exiſtence, & il embraſſe une matière qui doit moins nous intéreſſer que les Italiens. Il s'agit de ſavoir quels ont été les plus célèbres Secrétaires des Papes : diſcuſſion littéraire, il eſt vrai, mais bornée à quelques perſonnages, dont les talents & la réputation ont eu bien plus d'éclat au-delà des Monts que parmi nous : cet éclat d'ailleurs paroît obſcurci par la gloire de ceux qui ont mis en œuvre ces hommes de Lettres. Dans les

grandes affaires, on ne fait guères d'attention qu'aux Princes & à leurs principaux Miniſtres ; on ne s'occupe pas d'ordinaire de ceux qui ont rédigé des Actes ou préparé des Mémoires.

Cependant la manière & le ſtyle de M. Buonamici donnent tant d'agréments à ce ſujet, que nous n'avons pu omettre ſon Livre ; nous en avons commencé la lecture, comme celle de tant d'autres, ſans intérêt & ſans goût, bien réſolus d'abrèger tout, de ſupprimer les détails, de ne prendre que la ſubſtance des choſes, mais bientôt l'art de l'Ecrivain nous a ſéduits ; le tour de ſes penſées, le coloris de ſon diſcours, la conformité preſque parfaite de ſa façon de converſer & de diſſerter avec celle de Cicéron ; tout l'enſemble, en un mot, de ce Traité auſſi élégant qu'ingénieux, auſſi agréable que ſolide, nous a en-

traînés dans cette Analyſe. Elle pourra être inſipide & ennuyeuſe, parce que nous y rendons, en François médiocre, des choſes magnifiquement exprimées en Latin; mais pour dédommager le Lecteur, nous tranſcrivons, au-bas des pages, quelques morceaux de l'Auteur même, & nous invitons tous les gens de Lettres à lire l'Ouvrage tel qu'il eſt, non tel qu'on peut le faire connoître dans un Extrait de Journal.

Cicéron employoit le Dialogue, pour traiter ſes ſujets oratoires & philoſophiques; M. Buonamici prend la même méthode pour nous expliquer l'Hiſtoire & les qualités de ceux qui ont été ou qui doivent être Secrétaires des Papes. Il auroit pû faire, comme tant d'autres, qui compoſent des *Diatribes* & des *Diſſertations*, mais il trouve ce

genre barbare, ſans doute parce que Platon & Cicéron n'en ont point uſé. *

On place ici quatre Interlocuteurs, dont le principal eſt M. Luccheſini, Secrétaire du feu Pape Clément XII. &, quelque temps encore, du Pape regnant Benoît XIV. Les autres perſonnages admis dans cette converſation, ſont

---

* Pigebat enim harum quotidianarum *Diatribarum* atque *Diſſertationum*; quæ monſtra, aureis inaudita temporibus, ambitio peperit imperitorum qui, modò emittant aliquid in vulgus, non verentur judicia doctorum atque prudentum, à quibus multò facilius impetres, ut non ſcripta deſiderent, quàm ut malè ſcripta probare poſſint. Id autem non eò dicimus quo acutius videre nos, quam ceteri, videamur, ſed ut appareat plus apud nos valere auctoritatem veteris diſciplinæ, quam, quæ temporibus noſtris ſuccrevit jam uberrimè, ſcribendi futilitatem.

M. Forti, Avocat Confiſtorial; M. Furietti, Référendaire de l'une & l'autre Signature*; & M. Buonamici, notre Auteur : c'eſt proprement lui qui fait & dit tout, mais l'art du Dialogue l'efface, en quelque ſorte, pour laiſſer tout l'éclat à M. Luccheſini.

Le lieu de la ſcène eſt Tivoli, &, pour imiter de plus près Cicéron, une *petite prairie*, où les quatre amis s'aſſeyent & diſſertent philoſophiquement. C'eſt, en effet, par la Philoſophie que M. Luccheſini entame la matière. Après avoir dit que celui qui eſt deſtiné à écrire les Lettres Pontificales, doit être un ſavant homme & un bon Ecrivain : deux quali-

* C'eſt l'Auteur illuſtre d'un ſavant Ouvrage ſur les Moſaïques *De Muſivis*, dont nous avons parlé au mois de Septembre 1755.

tés qui servent à la distribution générale de ce Traité ; il explique le genre de Science, dont on ne peut se passer dans cette fonction ; & d'abord c'est la connoissance des affaires d'Etat ; c'est la Politique. » Il faut, *dit M. Lucchesini*, pénétrer dans les sources » même de la nature ; examiner » quelles sont les origines des » Empires, quelles sont leurs Loix » & leurs constitutions ; quels » principes de corruption ou de » conservation ils possédent. Il » faut connoître de plus le génie » des Rois & des Peuples ; savoir » apprécier l'état présent des affai» res & des conjonctures ; pou» voir employer à propos la force » des exemples & l'autorité de » l'Histoire. Enfin il est nécessaire » d'avoir recherché, lû, médité » ce qu'on a dit ou écrit du ca» ractère de chaque Nation. Etude » immense, & qui paroît bien

» supérieure à la frivolité de notre
» siècle. Comme on ne rassemble
» plus que des bagatelles pour
» orner les maisons qu'on habite ;
» il semble qu'on méprise aussi
» l'érudition profonde, & qu'on
» se contente d'un savoir pure-
» ment extérieur & superficiel. «*

---

* Aperiendi sunt humanæ naturæ fontes; unde imperia extiterint, quibus stent legibus, atque institutis ; quid iis labem, quid salutem afferat, etiam atque etiam investigandum. Cognoscenda præterea studia regum & populorum ; momenta rerum & temporum ; vis tenenda exemplorum ; historia inprimis arripienda, telum maximum iis qui ad res gerendas accedunt : quæ denique versantur in quâque Republica, quæ de cujusque gentis moribus traduntur, ea scriptori nostro quæsita, audita, lecta, agitata esse debent. Magnum sanè opus, sed in quacumque arte multum inest difficultatis, ubi excellere velis, atque à turba secerni. Ætas certè nostra magnæ illius & virilis,

On voit bien que, dans ce morceau, les devoirs & les rapports de la Politique ſont peints en général, & que tout Sujet deſtiné à entrer dans le maniement des affaires peut s'appliquer cette leçon.

Mais le Dialogue s'anime bientôt par une ſorte d'altercation qui s'éleve entre les quatre amis. M. Luccheſini conſeille fort à celui qui doit être chargé des Lettres Pontificales, de s'appliquer plus à la Politique qu'à la Jurisprudence;

---

ut ità dicam, eruditionis vel faſtidio tenetur, vel labore frangitur. Atque ut in ornamentis domorum jam non ſolida veterum præclarorum opera Artificum, ſed tranſalpinas, tranſmarinaſque delicias leves & inanes requirit, ſic in ſtudiorum ratione adumbrata quadam eruditionis ſpecie delectatur; effigiem verò doctrinæ ſolidam illam ab optimis auctoribus mirificè expreſſam temerè projecit.

Jurisprudence : ſur quoi M. Furietti & M. Forti, qui avoient déja des engagements dans le Barreau, demandent ſi leur état eſt donc totalement contraire aux vues & au ſyſtême de M. Luccheſini? Queſtion qui engage celui ci dans un fort beau développement des fonctions attachées à la Juriſprudence & à la Politique. Il fait voir qu'un Juriſconſulte eſt utile à la patrie; qu'il peut ſe diſtinguer dans ſa profeſſion, parvenir aux honneurs, acquérir des richeſſes; mais qu'il ne doit point aſpirer à la qualité d'homme d'Etat, s'il ſe borne aux connoiſſances qu'on acquiert dans le Barreau. Le ſentiment du ſage Cardinal Sadolet vient à l'appui de cette doctrine. Quand Paul III. eut créé Cardinal ſon petit-fils, Ranuzio Farneſe, on s'empreſſa de donner à ce jeune Prélat un Maître de Juriſprudence pour le former aux affaires; mais

Sadolet, en ayant été informé, écrivit promptement une longue Lettre, pour désaprouver cette forme d'éducation. Il observa qu'elle ne convenoit point à un Sujet qui devoit entrer dans le Gouvernement ; qu'un Cardinal Farnèse n'étoit point fait pour la discussion des Procès & pour les mouvements du Barreau ; que ses études devoient rouler sur cette partie de la Science des Philosophes qui embrasse la Politique, & plus spécialement encore sur la connoissance de la Religion. *

* Quare non injuria Sadoletus, ut accepit Rainutio Farnesio, quem nuper Cardinalem Avus Pontifex creaverat, magistrum aliquem, nescio quem, forensis Jurisprudentiæ datum, statim longiorem Epistolam scripsit & plenam omnium rerum quæ adolescentem ab istiusmodi studio ad majora quædam revocarent. Meminisset, non se foro & litibus, sed Universæ Christianæ Reip.

On trouvera peut-être que M. Lucchesini, ou plutôt M. Buonamici, notre Auteur, éleve bien haut les Secrétaires Apostoliques, puisqu'il les compare aux Cardinaux, & même aux Cardinaux neveux qui entrent d'ordinaire si avant dans toutes les grandes affaires de l'Etat & de l'Eglise. Mais telle est, en effet, la considération, dont Rome honora longtemps des Secrétaires de confiance, des hommes chargés de dresser les Lettres Pontificales, tant particulières que publiques, d'écrire d'un style convénable aux Princes Ecclésiastiques & Séculiers, de mettre en ordre des plans de

---

natum esse : cujus gerendæ ratio non aliundè petenda erat quam à Philosophiæ fonte & cognitione rerum divinarum. Hæc Sadoletus Cardinalis in omni recto studio semper, magnisque rebus versatus.

Négociation, soit en matière de Religion, soit pour des intérêts Politiques &c. On a vû souvent les Secrétaires des Papes promus aux dignités, & même honorés de la pourpre : telle fut en particulier la fortune de Bembe, de Sadolet, d'Accolti, de Maffei, d'Ubaldini, de Nerli, & d'une multitude d'autres, sans parler de plusieurs qui sont parvenus au souverain Pontificat. Il est parlé de tous ces hommes illustres dans le Livre qui nous occupe.

La Science de la Religion est encore plus nécessaire dans cette charge, que les connoissances relatives à la Politique ; & c'est ce que M. Lucchesini expose très-distinctement. Sa manière, comme on a déja pû le remarquer ci-dessus, est de procéder d'abord par des principes généraux ; il fait sentir ici de quelle importance il est, pour le bon Gouvernement,

de maintenir la Religion, d'entretenir la concorde entre le Sacerdoce & l'Empire : les exemples, même profanes, entrent dans cette expoſition générale ; on cite les Athéniens, les Lacédémoniens, les Romains qui ne ſéparerent point la Religion de la conduite des affaires d'Etat. *

Combien plus, dans le Chriſtianiſme, doit-on procurer l'accord des Loix divines & humaines ! Néceſſité par conſéquent pour les hommes chargés d'un miniſtère public, de bien connoître les obli-

* Quis enim non videt, ſublatâ Religione atque adeo juſtitiâ, quibus rebus omnis humana ſocietas continetur, ſocietatem ipſam, quibuſdam veluti nervis exſectis, diſſolutam ac debilitatam jacere ? Aut quæ poteſt eſſe concordiæ, vel denique ſalutis in civitate ſpes, ſi Sacerdotii atque Imperii poteſtates, quæ ad conſervationem civium coaleſcere unà debent, pravo

gations & les rapports de la Religion. Le Dialogue de M. Buonamici applique ce principe au ſujet qu'il traite ; & comme les ſaintes Ecritures ſont le Code eſſentiel des Chrétiens, c'eſt là qu'on fixe les premiéres & les plus continuelles attentions des Pontifes, & de ceux qui ſont chargés d'énoncer leurs décrets. Il faut que les Lettres Apoſtoliques ſoient pleines de cette doctrine toute céleſte : plus le langage des ſaints Livres ſe manifeſtera dans ces Lettres, & plus elles mériteront de reſpect,

---

conſilio diſtrahantur ? Valuit ſemper in optimâ quaque Republicâ, hæc divinæ atque politicæ ſcientiæ conjunctio. Hinc Athenienſes omnibus ſemper conſiliis Sacerdotes quoſdam adhibuerunt. Hinc Lacedæmonii & Regibus illis ſuis augurem aſſeſſorem dederunt, &, ſi quid gravius accideret, Delphos uſque mittebant qui oraculum ſciſcitarentur, &c.

plus elles paroîtront dignes du Chef de l'Eglise. *Ce fut*, ajoûte M. Lucchesini, toujours Interlocuteur principal dans cette conversation, *ce fut une parole bien peu convenable que celle qui échappa*, dit-on, *au Cardinal Bentivoglio, celui-là même dont on a une Histoire célèbre des guerres de Flandre. Voyant un jour des Lettres écrites au nom du Pape, par le Secrétaire Sylvio Antoniano, & y remarquant*

* Quâ in re non possum non desiderare prudentiam Cardinalis Bentivoglii illius, qui Batavi belli scripsit Historiam, viri cœteroquin prudentissimi. Dixisse enim dicitur, quum Epistolas Silvii Antoniani quasdam Pontificis nomine conscriptas legisset, quod multa essent in iis à sacris Litteris derivata, videri eas sibi Monachum redolere, non Principem : quasi Principis, præsertim qui Pontifex idem esset, dignitas cum sacrarum Litterarum studio pugnaret, &c.

beaucoup de traits adoptés ou imités de l'Ecriture ; ce Cardinal dit que ces Lettres lui paroissoient plus dignes d'un Moine que d'un Prince. Comme si, continue Lucchesini, *la dignité d'un Prince, & sur-tout d'un Pape pouvoit jamais être blessée ou altérée par le langage divin des Ecritures, &c.*

Toute la suite du discours de Lucchesini développe les autres parties de la Science Théologique qu'il convient aux Secrétaires des Papes de ne point ignorer : Décrets des Conciles, Définitions Apostoliques, sentiments des Pères, avec une teinture médiocre de Théologie contentieuse, voilà le fond d'érudition nécessaire à cet emploi. Sur quoi il s'éleve, dans le Dialogue, une sorte de controverse entre M. Lucchesini d'une part, & M[rs] Furietti & Forti de l'autre. Ceux-ci trouvent que le premier

porte un peu bien loin ses vues ; qu'il embrasse de trop grandes choses dans son exposition. Mais M. Lucchesini se justifie à la manière & dans le goût de Cicéron, dissertant & instruisant sur les qualités de l'Orateur. Il dit, d'après ce modèle, que l'idée qu'il a d'un homme chargé d'écrire les Lettres Apostoliques, est parfaite ; qu'il ne se contente pas des qualités ordinaires, ni de ce qu'on remarque communément dans ceux qui occupent cette place ; que son intention est de tendre à ce qu'il y a de plus excellent : sur quoi il revient à ses principes, les confirme, les étend, & passe de suite au style qui convient pour cette fonction. On peut assûrer qu'ici le Dissertateur se surpasse lui-même, & que cette partie de l'Ouvrage est écrite avec toute l'élégance, toute la beauté & toute a finesse possible. Nous ne pou-

vons rendre au Lecteur toute cette magnificence d'élocution ; mais il doit nous être permis de croire que, depuis Cicéron, on n'a peut-être jamais si bien parlé d'aucune profession littéraire.

M. Lucchesini donne une Notice succincte des divers genres d'expéditions, qui se font au nom des Papes. Il y a sur-tout les *Bulles & les Brefs* ; & les Brefs encore sont de deux sortes ; les uns en forme de véritables Lettres que les souverains Pontifes écrivent aux Rois, aux Princes & aux Grands ; les autres plus particulièrement destinés à énoncer des graces. Ces derniers tiennent plus du style des Diplômes : on y conserve toute la dureté & la rudesse des formules : on n'y emploie nul ornement, nulle élégance. En quoi M. Lucchesini témoigne sa surprise, & ne dissimule pas le desir qu'il auroit de

rappeller, même pour ces sortes d'Actes, la pureté du Latin, comme on faisoit du temps de Sadolet.

Mais ce sont les Brefs ou Lettres de la premiére sorte qui exigent toute l'attention d'un Secrétaire. Quand les Papes écrivent aux Rois, aux Princes & aux Grands, il leur convient de s'exprimer d'une manière digne de leur rang; & puisque le Latin a toujours été la Langue de l'Eglise Romaine, il faut que ce Latin, sous la plume des souverains Pontifes, soit pur, net, soigné, élégant. » Quand je vois, » *continue l'Auteur*, la dignité » du saint Siège dégradée, en » quelque sorte, par un style qui » n'est Latin qu'à demi, je sens » une douleur plus vive que n'eût » été celle du Corrège, s'il avoit » vu son magnifique Tableau de

» la Nuit † foulé aux pieds dans » les carrefours. Ce bel ouvrage » couvert de boue, n'eût pas été » reconnu de ſon Auteur ; & il en » eſt, à peu-près, de même des » Ecrits les plus vénérables pour » le fond des choſes qu'ils con- » tiennent ; ils paroiſſent tout au- » tres ſous des plumes barbares. « *

---

† C'eſt un Tableau de la Nativité de notre Seigneur ; où tout eſt ſombre, hors l'Enfant JESUS qui répand une lumière très-vive & toute en contraſte avec cette belle Nuit.

* Equidem quum video Pontificiæ cauſam dignitatis fœdari ſordibus ſemilatinæ dictionis, multò acriore ardeo doloris vi, quàm ſi excellens ille pictor Corrigiùs Noctem illam ſuam miſere deformatam videret in trivio. Atque ut illa cœno oblita vix poſſet agnoſci, ſic inquinatæ ſcriptorum barbarie ſanctiſſimæ res aliæ videntur, atque quum elegantibus expolitæ verbis, tanquam Tabulæ collucent bene pictæ, atque in bono lumine collocatæ. Tanti intereſt in ſcribendo cura verborum !

Ce n'eſt pas que l'Auteur du Dialogue veuille qu'on s'écarte de la gravité Eccléſiaſtique dans les Lettres qui ſont écrites au nom des Papes. Bembe, pour vouloir être trop Latin & trop Cicéronien, affecta des manières de parler toutes profanes : il faiſoit dire au Pape, annonçant ſa Promotion aux Rois & aux Princes, qu'il avoit été *créé Pontife par le bienfait des Dieux immortels* : il mettoit dans une Lettre adreſſée aux Vénitiens dans un temps de calamité, qu'ils *devoient ſe confier dans la protection des Dieux immortels* : il appelloit la ſainte Vierge, honorée à Lorette, *DEAM LAURETANAM. Quoi de plus abſurde*, reprend notre Auteur, ou plutôt M. Luccheſini qu'il fait parler ? *Quoi de plus indigne de la majeſté d'un ſouverain Pontife, que de lui mettre dans la bouche des termes qui n'auroient pu conve-*

nir qu'à un Prêtre des Idoles?

Mais, en gardant la bienſéance Eccléſiaſtique, il faudroit ſe reſſouvenir de n'être ni barbare, ni négligé. Ce n'eſt compromettre ni l'intérêt de l'Egliſe, ni la dignité du ſaint Siège, que d'uſer de termes bien choiſis & d'employer un beau ſtyle. Quand Paul III. convoqua le Concile de Trente par une Bulle pleine de gravité, de majeſté & d'élégance, les ennemis même de l'Egliſe furent ſaiſis d'une ſorte d'admiration, & ils n'attaquerent point cet Ecrit vraiment digne d'un ſouverain Pontife; mais dans la ſuite, s'étant apperçus de quelques négligences qu'on avoit laiſſé paſſer dans d'autres Bulles ou Brefs, ces Hérétiques ſe permirent des railleries indécentes. Ils avoient tort, ſans doute, puiſque l'autorité de l'Egliſe & du ſaint Siège ne dépend pas de l'élégance des termes; cependant on eût encore

mieux fait de ne laiſſer aucun prétexte à la malignité de ces adverſaires de la Religion. Cela eſt ſi vrai, *ajoûte M. Luccheſini*, que les plus ſages Princes de l'Egliſe ont toujours recherché de bonnes plumes pour inſtruire le Public. Voyez le Catéchiſme du Concile de Trente, & les Actes des Conciles de Milan ; ce ſont des Pièces bien écrites ; & en remontant aux Lettres des Papes du 5^e^ & du 6^e^ ſiècle, à celles de Léon I. de Felix III. de Gelaſe I. de Symmaque, ne remarque-t-on pas, dans ces Ecrits, plus de force, de clarté, de gravité, de politeſſe même que dans la plûpart des autres Ouvrages du même-temps ?

Ici l'Auteur parcourt, dans l'étendue de plus de 70 pages, toute la ſuite des Secrétaires Apoſtoliques, à commencer par S. Grégoire le Grand, qui remplit cette fonction auprès du Pape Gelaſe I.

Il ſe trouve dans cette longue Nomenclature des ſiècles bien barbares, mais enfin le peu de littérature qui ſubſiſtoit encore, demeura dans la poſſeſſion des Eccléſiaſtiques ; & les Papes recueillirent par eux-mêmes & par leurs Officiers les débris des connoiſſances humaines.

Il faut cependant paſſer toute cette zone glaciale de l'ignorance ; & nous ne pouvons même nous arrêter aux premiers beaux jours de la reſtauration des Sciences. Rome vit dès-lors auprès de ſes Pontifes les meilleurs Ecrivains de l'Europe, un Jacques Amanati, un Léonardo Dati, un Matthias Palmerio, un Adrien Cornetano, & une foule d'autres plus ou moins célèbres ; mais il faut nous fixer aux illuſtres Littérateurs Bembe & Sadolet, qu'on peut dire avoir porté plus haut que qui ce ſoit la gloire des Secrétaires

Apoſtoliques. Voici l'éloge de Sadolet en parallèle avec celui de Bembe.

» Sadolet, collègue & ami de
» Bembe, avoit beaucoup de Lit-
» térature, de force dans l'eſprit,
» d'abondance & de majeſté dans
» le ſtyle, quoiqu'on eût pu y
» déſirer plus de correction & de
» pureté. On y remarquoit cette
» ſage teinture du langage Ecclé-
» ſiaſtique qui manquoit totale-
» ment à Bembe. Ainſi ces deux
» excellents hommes n'étoient pas
» abſolument parfaits dans leur
» genre. Bembe auroit dû être
» moins profane, & Sadolet plus
» orné. « * Cette dernière Criti-

* In Jacobo Sadoleto, qui Bembi collega fuit & amicus, plurimæ erant literæ, vis ſumma ingenii, ſcribendi autem ratio, ſi non ita limata & nitida, ampla tamen ſatis & copioſa, & in Epiſtolis Pontificiis colore illo quodam

que eſt relevée très-poliment par M. Furietti. Il obſerve que ce n'eſt pas l'affaire d'un Littérateur médiocre que de trouver à redire au ſtyle de Sadolet. Il n'y a, *continue-t-il en adreſſant la parole à Lucchesini*, qu'un connoiſſeur tel que vous, qui puiſſe juger du mérite de ce Cardinal, & trouver des défauts dans ſa Latinité. *Quod Sadoleto defuit, non quivis unus è turba illa, ut ita dicam, ſemi-latina, ſed doctus tantummodo, quemadmodum ipſe es, atque intelligens olfecerit Latinitatis exiſtimator.*

M. Lucchesini revient à ſa ſuite Chronologique des Secrétaires, &

Eccleſiaſtico, quo Bembus omnino caruit, leviter tincta. Ita Bembo Eccleſiaſtici Sermonis ſanctitas, Sadoleto perfectio illa, & Latinæ dictionis flos, quumque ſummus uterque fuerit ſcriptor Pontificiarum Epiſtolarum, duæ res maximæ altera alteri defuit.

il la conclut par lui-même. Il fut appellé pour cet emploi par Clément XII. après que Charles Majella se fût retiré à cause de ses infirmités. Les préparatifs de Lucchesini, pour cette fonction, furent de lire beaucoup les Epîtres de Cicéron à Lentulus, à Appius, à Metellus &c. & de relire attentivement les Livres saints. Cicéron devoit servir de modèle pour le style : les divines Ecritures devoient fournir le fond des choses, & donner de l'autorité aux Lettres Apostoliques. Il paroît, par le récit de notre Auteur M. Buonamici, que Clément XII. avoit fait un bon choix. Lucchesini est mort dans son emploi qu'il continuoit encore sous le Pape Benoît XIV. & à l'âge de plus de 80 ans. Il étoit en même temps Chanoine de l'Eglise de S. Pierre, où ses cendres reposent.

Nous terminons ici notre Ana-

lyſe, qui ne rend compte que de la moitié du Volume, c'eſt-à-dire depuis le commencement juſqu'à la page 145. C'eſt que le reſte juſqu'à la page 303 ne comprend que des Notices ſuccinctes & détachées ſur chacun de ceux qui ont rempli la charge de Secrétaire Apoſtolique. Ces Notices ſont toujours d'une Latinité exquiſe, mais il n'eſt pas poſſible d'en donner un Extrait ſuivi. Il faut abandonner tout cela aux attentions du Lecteur, qui n'en perdra pas une ligne, s'il conſerve encore le goût de la vraie & antique Latinité.

ARTICLE LX.

ODES SACRÉES, dédiées à Monseigneur le Dauphin. Par M. de Bologne de l'Amérique, Associé aux Académies Royales des Belles-Lettres de la Rochelle, d'Angers & de Marseille, & à celle de Messieurs les *Inestricati* de Bologne. *Et Poësies diverses du même Auteur. Nouvelle Edition, revuë, corrigée, & considérablement augmentée.* A Paris, chez la Veuve Thiboust &c. M. DCC. LVIII. (Volume *in*-12. pages 224.)

QUAND les Poësies de M. de Bologne parurent pour la premiére fois en 1746, nous leur fîmes l'accueil que méritoit une Muse, dont presque tous les Vers

ſont auſſi purs & auſſi chaſtes que la ſource ſacrée, où elle a choiſi la plûpart de ſes ſujets. Dans le portrait hiſtorique, que M. de Bologne fait de lui-même à un de ſes amis, il a renfermé en une Stance de quatre petits Vers, toutes les matières qui ont exercé ſa veine.

> Vaines grandeurs, folle tendreſſe,
> N'attendez point un encens faux;
> Je ne chante que la ſageſſe,
> L'Etre ſuprême & les Héros.

En paraphraſant les Pſeaumes & les Cantiques, à peine échappe-t-il à ſa verve une expreſſion qui ne ſoit empruntée du Texte ſacré: ſon ſtyle & ſes idées ſemblent couler de la même inſpiration: ainſi ce ſentiment qui termine ſon portrait, eſt auſſi ſincère qu'édifiant.

Libre de ſoins, exempt d'envie,
De mon deſtin je ſens le prix;
Trop heureux enfin ſi ma vie
Répondoit mieux à mes écrits.

Dans nos Mémoires (Octobre I. Vol. 1746) nous appuyâmes plus ſur le mérite de ſa piété que ſur le prix de ſes Poëſies : cette nouvelle Edition nous offre l'occaſion de rendre juſtice à ſes talents avec autant de plénitude que de complaiſance. Comme les Odes ſacrées ſont la portion la plus conſidérable de ſon travail, puiſqu'elles occupent plus des deux tiers de ce Volume, nous n'irons guères ailleurs chercher les citations qui doivent remplir cet Extrait.

Le Chriſtianiſme de M. de Bologne ſe manifeſte & ſe caractèriſe parfaitement dans ſon Ode ſur la Religion, on en peut juger par ces deux ſtrophes.

Eſprit-Saint ! tu m'es favorable.
De tes conſeils myſtérieux
L'œconomie impénétrable
Se dévoile à mes foibles yeux :
Ce que ta Majeſté terrible
Dans un abyſme inacceſſible
Cache à l'orgueil par ſa ſplendeur,
Nous en avons l'intelligence,
Quand nous ſavons, dans le ſilence,
En adorer la profondeur.

Dépôt ſacré ! Régle divine !
Où mon devoir ſe trouve écrit :
Oracles ſaints ! quelle doctrine
Propoſez-vous à mon eſprit ?
Une morale aimable & pure,
Que l'Auteur ſeul de la nature
De ſes tréſors a pu tirer ;
De profonds, d'auguſtes myſtères
A ma raiſon bien moins contraires
Que toujours prêts à l'éclairer.

Quelle dignité dans ce reproche que Dieu adreſſe aux Juifs, pour leur déclarer l'horreur qu'il a des Sacrifices

Sacrifices offerts par leurs mains infidèles ! (Ode XI. tirée du Pſeaume 49.)

Ouvrez-vous, portes éternelles...
Ecoûtez, Jacob, écoûtez.
Faut-il encore, ames charnelles,
Vous expliquer mes volontés ?
Dans vos offrandes faſtueuſes,
Des hécatombes ſomptueuſes,
Et des forfaits toujours récens !
Servez-vous un Dieu fantaſtique,
Dont le culte fanatique
Uniſſe le crime & l'encens ?

Dans l'Ode XII. tirée du Pſeaume 50, après avoir exalté le bienfait de la Rédemption, une ame pénitente peut-elle reconnoître plus clairement ſa foibleſſe & la néceſſité de la grace ?

Couronne ces faveurs ſuprêmes !
Vil limon paîtri de tes mains,
Quand tu nous livres à nous mêmes,
Que pouvons-nous, foibles humains !

En vain dans le ſang adorable
D'un Dieu mourant & ſecourable,
Tu me rendras ma pureté ;
Si d'une nature impuiſſante,
Ta grace toujours agiſſante
Ne ſoûtient la fragilité.

Les comparaiſons, plus ſimples que recherchées, dont l'Ecriture ſe ſert pour rendre les objets plus ſenſibles, ſont conſervées avec fidélité : en voici un exemple tiré de l'Ode XIII. où le Poëte, d'après le Pſeaume 101, peint le deuil des Juifs dans leur captivité.

Semblable à ces oiſeaux funèbres ;
Loin du commerce des cités,
Je cherche les lieux écartés,
La ſolitude & les ténèbres :
Là, preſſé de mortels ennuis,
Je paſſe les jours & les nuits
A gémir ſur ma deſtinée,
Telle on entend, dans les déſerts,
La tourterelle infortunée
Qui de ſes cris perce les airs.

Ce début de l'Ode XIV. nous paroît remplir tous les ſens que préſente le premier verſet du Pſeaume 102, *Benedic anima mea Domino, &c.* d'où eſt tirée cette Ode : ce Pſeaume n'eſt qu'*une action de graces pour les bienfaits de Dieu.*

Rayon de la divine eſſence,
Vous qui participez a ſon éternité ;
Rendez gloire, mon ame, au Dieu de Majeſté,
Qui remplit l'univers de ſa magnificence !
De ſes faveurs ſur vous il ouvre les tréſors,
Que dis-je ? il ſe donne lui-même ;
Pour benir ſon ſaint nom, redoublez vos efforts :
Célébrez ſa grandeur ſuprême ;
Aux ſoins de ſon amour égalez vos tranſports.

Dans la 9[e] strophe de la même Ode, quel heureux assemblage d'expressions qui sont comme autant d'images détachées des Livres prophétiques !

> Gouffre profond, vaste carrière ;
> Océan qu'il contient dans le creux de sa main ;
> Tyrans impétueux ; qui soulevez en vain
> Des flots dont sa parole a fixé la barrière ;
> Pavillon lumineux, qui couvrez l'univers ;
> Fiers monts, qu'il pese en sa balance,
> Globe que de trois doigts il suspend dans les airs,
> Louez l'Etre par excellence
> Qui sçut vous embellir de tant d'êtres divers.

L'Ode suivante sur la création, contient des Tableaux si animés,

qu'on croiroit y contempler la Nature naiſſante ſous la main de ſon Auteur. Par exemple,

Entre l'arène des montagnes
C'eſt ta main qui filtre les eaux,
Dont l'aſſemblage en nos campagnes
Forme les fleuves, les ruiſſeaux :
Par un effet de ta ſageſſe
Les animaux de toute eſpèce
S'y déſaltèrent tour-à-tour :
Là des oiſeaux le doux ramage
Te prévient par un tendre hom-
mage
Qui ne finit qu'avec le jour.

. . . .

De cette ſageſſe adorable
Qui nous dépeint mieux la gran-
deur,
Que cet abyſme impénétrable
Dont tu vois ſeul la profondeur !
Jusqu'au plus éloigné rivage
Les vaiſſeaux s'y font un paſſage

Que ta bonté leur applanit ;
Et cette effrayante carrière
Qui nous paroît une barrière,
Eſt le lien qui nous unit.

Ces morceaux que nous citons ne ſont point aſſez choiſis, pour qu'on nous accuſe de vouloir montrer le talent de l'Auteur par ſes plus beaux côtés. Toutes ſes Poëſies ſacrées ſont pleines de traits, pour le moins auſſi-bien frappés. Mais nous ne prétendons pas que ce Recueil ſoit exemt de défauts. Pour peu que le Texte ſacré ſoit familier à nos Lecteurs, il leur fera ſentir ce qu'il peut y avoir de foible, quant aux tours & quant aux expreſſions dans quelques-uns des Vers que nous avons rapportés. Dans les Pſeaumes & dans les Cantiques de l'Ecriture il y a une chaleur, une énergie, une préciſion, qu'aucun Poëte n'a encore pu atteindre, ni même

imiter. Les Connoiſſeurs en Poëſie n'en ſont point étonnés : en liſant ces Hymnes ſacrés, ils ſentent le ſoufle divin qui tranſportoit les Prophètes bien au-delà des limites, où le génie de l'homme peut étendre ſon eſſor.

M. de Bologne a tiré & traduit quelques Fragmens de Métaſtaſio, dont nous ne citerons que le plus court.

Il torre altrui la vita
E facolta commune
Al piu vil della terra ; il darla e ſuolo
De Numi, e de regnante.

TRADUCTION.

Pouvoir ôter la vie, eſt un triſte avantage
Qu'avec les plus grands Rois un vil brigand partage ;

La donner est un droit auguste & précieux,
Et que le trône seul partage avec les cieux.

Cette Traduction figure assez bien avec une *paraphrase*, où nous trouvons heureusement rendu par l'Auteur, le sens de ce beau Vers de Virgile.

Heu ! nihil invitis fas quemquam fidere divis !

Dans nos moindres projets intéressons les cieux :
On voit bien des vaisseaux échappés du naufrage,
Aborder quelquefois en dépit de l'orage,
Mais jamais en dépit des Dieux.

C'est peut-être ici le seul Volume de Poësies diverses, où l'on ne rencontre aucun trait de Satyre. On y trouve quelques élo-

ges; mais ils ſont ſi bien adreſſés & ſi bien placés, qu'on ne ſoupçonnera pas la flatterie de les avoir dictés.

En faiſant des Vers François, M. de Bologne n'a pas négligé les Vers Latins. Dans la Traduction du premier Livre de Télémaque, qui termine ce Recueil, on trouvera beaucoup d'endroits qui ſont très bien rendus.

Nous répétons ce qui eſt inſinué plus haut. L'eſtime que nous faiſons de ces Poëſies, ne nous a pas aveuglés ſur les taches qu'on pourroit y remarquer : le meilleur des Poëtes n'eſt jamais que le moins défectueux, *optimus ille eſt qui minimis urgetur.*

Nous n'avons pû retrouver l'ancienne Edition pour la comparer avec la nouvelle, où nous avons cru reconnoître beaucoup d'endroits retouchés & corrigés : il faut que celle-ci ſoit beaucoup

plus ample, puiſqu'elle contient 93 pages de plus que la premiére.

ARTICLE LXI.

CATALOGUE ABREGÊ des Médailles du Cabinet du feu DU VAU, *ancien Capitoul de Toulouſe.* A Troye, chez Michelin. *In*-12. pag. 31.

UNE ſuite de plus de treize cents Médailles d'or Grecques & Romaines, feroit honneur aux Cabinets des Princes les plus curieux. On la trouve dans celui qu'avoit formé feu M. Picard du Vau, originaire du Mans & ancien Capitoul de Toulouſe. Le Catalogue annonce encore plus de quatre cents Médailles antiques en argent & en bronze, quantité de modernes en tous métaux, plu-

sieurs pierres gravées par les plus célèbres Artistes de l'Antiquité, beaucoup de Portraits en miniature du fameux Petitot, des Tableaux, des Livres & des Bijoux curieux.

Cette multitude d'objets intéressants est annoncée dans un Catalogue fort précis, qui le seroit même trop, si le Cabinet de M. du Vau étoit moins connu. Mais cet illustre Amateur étoit depuis quarante à cinquante ans en relation avec tous les Curieux d'Italie, d'Angleterre, d'Hollande, des Pays-Bas & de la France. Il leur communiquoit ses découvertes; il profitoit de celles qu'ils faisoient: & la voie des échanges ou des achats les faisoit concourir tous à la perfection de leurs Cabinets. M. du Vau avoit encore le mérite rare d'aimer à faire part de ses trésors, & de ses connoissances plus précieuses que les trésors. Ce

caractère de complaisance attiroit chez lui quantité de Savants, & lui a donné plusieurs Elèves qu'il a formés avec soin. Un Cabinet si fréquenté ne demandoit pas un Catalogue beaucoup plus étendu. Il se borne aux Médailles. Nous allons en suivre les Articles qui nous paroissent mériter davantage l'attention des Curieux.

Les premiéres Médailles Grecques de cette Collection sont celles de Philippe de Macédoine, d'Alexandre son fils & de Lysimaque. Elles sont presque toutes d'une belle conservation. Du reste, elles n'ont rien de particulier. Celles des Ptolémées sont également connues. Le Médaillon d'Hiéron est plus rare. On y voit la tête d'Hiéron ceinte du diadème. Au revers, le nom du Prince ΙΕΡΩΝΟΣ avec un Cavalier : sous les pieds du cheval la lettre Φ. Cette Médaille, assez commune en

bronze, n'avoit pas encore paru en or. Elle est très-différente de celle qu'on trouve dans l'excellent Ouvrage de Mirabella.

Dans la suite des Villes Grecques, on en remarque de fort belles de Syracuse, de Cyrène, de Catane, des *Coses*, & non pas de *Coson*, comme on les nomme dans le Catalogue. On s'est aussi trompé dans la Description de la Médaille de Thase. L'inscription n'est pas Σοτερος θασιων Ηερακλευς, mais ΣΩΤΗΡΟΣ ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ, & à l'Exergue ΘΑΣΙΩΝ. On dit qu'au revers il y a une tête de femme ceinte du diadème, couronnée de de laurier, & au milieu deux fleurs. Nous avons vu plusieurs Médailles de Thase; mais toutes avoient au revers une tête de Divinité, couronnée de pampre.

Les Consulaires ne présentent que dix ou onze familles différentes. Malgré ce petit nombre,

on y trouve des pièces rares, telles que les deux Médailles de Vibius Varus. Celle de Numonius Vaala est encore plus singulière. On n'en connoissoit auparavant qu'une en argent; en voici une en or. D'un côté est une belle tête de la victoire sans inscription. Au revers, deux Soldats qui attaquent un retranchement défendu par un autre Soldat, avec l'inscription C. NVMONIVS VAALA.

Mais c'est dans les Impériales que paroît toute la richesse & toute la beauté du Cabinet de M. du Vau. On y compte jusqu'à cent soixante & cinq têtes différentes, depuis Jules Cesar jusqu'à Isaac l'Ange, qui n'est mort qu'en 1195. Le grand nombre des Médailles de chaque Prince est moins surprenant que la rareté d'une quantité de pièces, dont plusieurs ne sont pas même connues. Au milieu de tant de richesses, nous ne pouvons

qu'indiquer les Médailles les plus considérables. Jules Cesar en a huit, dont une porte la tête de ce Prince voilée. Le Triumvir Lepidus en a deux fort belles. On voit avec plaisir les revers d'Auguste ARMENIA CAPTA. MARTI VLTORI. Le revers de Galba, *Roma renasces*, n'a peut-être pas été bien copié : sur les Médailles que nous avons vuës, on lit seulement ROMA RENASC. c'est-à-dire Rome renaissante, *Roma renascens*. Les Othons, les Vitellius, le triomphe de Vespasien après la ruine de Jérusalem, les plus beaux revers de Trajan donnent encore du prix à cette suite. Mais on est bien plus surpris d'y avoir les têtes si rares de Plotine, de Marciana, de Matidia & de Didia Clara.

La Médaille d'or de Pescennius doit occuper l'attention des Curieux ; & l'on ne peut discon-

venir que, si elle est véritablement antique, elle ne soit d'un grand prix. Elle représente d'un côté la tête de Pescennius avec cette inscription, IMP. CAES. C. PESC. NIGERIUS COS II. Au revers, la Déesse de la Monnoie tient en main sa balance MONETA AVG. Nous en avons sous les yeux une de petit bronze, qui est également singulière. C'est la même tête, la même inscription. Le revers seul est différent. Il est consacré à l'Espérance, qui tient en main une fleur, BONAE SPEI. C'est, sans doute, d'après de tels monuments que Panvinius a marqué le second Consulat de Pescennius. Les Fastes de Sicile, les Fastes Capitolins ne parlent jamais de ces Consulats. Il est vrai que le Consulat, dont Spartien a parlé, n'y est pas plus connu. Le nom de *Nigerius* a encore quelque chose d'extraordinaire. Sur les

Médailles d'argent, qui ſont plus communes, on lit NIGER. IVST. AVG. c'eſt-à-dire *Juſtus Auguſtus.* Enfin il n'y a pas encore long-temps que M. le Baron de la Baſtie écrivoit qu'on ne trouvoit pas de Peſcennius en or dans les Cabinets connus. Cette Médaille pourroit donc bien groſſir le nombre des faux Peſcennius d'Arſchot & de Saxe-Gotha, &c.

Quoiqu'il en ſoit, elle ne diminue en rien la beauté de cette ſuite, où l'on admire encore les revers de Septime Sevère, de Macrin, d'Elagabale, des tyrans même Poſtume, Lélien, Victorin & Tétricus le père.

Après ces temps de trouble & de diviſion, les Médailles ne conſervent plus cette beauté, cette nobleſſe qu'elles avoient dans le haut Empire. Tout y annonce, tout y reſſent la décadence des Arts, & plus on avance, plus on

y apperçoit de veſtiges de cette Barbarie, qui a défiguré tous les monuments juſques vers la fin du quinzième ſiecle. Malgré cela, ces Pièces ſont toujours intéreſſantes pour un Curieux : ſouvent même elles ſont plus rares, parce qu'elles ont été plus négligées. Elles ont encore l'avantage de répandre quelque lumiere ſur l'Hiſtoire. Il n'en faut pas tant pour intéreſſer des Amateurs qui verront, dans cette ſuite, des Médailles très-rares de Jovin, de Priſcus Attalus, d'Eudoxie, de Placidie, d'Irène, & de très-beaux Quinaires de Pulchérie, de Tibère Conſtantin & de Tibère Abſimare.

M. du Vau donnoit tous ſes ſoins à ſa ſuite d'or. Cependant il n'avoit pas rejetté quelques bonnes Médailles d'argent. Ce Catalogue parle d'un César voilé, d'un Lepide, d'un Peſcennius Niger, d'un Carauſius avec le revers

Expectate veni, & même d'un Vetranion, Médaille très-rare, & qui méritoit d'être plus détaillée. On ne trouve aussi qu'une annonce fort générale sur le bronze.

Avec un goût si décidé pour l'antique, M. du Vau ne pouvoit pas être insensible aux beautés des Médailles modernes. Aussi n'avoit-il pas entièrement abandonné cette partie; & quoiqu'il n'ait pas formé de suites complettes de moderne, cependant il avoit rassemblé en or, en argent, en bronze un très-grand nombre de pièces curieuses de tous les Etats de l'Europe. C'est la France qui domine : elle est même très riche si l'on réunit tous les métaux. Nous y avons remarqué une petite faute sur la célèbre victoire d'Yvri. Elle est marquée *Victoria Yvriaca 1690*. La Médaille porte 1590.

Ce *Sanctuaire antique*, rempli des plus beaux monuments, a

long-temps décoré cette Ville, & honoré le Citoyen qui l'avoit formé.* Il va passer dans une maison, & peut-être dans plusieurs maisons étrangères. Nous souhaitons qu'il trouve un asyle dans cette Capitale, ou au moins dans ce Royaume. *Ceux qui désireront l'acquérir, s'adresseront à M. de Lille, frère de M. du Vau. Il demeure dans la rue neuve des Bons-Enfants.*

---

* *Erat apud Heium Sacrarium..... perantiquum, in quo signa pulcherrima... Messanam, ut quisque nostrûm venerat, hæc visere solebat : omnibus hæc ad visendum patebant quotidie : domus erat non Domino magis ornamento, quam civitati.* Cic. Act. IV. in Verrem.

ARTICLE LXII.

TRAITÉ HISTORIQUE & Critique de la Nature de Dieu. (Volume *in*-12. pages 552.) Par M. l'Abbé Pichon, Docteur en Théologie. *A Paris, chez Garnier, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue S. Jacques, 1758.*

EN annonçant ce Livre, nous avons dit que l'Auteur traitoit ſon ſujet en Théologien, en Philoſophe & en Hiſtorien. Cette idée eſt juſte, & ſe vérifie par la lecture ſuivie de l'Ouvrage. Il s'agit ici de l'exiſtence de Dieu, de ſon eſſence, de ſon unité, de l'hypothèſe des deux principes, de la toute-puiſſance de Dieu, de ſa providence, de ſa bonté & de ſa juſtice, de ſon immutabilité &

de ſa liberté, de ſon immenſité, de ſon éternité, de ſa ſcience conſidérée dans l'ordre naturel & dans l'ordre ſurnaturel. En tout XII Chapitres que nous ſuivrons.

Chap. I. Après quelques obſervations ſur l'origine & le progrès des erreurs très-répandues touchant la Nature divine, l'Auteur en vient à la preuve de l'exiſtence de Dieu, & quoiqu'il ne rejette aucune des démonſtrations preſque ſans nombre qu'on a données de cette importante vérité, il s'attache particulièrement à celle ci. *L'Etre infiniment parfait eſt poſſible, donc il exiſte actuellement.* Pour ſe convaincre de la premiére propoſition, il ſuffit de penſer que l'idée de l'Etre infiniment parfait, ne renferme aucune contradiction; & pour avouer la conſéquence du raiſonnement ci-deſſus, il ſuffit d'obſerver que l'exiſtence actuelle eſt la premiére des perfections; car

comment cette existence ne seroit-elle que possible dans l'Etre conçu infiniment parfait, vû 1° qu'il seroit conçu plus parfait s'il possédoit actuellement cette existence; & 2° que s'il ne la possédoit pas, il seroit impossible qu'il la possédât jamais, puisque ni lui, ni aucun Etre ne pourroit la lui donner? S'il y a quelque difficulté dans cet argument, elle n'est point dans la conséquence, elle doit être dans l'antécédent, dans la possibilité de l'Etre infiniment parfait, parce que nous ne concevons pas l'accord des perfections infinies qui sont en Dieu; mais l'Auteur observe que *ce défaut de pénétration ne peut nous servir de prétexte légitime pour nier la possibilité ou l'existence actuelle de l'Etre infiniment parfait, puisque nous avons d'ailleurs des motifs suffisants pour la reconnoître.* Ce commencement de discussion

ſur l'exiſtence de Dieu paroît ſuffire à M. l'Abbé Pichon pour ſon plan, qui a pour objet capital l'eſſence ou la nature du ſouverain Etre.

CHAP. II. *De l'eſſence de Dieu.* L'Auteur parcourt tous les ſentiments des Philoſophes ſur l'eſſence de Dieu. Platon eſt celui qui en *a parlé le plus dignement.* Tous les autres (Stoïciens, Pythagoriciens, Epicuriens &c.) ont altéré la juſte idée qu'on en doit avoir. La plûpart ont préludé aux revêries & aux impiétés de Spinoſa, en diſant que Dieu eſt tout, & que tous les Etres ſont des portions de la Divinité. Cette hypothèſe eſt encore plus extravagante & plus déteſtable dans les Ecrits de Spinoſa. *La ſubſtance unique*, imaginée par ce mauvais eſprit, ne méritoit pas d'être réfutée par tant d'habiles gens : c'eſt une notion vague, une expreſſion ſans lumière,

mais

mais de plus une ſource de conſéquences horribles. M. l'Abbé Pichon raſſemble fort bien les principaux arguments, dont on a fait uſage contre cet Impie : il n'omet pas même cette foule de contradictions & d'abominations qui ſuivent du Spinoſiſme, & dont on voit l'expoſition en grand dans le Dictionnaire de Bayle.

La révélation & la raiſon nous apprennent que Dieu eſt un *Etre purement ſpirituel, infini dans ſes perfections, éternel, tout-puiſſant, libre & immuable par ſa nature, juſte & miſéricordieux, la ſource de tout bien, le Créateur de l'univers, &c.* Tous ces attributs ſont expliqués & prouvés dans la ſuite de l'Ouvrage. Ici l'Auteur s'attache à faire voir que le dogme de la Spiritualité de Dieu n'eſt point une nouvelle découverte, comme Bayle a voulu le perſuader ; que les premiers Docteurs de l'Egliſe

prêchoient un Dieu incorporel ; que l'opinion de la *corporéité* de Dieu eſt incompatible avec les principes de la Foi. On peut même aſſûrer qu'elle eſt combattue par la raiſon, puiſqu'un Dieu corporel & infini en même-temps, comme l'Etre ſuprême doit être, reſſembleroit au Dieu des Stoïciens & de Spinoſa : comment, en effet, un corps pourroit-il être infini, ſans contenir en lui-même tout ce qui eſt corps ? Il y a, dans ce Chapitre, des obſervations judicieuſes contre le Paradoxe de M. de Beauſobre, qui a prétendu que *la Religion ne ſouffre aucunement de l'idée de la corporalité de Dieu.* On ne conçoit pas qu'une aſſertion ſi contraire à tous les principes du bon ſens & du Chriſtianiſme, ait pû ſe trouver ſous la plume d'un homme qui ſe picquoit de croire à l'Evangile, & qui ne manquoit pas d'érudition.

Chap. III. *De l'unité de Dieu.* Presque tous les peuples ont été Polythéistes, & la premiére fonction des Prédicateurs de l'Evangile a été de répandre le dogme de l'unité de Dieu. Plusieurs Philosophes avoient néanmoins reconnu cette vérité, les Platoniciens faisoient profession de la croire; les Pythagoriciens disoient qu'il existoit un Dieu éternel, immuable & qui ne ressembloit à aucun Etre; les Cyniques eux-mêmes laissoient le peuple adorer plusieurs Dieux, & n'en admettoient qu'un vrai &c. Mais il ne se trouvoit aucun de ces doctes personnages, *qui eût le courage de désabuser* le peuple; tant il y eut toujours de distance entre la conviction qui éclaire l'esprit, & le zèle qui suggère le desir & les moyens d'éclairer les autres!

Chap. IV. *De l'hypothèse des deux principes.* Ce morceau est

un des plus importants & des mieux traités dans ce Livre. *Si* l'on n'avoit à combattre que les vieux partisans des deux principes, les Zoroastre, les Pythagore, les Manichée & leurs Disciples; on seroit dispensé de la plûpart des discussions Métaphysiques où entre notre Auteur. Rien de plus absurde en soi que l'existence de deux Etres coéternels, indépendants l'un de l'autre, toujours opposés entre eux, & influant néanmoins comme de concert dans la production de tous les Etres. M. l'Abbé Pichon démontre la stupidité de cette hypothèse. Mais on rencontre ici, comme dans toutes les questions de Religion, le trop fameux Bayle, qui convenant de l'imbécillité du dogme Manichéen, ne laisse pas d'assûrer qu'il donne de grandes facilités pour expliquer l'origine du mal: comme si l'on expliquoit jamais

quoi que ce ſoit par un principe contraire au ſens commun ! Notre Auteur s'engage donc dans un combat reglé contre Bayle ; il juſtifie toute la conduite de Dieu dans le choix du ſyſtême total, ſyſtême *de juſtice & de miſéricorde*, parce que ces deux attributs s'y manifeſtent d'une manière digne de l'Etre infiniment parfait. Il fait voir que, ſous un Dieu bon, le mal phyſique peut exiſter ; que le mal moral n'eſt point un être réel ; qu'ainſi la volonté de Dieu ne peut en être ni coupable, ni complice ; mais qu'il ne répugne point à la Providence de permettre ce mal, dont la réparation par voie de pénitence, ou de châtiment, ou de ſubſtitution même d'un bien, rentre dans l'ordre des deſſeins de Dieu. Il y a, dans toute cette controverſe, beaucoup de points de vuë très-bien placés, & des principes de ſolu-

tion fort lumineux. Nous ne ſavons s'il eſt abſolument néceſſaire, pour appuyer la doctrine de M. l'Abbé Pichon, d'avancer, comme deux vérités, *qu'il y a plus de biens que de maux dans la vie, & que les hommes ont communément plus de vertus que de vices*. Il nous ſemble qu'indépendamment des ſommes de biens & de vertus comparées avec les ſommes de maux & de vices, la Providence divine peut être juſtifiée, pourvû qu'il ſoit bien prouvé (comme il l'eſt en effet) que Dieu a été parfaitement libre dans le ſyſtême qu'il a choiſi; qu'il ſait toujours tirer le bien du mal; que ſa gloire ne ſouffre aucune altération des maux qui ſont répandus ſur la terre; qu'il donne à toutes les créatures raiſonnables les moyens de pratiquer le bien & d'éviter le mal, & qu'enfin le péché n'eſt que l'abus de la liberté.

Pour aſſûrer qu'il y a plus de biens & de vertus dans le monde, que de maux & de vices, il faudroit préalablement avoir calculé les déſordres qu'a faits le péché originel ; & ce ſeul calcul a de quoi effrayer. Diſons donc plutôt que, quelque ſoit l'état déplorable où ſe trouve le genre humain ; au temps de la conſommation, le bien de Dieu & de ſes Elus éclatera de toutes parts, & que les réprouvés ſe condamneront tous eux-mêmes, ſans pouvoir imputer leur malheur à la Providence.

CHAP. V. *De la toute-puiſſance de Dieu.* L'Auteur identifie le dogme de la création avec celui de la toute-puiſſance du premier Etre. *Dès qu'il eſt certain que Dieu a fait le monde de rien, & que toutes choſes ſont ſon ouvrage, il s'enſuit qu'il eſt le Maître d'en diſpoſer à ſon gré ;* il faudroit ajoûter, & *qu'il a une puiſſance ſans bornes ;*

non-ſeulement à l'égard de ce monde viſible, mais à l'égard de tous les autres mondes qui pourroient exiſter. La preuve qu'employe ici M. l'Abbé Pichon, auroit donc beſoin d'être un peu remaniée, fortifiée & miſe dans un plus grand jour. Rien de plus facile aſſurément, & l'attribut de la *toute-puiſſance* n'eſt pas moins renfermé que toute autre perfection, dans la notion de l'Etre infini. Quant à la création, notre Auteur diſcute fort bien les ſentiments des Anciens ſur cet Article. Pluſieurs d'entr'eux crurent le monde éternel, & l'axiôme que *rien ne ſe peut faire de rien*, leur parut une vérité inconteſtable : mais quelques Philoſophes s'éleverent au-deſſus de l'opinion commune : il faut leur rendre plus de juſtice, à cet égard, que n'ont fait certains Auteurs modernes, dont M. l'Abbé Pichon entreprend

la critique. Il eſt encore plus important de montrer que les Juifs ont enſeigné la création proprement dite ; que ce dogme eſt clairement énoncé dans les Livres ſaints ; qu'il n'y a point eu de partage ſur cet Article entre les premiers Chrétiens. Toutes ces vérités ſont bien propoſées & bien développées dans le Livre de notre Auteur.

Chap. VI. *De la Providence de Dieu.* La notion d'un Etre ſouverainement parfait, entraîne celle d'une Providence. Quand Epicure a nié la Providence, il a fait voir que le Dieu qu'il ſe vantoit d'admettre, n'étoit qu'un terme vague, qu'une idée fantaſtique & illuſoire. Admettre un Dieu Créateur & nier la Providence, ce ſont, pour ainſi dire, deux choſes contradictoires, auſſi n'a-t-on point vû, dans l'Antiquité, de partiſans de la création, qui ne reconnuſ-

ſent une ſageſſe dont les Loix gouvernent le monde. M. l'Abbé Pichon nous repréſente même, dans ce Chapitre, tous les ennemis modernes de la Providence comme autant d'ennemis de la création, comme autant d'Athées : on doit voir, en particulier, la controverſe qu'il entame contre l'inſenſé la Métrie, qui prétendoit expliquer tout par les effets d'une multitude de *combinaiſons heureuſes* : ſyſtême incompréhenſible & bien digne d'une tête que l'impiété avoit totalement dérangée. Comme il ſe trouve, dans notre ſiècle, ſi fécond en toutes ſortes d'erreurs métaphyſiques, des Philoſophes (prétendus) qui ſe portent pour admettre la création ſans reconnoître d'ailleurs aucune influence actuelle de la ſageſſe divine ſur le monde phyſique & moral ; il étoit à propos d'attaquer cette claſſe d'impies ; & c'eſt

une addition qu'on peut desirer dans le Livre de notre Auteur; si ce n'est pourtant qu'on juge le Chapitre VIII. qui traite de la *bonté & de la justice divine*, très-suffisant pour démontrer que nos Déistes modernes, qui se réservent le droit de vivre à l'aventure, sans conserver aucuns rapports avec la Providence, sont infiniment déraisonnables, aveugles & imprudents.

En effet, toute cette doctrine de la *bonté & de la justice de Dieu* n'est que comme un Corollaire du grand principe de la Providence. Un Dieu Créateur essentiellement juste n'abandonne point ses Créatures, & moins encore celles qui ont de l'intelligence, que celles qui en sont privées. Sa bonté les comble de biens, & leur en promet de plus grands si elles sont fidelles. Sa justice ménace de châtiments sevères les

Prévaricateurs, & c'est encore un acte de bonté & de miséricorde; mais si ces rebelles n'en profitent pas, la justice a ses droits, & elle les exerce dans ce monde ou dans l'autre. Les Philosophes anciens, même en assez grand nombre, ont eu des notions de ces divins attributs; ils comptoient sur la bonté des Dieux, & ils redoutoient leur justice. Quand ils voyoient les impies prospérer, ils n'en étoient que plus portés à plaindre leur sort, parce qu'ils savoient que la punition seroit d'autant plus sevère qu'elle étoit plus différée. *Les moulins des Dieux*, disoient-ils, *moulent tard, mais ils moulent menu.* Et un Savant, dont notre Auteur cite la pensée, disoit que ceux qui censurent la conduite de Dieu, parce qu'ils ne le voient pas punir les méchants en cette vie, font comme les Spectateurs d'une Tragédie qui reprocheroient

à l'Auteur d'introduire au milieu de ſon drame, des méchants heureux & inſolents dans leur crime. C'eſt à la fin de la Pièce qu'il faut attendre, c'eſt là que les ſcélérats ſont couverts de confuſion, & punis comme ils le méritent. La cataſtrophe du monde, *ajoûtoit le même Obſervateur*, ſera *un Poëme* infiniment *plus véritable.*

Chap. VIII. *De l'immutabilité & de la liberté de Dieu.* Ces perfections ſe concilient en Dieu, mais il n'eſt pas donné à la créature de ſaiſir tous les nœuds de la conciliation. Tout ce qu'on peut faire, c'eſt 1° de donner des définitions convenables de *l'immutabilité* & de *la liberté* de Dieu. 2° De ne point perdre de vuë la durée de Dieu, qui eſt l'éternité même : & voilà ce que fait ici notre Auteur. Selon lui, l'immutabilité eſt *une vertu du ſouverain Etre, par laquelle ſa nature ſe*

trouve à l'abri de tout changement, en ſorte qu'elle ne ſauroit être ni altérée, ni perfectionnée. La liberté eſt *une vertu, par laquelle le ſouverain Etre a la puiſſance d'agir, ou de ne pas agir.* Par rapport aux actes qui conſtituent l'eſſence de Dieu, il n'y a point de liberté dans ce ſouverain Etre : ainſi il ne peut ni ceſſer de s'aimer lui-même, ni de produire ſon Verbe &c. Il eſt parfaitement libre à l'égard des actes qui ſont hors de lui comme la création du monde, le ſyſtême de cette création &c. Cette liberté néanmoins, entant que contenue & exercée dans Dieu avant que de ſe produire au-dehors par des effets, eſt quelque choſe d'éternel ; en ſorte qu'on ne peut aſſigner aucun moment où Dieu n'ait pas été déterminé, quoique très librement, à créer le monde. Et telle eſt la différence eſſentielle de la liberté de

Dieu & de la liberté des créatures intelligentes : celles-ci ſe déterminent dans le temps, & ſont par conſéquent ſujettes à changer : Dieu au contraire ſe détermine dans l'éternité, & demeure toujours le même. On voit bien qu'il reſte toujours beaucoup de profondeur dans cette queſtion, mais, en raiſonnant ſur la Nature de Dieu, ſi quelqu'un exige qu'on meſure toute l'étendue de la divinité, qu'on explique le *comment* & le *pourquoi* de tous les rapports infinis qui ſont dans les attributs divins, il faut abandonner un tel Controverſiſte, ou plutôt le faire reſſouvenir de ce qu'il eſt & de ce qu'il doit penſer de lui-même en la préſence de l'Etre infini.

Chap. IX. *De l'immenſité de Dieu.* Voilà encore une perfection réelle & bien ſupérieure à notre intelligence. L'immenſité de Dieu eſt étroitement liée avec ſa ſpiri-

tualité. Ceux qui ont donné un corps à Dieu, n'ont pû le croire immense. Ceux qui, comme l'Historien du Manichéisme, M. de Beausobre, pensent qu'on n'altère point la Religion en niant l'immensité de Dieu, avancent une proposition insoûtenable. La Religion est toujours altérée quand on veut la concilier avec des erreurs considérables. Sur la fin de ce Chapitre, l'Auteur réunit les deux opinions scholastiques sur l'immensité de Dieu, c'est-à-dire qu'il croit que Dieu est présent partout, tant par ses opérations que par sa substance; & sa raison est qu'en Dieu la substance & l'action sont deux choses absolument inséparables. Il resteroit néanmoins à expliquer comment la substance divine, totalement & infiniment spirituelle, est présente dans les divers lieux de cet univers, comment elle correspond à ces lieux;

c'eſt cette difficulté qui fait le partage de l'Ecole.

CHAP. X. *De l'éternité de Dieu.* Il eſt remarquable que le dogme de l'Eternité n'ait preſque point eu d'adverſaires : ce qui eſt peut-être une des meilleures preuves qu'on puiſſe produire pour faire voir que tous les hommes ont eu la connoiſſance intime & naturelle d'un premier Etre. Il ne faut donc pas de grandes recherches pour montrer la tradition du genre humain ſur l'Eternité de Dieu, il y a bien plus de difficultés ſur la nature de l'éternité. M. l'Abbé Pichon, comme tant d'autres, exclut de l'éternité toute durée ſucceſſive, & il a raiſon, puiſque la ſucceſſion de durée ſapperoit le dogme de l'infinité de Dieu. Il ajoûte un mot ſur la nature du *temps*, qu'il paroît conſtituer dans *la ſucceſſion de nos penſées, de nos ſenſations, de*

nos ſituations, & des évènements divers qui ſe paſſent ſous nos yeux. Mais il ſemble que cette ſucceſſion elle-même a un principe juſqu'où il faut remonter. Nous ſavons bien que le temps eſt une ſucceſſion de quelques choſes qui n'exiſtent pas enſemble ou toutes à la fois : mais qu'eſt-ce que cette ſucceſſion ? N'eſt ce pas une ſuite d'objets conſidérés comme indiviſibles ; & ces objets ne s'arrangent-ils pas comme les nombres ? Ainſi les nombres paroiſſent la première ſource ou l'idée primitive de la ſucceſſion, & par conſéquent du temps. Mais c'en eſt aſſez, & peut-être trop ſur cette bagatelle métaphyſique.

CHAP. XI. & XII. *De la ſcience de Dieu dans l'ordre naturel & ſurnaturel.* Dieu connoît tout, même l'avenir, même les futurs conditionels, & ſa preſcience ne gêne point la liberté de l'homme.

C'eſt le précis de ces deux Chapitres, dont le premier eſt tout philoſophique, & le ſecond (ſur les futurs conditionels) ſe borne à la Théologie; mais cette diſcuſſion eſt courte. M. l'Abbé Pichon produit les preuves de la ſcience de Dieu par rapport aux futurs conditionnels; il montre que cette ſcience eſt reconnue dans les ſaintes Ecritures; que S. Auguſtin l'admet, mais dans un ſens tout oppoſé à celui des Semi-Pélagiens, qui abuſoient de cette ſcience, pour laiſſer au pouvoir de l'homme le commencement de la foi & les préliminaires du ſalut. Quant à la preſcience & à la manière dont elle ſe concilie avec la liberté, on trouve au XI^{e} Chapitre les raiſons ordinaires, bien priſes & bien développées. Voilà l'idée ſommaire de cet Ouvrage qui contient quantité de bonnes choſes, ſur-tout une ſaine méta-

phyſique, & une façon lumineuſe de diſcuter les opinions antiques. L'Auteur ne s'appeſantit pas ſur les citations: quoiqu'il ſoit exact à les produire, il s'applique encore plus à raiſonner, à éclaircir, à développer. Le ſtyle de ce Théologien manque quelquefois de correction : c'eſt un petit défaut que l'uſage & la critique d'un ami feront bientôt diſparoître.

ARTICLE LXIII.

CATALOGUE RAISONNÉ des Tableaux du Roi, avec un Abregé de la vie des Peintres, fait par ordre de Sa Majesté. Tome second (grand *in*-4°. contenant l'Ecole Vénitienne & l'Ecole de Lombardie.) *Par M. Lépicié, Secretaire perpétuel & Historiographe de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, &c.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCC.LIV.

NOus avons observé en annonçant ce Livre qu'il ne paroît qu'au bout de quatre ans; qu'il a survécu à son Auteur; qu'il est la suite d'un Volume qui fut publié en 1752, & dont nous donnâmes, dans le temps, cinq Extraits. Nous y renvoyons ceux

de nos Lecteurs qui auroient perdu de vuë l'objet de cette belle entrepriſe, & qui déſireroient ſe rappeller les Tableaux décrits dans ce premier Volume.

On nous donne ici *l'Ecole Venitienne & l'Ecole Lombarde; l'une & l'autre recommandables par la beauté du coloris & par le grand goût du deſſein, mais non au même degré d'élégance & de correction, pour cette dernière partie, que l'Ecole Romaine.*

L'Auteur, ſuivant toujours le plan de ſon premier Volume, place avant la Deſcription des Tableaux du Roi, un Abregé de la vie des Peintres; c'eſt-à-dire qu'il fait connoître les Auteurs avant leurs Ouvrages. La plûpart de ces Notices ſont agréables & d'un bon goût. Elles ont été travaillées d'après des Italiens eſtimés, comme Vaſari & Ridolfi; & quelques-unes de nos Hiſtoires Françoiſes ont

auſſi dirigé l'Auteur. Nous avons quelquefois interrogé ces Ecrivains originaux, & nous nous en ſervirons pour quelques obſervations peut-être utiles, du moins exemptes de tout deſir de critiquer & de reprendre.

Le Roi a un Tableau de Jean Bellin, qui a eu la gloire de rendre commune en Italie la Peinture à l'huile. Il en avoit appris le ſecret chez Antoine de Meſſine, qui le tenoit lui-même de Jean de Bruges, vrai Fondateur & Inventeur de cette manière d'opérer. Le diſcours de M. Lépicié feroit croire qu'Antoine de Meſſine l'avoit découverte; & c'eſt apparemment un mot d'explication qui manque à ce petit morceau d'Hiſtoire. Jean Bellin vécut 90 ans, & l'on fixe ici ſa mort à l'an 1512. Cependant on a de lui un Tableau, (c'eſt la Bacchanale dont parle M. Lépicié) qui porte

pour inscription, mise par Bellin lui-même, *Joannes Bellinus MCCCCCXIV :* ce qui démontre qu'il est mort tout-au-plutôt cette même année. On peut voir sur ce point Charles Ridolfi, dans son Recueil de Notices sur les Peintres Venitiens. Nous citerons souvent ce Livre, qui est en effet une des meilleures sources qu'on ait pû consulter pour cette Partie du Catalogue des Tableaux du Roi. Au reste, on doit savoir que Jean Bellin fut un des Fondateurs de l'Ecole Venitienne ; que le Tableau qui est chez le Roi, représente ce Peintre lui-même avec son frère, & que cet Ouvrage, où *il y a de la correction & de la vérité dans les têtes*, n'est exécuté que d'une manière *séche*, & *qui tient* encore *du Gothique.*

Nous passons Pâris Bordone, assez bon Peintre ; & André Schiavon, Dessinateur médiocre. Le Roi

Roi n'a qu'un Portrait composé par le premier, & qu'un Tableau du second ; c'est un saint Jerôme se frappant la poitrine avec un caillou. *Il y a peu de correction dans cette figure ;* quoique d'ailleurs *d'une bonne couleur & d'un faire facile.*

Titien Vecelli appellé tout court *le Titien*, est le Peintre qui a vécu le plus long-temps, puisqu'étant né en 1477*, il ne mourut qu'en 1576 : ce qui fait près d'un siècle : c'est aussi le plus grand Maître de l'Ecole Venitienne. Il peignit presque tous les Souverains & tous les grands hommes de son temps. On a de lui une multitude de Tableaux très-estimés ; les Eglises & les Palais en sont remplis. Le Roi en posséde vingt & un, dont sept

* Le Vasari place sa naissance en 1480, mais il est contredit par tous les autres Historiens.

ſont des Portraits parmi leſquels on voit celui de François I. ouvrage *recommandable pour la couleur & pour la beauté de l'exécution.*

Entre les Tableaux d'Hiſtoire, on diſtingue celui qui repréſente *Jeſus-Chriſt porté au ſépulchre.* „ Tout ce que la nature peut indiquer d'expreſſion dans un corps „ mort, eſt parfaitement rendu „ dans la figure du Chriſt; c'eſt-„ à-dire l'affaiſſement & la peſanteur des membres qui n'ont plus „ de ſoûtien. Les figures des trois „ Diſciples qui portent ce corps, „ contraſtent ſavamment: la Mag-„ deleine remplie d'effroi, ſemble „ vouloir éloigner la Vierge d'un „ ſi cruel ſpectacle : cette tendre „ mère paroît, ainſi que S. Jean, „ accablée de la plus vive dou-„ leur. “

Les *Pélérins d'Emmaüs* ſont encore un magnifique Tableau.

Les autres ſont plus foibles ou moins bien conſervés ; mais dans ces derniers même on reconnoît toujours la grande expreſſion & le beau coloris du Titien.

Le *Giorgion* ou George Barbarelli, dans ſon vrai nom, fut Elève de Jean Bellin, & Maître à quelques égards du Titien ; c'eſt-à-dire que celui-ci profita beaucoup des exemples & de la maniére du Giorgion, qu'il ſurpaſſa néanmoins dans la ſuite. On doit, ce ſemble, conſidérer auſſi dans ce parallèle que le Titien vécut un ſiècle, & que le Giorgion termina ſa courſe à trente-trois ans. Quel avantage par conſéquent pour le premier ! Mais le Giorgion, quoiqu'inférieur au Titien, n'en eſt pas moins un des meilleurs Maîtres de l'Ecole de Veniſe. *Il excelloit dans l'Art de diſpoſer & d'habiller ſes Portraits d'une mnière avantageuſe, & de donner*

aux cheveux une molleſſe & un tour très-difficiles à bien repréſenter. Le Roi poſſéde ſept Tableaux de cet Artiſte. 1. *Hérodias recevant la tête de S. Jean-Baptiſte*, compoſition foible, quoique *la couleur* en ſoit *vigoureuſe.* 2. *La ſainte Vierge tenant l'Enfant* JESUS, Tableau où les Loix du *Coſtume* ne ſont point reſpectées, mais *d'une grande force de couleur & bien conſervé.* 3. *Les différents âges de l'homme : la couleur en eſt fière, & le payſage d'un grand goût*, mais le deſſein peu correct. 4. Un Portrait qui repréſente Gaſton de Foix, Duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne en 1512. *Le deſſein de ce Tableau eſt d'une grande manière, la couleur forte & ſuave, & l'effet picquant pour le clair-obſcur.* 5. *Un Concert champêtre :* morceau excellent ; *on y treuve la force & le ſuave, la fierté du*

pinceau, *la facilité du travail & beaucoup d'intelligence pour l'accord du tout enſemble.* Les deux derniers Tableaux ne ſont qu'attribués au Giorgion, & ne méritent pas autant de conſidération que les précédents. Le premier eſt un *Concert*, le ſecond une figure de femme repréſentant *la Comédie.*

Jean-Antoine Regillo, dit *le Pordenon*, du nom d'un Bourg ainſi appellé dans le Frioul, eut *une manière de peindre agréable.* Il n'y a de lui chez le Roi que deux Tableaux; l'un repréſente S. Pierre, dont *la tête a du caractère*; l'autre n'eſt qu'un portrait d'homme, mais d'un *beau fini, d'une touche fière*, & d'un grand goût de *deſſein.*

La Notice qui concerne le *Baſſan*, auroit pu être fort détaillée; car on a beaucoup de choſes ſur lui dans le Recueil de Ridolfi. Il

naquit en 1510 à Baſſano en Lombardie, & il en porte le nom; le ſien étoit Jacques *da Ponte* ou *du Pont*. Son père, aſſez bon Peintre, lui donna les premiéres leçons de cet Art; puis il l'envoya étudier à Veniſe, ſous Boniface Venitien, où *il demeura long-temps*, ſi nous en croyons M. Lépicié, & *peu de temps* ſi nous nous en rapportons à Ridolfi. De retour à Baſſano, ce Peintre peu ambitieux ſe fixa dans ſa patrie, & y travailla juſqu'à l'âge de 82 ans, temps de ſa mort. C'eſt ce qui fait qu'on a tant de Tableaux de lui. Le Roi en poſſéde douze, dont onze ſont ſur des ſujets de l'Ecriture ſainte, quatre pour le déluge, un ſur *le frappement du rocher*, ſix ſur la Vie * & la Paſſion de notre Seigneur. Enfin

* Dans ce nombre eſt un admirable Tableau de la *Nativité*. La deſcription

une Vendange, Ouvrage plein de *vérité*. » C'eſt la nature ren» due avec des nuances ſi naïves » par rapport aux airs de têtes, » aux habillements & au *ſite* qu'il » ſemble qu'on ſoit tranſporté en » Italie. A l'égard de l'exécution, » elle eſt fière & facile, la touche » eſt variée, la couleur excel» lente; & l'on peut aſſûrer que » l'effèt ſeroit encore plus pic» quant, ſi le Tableau avoit moins » noirci. «

Un des principaux ornements de l'Ecole Venitienne a été Jacques Robuſti, ſurnommé le *Tintoret*, parce qu'il étoit fils d'un

---

qu'en fait M. Lépicié, approche beaucoup d'une *Nativité* décrite auſſi par Ridolfi. Nous ne croyons pourtant pas que ce ſoit le même Tableau, puiſque Ridolfi aſſûre qu'il n'a jamais été poſſible d'engager les habitants de Baſſano à s'en défaire.

Teinturier. C'étoit un Peintre très-attentif, très-laborieux, & qui avoit pour maxime que *le coloris du Titien joint au dessein de Michel-Ange*, feroit un homme parfait dans son Art. Ridolfi a donné 60 pages *in*-4°. sur ce grand Maître. M. Lépicié n'en donne que cinq : puis il détaille ce qu'on a rassemblé du Tintoret pour enrichir le Cabinet du Roi. Ce sont huit Tableaux, savoir 1. *Susanne accompagnée de deux femmes* : Tableau d'un *grand caractère de dessein*, mais d'une expression foible. 2. *La Magdeleine aux pieds de Jesus-Christ chez Simon le Pharisien* : on doute que cette pièce soit du Tintoret ; elle est *médiocre pour la couleur, pour l'effet & pour le dessein*. 3. *Notre Seigneur faisant la Cène avec ses Disciples* : c'est le plus estimable des huit Tableaux, quoique les *contrastes y soient outrés &*

les attitudes forcées. 4. *Une Descente de Croix :* ce n'eſt qu'une *eſquiſſe aſſez foible & aſſez mal conſervée.* 5. *Le Martyre de S. Marc :* morceau qui n'eſt peut-être pas du Tintoret : l'exécution n'eſt pas digne de lui. 6. *Le Portrait d'un Venitien :* la tête & les mains ſont d'une grande beauté. 7. *Un Portrait de femme :* bien deſſiné & bien peint. 8. *Un Portrait d'homme :* il eſt *d'une manière large*, & d'un beau coloris.

Dans l'ordre de ce Catalogue, il ſe trouve quatre Tableaux, même eſtimables, d'un Peintre Flamand, Elève du Titien & nommé Lambert Zuſtris. M. Lépicié fait bien la Deſcription de ces morceaux de Peinture ; mais il ne donne aucune Notice ſur l'Auteur. Il ſe contente de dire qu'*il n'y a rien ſur la vie de ce Peintre.* Cependant Ridolfi, dont nous avons déja parlé pluſieurs fois, nous apprend

que ce Lambert, Elève du Titien, vécut quelque temps à Venise; qu'il servit quelquefois au Titien & au Tintoret pour les paysages; qu'il fit plusieurs Tableaux pour des Eglises de Padoue ; qu'on a de lui un fort beau S. Eustache, adorant la Croix placée sur la tête du Cerf miraculeux ; & un passage de la Mer-Rouge, avec la défaite totale de l'armée de Pharaon. Nous savons bien que ce détail ne suffit pas pour composer l'Histoire d'un Peintre, mais il n'en est pas moins certain qu'on avoit quelque chose à dire de Lambert Zustris, puisqu'on trouve ces particularités sur sa vie & sur ses ouvrages.

Le Roi posséde aussi trois Tableaux de deux Peintres de Ferrare, nommés *les Dosses*, & notre Auteur se borne à parler de ces pièces, sans faire connoître ceux qui les ont composées. Cependant

au premier Volume des *Entretiens* de Félibien (pag. 332 & ſuiv.) on a une aſſez bonne inſtruction ſur ce qui concerne ces deux Peintres. Ils excelloient dans le payſage, & Félibien en avoit vû de leur façon dans la vigne Aldobrandine. Ils travaillerent quelque temps pour François-Marie, Duc d'Urbin, qui n'approuva pourtant pas les Peintures dont ils prétendirent décorer ſon Palais de *l'Impériale.* L'aîné des Doſſes fut Penſionnaire du Duc de Ferrare, & paſſa le reſte de ces jours dans la Capitale de ce Prince. Le cadet s'établit auſſi, à ce qu'il paroît, dans le même lieu, & ſurvécut à ſon frère. Félibien cite deux Tableaux de ces Peintres, dont un, ſelon lui, appartient au Roi. On ne le retrouve pas dans ce Catalogue: ce qui feroit croire que l'Auteur des Entretiens s'eſt trompé, ou qu'il a pris *la Nativité*, dont il parle,

pour *la ſainte famille*, qui eſt le ſecond des trois Tableaux décrits par M. Lépicié.

Le ſilence de cet Auteur ſur un autre Peintre fort célèbre, & dont le Roi a un Tableau, nous ſurprend encore plus que la ſuppreſſion de toute Notice à l'égard des Doſſes & de Lambert Zuſtris. Ce Peintre eſt Laurent Lotto, Elève de Jean Bellin, & peut-être auſſi du Giorgion. M. Lépicié dit que *nous n'avons ſur ſa vie aucune lumière.* Mais Ridolfi lui donne cependant un Article entier comme aux Peintres les plus connus, & il place ſon portrait à la tête.

Or, ſelon cette Notice, Laurent Lotto naquit à Bergame, & travailla de bonne heure pour embellir les Egliſes de ſa patrie. Il paſſa enſuite à Treviſe, où il fit encore beaucoup de Tableaux pour des lieux ſaints, & pour des Seigneurs du pays. Veniſe le poſſéda

long-temps, & cette grande Ville eſt remplie de ſes ouvrages, preſque tous de piété. Lotto termina ſes jours à Lorette, uniquement occupé du ſoin de ſon ſalut & de travaux qui manifeſtoient ſa tendre dévotion envers la Ste Vierge. *Così il Lotto ſpendendo il tempo, e l'opera in quel lodevole impiego, termino di vecchiezza la vita; e laſciò al ſuo morire un chiaro nome della virtù, e bontà ſua, &c.* Ridolfi employe trois pages & demie de ſon Livre à détailler les actions de ce Peintre. Le Vaſari en parle de même aſſez au-long, & n'oublie point de rendre juſtice à ſa piété.* On conviendra, ſans doute, avec nous que ce ſont là

* C'eſt dans la troiſième Partie de cet Auteur ſous l'Article de Jacques Palme l'ancien, (pag. 247. Edit. de Bologne 1647.)

des *lumières sur la vie* de cet Artiste. Au reste, le Tableau que le Roi a de Laurent Lotto, représente *la femme adultère. La couleur en est très-bonne, & tient beaucoup de l'Ecole Venitienne.* Mais, *pour le dessein & le goût de draper, il y manque de la correction & du choix.*

Puisque nous nous sommes mis à critiquer le silence de notre Auteur, sur les trois ou quatre Peintres susdits, nous ajoûterons pareillement une espèce de Notice touchant le jeune Palme, disciple du Tintoret. M. Lépicié nous dit encore à la page 129 de ce Catalogue, qu'*il n'y a aucuns Mémoires sur la vie de ce Peintre*; qu'on sait seulement qu'*il étoit petit-neveu de celui qu'on nommoit le vieux Palme*; qu'*il travailloit du vivant de son grand-oncle, & mourut en 1628, suivant Félibien & selon de Piles en 1623.* Or ceci

nous jette dans la plus grande ſurpriſe. Quoi ? nous n'avons *aucuns Mémoires ſur la vie du jeune Palme.* Cependant le Cavalier Ridolfi décrit toute l'Hiſtoire de ce Peintre dans l'étendue de 33 ou 34 pages *in*-4°. Il n'omet aucune des circonſtances de ſa vie, aucune de ſes entrepriſes, aucun de ſes ſuccès. Il a même pris ſoin de faire graver ſon portrait ; il marque ſa mort à l'âge de 84 ans, & le lieu de ſa ſépulture, avec l'inſcription qui l'aſſocioit, pour le mérite & pour la réputation, au Titien & au vieux Palme. Enfin ſi l'on ne vouloit pas conſulter ou ſuivre Ridolfi ſur ce bon Peintre, on pouvoit s'en rapporter à M. d'Argenville qui, dans ſon premier Volume (pag. 194 & ſuiv.) fait très-bien connoître le jeune Palme & les ouvrages ſortis de ſa main. Il indique le Tableau qu'on a, de ce Maître, dans le Cabinet

du Roi. C'eſt un *Chriſt couronné d'épines :* morceau *d'un bon effet pour la diſtribution de la lumière : l'expreſſion du Chriſt eſt touchante, & le deſſein en général d'un grand caractère.* C'eſt le jugement qu'en porte M. Lépicié, qui parle toujours en grand Connoiſſeur & même en Maître de ces beaux ouvrages. Il ſeroit à déſirer que ſes Notices hiſtoriques répondiſſent par-tout à ſes jugements, c'eſt-à-dire qu'elles fuſſent auſſi inſtructives & auſſi complettes. Reprenons la ſuite du Catalogue à Jerôme Mutian (pag. 91.)

Ce Peintre ſçut allier les perfections de l'Ecole Romaine avec celles de l'Ecole de Veniſe. Né en 1528 à Breſcia en Lombardie, il étudia d'abord ſous le Romanini ; puis il ſe livra tout entier à l'imitation du Titien ; après quoi il fit le voyage de Rome, & il ſe perfectionna en voyant l'antique. Ca-

fut dans cette grande Ville qu'il fixa ſon ſéjour ; il y obtint même la fondation de l'Académie de S. Luc, & lui laiſſa quelques biens en mourant. * Jerôme Mutian excella dans le payſage, & ſes Tableaux ſont preſque tous fort travaillés. Celui qui eſt chez le Roi repréſente *S. Thomas mettant les doigts dans le côté du Sauveur.* Le deſſein, le coloris & l'expreſſion en ſont remarquables.

Si M. Lépicié avoit voulu s'étendre ſur Paul Cagliari, dit *le Veronèſe*, il étoit à même de profiter des Notices très-amples qu'on a données ſur ce fameux Peintre. Le Cavalier Ridolfi employe plus de 50 pages à le faire connoître. Paul Veronèſe naquit en 1532 à Verone, & mourut à Veniſe en

---

* Ce Peintre mourut en 1590 à 62 ans.

1588. Sa vie fut très-laborieuſe, & peu de Peintres ont laiſſé autant d'ouvrages que lui : ce qui caractériſe ce grand homme, c'eſt *l'imagination noble, la grande ordonnance, & une beauté d'exécution qui frappe & ſaiſit l'homme le moins Connoiſſeur.* On lui reproche avec raiſon d'avoir ſouvent manqué aux régles du *Coſtume :* mais c'eſt un défaut ſi ordinaire aux Peintres de Veniſe, qu'on ne doit pas en faire un crime particulier à Paul Veronèſe.

Il y a chez le Roi vingt-ſix Tableaux de cet Artiſte ſi célèbre, & ils ſont preſque tous admirables. On vante ſur-tout 1. *Rebecca & Eliezer*, dont *l'exécution eſt d'une grande force, le fond d'un beau choix, le payſage traité avec goût.* 2. *Moyſe tiré des eaux & préſenté à la fille de Pharaon.* On admire *l'ordonnance du ſujet, la beauté du payſage, la diverſité*

des étoffes, dont l'exécution est admirable. 3. *Judith tenant la tête d'Holoferne.* Tableau *si picquant pour la disposition des figures & pour la couleur qu'on ne peut se refuser à l'admiration.* 4. *Esther en présence d'Assuerus.* Cette pièce *réunit la composition, la couleur & le clair-obscur.* 5. *Une sainte famille.* Tableau *d'un grand mérite pour la couleur, l'intelligence & la beauté des têtes.* 5. *La Vierge tenant l'Enfant* JESUS, *accompagnée de S. George, de Ste Catherine & de S. Benoît : le total de ce Tableau est d'une grande beauté, & la figure de Ste Catherine est admirable.* 7. *La Magdeleine aux pieds de Jesus-Christ chez Simon le Pharisien.* Grand Tableau de près de quinze pieds de haut & de trente pieds & demi de large : c'est un présent fait par les Venitiens au Roi. M. Lépicié en fait une description

fort détaillée, ſans néanmoins épargner à Paul Veronèſe le reproche d'avoir été trop *œconome pour l'achat de ſes couleurs.* Dans ce magnifique morceau de la Magdeleine chez Simon le Phariſien, l'Outremer a été trop peu employé, & c'eſt-ce qui fait que la couleur du ciel a extrêmement changé. 8. *Notre Seigneur guériſſant la femme hémorrhoïſſe. Tableau d'une manière large, d'un beau faire & d'un bon ton de couleur.* 9. *Le Crucifiement de notre Seigneur.* Rien de plus touchant que l'exécution de ce grand ſujet. 10. *Les Pélérins d'Emmaüs.* Ouvrage *admirable pour la compoſition, la beauté des têtes, & la vérité des couleurs locales.* Le *Coſtume* n'y eſt nullement obſervé, puiſque Paul Veronèſe y a placé toute ſa famille; mais cette faute, d'ailleurs impardonnable, *fait naître* des beautés

ſans nombre *du côté de l'ordonnance & de l'exécution.* 11. *La Vierge enlevée au Ciel par des Anges. Très-beau grouppe.* 12. *Andromède attachée au rocher.* Tableau *d'une grande maniere, d'une belle compoſition & d'un effet picquant, &c.*

Jacques Palme dit *l'ancien*, pour le diſtinguer de ſon petit-neveu dont nous avons parlé plus haut, fit des Tableaux *d'une grande force de couleur* & d'un *deſſein aſſez correct.* Le Roi en a trois, ſavoir *une ſainte famille avec un Berger à génoux ; une autre ſainte famille ;* & *Jeſus-Chriſt mis au tombeau.* Le premier eſt le plus eſtimé. Le Palme peignit preſque toujours à Veniſe, & mourut, en 1596, à 48 ans, lorſqu'il commençoit à jouir d'une grande réputation.

Le dernier Peintre de l'Ecole Venitienne eſt Alexandre Vero-

Juin, 1758.

nèſe, appellé *Turchi* de ſon nom de famille. Il naquit à Verone en 1600, & vécut 70 ans. *Il ſe propoſa pour modèle, dans ſes Ouvrages, le coloris du Corrège, & les airs de tête du Guide.* Les Tableaux qu'on a de lui juſtifient ſon choix & ſes ſoins. Il y a chez le Roi 1. un *Déluge*, *correct* pour le *deſſein*, *vigoureux* pour le *coloris*, *touchant* pour l'*expreſſion*. 2. Le *Mariage de ſainte Catherine*, où l'on voit des *têtes d'une grande beauté*.

Nous terminons ici ce premier Extrait ; il ſera ſuivi d'un ſecond pour la partie du Catalogue qui concerne *l'Ecole de Lombardie*.

ARTICLE LXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE EN AUTRICHE.

EPHEMERIDES Anni 1757 ad Meridianum Vindobonensem jussu Augustorum calculis definitæ à Maximiliano Hell è S. J. Cæsareo-Regio Astronomo & Mechanices experiment. Prof. public. & ordinar. *Ephémèrides pour l'année 1757, calculées au Méridien de Vienne, par le P. Hell, Astronome de LL. MM. JJ. (In-8°. pag. 258.)* C'est le premier Volume d'Ephémèrides que l'Auteur publie pour l'usage du nouvel Observa-

toire Impérial établi à Vienne. On n'y trouve point encore tous les détails qui font d'ordinaire le mérite de ces ſortes d'Ouvrages : ce ſera pour les années ſuivantes. Cet Eſſai néanmoins a été bien accueilli des Aſtronomes. La méthode de l'Auteur eſt claire, & les explications de ſes Tables ſont fort ſenſibles.

Il publie auſſi les Obſervations faites durant l'année 1757 : c'eſt un *in*-8°. de 30 pages ſous ce titre : *Maximiliani Hell è S. J. Aſtron. Cæſ. Reg. in Univerſitate Vindobonenſi Obſervationes Aſtronomicæ anni 1757, factæ in novo Obſervatorio publico ejuſdem Univerſitatis inſertæ Ephemeridibus Aſtron. Vindob. anni 1758.*

DE COLOGNE.

Selectiora Poëmata PP. Soc. JESU *ad Rhenum inferiorem partim*

tim edita, partim inedita, nunc unum in corpus congesta, & notis illustrata à Friderico Reiffenbergio S. J. Presbytero 1758. C'est un Recueil en quatre Volumes *in*-12. dont le premier contient des *Elégies choisies*; le second, des *Poëmes Héroïques* & des *Idylles*; le troisième, des *Odes* & des *Vers Lyriques* de toute espèce; le quatrième, des *Epigrammes*, des *Symboles*, des *Inscriptions* avec une *Dissertation* sur le Style Lapidaire.

ANGLETERRE.

De Londres.

On vient d'imprimer, en cette Ville, les Lettres familières & critiques de M. Martinelli, Bel-Esprit Italien. *Lettere familiari e critiche di Vincenzo Martinelli.* (In-8°. p. 400.) M.DCC.LVIII.

L'année dernière on publia, dans la même Ville, une Histoire

générale d'Angleterre depuis Jules César juſqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 : ce qui forme une ſuite de 1803 ans. *A complete Hiſtory of England deduced of Julius Ceſar to the Treaty of Aix-la-Chapelle 1748 : containing the Tranſactions of one thouſand eigt hundred and three years.* By T. Smollett M. D. &c. (Trois Volumes *in*-4°.)

Le Sieur David Hume a donné la ſuite de l'Ouvrage, dont le premier Volume avoit été imprimé à Edimbourg en 1754 : c'eſt une Hiſtoire de la Grande-Bretagne ſous les Rois Jacques I. Charles I. Charles II. Jacques II. (Deux Volumes *in*-4°.) *The Hiſtory of Great Britain, Vol. I. containing the Reigns of James I. and Charles I.* (Edinburg 1754.) *The Hiſtory of Great Britain, Vol. II. containing the Commonwealth*

and the Reigns of Charles II. and James II. (London 1757.)

On trouve des Exemplaires de ces trois Livres (les Lettres Italiennes & les deux Hiſtoires) *à Paris chez Cavelier, rue S. Jacques, au Lys d'or ; & l'on en rendra compte dans ces Mémoires.*

E C O S S E.

De Glascou.

Les célèbres Imprimeurs, Robert & André Foulis, ont fait un Eſſai bien digne de leur zèle & de leur réputation. Après avoir donné tant de belles Editions Grecques, en grand & en petit format, il leur reſtoit encore à ſe ſignaler, comme notre Henri Etienne, en publiant un Homère tel que celui de 1566. (Nous voulons parler de l'Homère qui eſt à la tête du magnifique Recueil, intitulé : *Poëtæ Græci Principes Heroïci Carminis.*) Les Foulis ont voulu non-

ſeulement donner cet Homère *in-fol.* très-correct, & en très-beau papier; leur émulation s'eſt portée à faire fondre, pour ce travail, des caractères tout ſemblables à ceux d'Henri Etienne. On ſait quelle en eſt l'elégance, le coup-d'œil & la propreté.

Quant au fond de l'Edition, ils ont ſuivi l'Homère de Clarke *in*-4°. publié en 1729: ils n'en ont guères retranché que les fautes & quelques particularités ſuperflues de ponctuation. Mais afin de rendre leur Homère plus parfait, ils ont engagé deux habiles Profeſſeurs de Glaſcou, Mrs Jacques Moor & George Muirhead, à revoir les feuilles avant que de les tirer. Une petite Préface explique les ſoins que ſe ſont donné ces deux hommes de Lettres. Les épreuves ont été lues juſqu'à ſix fois. La confrontation avec l'Homère de Clarke, & avec celui d'Henri Etienne, a été d'une exac-

titude parfaite ; & chemin faiſant, ces deux Reviſeurs ont marqué les fautes Typographiques, qui ſont reſtées dans ces Editions d'ailleurs ſi eſtimées. Croiroit-on bien que, dans les douze derniers Livres de l'Iliade, Henri Etienne a encore laiſſé près de quatre-vingt-dix fautes ? C'eſt néanmoins ce que les Profeſſeurs de Glaſcou ont vérifié ; & ils en prennent occaſion de déclarer que cet exemple les rend modeſtes ſur leur propre Ouvrage ; qu'il les empêche d'aſſûrer que leur Edition eſt exempte de toute mépriſe. Il faut néanmoins conclure de leurs ſoins extrêmes, que cet Homère ſera le plus correct qui ait paru juſqu'ici. Au reſte, on n'a encore, dans les deux Volumes qu'on publie, que les XXIV. Livres de l'Iliade ; l'Odyſſée n'a point paru.

En plaçant ce bel Homère vis-à-vis de l'Edition d'Henri Etienne,

nous avons fait les observations suivantes : 1° Le papier de Glascou est plus beau. 2° Il y a un peu plus de blanc entre les Vers de Glascou. 3° Ceux-ci présentent les mots entiers sans abbréviations. 4° On donne ici des majuscules aux noms propres, & l'on supprime le trait ou la longue inventée par Etienne, pour désigner ces noms. 5° Dans les discours on supprime les guillemets ; ce qui n'est peut-être pas un avantage. 6° On supprime aussi les Arguments qu'Etienne mettoit à la tête de chaque Livre : ces morceaux sont, en effet, assez inutiles. 7° Quant à la conformation des lettres, il faudroit avoir la science du Fondeur pour en bien juger. Quelquefois il nous paroissoit qu'Henri Etienne donnoit plus de corps & de vigueur à ses caractères, d'autrefois ceux de Glascou nous paroissoient plus propres

ment taillés. Quoi qu'il en soit, le Fondeur Ecossois est Alexandre Wilson, nom qui mérite d'être transmis à la postérité avec ceux des plus habiles Artistes en ce genre. *On trouve des Exemplaires de cet Homère à Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, au Lys d'or.*

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

Acta Sanctorum Septembris ex Latinis & Græcis, aliarumque gentium monumentis, servatâ primigeniâ veterum Scriptorum phrasi, collecta, digesta, commentariisque observationibus illustrata à Joanne Stiltingo, Constantino Suyskeno, Joanne Periero, Joanne Cleo è Soc. JESU, Presbyteris Theologis. Tomus VI. quo dies 19, 20, 21, 22, 23 & 24 continentur (*In-fol.* pag. 1000) &c. *Tome 6e des Actes des Saints de Juin*, 1758.

Septembre, où l'on trouve les jours 19, 20, 21, 22, 23 & 24 de ce mois, &c. M. DCC. LVII.

Cet Ouvrage se trouve aussi à Paris, chez Debure-l'aîné, Quai des Augustins ; & l'on en rendra compte dans ces Mémoires.

FRANCE.

De Lyon.

Mémoire instructif sur la manière de rassembler, de préparer, de conserver & d'envoyer les diverses curiosités d'Histoire naturelle, auquel on a joint un Mémoire intitulé : Avis pour le transport par Mer, des Arbres, des Plantes vivaces, des semences & de diverses autres curiosités d'Histoire naturelle. (Volume *in*-8°. de 240 pages.) On fait apparemment dans l'Histoire naturelle comme dans les Arts de goût, tels que la Poësie, la Musique &c. On com-

mence par rassembler de belles choses, puis on donne des méthodes, pour diriger quiconque voudra réussir dans le même genre. Il paroît que l'Auteur de ce Mémoire étoit déja bien riche de connoissances & de curiosités naturelles, quand il a formé le plan de cette instruction. Il y parle de suite des Oiseaux, des Quadrupedes, des Reptiles, des Poissons, des Etoiles de mer, Oursins & Zoophytes; des Animaux crustacés, des Insectes, des Coquilles; des différentes manières de les pêcher, des Madrepores, Coraux &c. des manières de pêcher le Corail; de quelques Vernis & de la manière de les composer. On trouve, après cela, un Mémoire de M. du Hamel, destiné à donner des lumières sur l'envoi des Arbres, Plantes, Graines &c. Mémoire déja imprimé ailleurs, & très-digne de reparoître ici. Enfin tous

l'Ouvrage est enrichi de Planches, toutes propres à instruire, par les yeux, les Amateurs de l'Histoire naturelle. Voilà tout le fond de ce Livre qui manquoit aux Cabinets des Curieux, & à ceux qui les visitent. *On le trouve aussi à Paris chez Guillyn & Damonneville.*

DE PARIS.

On publie le *Prospectus* d'une nouvelle Edition de *Moreri*, en dix Volumes *in-fol.* La souscription est de 180 l. & le prix pour les Non-Souscripteurs de 240 liv. On pourra souscrire jusqu'au dernier jour de cette année 1758, & tout l'Exemplaire sera complet avant la fin de 1759.

Moreri est presque aussi connu que l'Alphabet des Enfants : il n'y a point de Bibliothèque, petite ou grande, qui n'en possède un Exemplaire de quelque Edition bonne ou mauvaise, ancienne ou mo-

derne, depuis la premiére en un Volume jusqu'aux dernières en six Volumes, sans compter quatre Tomes de *Suppléments*. Ce Livre est l'effroi des Bibliothécaires, parce qu'il est cher & volumineux. Cependant on ne peut s'en passer, vu le systême actuel des Sciences qui porte qu'on saura l'Histoire des hommes, des choses, & qu'on n'ira pas chercher loin l'objet de ses études. Que sera-ce que le *Moreri* dans deux mille ans? On pourroit supputer la progression, puisqu'en moins d'un siècle, il remplit déja dix gros Volumes *in-folio*.

Quoi qu'il en soit, le nouvel Editeur, M. Drouet, s'est donné bien de la peine, pour revoir les Editions précédentes, pour réformer les Articles défectueux, pour suppléer les Notices qui manquoient, pour fondre, dans un seul corps, les six Volumes, & les quatre de

Supplements. Il ne faut pas exiger de lui qu'il donne un Livre ſans défauts ; cela eſt impoſſible, ſur-tout en ce genre : le *Qui minimis urgetur* eſt tout ce qu'on peut ſouhaiter dans le cas préſent. Nous verrons volontiers les Additions de cet Editeur, homme d'eſprit & attentif. *Les Libraires ſont Le Mercier, Boudet, Hériſſant, le Prieur, rue S. Jacques ; Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; Vincent, rue S. Severin.*

NOTICE ſuccincte de quelques Livres qui ont été omis, ou ſimplement annoncés dans ces Mémoires.

I.

DICTIONNAIRE François-Breton ou François-Celtique, enrichi de Thèmes, dans lequel on trouvera les genres du François & du Breton ; les Infinitifs, les

Participes-passifs, les Présents de l'Indicatif &c. & une Orthographe facile. Par M. l'A...... (*in*-8°. pages 500.) A la Haye; & se trouve à Paris, chez Babuty fils, Quai des Augustins, &c. L'Auteur de ce Dictionnaire parle d'un ton fort assûré, tant sur la langue qu'il veut venger de l'oubli, que sur sa Méthode, son Orthographe, &c. C'est aux Connoisseurs Bretons à décider du fond de l'Ouvrage: nous jugeons, par la Préface & par les Thèmes répandus dans ce Livre, que l'Auteur a une tournure d'esprit singulière. Quelquefois il ne parle pas François, & il ne laisse pas de fixer l'attention du Lecteur par les saillies & la nouveauté de son style. Il entreprend je ne sais quelle réforme d'Orthographe; il substitue à l'ancienne une façon d'écrire pleine d'accents & de points; cela ne doit pas réussir: mais on pourra citer encore cet exemple comme

une infinité d'autres, dans l'Hiſtoire des Langues, & peut-être auſſi dans celle des inquiétudes de l'eſprit humain, qui ne ceſſe d'imaginer des ſyſtêmes pour les petites comme pour les grandes choſes. *Ce Livre a été imprimé en 1756.*

II.

Au mois de Janvier 1755, nous fîmes connoître, par une Analyſe raiſonnée, la premiére Partie du Livre intitulé : *Traité du Calcul intégral, pour ſervir de ſuite à l'Analyſe des infiniment petits de M. le Marquis de l'Hôpital.* Par M. de Bougainville le jeune. C'étoit un *in*-4°. de 340 pag. imprimé en 1754. L'Auteur a donné la ſeconde Partie dans le cours de l'année 1756, & c'eſt encore un *in*-4° de près de 300 pages. Ce Volume nous avoit échappé dans le temps, quoiqu'il ſoit auſſi digne que le premier, d'être connu & recommandé aux attentions du Public.

Il faudroit relire notre Analyse de Janvier 1755, & nous la supposons dans la courte Notice que nous traçons ici.

Le premier Volume de M. de Bougainville avoit pour objet de donner les régles du Calcul intégral des différentielles qui n'ont, dans leur exposition, qu'une seule variable avec des constantes quelconques. (Nous avons expliqué tous les termes de cette proposition dans l'Article de nos Mémoires auquel nous renvoyons.) Ici l'Auteur se propose d'expliquer les régles du Calcul intégral des différentielles qui renferment deux, trois, ou en général plusieurs variables : ce qui forme deux cas ; car il y a des différentielles du premier ordre, & il y en a d'un ordre plus élevé ; c'est-à-dire, qu'il y a des premiéres différences, & qu'il y a des différences secondes, troisiémes &c. Or ces deux cas sont

naître la diviſion ou les deux Sections de ce ſecond Volume.

Mais avant que d'entrer profondément dans ſa matière, l'Auteur fait une choſe très-utile, & qui doit épargner bien de la peine aux Elèves chargés de faire des progrès dans le Calcul intégral. Il donne une méthode, par laquelle on peut s'aſſûrer ſi une quantité différentielle, compoſée d'un nombre quelconque de variables, eſt intégrable ou non, c'eſt-à-dire ſi l'intégration directe eſt poſſible, ou ſi elle ne l'eſt pas. L'Auteur développe enſuite toute ſa premiére Section, qui contient en tout ſeize Chapitres ; la ſeconde en comprend dix.

Il ſeroit inutile d'inſiſter ſur les détails de ce Livre, qui doit être étudié la plume à la main, & comparé avec le premier Volume. Nous obſervons ſeulement deux choſes ; la premiére, que l'Auteur s'y rend tout auſſi clair & intelligible que

le comporte la difficulté de sa matière ; la seconde, qu'il manie avec beaucoup d'intelligence & de dextérité les diverses méthodes des savants Géomètres qui l'ont précédé. Tout a été soigné dans cet Ouvrage, le fond des choses, l'Edition, les Sommaires, la Table. *On trouve les deux Volumes chez Guérin & Delatour, rue S. Jacques.*

III.

M. Dreux du Radier a publié quelques morceaux de Littérature, qui sont bien dans le goût des Amateurs d'Anecdotes. Nous dirons un mot des Brochures suivantes.

I. *Anecdotes historiques & littéraires sur Philippe Desportes, Abbé de Tyron.* C'est Desportes le Poëte ; on le dit *bâtard* dans le *Gallia Christiana*, & le contraire paroît démontré par M. du Radier. Desportes jouissoit de cinq ou six gros Bénéfices, & il n'en étoit pas

plus Eccléſiaſtique dans ſes mœurs; il ne s'en faiſoit pas plus de ſcrupule de rimer des Vers licentieux. M. du Radier a fort grande raiſon d'exercer ſa critique contre les déportements de cet Abbé trop riche, trop homme de Cour, trop monté au ton du ſiècle de Brantome & de Catherine de Médicis ; mais les éloges que donne le Cenſeur à Montluc & à Spifame, l'un & l'autre mis ici en contraſte avec dès Catholiques, mériteroient apparemment d'être modifiés ou ſupprimés : on ſait quelle fut la vie de Montluc, & quelle fut la mort de Spifame. Que ſeroit-ce ſi l'Auteur raſſembloit auſſi des Anecdotes ſur ces perſonnages ? Quoi qu'il en ſoit, il y a, dans cette Brochure, beaucoup de particularités qui ne ſont point ailleurs, témoin la découverte des reſſemblances très-marquées entre le beau Sonnet de Deſbarreaux, *Grand Dieu, tes ju-*

gements &c. & celui de Desportes, *Hélas ! si tu prens garde &c.* Sans ce dernier aurions-nous eu l'autre ? M. du Radier ne le croit pas, & il mérite de n'être pas seul de son avis.

2°. *Portrait de Théodoric le Grand, Roi d'Italie.* Il y a deux petits Ouvrages dans cette Brochure, qui ne contient en tout que 56 pages. Le premier est la Traduction du *Portrait de Théodoric*, tracé en Latin par Sidoine Apollinaire. M. du Radier enrichit ce morceau de Notes plus longues que le Texte. Ce n'est pas un Commentaire, & encore moins une pédanterie dans le goût de *Mathanasius* ; c'est une espèce de broderie comme étrangère au tissu principal. A l'occasion de quelques traits du Tableau de Théodoric, notre Auteur répand des observations ; il rapproche plusieurs Anecdotes historiques, anciennes & mo-

dernes, légères & érudites ; il y a de tout dans ces marges ; & cette manière ſi conforme au goût de M. du Radier, eſt agréable ; il fait bien de la cultiver ; elle lui réuſſit. Il donne enſuite de ſon crû la vie de Théodoric : morceau qui n'eſt pas auſſi amuſant que le *Portrait* ; mais il eſt apparemment plus inſtructif. L'Auteur fait tout ce qu'il peut, pour excuſer la conduite que tint ſon Héros à l'égard du Pape Jean, de Boëce & de Symmaque, trois hommes de bien, & trois illuſtres Catholiques qui périrent par les ordres du Monarque Arien. Le Lecteur, auſſi Catholique, & en garde contre le bel eſprit, ſera bien aiſe encore de rappeller cette eſpèce de cauſe intéreſſante pour la Religion à un examen, dont les pièces ſeront fournies par les Auteurs anciens, impartiaux, & point trop amateurs de la nouveauté : car le trop en ceci gâte tout.

3°. *Eloge historique de la Navigation, où l'on parle de ses causes, de son origine, de ses progrès & de ses avantages.* Tout cela est un Abregé, car l'Ouvrage ne remplit que 48 pages. Cependant l'Auteur dit peut-être plus de choses que M. Huet avec son gros *in*-12. La Partie philosophique se trouve ici mêlée avec l'historique ; & les vuës du Citoyen appuient les recherches de l'homme de Lettres. La Navigation fut introduite par la nécessité. La patrie des premiers hommes, trop chargée d'habitants, donna son superflu à la Mer, & d'autres Continents furent découverts, défrichés, embellis. Bientôt les avantages immenses que produit la Navigation, firent disparoître, en quelque sorte, les dangers. On alla chercher au-delà des Mers quantité de richesses, de secours, d'aliments, de remèdes, de beautés en tout genre : & n'étoit-ce rien que d'acquérir des connoissances, & de se faire des amis par-tout ? Les Payens rapportent l'établissement de la Navigation & des Navires à Saturne, à Neptune, à Prométhée, à Minerve ; mais toutes ces Divinités prétendues n'y entendoient rien ; il faut remonter jusqu'à Noé & à son grand Navire. *Ainsi*, comme le remarque M. du Radier, *Dieu, qui pres-*

crivit à Noé la forme & les proportion de l'Arche, est l'auteur immédiat de la Navigation. Mais, après Noé, la construction des Navires fut très-imparfaite, très-mesquine, très-grossière. On fit successivement des Radeaux, des Canots, des Esquifs, des Barques, des Galères, &c. Quand on se fut muni de gros Bâtiments, on ne hazarda guères encore les voyages de long cours, on cotoya les rivages; & ce fut un amorce pour les Pirates: il fallut armer puissamment pour délivrer les Mers de ces voleurs, & l'Art du Navigateur se perfectionna d'autant. Les Phéniciens ont été les premiers Commerçants; à leur exemple, quantité d'autres peuples, surtout les Carthaginois, se firént les voituriers de l'univers: le malheur, pour eux, est qu'ils voulurent devenir Conquérants, & qu'ils trouverent les Romains en leur chemin par terre & par eau. On sait les suites de ces rencontres. » Qu'étoit Rome tandis que ses » forces concentrées dans l'Italie ne » furent employées qu'à dépouiller ses » voisins, à les attaquer ou à se défen- » dre contre eux? Et à quel degré de » renommée & de puissance ne s'éleva- » t-elle pas, lorsqu'elle tourna sa poli- » tique & ses soins du côté de la Navi-

» gation & de l'entretion de ses Flottes? Ce discours est bien fait, & l'on peut croire que c'est une des meilleures choses qui aient été données sur l'importante matière de la Navigation.

TABLE DES ARTICLES
Du mois de Juin 1758.

ARTICLE LVII. *La Morale d'Epicure, &c.* Par M. l'Abbé Batteux, Professeur de Philosophie Grecque & Latine, &c. 1349

ART. LVIII. *Œuvres Posthumes de M..... contenant ses Harangues au Palais, &c.* 1377

ART. LIX. Philippi Buonamici de claris Pontificiarum Litterarum Scriptoribus ad Benedict. XIV. Pont. Max. *Traité de M. Philippe Buonamici, sur les plus célèbres Secrétaires des Papes, &c.* 1408

ART. LX. *Odes sacrées, &c.* Par M. de Bologne de l'Amérique, &c. 1437

ART. LXI. *Catalogue abregé des Médailles du Cabinet de feu M. DU VAU, &c.* 1450
ART. LXII. *Traité historique & critique de la Nature de Dieu.* 1461
ART. LXIII. *Catalogue raisonné des Tableaux du Roi, avec un Abregé de la vie des Peintres, fait par ordre de S. M.* 1485
ART. LXIV. Nouvelles Littéraires. 1511

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 25. Mai 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1758. I. vol.

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront pour l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1758. I. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 733 volumes : Sçavoir,

Anne'es.	Vol.	Anne'es.	Vol.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	9.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1758. I. vol.

ARTICLE LXV.

VOYAGE AUX INDES Orientales. Par Jean-Henri Grose; traduit de l'Anglois par M. Hernandez, l'un des Auteurs

du Journal Etranger. (Volume in-12. pag. 360.) *A Londres, & ſe trouve à Lille chez la Veuve Panckouke; & à Paris chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais; & Michel Lambert, rue de la Comédie.* M. DCC. LVIII.

MONSIEUR Groſe, Auteur de cet Ouvrage, s'embarqua, en 1750, ſur le Milord Anſon, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes Orientales. Il avoit la qualité d'Ecrivain ſur ce Navire, & ſa deſtination étoit pour Bombay, Iſle ſituée à la côte de Décan. C'eſt là, en effet, qu'il a raſſemblé tous les détails qui ſont dans ce Volume; & pour rendre ſa Relation plus intéreſſante, il l'a enrichie, à ſon retour en Angleterre, des Obſervations de M. Cléland, qui avoit fait le même voyage aux Indes. On a donc ici le reſultat

des attentions de deux Voyageurs inſtruits, & la lecture de l'Ouvrage perſuade que les faits y ſont racontés de bonne foi. Ce n'eſt peut-être pas un récit auſſi amuſant que celui de quelques autres Voyageurs à qui les anecdotes, les merveilles, les aventures ne coûtent rien; mais ici l'inſtruction ſupplée à l'amuſement, & le vrai tient la place du romaneſque. Nous remarquerons néanmoins auſſi quelques défauts dans cette Relation; & voici en peu de mots notre Analyſe d'après la Traduction de M. Hernandez, qui écrit fort clairement, & qui eſt bien verſé dans la Langue Angloiſe.

M. Groſe, embarqué ſur ſon Vaiſſeau, auroit bien pû faire comme tant d'autres Narrateurs de voyages, qui ne parlent que de rhumbs de vent, de hauteurs, de courants, d'opérations de pilotage. Rien de ſi aiſé à quelqu'un

qui s'ennuye ſur un Navire que de tenir compte de ces détails ; & rien de plus déſagréable pour des Lecteurs bien établis ſur la Terre ferme, que de rencontrer ces ſortes d'expoſitions ſéches & inſipides. En récompenſe l'Auteur s'amuſe à nous décrire divers poiſſons qu'il a vus dans ſon paſſage. Il y a quelque choſe d'utile dans les diſcuſſions où il entre à ce ſujet.

Au bout de trois mois de Navigation, l'équipage prit terre à l'Iſle *Johanna*, qu'on appelle, dans nos Cartes Françoiſes, *Anjouan*. C'eſt une des Iſles de *Comore*, que notre Anglois & ſon Traducteur nomment *Comro* ; & ces Iſles ſont ſituées à la côte d'Afrique au Nord-Oueſt de Madagaſcar. On prend de bonnes proviſions dans l'Iſle *Johanna*, qui abonde en toutes ſortes de denrées & de fruits. Auſſi les habitants travaillent-ils

peu ; contents des productions naturelles de leur patrie, exempts de luxe, & très-modérés dans leurs désirs. Leur Roi est Maure d'origine, leur Religion est un mêlange de Mahométisme & d'Idolatrie, leurs manières sont simples, ils demandent volontiers, mais ne volent point & traitent les Etrangers avec humanité. Le Chapitre où il est question de *Johanna*, doit plaire aux Lecteurs, parce qu'on n'avoit presque rien sur les habitants, la température & tous les avantages de cette Isle.

L'Auteur rembarqué au bout de six ou sept jours, arriva heureusement à Bombay le 28. d'Août 1750. Quand on cherche cette Isle dans nos Dictionnaires Géographiques, on trouve sur ce qui la concerne peu de bien & beaucoup de mal. Si l'on en veut croire les Faiseurs de Descriptions, le pays est très-mal sain, la mor-

talité des habitants très-fréquente, le terrein peu fertile. M. Grose, sans contredire ces idées qui ont été vraies dans des temps, nous apprend que les Anglois, ses Compatriotes, ont remédié à presque tous les inconvénients du séjour de Bombay; ensorte même que cette Isle est *plus saine* qu'une multitude d'autres endroits, où la Nation Angloise a des Etablissements & des Comptoirs dans les Indes. *Il ne s'agit*, ajoûte-t-il, *que d'y observer une certaine tempérance; & quel est le climat & le pays où la débauche ne détruit pas la santé?*

Bombay est comme le chef-lieu des Factoreries Angloises répandues sur cette côte. Il y a un Tribunal qui juge les affaires; des Forces de Terre & de Mer, des Fortifications, de la Police. Les denrées du pays sont le coco & le riz. Si l'Isle de Salsette, voi-

fine de Bombay, étoit aux Anglois, notre Auteur croit que le Commerce de sa Nation, dans ces parages, seroit bien plus florissant. Salsette est aux Portugais, qui étoient aussi Maîtres de Bombay, avant l'accord fait entre les deux Nations il y a près de cent ans. M. Grose se plaint assez des Portugais, en quoi il parle moins comme Anglois homme d'Etat, que comme Anglois simple habitant de Bombay, ou comme un Praticien réduit à tenir des Registres de Vaisseau : car il est notoire dans toute l'Europe que l'Angleterre a des obligations infinies au Portugal. Il paroît, au reste, que ce qui cause les desirs de ce Voyageur sur la possession de Salsette, c'est que les Portugais ne se défendent pas trop bien contre les Marattes ; or si ces Indiens viennent à s'emparer tout-à-fait de l'Isle, Bombay sera

en grand danger. Ajoûtons que M. Groſe revendique pour ſa Nation tout le domaine de Salſette, qu'il prétend n'avoir échappé aux Anglois que parce que ceux-ci *ſont preſque toujours dupes dans les Traités qu'ils concluent*; mais voilà une ſorte de paradoxe politique contre lequel nous autres, François, nous réclamons très-fort : bien perſuadés que nous ſerions avoués, pour cette réclamation, de toutes les autres Nations de l'Europe. Quoiqu'il en ſoit, nous croyons qu'à ce ſujet l'Auteur pouvoit ſe diſpenſer de faire une excurſion vers le Japon, & contre les Miſſionnaires Eſpagnols & Portugais qui commencerent à prêcher l'Evangile dans cette vaſte contrée. Outre le peu de vérité qui ſe trouve dans les imputations, cela tient de trop loin à Bombay & à Salſette.

M. Groſe décrit fort bien toutes

les petites Isles voisines de Bombay : la plûpart ne sont que des entrepôts. Il y en a une, nommée *Eléphanta*, qui attire la curiosité de tous les Etrangers par la caverne singulière, qui comprend, dans son étendue, un temple magnifique fait de main d'homme, soûtenu de piliers dans le milieu, accompagné à droite & à gauche de deux grottes plus petites, & à gauche seulement d'une très-belle salle de l'Architecture la plus régulière, mais d'un goût tout autre que celui d'Europe. Tout ce grand ouvrage, dont l'excavation a dû coûter tant de travaux & de dépenses, étoit certainement un temple, & l'on y voit encore des restes d'idoles, mais on n'a pû jusqu'ici deviner les rapports que ce lieu & ces Statues ont avec la Religion actuelle des Indiens. Il faudroit une Académie de gens de Lettres pour percer ces ténébres.

& ce n'est pas sur la côte de Décan que la Littérature va s'établir.

Ces Marattes, dont nous avons déja dit quelque chose & qui donnent tant d'inquiétude aux Anglois, sont des espèces de *Flibustiers* de terre. M. Grose fait leur Histoire déja bien connue par d'autres Relations, & par les affaires que les Européens ont eues avec eux. Ces gens-là sont grands voleurs, tuent peu, se battent assez bien depuis quelques années, font quelquefois des sièges réguliers, des attaques conformes aux vrais principes de la guerre. Enfin ce sont aujourd'hui de dangereux voisins, & plus le Commerce Anglois s'accrédite sur cette côte, plus les Marattes font d'efforts pour dépouiller cette riche Nation. Notre Auteur ne nous dit rien que de très-probable, en observant que le Roi des Marattes & ses Courtisans ne sont pas

fort curieux des gentilleſſes d'Europe, des ouvrages bien travaillés, des joyaux mis en œuvre par les fameux Artiſtes d'Angleterre. *Ils préféreront*, dit-il, *un cheval à tous les Tableaux des Raphaël & des Titiens.* Nous croyons cela ſans peine ; eh ! que feroient ces brigands des chef-d'œuvres de Raphael ? Mais les Soldats de France & d'Angleterre ne préféreroient-ils pas auſſi de bons *chevaux* à de belles peintures ? Et, après l'expédition de Rio-Janeïro, n'a-t-on pas vû nos Matelots & nos Guerriers donner pour quelques coups d'eau-de-vie, les meubles précieux qu'ils avoient enlevés aux Portugais ?

Ces Marattes ont eu pour partiſan, pour aſſocié, pour protégé un fameux Pirate, nommé *Angria*, qui déſoloit toute la côte de Décan, il y a quarante ans. M. Groſe nous donne l'Hiſtoire de cette eſpèce de

grand homme. » Il avoit l'œil vif, » le visage plein, le maintien sevère; aussi l'étoit-il en fait de dis» cipline : il ne manquoit jamais de » punir les délinquants; d'ailleurs » libéral envers les troupes, avec » qui il affectoit une franchise mi» litaire, pour ne pas dire de la » familiarité : il étoit, comme les » Marattes, peu soigneux de gar» der sa foi; aussi n'étoit-il point » étonné qu'on se défiât de lui.« Il mourut en 1731, après avoir donné bien de l'inquietude aux Anglois.

Notre Auteur n'ayant plus rien à dire sur Bombay, s'attache à Surate, Ville immense, où toutes les Nations commerçantes de l'Europe ont des Factoreries & des Comptoirs. Il en décrit la situation, les forces, les richesses, les mœurs des habitants qui sont de toute espece, Maures, Gentils, Européens &c. Comme M. Grose

ſe permet volontiers des détails en forme de digreſſions, il insère, au ſujet de Surate, l'Hiſtoire de quelques révolutions du Mogol, des caractères de Commerçants Indiens, des particularités ſur les productions du pays &c. Imaginez qu'il y a deux longs Chapitres qui traitent de Surate, & de quantité d'autres choſes, comme des Bains Orientaux, des Joueurs de Gobelets, des Caravannes Indiennes, de l'*Opium* & du grand uſage qu'on en fait &c. Toute cette narration n'eſt peut-être pas bien analogue au deſſein total : il faudroit plus de ſuite, & peut-être plus de préciſion dans le récit ; mais on y remarque de la ſincérité, & l'Auteur a ſçû y répandre je ne ſais quel intérêt qui donne du prix à ſon Livre.

Ce qui ſuit ſur Gengiskan, ſur Tamerlan, ſur le Gouvernement & la Religion du Mogol eſt court

& peu détaillé, aussi n'étoit-ce pas le lieu de s'étendre sur ces matières. L'Auteur traite plus au long des Danseuses de Surate : il faut bien que ce sujet ait quelque chose qui frappe les Voyageurs, car ils en parlent tous : le nôtre se distingue en ce point qui ne méritoit pas d'être si développé. Par tout pays cette profession est ignoble, & nullement une école de vertu. L'Inde est, à cet égard, comme toutes les autres contrées du monde. On aime mieux trouver ce qui concerne la nourriture, les équipages & les voitures des Maures. Il y a aussi des détails instructifs sur la Religion Mahométane & sur la Religion des Gentils dans les Indes. M. Grose croit que les derniers, quoique sujets à mille superstitions, conservent néanmoins des traces de la plus ancienne Religion du monde ; ce qui ne peut être vrai, que parce

qu'ils reconnoiſſent le Dieu ſuprême, le Dieu de l'univers : car c'eſt-là le premier fondement du culte rendu par les hommes au Créateur ; c'eſt le premier Article de la plus ancienne Religion du monde.

Le XVIII[e] Chapitre (il y en a XX. dans tout l'Ouvrage) eſt une expoſition de la croyance des Perſes : cela tient au voyage de M. Groſe, parce que cet Anglois a eu *des converſations avec les deſcendants des anciens Mages, aujourd'hui réfugiés dans les Indes.* Nous croyons que cette deſcendance auroit beſoin d'être prouvée.

L'Auteur ne s'éloigne qu'en quelques Articles peu importants du Traité de M. Hyde *de Religione Perſarum* : Ouvrage peut-être plus eſtimé qu'il ne mérite, & certainement moins lu qu'il ne le ſeroit s'il y regnoit plus d'amé-

nité & de méthode. Nous ne trouvons pas qu'il fût fort néceſſaire d'entrer ici dans cette matière, qui d'ailleurs n'eſt expliquée ni aſſez clairement, ni aſſez ſavamment.

Le XIX. Chapitre dit quelque choſe *des funérailles des Gentils*; ce ſont deux petits faits que l'Auteur a vûs; l'un d'une jeune femme enterrée, l'autre d'un jeune homme brûlé, cela n'eſt pas curieux. Le XX. comprend diverſes obſervations ſur une eſpèce de Pygmées (l'Hiſtoire qu'on en raconte ici n'eſt guères vrai ſemblable) ſur les nôces des Indiens (ce qu'on en rapporte eſt peu de choſe) ſur l'uſage que ces peuples font du Poivre, du Bétel (cela eſt plus remarquable) ſur le caractère des Bramines, eſpèce de gens de Loi & de Prêtres du pays (détail peu intéreſſant) ſur le pays d'Attinga, toujours gouverné par une femme (l'Auteur dit là des

choſes qu'il n'a point vuës) ſur les maladies des Indiens : peu ſont attaqués de la goutte, de rhumatiſmes, de la pierre, de la conſomption, (ce morceau eſt aſſez bien.)

Ce Livre n'eſt ni excellent, ni mépriſable. M. Hernandez auroit pû en retrancher cinq ou ſix pages, qui ne peuvent contribuer au progrès des bonnes mœurs ; & M. Groſe auroit bien fait d'y joindre une Carte pour guider les Lecteurs ; ſans compter qu'un peu plus d'Hiſtoire Naturelle auroit donné un degré de mérite à ſon Ouvrage.

ARTICLE LXVI.

DE L'ORIGINE DES LOIX, des Arts & des Sciences, & de leurs progrès chez les anciens Peuples. (Tome III. *in*-4°.) Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'au retour de la captivité. *A Paris, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, &c.* M. DCC. LVIII.

CET intervalle est de 560 ans, & comprend moins des *origines* que des *progrès*. Il ne fut plus question, dans cet espace de temps, d'établir des sociétés & de les former, mais il fallut perfectionner celles qui existoient. Notre Auteur parcourt, comme il a fait jusqu'ici, les Loix, les Arts, les Sciences, le Commerce, la Na-

vigation, l'Art militaire, les Mœurs & les Coûtumes ; il parle des Aſſyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Egyptiens, des Grecs : ce qui n'eſt point particulier à cette époque, puiſque les mêmes Peuples & les mêmes ſujets reviennent dans les trois diviſions de cet Ouvrage.

Et de-là eſt née, parmi les Lecteurs attentifs de ce Livre, une queſtion conſidérable ; ſavoir, s'il n'eût pas été plus à propos de traiter en une ſeule fois tout ce qui concerne les Loix, les Arts, les Sciences &c. relativement aux Aſſyriens, aux Babyloniens, aux Mèdes, aux Egyptiens, aux Grecs, que de couper la matière en trois âges : méthode ſujette à des répétitions, quelque ſoin qu'on ſe donne pour les éviter : méthode ſur-tout ennuyeuſe pour un Lecteur curieux de Nouveautés, & charmé d'épuiſer un ſujet quand

il l'examine, ſans en remettre la ſuite à un autre Volume.

L'Auteur eſtimable de ce bon Livre s'étoit propoſé cette objection, & il ne s'étoit déterminé au partage des trois âges qu'après avoir balancé les avantages & les déſavantages des deux méthodes. Il reſteroit encore à décider s'il avoit fait un bon choix, & il n'y a que le Public qui puiſſe prononcer, en dernier reſſort, ſur cette queſtion. Mais ce qu'il y a de bien défini dans les idées & dans les diſcours de ce même Public, c'eſt que la Littérature a fait une perte conſidérable par la mort prématurée de M. Goguet, à qui nous devons ce ſavant Traité de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences.

On peut lui appliquer le mot du Poëte : *Oſtendent terris hunc tantum fata.* Depuis plus de quinze ans, il avoit raſſemblé les matériaux

matériaux de cet important Ouvrage ; il venoit d'en former un tout qui, malgré quelques défauts, sera toujours une belle chose ; il commençoit à jouir de ses travaux ; il voyoit que les gens de Lettres lui savoient gré des lectures immenses dont il donnoit aujourd'hui les résultats ; il préparoit, sans délai & sans même s'accorder le moindre relâche, une autre grande composition peut-être plus intéressante que celle-ci. Sa jeunesse, ses grandes lumières, sa nombreuse Bibliothèque, son ardeur & ses succès faisoient concevoir de lui les plus flatteuses & les plus justes espérances. Tout-à-coup une maladie de quelques jours détruit tout cet édifice littéraire, & la mort ne nous laisse seulement pas le loisir de lui rendre toute la justice que méritoit son Ouvrage. Il n'a pû voir que notre premiére Analyse, pour laquelle il a même

daigné nous témoigner de la reconnoiſſance, quoiqu'elle ſoit remplie d'Obſervations critiques.

Cet homme de Lettres étoit revêtu d'une Magiſtrature conſidérable, & il ſavoit allier la modeſtie avec ſa dignité : ce n'eſt pas qu'il fût inſenſible aux attentions favorables qu'on donnoit à ſon Livre ; mais il faiſoit preſque autant de cas des critiques que des éloges, parce qu'il tendoit de bonne foi à la perfection. Il y auroit peut-être eu un point dont ſon amour propre eût été allarmé ; c'eſt, s'il s'étoit trouvé dans ſon Ouvrage, beaucoup de citations vicieuſes. Il avoit pris un ſoin extrême d'être irrépréhenſible de ce côté-là ; & en effet, depuis qu'on fait des Livres, il y a eu peu d'Auteurs qui aient excellé comme lui dans cet Article ſi précieux aux vrais Savants. Cependant il s'eſt encore gliſſé quel-

ques fautes, à cet égard, dans ces trois Volumes ſi ſoignés ; & nous croyons que, ſi la Providence eût permis à ce ſage Auteur de donner ſon ſecond Ouvrage, il eût porté l'exactitude des citations à un degré de perfection peut être ſans égal.

Il ſe picquoit, au-deſſus de tout, de rendre un hommage ſincère à la Religion ; & l'on remarque, dans tout ſon Livre, des traces profondes de ces ſentiments ſi eſſentiels & ſi eſtimables. Il recherchoit avec complaiſance l'occaſion de manifeſter tout ce qu'il penſoit ſur cet Article, & il ne craignoit pas qu'on lui reprochât un langage qui n'étoit aſſurément pas, chez lui, l'effet de l'hypocriſie, de l'ignorance, de l'imbécillité, du caprice. Il aimoit à s'élever avec force contre les Incrédules, à les combattre par écrit & de vive voix, à leur faire voir un

homme qui en ſavoit plus qu'eux, & qui étoit perſuadé du Chriſtianiſme.

Après avoir ainſi jetté quelques fleurs ſur le tombeau de ce Savant, nous achevons l'Analyſe de ſon Traité. Il commence ici, comme dans les deux précédents Volumes, par les Loix des anciens Peuples Aſſyriens, Babyloniens, Mèdes, Egyptiens, Grecs. Il y a peu de choſe ſur les trois premiers, mais les Egyptiens arrêtent M. Goguet, parce que leurs Loix ont paſſé pour des chef-d'œuvres de politique.

Notre Auteur, qui nulle part n'eſt enthouſiaſte ſur le compte de ce Peuple, qui n'admire que médiocrement les Sciences & les Arts de l'Egypte, rappelle auſſi le Gouvernement Egyptien à une reviſion exacte. Il convient du mérite de quelques Loix, mais il n'approuve pas celle qui rendoit les profeſſions héréditaires : car

voici comme on s'établissoit en Egypte : le fils étoit obligé d'être ce qu'avoit été son père ; l'homme de guerre ne pouvoit élever ses enfants que pour les armes ; la race Sacerdotale étoit toujours vouée au Sacerdoce ; on ne passoit point d'une classe dans une autre ; on ne devenoit point Noble si l'on étoit Roturier ; & l'on demeuroit attaché aux Arts méchaniques si l'on sortoit de parents qui fissent profession de ces Arts.

On a loué cette institution ; mais notre Auteur la croit *très-blamable, très-pernicieuse, très-contraire aux maximes fondamentales de la Société & de la saine Politique.* Pourquoi ? parce qu'elle détruit toute activité louable & toute émulation ; parce qu'elle ne fournit point de Sujets aux Arts nouveaux qui peuvent s'introduire ; parce qu'elle fomente la désunion & même la discorde

entre les Citoyens. » Quel eſt le
» but principal de la Société ? c'eſt
» l'union & la concorde entre les
» Citoyens. Ces avantages ineſti-
» mables ne peuvent jamais ſe
» trouver dans les Etats où les
» profeſſions ſont héréditaires &
» attachées à certaines familles.
» Ces ſortes de diſtinctions entraî-
» nent une averſion invincible,
» bien différente des ſentiments
» qui naiſſent de la ſeule diffé-
» rence des rangs, différence qui
» n'exclut point un attachemeut
» réciproque entre les inférieurs
» & les ſupérieurs. Les hommes
» liés & attachés dès l'enfance à
» une certaine profeſſion, ne con-
» noiſſent, n'eſtiment que cette
» profeſſion, & mépriſent ſouve-
» rainement toutes les autres. De-là
» s'enſuit une haine innée, une
» jalouſie indélébile, un mépris
» mutuel entre tous les membres
» de l'Etat. Par cette mauvaiſe

» Politique, on détruit les motifs
» d'égards, d'intérêts & de consi-
» dération, qui sont la base & le
» soûtien de toute espèce de Gou-
» vernement : on rend la plus
» grande partie des Citoyens inu-
» tiles les uns aux autres : on va
» directement contre le vœu de
» la Société, dont le but est de
» rapprocher les esprits & de por-
» ter les personnes qui composent
» un Etat, à se regarder comme
» frères & comme membres d'un
» seul & même Corps. On arrête
» les effets les plus salutaires que
» les hommes doivent tirer de
» l'habitude & de la nécessité de
» vivre ensemble « &c. Ce morceau comprend tout ce qu'on peut dire de plus fort contre les professions héréditaires, sans néanmoins toucher un point qu'il seroit aussi très-essentiel de régler : c'est la liberté sans bornes qu'ont aujourd'hui tous les Citoyens de

changer leurs professions, & d'aspirer à celles qui sont supérieures: liberté qui fait naître & qui fomente une ambition démesurée dans les conditions subalternes: liberté qui détruit, peu-à-peu, les plus nécessaires de tous les états, ceux des Cultivateurs & des Artisans: liberté qui porte un nombre infini d'hommes avides, dans les emplois où l'on peut s'enrichir promptement, frauduleusement & impunément: liberté encore qui communique aux petits le luxe & les vices des grands; qui abolit les égards & les bienséances; qui prodigue la considération attachée aux rangs & aux dignités; qui inspire enfin beaucoup d'orgueil & très-peu de vertus. Il faudroit donc un milieu en cette matière; ou plutôt il ne faudroit que de l'encouragement pour les conditions chargées de nourrir l'Etat, & de la vigilance sur les profes-

ſions deſtinées à l'illuſtrer : encouragement qui feroit que les petits ſeroient bien aiſes de perſéverer & de ſe perfectionner dans leurs travaux : vigilance qui empêcheroit les claſſes des Grands de ſe multiplier ſans meſure, ſans raiſon, ſans utilité ; qui ôteroit, ſur-tout à l'argent, le privilège de confondre tout, les vertus & les vices, la nobleſſe & la roture, les ſervices réels & l'adulation baſſe, la valeur du brave Militaire & la forfanterie du Petit-Maître.

Dans la belle diſcuſſion, où eſt entré notre Auteur au ſujet des Egyptiens, il s'eſt gliſſé une ſorte de contradiction ; il dit à la p. 18 de ce Volume, que quand la Nation choiſiſſoit un nouveau Monarque, elle devoit le prendre *dans le Corps des Prêtres ou dans l'Etat Militaire* ; & que *ſi le choix tomboit ſur un Militaire, il falloit auſſi tôt qu'il ſe fit rece-*

voir dans l'Ordre Sacerdotal. Et à la page 19, on lit que *les deux principaux Corps de l'Etat* (en Egypte) *l'Ordre Militaire & le Sacerdoce étoient tellement séparés & divisés qu'une personne de race Sacerdotale ne pouvoit entrer dans l'Etat Militaire, & réciproquement une personne de famille Militaire ne pouvoit être reçue dans l'Ordre des Prêtres.* Or ce dernier trait, qu'on dit être de Diodore de Sicile, ne pourroit se concilier avec ce qui est observé plus haut, que le Militaire choisi pour regner devoit se faire recevoir dans l'Ordre Sacerdotal; disposition qu'on dit être rapportée par Platon & par Plutarque. Mais, après avoir consulté ces sources, nous avons reconnu qu'en effet ces derniers Auteurs parlent comme on les fait parler; & que Diodore au contraire ne dit point qu'*une personne de famille Mili-*

taire ne pouvoit être reçue dans l'Ordre des Prêtres.

Les Loix d'Athènes & de Lacédémone occupent aussi l'Auteur, & il rassemble, à ce sujet, les principaux Articles qui touchent ces deux Gouvernements ; mais nous ne pouvons le suivre dans ce détail. Il passe aux Arts & Métiers qui lui fournissent peu de nouveautés dans cette époque : les Grecs étoient encore trop modernes pour s'élever à la gloire des Arts ; ce ne fut que 200 ans après qu'ils se signalerent en ce genre. On n'a donc ici que des Observations sur quelques Ouvrages des Assyriens, des Babyloniens, des Egyptiens, & ces derniers absorbent presque toute l'attention de l'Auteur. Nous l'avons déja remarqué, il n'est point asservi aux idées de quelques Ecrivains, tant anciens que modernes, qui ont admiré tous les travaux de l'Egypte,

ſes Canaux, ſes Pyramides, ſes Obéliſques, ſes Labyrinthes, ſes Temples, ſes Hiéroglyphes, ſes Statues &c. M. Goguet convient que ce Peuple *mit quelques idées de grandeur dans ſes projets*; qu'il *viſoit à rendre ſes Ouvrages immortels*; qu'il leur a donné toute la ſtabilité qui pouvoit dépendre de l'Art; qu'il a dû poſſéder des connoiſſances aſſez étendues ſur la coupe, le maniement & l'élévation des pierres &c. *Mais d'ailleurs*, ajoûte-t-il, *on n'apperçoit, dans les monuments Egyptiens, aucune grace, aucune élégance, aucun agrément..... On ſent que ces Peuples n'avoient nulle régle pour les proportions, nul deſſein fixe & arrêté pour l'ordonnance de leurs bâtiments. Ils travailloient, ſi l'on peut dire, au hazard & d'une manière abſolument vague & dénuée de principes..... Ils ne cherchoient qu'à*

étonner l'œil du Spectateur, & n'imaginoient pas de le satisfaire, &c. Toute la suite de ce morceau est à lire, sans oublier la comparaison que l'Auteur fait (page 77) de nos édifices François avec les masses énormes de l'Egypte. Nous ne doutons pas que cette Critique si sevère du goût Egyptien ne fasse naître quelque jour des Apologies favorables à ce goût : mais pour infirmer les observations de notre Auteur, il faudra tout-au-moins un homme tel que M. de Caylus, un Ecrivain qui allie les connoissances de l'Artiste aux talents du Littérateur; & voilà ce que nous attendons avec impatience.

Le Livre qui traite des Sciences embrasse sur-tout la Médecine, l'Astronomie, la Géomètrie, la Méchanique, la Géographie; & ces objets sont traités par l'Auteur relativement aux Babyloniens,

aux Egyptiens, aux Grecs ; mais il y a ſur ce point une obſervation importante. Les Babyloniens & les Egyptiens achevent de ſe détruire ſous cette époque ; les progrès, quoique très-médiocres, qu'ils font dans les Sciences, ſont le dernier effort de leur eſprit & de leurs études ; car l'Empire de Cyrus qui borne cet âge, termine auſſi, en quelque ſorte, l'exiſtence de ces Peuples ; après lui ce ne furent plus les Babyloniens & les Egyptiens des âges précédents ; la conquête de la Babylonie & de l'Egypte changea preſque toute la conſtitution de ces pays. Il n'en eſt pas ainſi des Grecs ; Cyrus ni ſes ſucceſſeurs ne les ſubjuguerent point : ainſi la Grèce de ce troiſième intervalle ſubſiſte maîtreſſe d'elle-même, & ſe perpétue malgré les victoires des Perſes : elle fait plus ; elle ſe perfectionne dans les Arts & dans les Sciences ; mais

ici, c'eſt-à-dire dans l'eſpace de temps qu'embraſſe notre Auteur, elle ne fait voir encore que les premiéres lueurs de ſon génie. Ainſi ce ſont d'une part les Babyloniens & les Egyptiens finiſſants, & de l'autre les Grecs commençants qu'on nous préſente.

La Médecine & ſes progrès ſont peu de choſe ou plutôt rien du tout pendant ces 560 ans. On n'a point de monuments pour l'Hiſtoire de ce grand Art depuis Machaon, qui étoit au ſiège de Troie, juſqu'à Hippocrate qui vivoit près d'un ſiècle après Cyrus. C'eſt un intervalle de 700 ans, mais on ſeroit tenté de croire qu'Hippocrate méritoit bien d'être attendu pendant une ſi longue ſuite de ſiècles.

On ſait combien l'Aſtronomie ancienne eut d'obligations aux Chaldéens, aux Babyloniens, aux Egyptiens même, quoique notre

Auteur estime moins la Science Astronomique de ces derniers que celle de Chaldée & de Babylone. Pour les Grecs, ils s'adonnerent bien tard à l'observation des Astres. Si Thalès a véritablement prédit une éclipse, comme quelques Auteurs l'assûrent, ce sera le premier Astronome de sa Nation; & l'on sait que Thalès mourut quelques années avant Cyrus. Mais la prédiction de cette éclipse est un point fort disputé; c'est Hérodote qui en parle; *il marqua*, dit notre Auteur, *à-peu-près l'année dans laquelle devoit s'opérer ce changement de jour en nuit.* Voilà un *à-peu-près* qui ne pourroit se trouver dans la bouche de quelqu'un qui entendroit la question: une éclipse est un évènement spécifique & déterminé, suivant les mouvements célestes, à un terme précis; l'*à-peu-près* ne peut avoir lieu en cette matière: aussi Hérodote ne l'a-t-il point dit:

Thalès, ſelon lui, *marqua l'année même où devoit arriver le changement de jour en nuit.*

Il ne dit point non plus, comme l'a cru notre Auteur, en traitant de la Géographie des Grecs, qu'Homère parlant de l'Océan, d'après quelque ouvrage de l'Antiquité, *n'y a rien compris*, & *qu'il répéte ce qu'il a lû ſans trop ſavoir ce qu'il a lû.* Hérodote dit ſimplement qu'*il ne connoît aucun fleuve qui s'appelle l'Océan*, & *qu'il croit que c'eſt Homère, ou quelqu'un des anciens Poëtes, qui ayant trouvé ce nom, l'a tranſporté dans ſes Vers.* Il ne faut pas être ſurpris que nous remarquions ainſi les petites mépriſes qui échappent à M. Goguet; ce ſont des taches preſque imperceptibles dans un Ouvrage d'ailleurs ſi exact, ſi réfléchi, ſi attentivement composé & combiné.

L'Article du Commerce & de la

Navigation n'eſt pas fort étendu dans ce Volume ; ce ſont néanmoins ici les beaux temps de Tyr, & les Grecs commencent à figurer dans les entrepriſes de Mer. Ce qu'il y a de bien particulier, c'eſt que toute la Grèce ſe remua pour le Commerce ; c'eſt qu'elle parvint depuis à un degré de conſidération très-diſtingué par les richeſſes de Terre & de Mer, qui s'accumulerent dans les diverſes Républiques de cette Contrée ; & qu'il y eut néanmoins une ſorte de conjuration faite par les Ecrivains les plus eſtimés & les plus philoſophes pour décréditer le Négoce. *Ariſtote ſoûtient que, dans un Etat bien ordonné, on ne donnera jamais le droit de cité aux artiſans. Platon veut qu'on puniſſe un citoyen qui feroit le Commerce..... Il eſt bien ſurprenant qu'avec de pareils principes, dont tous les Grecs paroiſſent*

avoir été imbus, ces peuples aient été aussi intelligents dans le Commerce & aussi puissants sur la Mer, qu'on sait qu'ils l'ont été pendant quelques siècles. Il faut donc qu'en ce pays-là le langage des Philosophes fût, comme chez nous, fort différent de la pratique du Vulgaire. Nous disons aujourd'hui des merveilles de la nécessité, de la beauté, de la facilité du Commerce ; & le Commerce n'en va pas d'un meilleur train parmi nous. Chez les Grecs au contraire les gens de Lettres décrioient le Commerce ; & le public ne se laissoit point duper par ces discours ; l'Artisan, le Matelot, le Manufacturier, le Banquier, tous les suppôts du Commerce, en un mot, suivoient leur pointe, & mettoient en défaut toute la Philosophie du Portique. Peut-être aussi que, par esprit de contradiction, si nos Littérateurs

ſe mettoient à faire des Sophiſmes contre le Commerce, tous les ordres de l'Etat courroient à cette utile profeſſion. En ce cas les mauvais Ouvrages, publiés par les ennemis de Commerce, ne ſeroient pas abſolument du papier perdu ; au-lieu que les bons Livres, faits pour encourager le Commerce, ſont ſouvent comme les oracles de la Sybille, *rapidis ludibria ventis*.

L'Art Militaire eſt l'objet du cinquième Livre de ce Volume. Rien de nouveau, à cet égard, dans cette époque. On y obſerve ſeulement très-à-propos, & d'un ſtyle qui eſt bien celui de l'humanité, que ces anciens peuples Aſſyriens, Babyloniens, Mèdes, Syriens, Egyptiens, Grecs faiſoient la guerre en barbares ; qu'ils ſaccageoient tout ; qu'ils dépeuploient les Provinces &c. Sur quoi l'Auteur entre dans une obſerva-

tion politique & philosophique sur le genie Républicain, beaucoup plus cruel que le génie du Gouvernement Monarchique : en voici la raison. » Les guerres entre» prises par un Monarque, sont » regardées ordinairement comme » personnelles de Souverain à Sou» verain. Les Sujets n'y portent » presque jamais un intérêt de » vengeance particulière. De-là » vient, en partie, cette huma» nité qui regne après la victoire, » & le bon traitement qu'on fait » aujourd'hui aux prisonniers chez » la plûpart des peuples de l'Eu» rope. Il n'en peut pas être de » même dans les Républiques. » Elles se conduisent par d'autres » principes & par d'autres intérêts » que les Etats Monarchiques. Les » guerres qu'elles entreprennent » sont presque toujours nationa» les. Chaque membre de l'Etat » y prend un intérêt vif & per-

» sonnel, & porte nécessairement
» une animosité particulière dans
» les combats. Dès-lors les suites
» de la victoire doivent produire
» des excès inconnus dans les
» guerres faites par les Monarques,
» & c'est-ce que nous voyons arri-
» ver dans toutes celles des Grecs.
Ce morceau est excellent, & nous expliqueroit bien les animosités cruelles de quelques Républiques plus modernes, de Rome & de Carthage, de Venise & de Gènes, &c.

Le sixième & dernier Livre traite, dans l'étendue de plus de 60 pages, des *Mœurs & Usages* de ces anciens peuples, tant de fois nommés durant le cours de ces trois Volumes. C'est peut-être le plus bel endroit de l'Ouvrage de M. Goguet. On y voit en grand les mœurs des Asiatiques, des Egyptiens, des Grecs, sur-tout des Lacédémoniens & des Athé-

niens. Les portraits de ces deux derniers peuples forment deux contrastes fort remarquables. » Les » Lacédémoniens étoient, sans » contredit, le peuple de la Grèce » le plus brave, le plus belliqueux, » le plus instruit de l'Art mili- » taire, le plus politique, le plus » ferme dans ses maximes & le » plus constant dans ses desseins: » mais c'étoit en même temps » un peuple impérieux, austère, » fourbe, intraitable, fier, cruel » & perfide: capable, en un mot, » de tout sacrifier à son ambition, » à ses intérêts, ne faisant d'ail- » leurs aucune estime des Beaux- » Arts, ni des Sciences.« Sur quoi nous observons que l'Auteur n'avoit probablement pas lu le beau Mémoire de M. de la Nauze, *sur l'état des Sciences chez les Lacédémoniens.* (Tome XIX. des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, pag. 166 & suiv.) C'est

une pièce digne de tempérer tout le mal que M. Goguet dit de Sparte, dans un long Article auquel nous renvoyons. Voici présentement son résultat sur les Athéniens. » C'étoit un peuple doux,
» humain, bienfaisant, magna-
» nime, généreux, très-brave &
» très-belliqueux, ayant d'ailleurs
» beaucoup d'intelligence pour le
» Commerce & pour la Marine;
» mais en même temps léger, vif,
» capricieux, emporté, incons-
» tant, hautain; du surplus, fort
» poli & fort délicat sur les bien-
» séances, sensuel & voluptueux,
» s'occupant d'un beau Tableau,
» d'une belle Statue, passionné
» pour les Spectacles, Amateur
» des Sciences & des Beaux-Arts
» de tout genre & de toute espèce:
» curieux enfin à l'excès de nou-
» velles, & grand discoureur, en-
» joué, railleur, aimant la plai-
» santerie & les bons mots, sentant

» & s'exprimant avec tout le goût » & toute la finesse possible ; ayant, » au reste, produit beaucoup d'esprits aussi brillants que solides, » & plusieurs génies grands & sublimes.« Ce grand Tableau, peut-être un peu chargé, terminera notre Analyse, qui ne doit dispenser personne de lire l'Ouvrage entier.

On le trouvera savant, instructif sur plusieurs points, superficiel sur quelques-uns, (il étoit impossible que cela fût autrement) très-sagement & très-modestement écrit ; Ouvrage plus de travail que de génie, quoique cette derniere qualité s'y fasse appercevoir, surtout dans ce troisième Volume ; Ouvrage où l'historique se trouve plus répandu que l'esprit des choses ; mais enfin Ouvrage, à tout prendre, très estimable, & qui fait bien l'éloge des études de l'Auteur.

ARTICLE LXVII.

HISTOIRE UNIVERSELLE sacrée & profane, composée par ordre de Mesdames de France. (Tomes IX. & X. *in*-12.) A Paris, chez Desprez, rue S. Jacques. M. DCC. LVII.

SI l'on veut reprendre l'Analyse que nous avons donnée des huit premiers Volumes de cette Histoire*, on entrera promptement dans le plan des deux Tomes (IX. & X.) que nous annonçons. C'est toujours le même dessein, le même goût de composition qui dirige M. Hardion dans cette longue carrière d'évènements, de catastro-

* Voyez Mai 1755, & Novembre 1756.

phes, de révolutions. Il veut donner aux personnes déja instruites, des facilités pour se rappeller leurs lectures, & il se propose d'instruire convenablement ceux qui n'auroient même aucune teinture de l'Histoire : ainsi il réserve pour lui seul toutes les épines du savoir, & il n'en laisse que les fruits & les agréments à ses Lecteurs.

L'Auteur embrasse, dans ces deux Volumes, les siècles VI^e^, VII^e^, VIII^e^, de l'Ere Chrétienne, & toujours, selon sa méthode, il place d'abord l'Histoire de l'Eglise, puis l'Histoire profane ; & dans l'ordre de celle-ci, il présente de suite les Empereurs d'Orient, les Rois de France, les Rois d'Espagne, les Rois d'Angleterre : division également propre & à fixer l'attention des Lecteurs, & à soulager l'Auteur dans le cours de sa composition.

On voit assez qu'en raisonnant

sur cet Abrégé, nous nous resserrons encore dans des bornes plus étroites ; que nous abrégeons tout, & que, si M. Hardion fait passer rapidement sous nos yeux le vaste tableau de l'univers, nous ne devons indiquer que les premiers traits de cette peinture immense.

L'Histoire de l'Eglise présente, durant le sixième siècle, les violences exercées dans Rome à l'égard du Pape Symmaque ; la persécution excitée en Afrique par les Rois Vandales ; les entreprises d'Anastase, Empereur d'Orient contre le Concile de Calcédoine ; l'affaire délicate des trois Chapitres ; l'élévation de S. Grégoire le Grand sur le saint Siège, &c. M. Hardion parle aussi de Justinien sous cette division ; mais le caractère de ce Prince est traité pleinement sous l'Article de l'Histoire profane. » Il possédoit au » souverain degré tous les talents

» propres pour gouverner, un
» génie vaste & dont toutes les
» vuës tendoient au grand, de
» l'activité, de la constance à sui-
» vre ses projets, une pénétration
» singulière, & cet esprit de dis-
» cernement si nécessaire aux Prin-
» ces dans le choix de leurs Mi-
» nistres & de leurs Généraux. Il
» mangeoit & dormoit peu; par-là
» il pouvoit suffire à tout, soit pour
» régler les affaires du dedans,
» & y faire regner le bon ordre,
» la justice & la paix, soit pour
» rendre à l'Empire son ancienne
» splendeur en recouvrant sur les
» Barbares, les Provinces qu'ils en
» avoient démembrées, en répa-
» rant & fortifiant les Places fron-
» tières, en élevant de tous côtés,
» tant pour l'utilité que pour l'or-
» nement, de somptueux édifices,
» & des monuments publics d'une
» magnificence qui répondît à la
» majesté de son Thrône..... On

» peut reprocher à Juſtinien d'avoir
» trop chargé ſes peuples d'impôts,
» & de les avoir exigés avec une
» exceſſive rigueur, moins à la
» vérité par avarice & par inhu-
» humanité, comme on l'en a accu-
» ſé, que pour fournir aux énor-
» mes dépenſes où l'engagerent
» d'un côté les guerres continuel-
» les qu'il eût à ſoûtenir; de l'au-
» tre, ſon goût pour la magnifi-
» cence, & ſa paſſion pour les
» bâtiments. On peut auſſi lui
» reprocher avec juſtice une aveu-
» gle déférence pour l'Impératrice
» ſa femme, (qui, du rang infâme
» de Comédienne, étoit parvenue
» au Trône,) & une confiance té-
» méraire en ſes propres lumières
» ſur les dogmes de la Religion. «

Les exploits de Béliſaire ſont très-bien rendus dans cette Hiſtoire. On voit ce Général faire la guerre & vaincre par-tout: en Orient, il bat les Perſes; à Conſ-

tantinople, il ſoumet des ſéditieux; en Afrique, il dompte les Vandales; en Italie, il donne la Loi aux Oſtrogoths; vers le Danube, il réprime les Huns; & après tant de ſervices, il meurt diſgracié. Mais M. Hardion rejette comme une fable ce qu'a écrit un Auteur du XI^e^ ſiecle, *peu digne de foi, que Juſtinien lui avoit fait crêver les yeux, & l'avoit réduit juſqu'à demander l'aumône.* Ici notre Auteur eſt conforme à tous les bons Critiques, qui inveƈtivent à ce ſujet contre Tzetzès, l'inventeur & le promoteur de cette fable, bonne peut-être encore pour des Tragédies, mais indigne de paroître dans l'Hiſtoire. Au ſurplus, voici le portrait de Béliſaire tel que nous le donne M. Hardion. » Il étoit grand, bien fait & d'une » figure prévenante, doux, affa- » ble, généreux, libéral; il ſe fit » adorer de ſes Soldats, & tout

» attentif qu'il étoit à leur faire
» observer une exacte discipline,
» ils lui obéïssoient moins par la
» crainte des châtiments que par
» respect pour sa vertu. Il ne souf-
» froit jamais que, dans leurs mar-
» ches, ils commissent le moindre
» désordre; & par tout sur son pas-
» sage, au lieu de plaintes & de
» murmures, il n'entendoit que
» des louanges & des bénédictions.
» Actif & prudent, vif & modéré,
» il usoit, suivant le besoin des
» affaires, de diligence ou de len-
» teur; intrépide dans les dangers,
» toujours égal, toujours tran-
» quille & de sang-froid dans les
» moments les plus critiques, fé-
» cond en ressources & en expé-
» dients, aussi modeste dans la
» prospérité, qu'il montroit de
» courage & de fermeté dans les
» revers: enfin ce qui met le com-
» ble à sa gloire, au milieu des
» triomphes les plus éclatants, il

» sut contenir son ambition dans
» de justes bornes, & ni les offres
» les plus séduisantes, ni les plus
» mauvais traitements, ne purent
» jamais ébranler la fidélité qu'il
» devoit à son Souverain. «

Après Justinien, le Trône d'Orient fut occupé par Justin II. son neveu, *Prince foible, indolent, voluptueux & cruel.* Que pouvoit on espérer d'un tel Maître ? Alboin, Roi des Lombards, s'empare de Milan & de toute la Ligurie ; les Perses font des conquêtes sur les Impériaux &c. La meilleure action de Justin, pendant son Regne, fut d'avoir associé à l'Empire, Tibère Constantin, Capitaine de ses Gardes, homme de mérite & vertueux ; mais qui ne regna que quatre ans, & qui eut pour successeur Maurice son gendre, un des plus malheureux Princes qu'on ait vus sur le Trône. On sait comment

l'usurpateur Phocas lui ôta l'Empire & la vie, après avoir fait massacrer, en sa présence, cinq de ses fils. On n'ignore pas non plus les sentiments de résignation & de patience qui honorerent les derniers moments de Maurice ; en cela plus heureux que son meurtrier, qui regna en tyran, fit la guerre en dupe, & périt en lâche.

L'Histoire de France, sous cette époque, abonde aussi en forfaits & en attentats. Clovis, tout grand homme qu'il étoit, conserva un caractère de férocité qui lui fit verser le sang de ses proches, & de plusieurs Rois ses voisins. Ses enfants eurent moins de mérite que lui, & furent encore plus ambitieux & plus sanguinaires. Clotaire, qui regna le plus long-temps, *se fit détester par ses cruautés & par ses dissolutions.* Chilpéric, un de ses fils, répandit encore plus de sang dans l'Empire François, parce

qu'il eut le malheur d'épouſer Frédégonde, » qui montra, dans le » cours de ſa vie, juſqu'où peut » aller la perfidie, la noirceur & la » barbarie : ambitieuſe, violente, » implacable dans ſa haine, & na» turellement cruelle : toujours » prête à employer contre les » objets de ſes fureurs, les moyens » les plus déteſtables, & ſe faiſant » un jeu de ſe baigner dans le ſang » le plus précieux. « Malheureuſement encore, elle eut en tête une autre femme fière, vindicative, entreprenante ; Brunehaut, en un mot, épouſe de Sigebert, Roi d'Auſtraſie, & mère de Childebert qu'elle ſut bien défendre après la mort de ſon père, tué par les intrigues de Frédégonde. Ainſi toute la France fut en combuſtion, parce que deux femmes impérieuſes vouloient s'écraſer mutuellement. M. Hardion met néanmoins une grande différence entre Brunehaut

& Frédégonde. Celle-ci n'eut que de la scélérateſſe ; & celle-là joignit à beaucoup d'eſprit, de courage, de grandeur d'ame, des inclinations bienfaiſantes, de la libéralité, de l'attention à récompenſer le mérite : auſſi Brunehaut étoit-elle fille d'un Roi, & Frédégonde, tirée de la lie du peuple, ne ſavoit qu'intriguer, calomnier, employer le fer & le poiſon pour ſe défaire de ſes ennemis, vivre ſans mœurs, & être méchante ſans pudeur.

L'Eſpagne, gouvernée par les Viſigoths, ne fut pas plus tranquille que les Etats François. De ſept ou huit Rois qui tinrent ſucceſſivement le Trône, cinq ou ſix périrent de mort violente. Les meilleurs furent Athanagilde, père de Brunehaut, & Récarede, frère d'Hermenigilde. L'Hiſtoire de ce ſaint Martyr eſt racontée aſſez au long par notre Auteur.

L'Angleterre, dans ce ſiècle, ne fournit que des ſucceſſions de Rois & peu d'évènements. Ainſi nous paſſons au ſeptième ſiècle.

L'Egliſe y fut attaquée par l'héréſie des Monothélites, qui trouva trop d'appui dans la Cour de Conſtantinople. Héraclius & Conſtant firent deux mauvais Edits, l'un ſous le titre d'*Ecthèſe*, l'autre ſous le nom de *Type*; le premier fut abandonné & *déſavoué* par Héraclius lui-même; le ſecond fut ſoûtenu par Conſtant qui, par ce *Type*, *mécontenta également les deux partis*. Les Evêques Catholiques aſſemblés, dans un grand Concile de Rome, condamnerent ces deux Pièces, mais cette fermeté coûta la vie, & procura la palme du Martyre au ſaint Pape Martin I.

A ces entrepriſes des Hérétiques ſe joignit la grande défection de Mahomet, qui, ſur le fond du

Judaïſme & du Chriſtianiſme, bâtit le ſyſtême que ſuit encore ſa ſecte extrêmement répandue dans tout l'Orient. » Mahomet étoit » bien fait, & d'une phyſionomie » agréable : avec un grand fonds » d'eſprit & une grande pénétra- » tion, il avoit une adreſſe ſin- » gulière pour s'inſinuer dans les » cœurs, & une ambition naturelle » le portoit à s'élever dans ſa pa- » trie aux plus hautes diſtinctions. » Au ſurplus, il étoit fort igno- » rant, comme il l'avouoit lui- » même, & ne ſavoit ni lire, ni » écrire. Mais il avoit une ſorte » d'éloquence vive & brillante, » chargée de figures hardies & » propre à ſéduire la multitude..... » Mahomet jugea qu'il lui conve- » noit de prendre le ton de Pro- » phète, & de mener un genre de » vie qui pût faire oublier les dé- » réglements où juſques là il s'étoit » abandonné. Pour cet effet, il

» quitta ſes ſociétés ordinaires, & » alla chaque jour ſe renfermer » dans une grotte près de la Mecque, où il faiſoit croire qu'il » s'occupoit uniquement de la » prière & de la méditation. A ſon » retour, il diſoit que l'Ange Gabriel venoit de lui révéler les » myſtères de Dieu..... Et comme » il étoit ſujet à tomber du haut-» mal, il faiſoit entendre que les » accidents que lui cauſoit cette » maladie, étoient des extaſes qui » lui venoient de la préſence de » l'Ange, dont l'éclat trop ébloui-» ſant le mettoit hors de lui-» même. «

Notre Auteur raconte les ſuccès de cette hypocriſie ; les progrès du nouveau Prophète ; les Articles de ſa fauſſe doctrine ; les exploits militaires qui ſervirent de fondement à cette Religion. En un mot, tout le détail des commencements du Mahométiſme a, dans cette

Histoire, une étendue très suffisante pour occuper tous les Lecteurs, même ceux qui se picqueroient de n'être point ignorants dans l'Histoire du septième siècle.

Les Mahométans, établis en Corps de Nation, donnerent bien de l'embarras aux Empereurs d'Orient; ils préludèrent, pour ainsi dire, dès le septième siècle, à la destruction de l'Empire de Constantinople. On voit ici leurs avantages sur les Héraclius, sur Constant, sur Constantin Pogonat, sur Justinien II. Le premier Héraclius regnoit encore lorsque Omar, second Calife après Mahomet, poussa ses conquêtes jusqu'à s'emparer de Jérusalem. » Après quel» ques mois de résistance, il y » entra couvert d'un cilice, & d'un » air pénitent; tous les Musulmans » avoient, pour cette Ville, une » grande vénération. Il vit avec » douleur la place où avoit été le

» Temple de Salomon, & y fit
» bâtir une Mosquée pour l'exer-
» cice de sa Religion. Il traita au
» surplus les habitants avec beau-
» coup de douceur, leur laissa leurs
» biens, & défendit qu'on renver-
» sât leurs Eglises. « On sait que tous les successeurs de ce Calife ne se picquerent pas d'être aussi modérés que lui. Omar étoit une sorte de Prophète, qui faisoit profession d'une *équité* irréprochable *& d'une extrême frugalité. Il ne se nourrissoit que de pain d'orge qu'il assaisonnoit d'un peu de sel, & il ne bûvoit que de l'eau.* C'est lui qui *rassembla les morceaux de l'Alcoran, qui étoient écrits sur des feuilles séparées,* Livre *sans ordre, sans suite,* sans raisonnement & sans lumières. Il faudroit suivre, avec notre Auteur, tous les succès de ces nouveaux Conquérants attachés à la fortune d'Omar. Il faudroit apprendre de M. Har-

dion par quels ressorts tout naturels, ces fiers Musulmans envahirent, dans le cours de très-peu d'années, *plus de régions que n'en avoient jamais possédé les Romains* en Orient.

Nos François du VII^e siècle furent comme ceux du VI^e, peu tranquilles chez eux & entre eux, peu polis, peu lettrés, & gouvernés par des Rois, dont la foiblesse dégénéra en inertie totale & absolue : les Maires du Palais s'emparerent de l'autorité suprême. On vit des Grimoald, des Ebroin & d'autres mauvais Sujets qui remplirent la Cour & la France de leurs forfaits. Enfin vinrent les Charles Martel, les Pepins, & la seconde race de nos Rois ; mais elle ne commença que bien avant dans le 8^e siècle. L'Espagne eut d'assez bons Rois, toujours de la Nation des Visigoths, & l'Angleterre fit des progrès dans la Reli-

gion Chrétienne : c'étoit le fruit des ſoins qu'avoit pris le grand S. Grégoire pour l'inſtruction de ces peuples.

Dans le huitième ſiècle, l'Egliſe fut troublée par l'héréſie des Iconoclaſtes. A la perſuaſion d'un Renegat, nommé *Beſer*, l'Empereur Léon l'Iſaurien entreprit d'abolir le culte que les Chrétiens rendoient aux Images des Saints; &, pour augmenter le ſcandale, deux Evêques confirmerent le Prince dans cette penſée. S. Germain, Patriarche de Conſtantinople, s'éleva avec force contre ces indignes Prélats; il vengea, par un Ecrit raiſonné, l'ancienne doctrine de l'Egliſe; il montra en quoi & comment le culte des ſaintes Images différoit de l'adoration qui n'eſt duë qu'à Dieu. *Ses raiſons*, ajoûte M. Hardion, *toutes ſolides qu'elles étoient, ne firent aucune impreſſion, & l'Empereur*

ordonna, par un Edit, que, dans toute l'étendue de son Empire, on ôtât les Images & les Statues. Plusieurs Evêques obéïrent; mais S. Germain étant demeuré ferme, fut chassé outrageusement du Palais Patriarchal..... Et *l'Empereur* mit *en sa place Anastase, qui, pour obtenir cette dignité, s'étoit engagé envers Léon à le seconder dans son entreprise.* Cet Anastase fut non-seulement un lâche Courtisan, mais un mauvais Sujet. Sous Constantin Copronyme, on vit un commencement de révolution. Artabasde, beau-frère de Constantin, voulut se faire Empereur. Anastase l'appuya de toute son autorité; &, comme Artabasde étoit ennemi des Iconoclastes, Anastase, *qui ne connoissoit de Religion que celle du Prince regnant, se déclara aussitôt Protecteur des saintes Images.* Mais Constantin étant rentré triom-

phant dans Constantinople, *le Patriarche eut les yeux crévés, & on le promena dans Constantinople monté sur un âne, le visage tourné ver la queue.* Il eût été plus canonique de le faire déposer dans un Concile, à cause de sa rébellion; *mais Constantin lui conserva la dignité de Patriarche, parce qu'il lui convenoit plus que tout autre pour l'exécution de ses desseins impies.* On sait le progrès de l'hérésie des Iconoclastes, les persécutions qu'elle excita en Orient, l'appuy qu'elle trouva dans un Concile d'Evêques vendus à l'iniquité; enfin la condamnation solemnelle qui en fut faite par le saint Siège Apostolique, & par le septième Concile général tenu à Nicée en 786. M. Hardion n'oublie aucun trait de cette grande controverse, il dit aussi un mot de l'opposition que les Evêques de France témoignerent pour la

doctrine du Concile de Nicée, *qu'ils n'avoient pas bien comprise.*

L'affaire des Images revient encore dans l'Histoire profane de ce huitième siècle, parce que les Empereurs Iconoclastes reparoissent de suite selon l'ordre de leur succession. C'est un inconvénient, dans cette Histoire, que les mêmes évènements se répètent en quelque sorte; que les mêmes personnages rentrent sur la scène; que les mêmes détails soient présentés quelquefois de la même manière. Mais il étoit impossible d'éviter ce léger défaut: l'ordre de tout l'Ouvrage & la division des matières entraînent ces répétitions, dont l'Auteur fait disparoître néanmoins, autant qu'il peut, l'identité des termes, la monotonie du style, & la conformité absolue du récit.

Notre Histoire de France est

fort belle & fort abondante ſous cette époque. On y voit les illuſtres Fondateurs de la ſeconde race, Charles-Martel, Pepin & Charlemagne le plus grand de tous. M. Hardion entre ainſi dans le Regne de ce Monarque. » Le caractère de Charlemagne préſente » tout-à-la-fois un Conquérant » peut-être ſupérieur à tous ceux » qui brillent dans l'Hiſtoire avec » le plus d'éclat; un Légiſlateur » digne d'être mis en parallèle » avec les Solon & les Numa; un » génie vaſte & ſublime, capable » d'embraſſer tout & de ſuffire à » tout; qui, dans le temps même » qu'il couroit de victoire en » victoire, appliquoit ſans interruption ſes ſoins à établir ou à » maintenir le bon ordre & la » diſcipline dans l'Egliſe & dans » l'Etat, à rendre ſes ſujets heureux par un Gouvernement ſage » & modéré, par ſa bonté, par ſa

» générosité & par ses manières » populaires, par son attention à » les faire vivre dans l'abondance; » à leur inspirer, par son exemple, » l'amour de la Religion, & le goût » d'une solide piété; enfin à faire » fleurir, dans son Empire, les » Sciences & les Belles-Lettres, » dont il fut le Restaurateur, & » qu'il cultiva toute sa vie avec » une extrême passion. «

L'Espagne, durant ce 8e siècle, passa sous la domination des Maures. Cet évènement engage aussi notre Auteur dans une narration détaillée des causes & des circonstances d'une si terrible révolution; c'est ce qu'il faut suivre dans l'Ouvrage même, qui est terminé à l'ordinaire par des Notices sur l'Angleterre.

Cette Histoire procède très-bien; nous en avons jusqu'ici dix Volumes, & il nous reste le détail de dix siècles à attendre: il est à croire

croire que l'abondance des matières pourra bien fournir encore à l'Auteur dix Volumes : ce qui ne fera qu'exciter de plus en plus le goût & les éloges du public.

ARTICLE LXVIII.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur le projet d'une Edition des Œuvres de S. François de Sales.

MM. RR. PP.

Le feu Père de Tournemine, à qui vos Mémoires ont tant d'obligations, formoit des vœux pour qu'on fît une nouvelle Edition complette des Œuvres de saint François de Sales. Voici comme il s'exprime à ce sujet dans une Lettre insérée dans votre Journal de Juillet 1736, II. Volume.

» Je gémis sur la dévotion presque » éteinte parmi nous ; je crois que » la lecture plus commune des » Ouvrages de S. François de Sales » seroit un remède efficace au mal. » Dieu a choisi le saint Evêque de » Genève, pour être & l'Apôtre » des Calvinistes & le Docteur de » la dévotion. Ses écrits respirent la » charité dont son cœur brûloit : » on ne peut le lire sans sentir cou» ler, dans son ame, une onction » céleste, qui vient sans doute de » l'Auteur de toutes graces. « Telles sont les expressions de cet homme célèbre dans la Littérature.

Cette nouvelle Edition seroit d'autant plus nécessaire, qu'il y a des Editions très-dangereuses des Ouvrages du saint Evêque de Genève. Je ne parle pas du *Traité de l'amour de Dieu*, de *l'Introduction à la vie dévote*, de *l'Etendart de la Croix*, & autres qui ont

été imprimés ſous ſes yeux & pendant ſa vie. Je parle uniquement de ceux qui ont été imprimés après ſa mort ; car voici un fait ignoré de la plûpart des Savants de nos jours.

Tout le monde ſe rappelle les diſputes ſur le Quiétiſme ſurvenues dans le dernier ſiècle, entre M. de Fénelon, Archevêque de Cambray, & M. Boſſuet, Evêque de Meaux. Le premier compoſa ſon Livre de l'*Explication des Maximes des Saints*. Il ſe propoſa de puiſer, dans les écrits des Saints, les Maximes de la vie aſcétique & de l'amour contemplatif. Il ne croyoit pas pouvoir s'égarer, parce qu'il s'attacha principalement aux Ouvrages de ſaint François de Sales. Or ce Prélat employa, dans ſon Livre des *Maximes des Saints*, & dans ſon *Inſtruction Paſtorale* ſur le même Livre, datée de Cambray le 15. de Septembre 1697, pluſieurs

passages exraits d'un Ouvrage intitulé : *Les Entretiens & Colloques spirituels de Bienheureux François de Sales, Evêque & Prince de Genève, & Fondateur des Dames de la Visitation* ; lequel avoit été imprimé *à Lyon en mil six cents vingt-huit, par Pierre Drobet.* Ce Livre est dédié *à M. Jean-Pierre Camus, Evêque de Bellay, par Alexandre de le Clostre.* L'Epître dédicatoire est datée de Tournon, le 8. Mai 1628. *Messieurs Pierre Gaspard & Jacques Crespe,* tous deux Docteurs en la Faculté de Théologie de Valence, l'approuverent & déclarerent qu'ils n'y ont rien trouvé qui ne soit conforme *à la Foi Catholique, Apostolique, & Romaine, ains l'avons jugé,* ajoûtent-ils, *utile pour l'édification & instruction de ceux qui tendent & aspirent à la perfection religieuse.* Cette Approbation est datée du 14. Décembre 1627.

M. E. Millet, Vicaire-Général du Diocèſe de Valence, permit le 14. Décembre de la même année 1627 l'impreſſion de ce Livre *veue*, dit-il, l'Approbation des Docteurs. Le Roi Louis XIII. accorda le Privilège pour l'impreſſion le 10. Mars 1628.

Un pareil Ouvrage dédié à l'Evêque de Bellay, intime ami de ſaint François de Sales, très-inſtruit de ſes véritables maximes, & très-zélé pour ſa doctrine ; approuvé d'ailleurs par un Vicaire-Général & deux Docteurs en Théologie ; muni d'un Privilège du Roi, induiſit en erreur M. de Fénelon. En effet, rien n'étoit plus impoſant & plus ſpécieux. Ce Prélat établit ſes Maximes ſur le Texte littéral de ce Livre ; il croyoit qu'il ne renfermoit, dans la valeur naturelle des termes, que des maximes très-pures & très-édifiantes, & il en contient toutefois pluſieurs

vagues, obſcures, embarraſſées, & même mauvaiſes & erronées. M. de Fénelon ſe ſervit malheureuſement de cette pernicieuſe Edition, & crut devoir la préférer aux Editions poſtérieures & plus modernes : ainſi il préſenta le poiſon ſans s'en appercevoir.

M. Boſſuet confronta les paſſages cités par M. de Fénelon ſur l'Edition des *Entretiens*, faite, en 1637, à Toulouſe par les ordres de M. de Montchal, Archevêque de cette Ville, & ne les trouvant pas dans cette Edition, il ne craignit pas d'accuſer, dans pluſieurs Ouvrages qu'il publia, M. de Fénelon d'avoir fabriqué ces paſſages.

» On trouve, *dit il*, dans le Li-
» vre des Maximes des Saints, les
» paſſages de S. François de Sales
» ſuppoſés, tronqués, altérés dans
» les termes & pris à contre-ſens
» par M. de Fénelon au nombre

» de dix ou douze, il les allégue
» même tout-à-fait à faux. Enfin
» cet Ouvrage, depuis le com-
» mencement jusqu'à la fin, n'est
» qu'une Apologie cachée du Quié-
» tisme.

» On ne peut assez s'étonner,
» *dit-il dans son 3^e^ Mémoire*, que
» M. de Fénelon ait ajoûté de son
» crû au Texte du saint Evêque de
» Genève, des paroles si considé-
» rables dont aucune ne s'y trouve,
» & il cite toutefois à la marge
» de les avoir extraites du 12^e^ En-
» tretien de la *simplicité*. Enfin il
» attribue à S. François de Sales
» des inutilités qui donnent trop
» de contorsion au bon sens pour
» être droites. «

M. de Cambray avoua simple-
ment & ingénûment qu'il avoit
copié lesdits passages dans l'Edi-
tion des *Entretiens*, *imprimés à
Lyon en mil six cents vingt-huit*,
par Pierre Drobet. Il ne cessa de

publier qu'on trouvoit dans ses Ouvrages une parfaite conformité de doctrine avec celle de S. François de Sales. » Enfin, *ajoûte-t-il*, » si j'ai cité quelques passages de » ses écrits qui ont paru un peu » durs, on doit se souvenir que » les particuliers ne doivent jamais » se donner la liberté de condamner ni les sentiments, ni les expressions d'un si grand Saint, » dont l'Eglise entière dit tous les » ans : *Par ses écrits pleins d'une » doctrine céleste, il a éclairé l'Eglise, & montré un chemin assûré » & uni pour arriver à la perfection » Chrétienne.* Scriptis itaque cœlesti doctrinâ refertis Ecclesiam » illustravit quibus iter ad perfectionem Christianam tutum & » planum démonstrat.« Il demanda au saint Siège un jugement clair & décisif sur le sens propre & véritable des *Maximes des Saints.* La dispute ne rouloit, en effet, que

ſur le ſens naturel & légitime de ces *Maximes.* Toute la ſuite de ce grand démêlé eſt bien connue, & je ne dois pas y inſiſter.

Il ne me reſte qu'à démontrer qu'il ne s'agiſſoit dans cette affaire que d'un ſimple fait, & que, ſi les deux grands Prélats, qui ſe trouverent oppoſés l'un à l'autre, l'avoient connu, ils ſe ſeroient déſarmés eux-mêmes.

L'intention de M. de Fénélon, en publiant ſon Livre des Maximes des Saints, ne doit être ſuſpecte à perſonne; il avoit prétendu condamner, dans cet Ouvrage, toutes les Maximes qui peuvent favoriſer le Quiétiſme, & toutefois il y établit cette pernicieuſe doctrine qu'il avoit puiſée dans l'Edition *des Entretiens de S. François de Sales*, faite *à Lyon en mil ſix cents vingt-huit, par Pierre Drobet.* Ce Prélat ſe ſeroit épargné bien des chagrins, s'il avoit découvert

qu'aussi tôt que ce Livre dangereux parut, la Bienheureuse de Chantal, & M. Jean-François de Sales, alors Evêque de Geneve & Frère du Saint, eurent recours à Louis XIII. pour obtenir la suppression de cet Ouvrage. Les Lettres-Patentes furent expédiées au camp de la Rochelle le 20. Juillet 1628. Les voici:

Commission de Louis XIII. Roi de France, pour la suppression des Entretiens de défunt François de Sales, Evêque & Prince de Genève.

» LOUIS, par la grace de Dieu, » Roi de France & de Navarre: » Au premier de nos amés & féaux » Conseillers, Maîtres des Re- » quêtes ordinaires de nôtre Hô- » tel, Conseillers de nos Cours » souveraines, Lieutenant-Général » à Lyon, & autres nos Juges

» qu'il appartiendra, chacun en
» droit soi, SALUT. Sur ce qui
» nous a été remontré, que depuis
» quelque temps, il a été mis en
» lumière un Livre intitulé : *En-*
» *tretiens & Colloques spirituels*
» *de defunt François de Sales*,
» *Evêque & Prince de Genève*, *&*
» *Fondateur des Religieuses de*
» *la Visitation Sainte-Marie*;
» imprimé avec Privilège obtenu
» de Nous, comme ayant ledit
» Livre été tiré au vrai de l'ori-
» ginal de l'Auteur ; & d'autant
» que depuis le Sieur Evêque de
» Genève, frère dudit défunt, &
» les Supérieures dudit Ordre de
» la Visitation Notre-Dame, nous
» ont fait entendre le contraire;
» & que *tel Livre supposé fait*
» *préjudice à la Religion, & à la*
» *mémoire du défunt, dont nous*
» *devons avoir un soing particu-*
» *lier* : Nous vous mandons, &
» par ces Présentes, signées de

» notre main, enjoignons que vous
» ayez à faire saisir & arrêter tous
» les Exemplaires dudit Livre, en
» quelque part qu'ils seront trou-
» vés, & que vous contraigniez &
» fassiez contraindre tous ceux qui
» s'en trouveront saisis, de les vous
» délivrer, par toutes voies duës &
» raisonnables, pour être lesdits
» Exemplaires supprimés, faisant
» faire, comme nous faisons par
» cesdites Présentes, très expresses
» défenses à tous Libraires & Im-
» primeurs, de réimprimer ledit
» Livre, non obstant ledit Privilège
» & Permission que nous avons
» révoqué, révoquons, & à peine
» de confiscation des Exemplaires,
» de cinq cents Livres d'amande,
» & autre plus grande peine s'il y
» échet, non-obstant oppositions
» ou appellations quelconques,
» pour lesquelles ne sera différé,
» & dont, si aucunes interviennent,
» nous avons réservé & réservons

» la connoiſſance à Nous & à no-
» tre Conſeil, & icelle interdite à
» tous autres Juges. Mandons en
» outre au premier notre Huiſſier
» ou Sergent ſur ce requis, faire,
» pour l'exécution des Préſentes,
» tous exploits requis & néceſſaires,
» ſans pour ce demander Congé,
» Placet, Viſa, ne Pareatis : car tel
» eſt notre plaiſir. DONNÉ au camp
» devant la Rochelle, le vingtième
» jour de Juillet l'an de grace mil
» ſix cents vingt-huit, & de notre
» Regne le dix-neuvième.

Signé, LOUIS,

Et plus bas, par le Roi.

POTIER.

Et ſcellé du grand Sceau de Cire jaune.

On réforma & on fit une nouvelle Edition des Entretiens de S. François de Sales, & pour les distinguer des anciens qui sont intitulés : *Les Entretiens & Colloques spirituels du Bienheureux François de Sales*; le nouveau Recueil fut intitulé : *Les vrais Entretiens spirituels du Bienheureux François de Sales, Evêque & Prince de Genève*, pour prouver que les autres n'étoient pas de ce Saint. Ils furent imprimés à Lyon en 1629, par *Vincent de Cœursillys*, qui dédia cet Ouvrage, par ordre de la Bienheureuse de Chantal, au Cardinal Alphonse-Louis du Plessis-Richelieu, Archevêque de Lyon. C'est à la fin de cette première Edition qu'on trouve la commission de Louis XIII. pour la suppression de l'Edition des *Entretiens*, faite par *Pierre Drobet en 1628*. Vincent de Cœursillys donna deux autres Editions des

vrais Entretiens dans les années 1631 & 1632, elles sont toutes trois semblables, & elles servirent de modele à celle faite à Toulouse en 1637; il y en eut ensuite plusieurs postérieures publiées à Paris entre autres celle de *Frédéric Léonard.* On retrancha, dans ces différentes Editions, tout ce qui étoit défectueux & dangereux dans celle de 1628. Je les ai confrontées ensemble, il y a des différences essentielles, des additions & des retranchements considérables: malgré cela, on fit une seconde Edition de ces dangereux Entretiens, à Lyon en 1650, chez *Jean Radisson*, rue Mercière, à l'Ange; elle est en tout point semblable à celle de *1628*, *de Pierre Drobet.*

Tous ces faits prouvent combien il seroit nécessaire d'exécuter le projet d'une Edition nouvelle des Œuvres de S. François de

Sales, ſelon le plan du feu Père de Tournemine. Ce projet ſeroit digne du zèle du Clergé de France, qui, en faiſant autrefois l'éloge des Ouvrages du ſaint Evêque de Genève, a déclaré *qu'ils tendent de ſalutaires pièges à ceux qui les liſent.*

Je ſuis, MM. RR. PP., votre très-humble, &c.

A Avignon, 17. *Avril* 1758.

Le Marquis de
CAMBIS-VELLERON.

ARTICLE LXIX.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1748 juſques & compris l'année 1751. Tome XXIV^e. A Paris, de l'Imprimerie Royale, &c. *Suite de l'Article XXXIX. au mois d'Avril, I. vol.*

NOus reprenons ce Volume de l'Académie à l'Article *des Langues.* C'eſt la matière de cinq Diſſertations, dont la premiére eſt de M. Tercier. Il entreprend d'y prouver que *de toutes les Langues qu'on parle actuellement en Europe, la Langue Allemande eſt celle qui conſerve le plus de veſtiges de ſon ancienneté.* L'Au-

teur en fournit des preuves tirées, pour la plûpart, de ce que dit C. Tacite sur les anciens Germains. Après quoi il se jette dans des Remarques, des Anecdotes, des Origines, des explications de mots Allemands. Détachons un morceau pour servir d'exemple.

Lorsque Charlemagne fit la conquête de la Saxe, il y détruisit la fameuse Idole d'*Irmensul* dans un lieu nommé *Ehresbourg*, dont la situation précise n'est pas fort connue aujourd'hui. Cette Idole, suivant Tacite, représentoit Mercure. Spelman soupçonne que c'étoit une colonne dédiée au Dieu Mars. D'autres ont épousé d'autres opinions; mais M. T. croit y voir un monument dressé en l'honneur du célèbre Arminius. » On sait, *dit-il*, avec quel zèle » ce Guerrier défendit contre les » Romains la liberté de sa patrie, » & le grand nom qu'il s'étoit

» acquis parmi les Allemands, qui, » pendant long-temps, ont, par » des Chansons en son honneur, » célébré ses actions héroïques. » *Herman* signifie homme de » guerre, *Saul* signifie colonne, » & se prononce *Sul* dans le dia- » lecte Bas-Saxon : est-il étonnant » que d'*Herman Saul* on ait fait » Irmensul ? Les traces du pre- » mier nom y sont trop recon- » noissables, pour qu'on puisse en » douter. «

M. Tercier conjecture de plus qu'*Arminius* n'est point le nom propre de ce Général, mais son nom appellatif, & il appuye sa conjecture d'assez fortes raisons. D'où lui vient donc le nom d'*Arminius ?* L'Auteur répond à cette question : » Les Romains qui, par » les transfuges, ou de quelque » autre manière que ce fût, enten- » doient donner au Général de » leurs ennemis le nom d'*Herman*

» ou d'*Irman*, en adouciſſant la
» prononciation, l'auront toujours
» nommé de même avec une ter-
» minaiſon Latine, & ſon véritable
» nom eſt reſté dans l'oubli. « Ces
diſcuſſions étymologiques prou-
vent l'antiquité de la Langue, &
feront plaiſir aux Amateurs de
l'Allemand, ſur-tout depuis que
la mode ou la néceſſité le rend ſi
commun parmi nos Militaires.

Nous avons trois ſavants Diſ-
cours de M. Bonamy ; le premier
*ſur l'introduction de la Langue
Latine dans les Gaules ſous la
domination des Romains.* On ne
peut douter que la Langue Latine
n'ait été la Langue dominante dans
les Gaules, depuis la conquête des
Romains ; mais il s'agit de ſavoir
quelle étoit cette Langue, ou plu-
tôt comment cette Langue étoit
miſe en uſage ? Croira-t-on que
tous les habitants de la Gaule, ſans
en excepter même les Soldats, les

Marchands, les Artiſans & le Peuple de la campagne, ſe conformoient, en parlant, aux régles de la Grammaire ? M. Bonamy eſt perſuadé du contraire, & il entreprend même de réfuter Dom Rivet, premier Auteur de l'Hiſtoire Littéraire des Gaules, dont on a un Mémoire ſur les Origines de la Langue Romance, qu'il fait dépendre de la Langue Latine. Notre Académicien n'attaque néanmoins, dans ce Mémoire, que la prétendue conformité de la Langue des Gaulois ſujets de Rome à l'ordre grammatical du Latin ; & il nous ſemble avoir raiſon en ce point, ſi ce n'eſt peut-être auſſi qu'on voulût raiſonner de ces vieux Gaulois latiniſés ou latiniſants, comme on raiſonne du bas peuple & des gens de la campagne qui, parmi nous, ſe ſervent du François, mais altéré, dégradé, eſtropié, tel, en un mot, qu'on peut bien dire que

les régles de la Grammaire n'y sont pas observées. Cependant c'est du François rendu & construit jusqu'à un certain point ; & peut-être que D. Rivet n'a pas d'autre idée du Latin de nos anciens Gaulois ; peut-être qu'il ne le regarde comme lié aux régles de la Grammaire, que parce qu'il y restoit une sorte de construction, une forme & une suite qui le rendoient intelligible.

Quoiqu'il en soit, M. Bonamy représente les peuples de la Gaule soumis aux Romains, comme usant d'un Latin *rustique*, *vulgaire*, *militaire*, *provincial*, *usuel*; il prouve son opinion par les anciens monuments de notre Langue Romance, qui n'étoit que ce Latin défiguré ; il montre que, loin du centre de l'empire & nullement initiés dans les études, dans les travaux Académiques, les Gaulois de nos Provinces durent faire

un mêlange baroque de la Langue des Vainqueurs & de l'ancien Celtique : mêlange d'où eſt ſortie notre Langue Françoiſe. L'Analogie de ce mauvais Latin *uſuel & provincial*, avec le François populaire des ſiècles antérieurs à l'Imprimerie, appuye beaucoup les raiſonnements de l'Académicien : tout ſon Mémoire eſt véritablement à lire.

Il eſt ſuivi d'un autre Diſcours, intitulé : *Réflexions ſur la Langue Latine vulgaire*. M. Bonamy s'y attache ſur-tout à vérifier l'origine Latine de nos termes les plus ordinaires. » On peut dire, *ſelon lui*, » de la Langue Françoiſe en général, ce que M. Aſtruc a dit en » particulier de la dialecte Languedocienne, dans laquelle il » trouve que les mots d'origine » Gauloiſe ne font pas plus de la » trentième partie de ceux qui

» composent cette dialecte, déri-
» vée de la Langue Latine.

» Il faut s'être ennuyé sur ce » sujet, *dit-il un peu plus haut*, » aussi long-temps que je l'ai fait, » pour apprécier les recherches » que cette discussion grammati- » cale m'a coûtées. « Et en effet, il est nécessaire de suivre une Langue dans toutes ses variations, d'observer toutes les locutions & les orthographes intermédiaires, pour deviner la descendance des mots qui la composent : il faut s'instruire par les yeux. Qu'on dise, par exemple, que notre mot *brûler* vient du Latin, qui le concevra ? Mais je trouve dans Pacuvius *perustulare*, qu'on a prononcé par la suite *prustulare* ou *prustolare*, j'y reconnois le *brustolare*, & par abbréviation *brustlar*, des Italiens ; voilà notre *brusler*, tel qu'il s'écrivoit autrefois. Ainsi encore, notre mot *crier* vient de *critare* ; dans

critare,

critare, nous voyons le *cridare* des Italiens, le *gritar* des Eſpagnols, & enfin nous remontons juſqu'à *quiritare*, qui, ſelon Varron, ſignifie la même choſe que *clamare.*

Enfin, pour faire voir comme au coup-d'œil l'origine Latine de notre Langue, auſſi-bien que de l'Eſpagnole & de l'Italienne, M. Bonamy propoſe une eſpèce de Table à quatre colonnes. On y voit quelques paſſages de l'Evangile & l'Oraiſon Dominicale, d'abord en Latin, & puis dans les trois autres Langues. Confrontez : à peine trouverez-vous un mot dans ces dernières qui ne ſoit pas venu du Latin.

La Diſſertation du même Auteur *ſur la ceſſation de la Langue Tudeſque en France &c.* n'eſt pas moins digne de nos attentions. M. Bonamy y fait voir trois choſes

qui mériteroient d'être analysées moins brièvement.

1°. Il n'est pas étonnant que les Francs vainqueurs aient apporté leur Langue avec eux, ni qu'elle ait été pendant long-temps la Langue de la Cour & des Seigneurs. 2° Cependant, comme les François de Germanie étoient en assez petit nombre dans les Gaules vis-à-vis des anciens habitants, il arriva ce qui arrive prêsque toujours, que quand deux peuples de Langues différentes cohabitent dans le même pays, le moins nombreux apprend insensiblement la Langue du plus nombreux ; à moins que le Gouvernement ne s'en mêle comme du temps des Romains. C'est la Remarque de M. l'Abbé du Bos. Toutefois le Tudesque ne fut pas entièrement banni de nos Villes, il s'y conserva aussi long-temps que les *François Teutons* y conserverent des posses-

ſions. 3° Enfin, » lorſque de nou-
» velles familles étrangères à la mai-
» ſon de Charlemagne, au moins
» quant à la deſcendance maſcu-
» line, ſe furent miſes en poſſeſ-
» ſion des Royaumes de Germa-
» nie, d'Italie & de France, cette
» poſſeſſion réciproque des terres
» ceſſa, & ſuivit le ſort de la divi-
» ſion de l'Empire François. En
» conſéquence l'uſage de la Lan-
» gue Tudeſque fut aboli dans les
» Gaules. « Tout ceci eſt déve-
loppé avec autant d'intelligence
que de préciſion.

Ajoûtons ici un dernier Mémoire qui traite auſſi de la Langue Françoiſe; il eſt de M. de la Curne de Ste Palaye, & il a pour titre: *Remarques ſur la Langue Françoiſe des 12e & 13e ſiècles, comparée avec les Langues Provençale, Italienne & Eſpagnole, dans les mêmes ſiècles.*

L'Auteur, après nous avoir fait

obſerver » que ce ſeroit retran-
» cher un des principaux objets
» ſur leſquels l'eſprit philoſophi-
» que doit s'exercer, que de négli-
» ger l'étude des Langues & de
» mépriſer la recherche des éty-
» mologies, qui en fait une partie
» des plus eſſentielles; « après avoir juſtifié cet étude par les plus reſpectables autorités, vient à ſon but, qui eſt de nous faire connoître l'affinité, la commune origine, les différents rapports de ces quatre Langues, (Françoiſe, Provençale, Italienne, Eſpagnole.)

Nous nous étendrons peu, parce qu'il faudroit tout tranſcrire. Ce qu'a de ſingulier ce Diſcours, (outre qu'il eſt écrit avec toute la pureté du ſtyle, toutes les graces de la diction, toute la fineſſe du goût,) c'eſt de préſenter au Lecteur pluſieurs Pièces aſſez peu connues, qui nous apprennent le goût de verſification & le génie

de ces temps-là, en même temps que l'esprit & le caractère de leur langage.

On insiste plus spécialement sur une Pièce assez semblable à notre ancien *Lay :* c'est l'Ouvrage d'un de nos *Troubadours* ou Poëtes Provençaux. Il se nommoit *Rambaud de Vaqueiras*, & mourut en 1226, selon Crescembeni, qui a écrit, en Italien, la vie des Poëtes Provençaux. Cette Poësie est intitulée, *Descort ;* c'est-à-dire, *querelle* ou *complainte.* Après un premier couplet Provençal vient un Italien, puis un François, puis un Gascon, puis un Espagnol ; & le dernier couplet, qui est composé de dix Vers & qui fait *l'envoi*, est formé des cinq Langues ensemble, un distique pour chacune.

Ce morceau, comme plusieurs autres que l'Auteur nous donne, a besoin, comme on voit, d'un Commentateur intelligent, d'un homme

qui possède à fond sa matière, qui connoisse d'autres Langues que la sienne, & qui prélude déja très-savamment à un Glossaire complet de notre Langue. On reconnoît à ces traits M. de Ste Palaye.

Observations sur un Ouvrage de Denys d'Halicarnasse, intitulé : Περὶ τῆς λεκτικῆς Δημοσθένους δεινότητος, *ou, de l'excellence de l'élocution de Démosthène.* Par M. Capperonnier.

L'Auteur débute ainsi : » Denys » d'Halicarnasse, Historien judi- » cieux & Critique éclairé, avoit » composé des Mémoires sur les » Orateurs Attiques, Lysias, Iso- » crate, Isée, Démosthène, Hy- » péride & Eschine. Ces Mémoi- » res étoient divisés en deux Par- » ties. La premiére, qui est par- » venue jusqu'à nous, comprend » les trois plus anciens, Lysias,

» Iſocrate & Iſée. La ſeconde eſt
» perdue, à l'exception d'un mor-
» ceau conſidérable, & capable lui
» ſeul de nous dédommager de la
» perte du reſte, ſi le temps nous
» l'eût tranſmis dans ſon en-
» tier &c. «

Ce qu'il y a d'imparfait & de mutilé dans ce précieux morceau, eſt ſuppléé par M. Capperonnier, aidé d'un manuſcrit de la Bibliothèque du Roi. Ce manuſcrit, quoique très-moderne, eſt très-eſtimable dans un point : c'eſt qu'il reſtitue fort heureuſement pluſieurs endroits du Texte de Denys d'Halicarnaſſe : reſtitution qui eſt l'effet ou de la ſagacité du Critique anonyme auquel nous devons ce manuſcrit, ou de la correction des Exemplaires de Denys d'Halicarnaſſe qu'il a eus ſous les yeux. Au reſte, notre Académicien obſerve judicieuſement que l'étude des manuſcrits, avec les cor-

rections & les restitutions qui en résultent, n'est point indigne de cette Académie, & ne lui est nullement étrangère.

Cependant, comme pour tempérer la sécheresse de sa matière, il donne un précis éloquent de l'Ouvrage de Denys d'Halicarnasse. Nous en citerons quelques traits, qui suffiront pour donner une idée & de l'Orateur Grec & du travail de M. Capperonnier. Denys met l'éloquence de Démosthène en parallèle avec celle des Auteurs ses contemporains, principalement pour le style & pour l'harmonie : &, après avoir distingué trois sortes de styles, le sublime, l'uni & le style moyen qui participe de l'un & de l'autre, il conclut ainsi :

» Démosthène, qui vint après
» tant de grands hommes, avoit
» une si haute idée du style du
» Barreau, qu'il ne s'attacha à

» aucun d'eux en particulier : tous
» lui parurent ou médiocres ou
» imparfaits ; mais choisissant ce
» que chacun avoit de meilleur &
» de plus utile, il en fut composer
» un tout dont résultoit un style,
» en même temps magnifique &
» simple, travaillé & sans art,
» figuré & commun, austère &
» fleuri, serré & étendu, gracieux &
» sevère, affectueux & véhément,
» tel enfin que le Protée des Poë-
» tes, qui paroissoit sous toutes
» sortes de formes.« On voit par-là
qu'il ne faut point affecter de style,
mais s'en faire un de tous les au-
tres, diversifié suivant les occur-
rences, mais toujours pur, natu-
rel & noble.

Denys d'Halicarnasse ne paroît
pas ami, ou du moins admirateur
de Platon, de *ce divin Platon*,
dont les Muses, si elles parloient
Grec, voudroient emprunter le
langage. Il lui reproche trop d'or-

nements & de monotonie. » Bien » des gens, *dit il*, veulent que Pla- » ton ſe ſoit exprimé plus heureu- » ſement que tous les Philoſophes » & les Orateurs : ils prétendent » même que lui ſeul eſt la régle » de la pureté & de la force du » langage : on va juſqu'à dire que, » ſi les Dieux parlent une Langue, » leur Roi doit parler celle de Pla- » ton. « Denys n'eſt pas du même ſentiment. Il donne à la vérité ſon ſuffrage à quelques endroits qu'il juge dignes de Socrate ; mais il ne peut ſupporter Platon quand il affecte le ſtyle du Barreau : & il lui diroit volontiers ce qu'Homère fait dire à Venus par Jupiter.

Contentez-vous des jeux, des ris & des appas :
Préſidez aux amours, & laiſſez les combats.

Ces Vers, qui ſont de M. Racine dans ſes Réflexions ſur la Poeſie, ornent auſſi le Mémoire de notre Académicien, & nous ne les citons que d'après lui.

Le jugement, au reſte, que porte Denys, eſt juſtifié par des exemples, & de peur qu'on ne l'accuſe de conſidérer uniquement Platon par ſes endroits les plus foibles, ce judicieux Critique oppoſe le beau morceau qui termine le *Ménèxenus* du Philoſophe, à un autre de Démoſthène, lequel eſt, à peu-près, dans le même goût. C'eſt un endroit où des Guerriers mourants adreſſent la parole, ſur le ton le plus pathétique, à leurs parents, à leurs enfants, à leurs compatriotes. » On » ne diſconviendra pas, *dit ici* » *Denys d'Halicarnaſſe*, ſi l'on ſe » connoît en éloquence, & qu'on » ſoit dépouillé de paſſion, que » Demoſthène, en cet endroit,

» diffère autant de Platon, que des » armures de guerre différent des » armures de parade, la vérité de » la fiction, & des corps accoûtu- » més à supporter les ardeurs du » soleil & endurcis par les tra- » vaux, de gens qui recherchent » l'ombre & la vie molle. « Il est bien vrai que Demosthène a tout l'avantage de ce parallele ; mais un Platonicien zélé ne pourroit-il pas remontrer au Censeur Grec que le feu, la véhémence, l'enthousiasme qui sied si bien à un Orateur chargé de persuader & de remuer une multitude, pourroit sembler déclamatoire & même puérile, dans des discours purement *Académiques*, tels que sont ceux *du Prince de l'Académie?* C'est un petit mot d'Apologie que nous hazardons.

Après cette espèce d'extrait, M. Capperonnier revient à son manuscrit. Il prétend d'abord qu'une assez grande Lacune, qui

ſe trouve au commencement, n'eſt pas une perte que les Savants doivent tant regretter : que l'endroit qui nous manque, n'étoit ſimplement qu'un acceſſoire, une eſpèce de préambule, qui donnoit, ſur la vie & la perſonne de Démoſthène, quelques détails qu'on retrouve ailleurs. L'ordre que ſuit Denys d'Halicarnaſſe, dans les éloges des trois Orateurs Grecs qui nous ſont reſtés, le lui perſuade & avec raiſon. Il prend enſuite la meilleure Edition de Denys, qui eſt celle du ſavant Hudſon de 1704, & confrontant cette Edition avec ſon manuſcrit, il reſtitue les Textes d'une manière ſi heureuſe & ſi naturelle, qu'elle pourroit ſervir de modèle à tous ceux qui courront la même carrière. Il rend juſtice en même temps à la ſagacité de pluſieurs Critiques, en particulier de Sylburge. Ce fameux Grammairien du XVI[e] ſiecle avoit

déja un peu défriché cette terre inculte ; non-ſeulement il avoit vu la néceſſité de la plûpart de ces corrections, mais il avoit plus d'une fois entrevu les termes qu'il falloit ſubſtituer. Quant aux corrections mêmes, nous renvoyons au préſent Mémoire. Les Lecteurs ordinaires n'y verront que des diſcuſſions grammaticales, les yeux plus éclairés y appercevront une ſaine Critique, & l'utilité toujours préférable à l'agrément.

Vie de Scaurus, &c. Par M. le Préſident de Broſſes, (pag. 235 du Volume.)

Cette Pièce eſt remplie de Remarques, qui décèlent une profonde connoiſſance des bons Auteurs de la Latinité. M. de Broſſes rapporte les divers ſentiments qu'il a recueillis ſur l'origine de la maiſon Patricienne *Æmilia*, dont ſor-

toit M. Æmilius Scaurus : maiſon qui ſe perd dans la plus haute Antiquité de la Nation Romaine ; & il s'en tient à celui de Plutarque qui la fait deſcendre de Numa. Ce Prince eut quatre fils, tiges d'autant d'illuſtres familles Romaines. L'un d'eux s'appella *Mamercus*, c'eſt-à-dire en Langue *Oſque* ou Etruſque qu'on parloit alors, *brave*, *martial*. Les agréments de ſon eſprit lui valurent le ſurnom d'*Æmilius*, en Grec αἱμυλος. C'eſt un mot qui répond au terme Latin *Lepidus*. De-là les noms & les ſurnoms de cette famille : mais le même Plutarque fait ici un Anachroniſme qui n'eſt plus douteux aujourd'hui : c'eſt quand il dit *que Numa lié d'amitié avec Pythagore, avoit voulu donner à ſon fils le nom que portoit celui de ce Philoſophe.* Il eſt certain que Numa étoit mort avant la naiſſance de ce Philoſophe.

Le *Scaurus*, dont il eſt queſtion, fut un de ces hommes ſinguliers qui uniſſent de grands talents à de grands vices. Préſentons-le d'abord par ſon beau côté. Il eſt extraordinaire de voir un homme ſorti de parents obſcurs, s'élever ſi haut. Ce n'eſt pas que la branche des *Scaurus* (ſobriquet d'un de ſes ancêtres, qui ſignifie *pied contrefait* ou *tourné en dedans*,) n'ait la même nobleſſe originaire que celle des Lépides, des Pauls, des Régilles; mais qu'il lui reſtoit peu de ſon ancien luſtre! » Mon père, *dit Scaurus lui-même dans un Fragment qu'a conſervé Valere Maxime*, » ſe mit dans le Commerce, & fut Marchand de Bois » & de Charbon : il amaſſa, dans » ce Négoce, un fonds de 35000 » *nummi*, (un peu moins de 4500 » onces d'argent) & de dix eſclaves : ce fut toute la fortune qu'il » me laiſſa en mourant. «

Cicéron, qui d'ailleurs montre pour lui une grande eſtime & qui par ſon conſeil s'attacha à l'éloquence du Barreau, ne donne pas une fort grande idée de celle de Scaurus. » Il n'étoit pas fort pro-» pre, *dit-il*, au métier d'Orateur » qu'il embraſſoit : non qu'il n'eût » naturellement beaucoup de gé-» nie, & qu'il ne ſût bien conduire » une affaire ; mais il n'avoit pas » ce qu'on peut appeller le génie » oratoire ; il manquoit d'élégance » dans ſes compoſitions, & de feu » dans la manière de les débiter.... » Ce ne fut que lorſqu'il parvint » à la tête du Sénat, que l'on re-» connut tout le mérite de ſa façon » de parler, grave, énergique, » poſée, ſans aucun geſte, & rem-» plie d'un air d'autorité « ... Cependant il lui donne une place diſtinguée parmi les Orateurs de ſon temps. » Je tiens, *ajoûte-t-il*, » qu'il ne faut pas louer ſeulement

» ceux qui ont ſu mettre beau-
» coup d'art dans la compoſition
» & beaucoup de feu dans le débit,
» mais auſſi ceux qu'on pourroit
» appeller, comme Scaurus, Ora-
» teurs Stoïciens & immobiles. «

Cet homme néanmoins parvint à tout ce qu'il y a de grand. Il fut Conſul, Cenſeur, Triomphateur, & enfin Prince du Sénat, place qu'il occupa long-temps. Pour nous donner une juſte idée de cette place qui, ſans être une charge, donnoit une conſidération extraordinaire, M. le Préſident de Broſſes indique le beau Mémoire de M. l'Abbé de la Bléterie, dont nous rendrons compte dans un autre Extrait. Pendant ſon Conſulat, Scaurus triompha des Carnes & des Liguriens : les Carnes habitoient aux pieds des Alpes Pennines, dans le pays qu'on nomme aujourd'hui le *Frioul* & l'*Iſtrie* ; jamais les armes Romaines n'avoient pénétré ſi loin

de ce côté-là. C'eſt à cette occaſion qu'il fit frapper une Médaille qui ſe voit encore. Mais après tout, il dut moins ſon crédit aux talents militaires qu'au mérite politique : c'étoit ce qu'on appelle un tête forte, un caractère ferme, décidé, hardi, entreprenant, ſur-tout intriguant. Voilà ce qui en fit *l'ame du Sénat & l'oracle du Peuple.*

Entre pluſieurs traits de ſa fermeté, on en cite un qui fait bien voir l'autorité qu'il s'étoit acquiſe. On l'accuſa, ainſi que pluſieurs autres, de s'être entendu avec Mithridate, pour ſoulever contre la République les Alliés d'Italie : c'eſt la guerre *Sociale.* Les autres ſuccomberent. Le ſeul Scaurus ne s'effraya point : il ſe préſenta hardiment, & s'adreſſant au peuple aſſemblé : » *Romains*, dit-il, *eſt-ce* » *à vous de juger de mes actions ?* » *Ce ſont vos pères qui les ont* » *vuës. Je m'en rapporte cepen-*

» *dant à ce que vous penserez.*
» *Un certain Varius de Sucrone,*
» *(Tribun du peuple,) accuse Marc*
» *Emile d'avoir trahi la Républi-*
» *que en faveur d'un Roi de Pont.*
» *M. Emile, Prince du Sénat, le*
» *nie. Qui faut-il croire?* A l'inf-
» tant le peuple, près de qui la
» fermeté tient souvent lieu de
» raison, obligea, par ses cris, l'ac-
» cusateur à se désister de sa pour-
» suite. « Scaurus rendit des ser-
vices à sa patrie. Il porta des Loix
utiles, il entreprit & exécuta des
ouvrages publics, fit dessécher des
marais, creuser des canaux de
navigation, élever le pont Milvius
qui subsiste encore sous le nom
de *Ponte Mole.* Il soumit la Li-
gurie entière au peuple Romain.
Enfin il fit construire la voie Emi-
lienne, qu'il ne faut pas confon-
dre, comme ont fait quelques
Modernes, avec une autre du
même nom, & qui n'étoit qu'une

branche de la voie Flaminienne. La différence des deux voies Emiliennes n'a pas échappé à Strabon.

Montrons à préſent le revers, c'eſt-à-dire les défauts de Scaurus. Il ſe décèla lui-même au temps de ſon Conſulat. » Ce fut alors que l'on » commença d'entrevoir en lui ce » caractère hautain, entreprenant, » vindicatif, avide d'honneur & » de puiſſance, non moins avide » d'argent, & peu ſcrupuleux ſur » les moyens de parvenir à ſes » fins. Mais, comme il avoit d'ail- » leurs de grands talents..... on ne » reconnut bien que long-temps » après, tout ce que cet extérieur » ſi impoſant cachoit de bas & de » défectueux. «

Le Préteur Décius ne s'étant pas levé de ſon Tribunal, pendant que le Conſul paſſoit, celui-ci (Scaurus) envoya ſes Licteurs déchirer ſa robe, briſer ſon tribunal;

& défendre aux parties de se pourvoir par-devant lui. Sa rigueur fut telle qu'elle réduisit son propre fils à se tuer de désespoir. Tout gain, *dit on*, lui paroissoit honnête, tout moyen légitime. Il passa pour constant qu'il s'étoit laissé corrompre par l'or de Jugurtha : on en fournit ici les preuves, & ce fut alors qu'il eut besoin de toute son intrigue, de tout son crédit, pour se tirer d'une si mauvaise affaire.

Cicéron pense qu'il n'a pas moins fallu de courage & de talents à Scaurus, pour faire revivre la mémoire éteinte de son illustre race, qu'à Pompée pour élever la sienne aussi haut qu'il l'a fait, malgré son peu de naissance. » Pour » moi j'avoue, *dit judicieusement* » *M. le Président de Brosses*, que » rien ne me donne une plus haute » idée des vertus & des talents de » Scaurus, que ses vices même,

» lorſque je vois qu'à peine ont-ils
» pû affoiblir l'eſtime qu'il méri-
» toit d'ailleurs. Cicéron ne fait
» jamais mention de lui, ſans join-
» dre à ſon nom quelque épithète
» honorable. « Tacite & pluſieurs autres en parlent à-peu-près ſur le même ton.

C'eſt le quatrième Livre des Tuſculanes qui fournit l'Anecdote des Bulletins marqués des quatre lettres initiales, A. F. P. R. Elle acheveroit de démontrer, s'il en étoit beſoin, la futilité des conjectures arbitraires que certains Antiquaires tirent de ces ſortes de monuments. Scaurus & Rutilius demandoient le Conſulat en même temps, & employoient les brigues les moins permiſes ; ils s'accuſoient réciproquement : tous deux avoient raiſon. On avoit répandu, dans Rome, grand nombre de billets marqués des quatre lettres nommées ci-deſſus. Scaurus les

attribuoit à Rutilius : il prétendoit qu'elles signifioient, *Actum fide Publii Rutilii*, ce qui, selon lui, contenoit des promesses propres à corrompre les suffrages. Rutilius, de son côté, en faisoit honneur à Scaurus, & leur donnoit ce sens : *Antè factum, post relatum :* ce qui auroit signifié, dans la pensée de Rutilius, que son adversaire auroit fabriqué d'avance ces pièces, pour avoir occasion de le calomnier (lui Rutilius.) Durant le procès de ce dernier, Cannius, son ami, donna aux quatre lettres cette nouvelle interprétation : *Æmilius fecit, plectitur Rutilius* ; & ce sens étoit peut-être plus vrai que les précédents, du moins il étoit plus naturel.

M. le Pr. de Brosses prouve par les dates que Scaurus n'avoit guères que 75 ans quand il mourut : ce qui n'est pas un âge décrepit, comme le dit Valère Maxime. Au

reſte, Scaurus fut non-ſeulement lettré, mais Auteur ; il laiſſa plusieurs Ouvrages, un Recueil de Harangues, ſes propres Mémoires, une Cyropédie dont Cicéron parle, & qui, ſelon M. de Broſſes, pouvoit n'être qu'une Traduction de la Cyropédie Grecque. La branche des Scaurus finit dans Mamercus Scaurus, arrière petit-fils de celui-ci : pour éviter la vengeance de Tibère contre lequel il avoit écrit, il ſe donna lui-même la mort.

ARTICLE LXX.

***MÉMOIRES DE LA VIE** de François de Scepeaux, Sire de Vieilleville & Comte de Durestal, Maréchal de France; contenant plusieurs Anecdotes des Regnes de François I. Henri II. François II. & Charles IX, composés par Vincent Carloix son Secrétaire.* (Cinq Tomes *in*-12.) A Paris, chez H. L. Guerin, & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1757.

LA connoissance des hommes est le grand objet qu'on doit se proposer dans l'étude de l'Histoire ; & c'est le plus précieux avantage que l'on puisse retirer de cette étude. En effet, dit un de nos plus célèbres Critiques, * c'est

* L'Abbé l'Anglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'Histoire. Tome I.*

peu de chose que d'avoir la mémoire remplie d'un nombre infini d'années, de siècles, d'olympiades & d'époques, de savoir cette variété prodigieuse de Rois, d'Empereurs, de Conquérants, de Politiques, de Conciles & d'Héréfies. Cette sorte d'étude mérite à peine le nom de Science de l'Histoire: savoir l'Histoire, c'est connoître les hommes qui en fournissent la matière; c'est en juger sainement: étudier l'Histoire, c'est étudier les motifs, les opinions, les passions des hommes, pour en découvrir le jeu, en pénétrer les ressorts, les tours & les détours: en un mot, c'est apprendre à se connoître soi-même dans les autres.

Mais, pour y parvenir, il ne suffiroit pas de lire & d'étudier les Histoires générales. Les détails intéressants, & qui peuvent conduire à la connoissance des hommes, disparoissent ensevelis sous la

multitude des évènements & des révolutions que présentent la plûpart de ces grands Ouvrages. Leurs Auteurs ne peuvent descendre à ces particularités, si instructives pourtant & si nécessaires pour faire connoître la marche secréte des passions. Ces détails, ces anecdotes, qui peignent & qui dévelopent si bien le goût, le génie d'un siècle & le cœur humain, on les abandonne aux Histoires particulières : on les trouve surtout dans les Mémoires que nous ont laissés tant d'hommes illustres, qui, par leur naissance ou par leurs emplois, ont été à portée de savoir, pour ainsi dire, l'intérieur des affaires, & l'influence des plus petites causes dans les plus grands évènements.

Ces Mémoires forment une des plus précieuses parties de notre Littérature. Depuis Philippe de Comines, qui est comme le Créa-

teur de ce genre ; nous avons une ſuite non-interrompue d'excellents Mémoires, qui répandent le plus grand jour ſur les trois derniers ſiècles de notre Hiſtoire. Les Mémoires du Maréchal de Vieilleville enrichiront encore cette belle collection. Ils ſont comparables à ce que nous avons de meilleur dans ce genre. Ils ſont l'Ouvrage de Vincent Carloix, qui ſavoit tous les ſecrets du Maréchal de Vieilleville ſon Maître, & qui n'a travaillé que d'après les inſtructions & les éclairciſſements qu'il en recevoit. Quoiqu'ils aient été composés il y a près de cent ans, ils paroiſſent imprimés pour la première fois. Ils étoient demeurés confondus & enſevelis dans les Archives du Château de Dureſtal. Ce Château, qui appartenoit au Maréchal de Vieilleville, a paſſé dans la maiſon de la Rochefoucault.

Le Maréchal de Vieilleville

étoit de la noble & ancienne Maison de Scepeaux, qui compte plusieurs alliances avec l'auguste Maison de nos Rois. Il fut d'abord *Enfant d'honneur* de Louise de Savoie, mère de François I. » Il » n'y fut que quatre ans seulement, » *dit notre Auteur* ; car il lui sur» vint une *fortune*, qui lui accour» cit son service, & lui traîna » (retarda) toutefois son avance» ment : d'autant qu'un Gentil» homme lui ayant donné un souf» flet, comme il alloit au service » du dîner de sa Maîtresse, l'En» fant d'honneur, le dîner fini, » vint trouver ce Gentilhomme, » que l'on disoit être premier » Maître-d'Hôtel de Madame la » Régente, & le pressant de lui » rendre son honneur, lui donna » de l'épée au travers du corps. « Après cette avanture, le jeune Vieilleville disparut de la Cour; il passa en Italie, pour chercher du

ſervice & de la gloire dans l'armée commandée par M. de Lautrec, Odet de Foix, ſon parent. Il ne tarda pas à s'y diſtinguer par ſon courage, & par ſon génie actif & entreprenant. Il voulut être de tous les partis que l'on envoyoit contre l'ennemi. Il étoit toujours le premier à la tranchée. » En » quoi il n'épargna ſa vie, non » plus que s'il en eût eu une cen- » taine à dépandre, à la vuë de » toute l'armée, & au grand conten- » tement de M. de Lautrec. « Il ſembloit que la guerre de terre n'offrît pas un aſſez grand théâtre à la valeur de Vieilleville, on lui donna le commandement d'une Galère, avec laquelle il en attaqua une ennemie, nommée la *Nympharella.* Après l'avoir accrochée, il y ſauta ſuivi de quelques Soldats. Pendant qu'il y combattoit, l'équipage de cette Galère trouva moyen de ſe décramponer, & for-

çant de voile fit route vers Naples, & conduisoit Vieilleville prisonnier. Mais Vieilleville eut l'art de persuader au Capitaine, Horacio de Barletta, de se donner à la France avec sa Galère : on revira de bord aussi-tôt. Comme il revenoit, il fut joint par une Galère Françoise, que M. de Lautrec avoit fait partir dès qu'il fut averti que Vieilleville étoit prisonnier. Cependant le Prince d'Orange, Lieutenant de l'Empereur, informé de la défection du Capitaine Barletta, fait équiper une Galère avec ordre de poursuivre *la Nympharella, & plutôt se perdre que de ne la pas ramener.* » Vieilleville voyant ap-
» procher cette Galère, commanda
» que la Nympharella haussât la
» voile, & que la Galère Françoise
» sans voile fît mine d'être remor-
» quée, ce qui feroit penser à l'en-
» nemi que c'étoit un butin que le
» Capitaine Horacio avoit fait sur

»la Mer.« Le ſtratagème réuſſit. Lorſque la Galère ennemie fut à portée du canon, elle fut attaquée, miſe entre deux feux, & bientôt obligée de ſe rendre. Cette manœuvre fit beaucoup d'honneur à Vieilleville, qui *de priſonnier ſe vit Maître & Seigneur de deux Galères. Il prit terre auprès de l'armée, content ſi jamais Gentilhomme le fut.* Peu de temps après, Vieilleville voyant que M. de Lautrec demeuroit dans l'inaction; il lui demanda ſon congé qu'il obtint à force d'inſtances. Il revint à la Cour, & fut très-bien reçu du Roi, qui l'attachant au ſervice du Duc d'Orléans, dit à ce jeune Prince, en parlant de Vieilleville: *Mon fils, il n'a pas plus d'âge que vous; voyez ce qu'il a déja fait: ſi les guerres ne le dévorent, vous le ferez quelques jours Connétable ou Maréchal de France.* » Langage, *remarque l'Auteur,*

» qui ſembloit contenir double
» prophétie ; l'une que ce Duc
» d'Orléans, encore qu'il fût ſe-
» cond fils de France, devoit être
» Roi, comme auſſi fut-il du nom
» de Henri II. l'autre que M. de
» Vieilleville ſeroit honoré en ſa
» vie de l'état de Maréchal de
» France, à quoi ſemblablement il
» parvint «

Lorſque Charles-Quint deſcendit en Provence avec une armée nombreuſe, dans l'eſpérance de conquérir le Royaume, François I. projetta de ſe ſaiſir d'Avignon, afin de rompre les meſures de l'Empereur. Il choiſit, pour cette expédition délicate & périlleuſe, Vieilleville, malgré l'avis de la plûpart de ſes Miniſtres, qui le trouvoient trop jeune pour une entrepriſe de cette importance. Mais Vieilleville juſtifia le choix de ſon Maître. Il ſut emporter, par ſtratagème, une place qui auroit pû tenir

contre les plus grandes forces. Quelques jours après, il vint se présenter à François I. qui lui dit : *Approchez-vous, gentille lumière de Chevalerie ; mais que vous soyez plus âgé, je vous appellerai soleil..... Cependant parez ce cop (coup) de votre Roi qui vous aime & estime*, & mettant l'épée à la main le fit Chevalier.

Vieilleville reçut bientôt de nouvelles marques de faveur. Il fut fait Lieutenant d'une Compagnie d'hommes d'armes ; & quelques années après, lorsque M. de Châteaubriand, son parent, Capitaine de cette Compagnie, mourut, François I. manda Vieilleville, pour la lui donner : mais Vieilleville la refusa, *en disant qu'il n'avoit encore rien fais digne d'un tel honneur.* » Le jour » d'une bataille, Sire, que votre » Majesté aura vu mon mérite, » (j'accepterai une Compagnie.)

» Mais à cette heure, si la pren-
» nois, tous mes compagnons
» tourneroient cet honneur en
» risée, & diroient que vous m'en
» auriez pourvu en la seule consi-
» dération que j'étois parent de
» feu M. de Châteaubriand; & j'ai-
» merois mieux mourir que d'être
» poussé à quelque grade que ce
» soit par un autre faveur que de
» mon service. « Vieilleville conserva toute sa vie cette délicatesse d'honneur & de sentiment; jamais il ne connut cette ambition inquiéte & précipitée, plus pressée d'obtenir les dignités, qu'occupée du soin de les mériter. Il cherchoit à s'en rendre digne à force de services & de belles actions. Il contribua beaucoup au gain de la bataille de Cérisoles, & à tous les autres avantages que remporta, dans le Piémont, le Comte d'Enghien, auquel il avoit l'honneur d'être allié, & qui l'appelloit *son bel-oncle*.

Nous ſupprimons le détail de toutes ces expéditions militaires, auxquelles il eut part, mais dont la conduite ne roula pas entièrement ſur lui. Nous ajoûterons ſeulement qu'il ſut mériter la confiance & les éloges de tous les Généraux ſous leſquels il ſervit. On le propoſoit pour modèle aux Officiers. Se préſentoit-il quelqu'entrepriſe qui demandoit de l'activité, du courage & de la ſageſſe, c'étoit toujours à lui que ſes Généraux s'adreſſoient, & le ſuccès répondoit toujours à leurs eſpérances. Pendant que Charles-Quint aſſiégeoit Metz, M. de Vieilleville, à la tête d'un gros détachement, couroit la campagne & harcéloit continuellement l'armée Impériale, dont il enlevoit les convois. La troupe qu'il conduiſoit, preſque toute compoſée de Nobleſſe, auroit affronté ſous ſes ordres les plus grands

dangers. » Ils avoient, *dit l'Au-
» teur*, le cœur & la cuiraſſe de
» bonne trempe, & à l'épreuve
» de toutes les peurs & appré-
» henſions de mort, de quelque
» frayeur quelle ſe fût offerte. «
Il ſurprit les Villes d'Eſtain & de
Pont-à-Mouſſon; il fit périr beau-
coup d'Impériaux dans différentes
embuſcades qu'il leur tendit: en
un mot, il eut beaucoup de part
à la levée du ſiège de Metz. Ce
fut le témoignagne que lui rendit
François de Guiſe en préſence de
toute la Garniſon de Metz, quel-
ques jours après que l'Empereur
eut décampé: » Je jure à Dieu,
» *dit ce Prince*, M. de Vieilleville,
» vous êtes un fort brave & valeu-
» reux Guerrier, & ne doit-on
» réputer, après l'injure & la ru-
» deſſe du temps, le délogement
» de l'Empereur qu'à vous & à vos
» armes. « Charles-Quint le re-
connoiſſoit lui-même lorſqu'irrité

de voir tous ses partis battus par Vieilleville, il déclaroit en jurant que s'il le tenoit, il feroit empâler ce Lion-Renard, c'est ainsi qu'il nommoit Vieilleville. Sans lui, disoit-il, *je serois Roi de France. Ce fut lui qui se saisit d'Avignon, quand j'entrai par la Provence, de sorte que le Connétable dressa son armée qui m'empêcha de passer plus outre.*

En 1558, Vieilleville forma le projet d'assiéger Thionville, après avoir pris les mesures les plus convenables pour faire réussir cette entreprise, il envoya Vincent Carloix son Secrétaire, pour en communiquer au Roi tout le plan. Sa Majesté l'ayant approuvé, il investit Thionville. François de Guise, qui venoit de se couvrir d'une gloire immortelle par la prise de Calais, eut la foiblesse d'être jaloux de l'honneur qu'alloit acquérir Vieilleville par la

conquête de Thionville. Il lui manda de suspendre les opérations du siège, qu'il vouloit lui-même commander; il s'y rendit, en effet, avec le Maréchal de Strozzi, & par une suite de cette jalousie, bien petite dans un si grand homme, il ne voulut pas attaquer la place par l'endroit que Vieilleville avoit marqué. Mais Vieilleville fut bientôt vengé: car au bout de seize jours de tranchée, le siège n'étoit point avancé. Et le Maréchal de Strozzi ayant été tué, François de Guise, qui reconnut la faute qu'il avoit faite, pria M. de Vieilleville en l'embrassant de se charger du siège, » & protesta, en la pré» sence des Seigneurs là présents, » de ne plus se mêler de rien, » ains de lui laisser toute puis» sance, autorité & commande» ment général en l'armée. «

Vieilleville fit aussi-tôt changer

les diſpoſitions de l'attaque, & ſix jours après, la Place capitula. Cette conquête jointe à ſes autres exploits, acquit à M. de Vieilleville la réputation la plus brillante. On le regardoit comme un de ces anciens preux Chevaliers qui ne travaillant que pour la gloire, donnerent tant d'éclat à la Nation Françoiſe. Il devint l'ami de ſon Maître : Henri II. l'aima tendrement ; il avoit réſolu de l'élever aux premiéres dignités de l'Etat. Mais la mort funeſte de ce Prince l'empêcha de récompenſer dignement les ſervices d'un ſi brave Guerrier. Il le recommanda vivement à Catherine de Médicis, qui, remplie déja de la plus grande eſtime pour Vieilleville, voulut ſe l'attacher plus particulièrement. Cette Princeſſe lui donna la place de ſon Chevalier d'honneur.

Il fut fait Maréchal de France ſous Charles IX. en 1562. La ma-

nière dont il eut cette dignité, est plus honorable à sa mémoire que cette dignité elle-même; car il ne vouloit pas l'accepter, parce que c'étoit la dépouille du Maréchal de S. André son ami. En vain le Maréchal de Montmorenci, le Chancelier de l'Hôpital & M. le Prince de la Roche-sur-yon l'étoient venus trouver pour l'engager à la recevoir: ils ne purent rien obtenir. Le Prince mécontent de ce refus, lui dit: » Comment, mon » cousin! me dédaignez-vous tant » que vous ne vouliez pas accepter » cet état? Car quand vous en » serez pourvu, j'aurai épousé la » cousine germaine * d'un Maré- » chal de France. Mais il repoussa » cette parole de celle-ci: que lui

* Le Prince de la Roche-sur-yon avoit épousé Philippes de Montespédon, veuve du Maréchal de Monte-Jan, & cousine-germaine du Maréchal de Vieilleville.

» qui étoit Prince du ſang, étoit
» aſſez grand de ſoi-même, & qu'il
» n'avoit beſoin d'aucun accroiſſe-
» ment. «

Il fallut que le Roi vînt lui-même, avec la Reine ſa mère, chez M. de Vieilleville, pour l'obliger à recevoir la dignité de Maréchal de France. L'Hiſtoire de la Monarchie ne préſente peut-être pas un ſecond trait ſemblable. M. de Vieilleville ſentoit tout le prix d'une diſtinction auſſi flatteuſe. Il diſoit à cette occaſion, que *jamais Maréchal de France n'avoit été créé & établi avec tant d'honneur que lui.* Jamais il ne ſe démentit de ce caractère de nobleſſe & d'élévation. Il en donna une nouvelle preuve, lorſqu'après la mort du Connétable de Montmorenci, le Roi lui offrit cette premiére dignité de l'Etat. Vieilleville la refuſa. On pourroit ſoupçonner qu'un motif de politique

entra dans ce refus si extraordinaire. Le Maréchal n'ignoroit pas que Catherine de Médicis aimoit extrêmement son second fils le Duc d'Anjou, qu'elle songeoit à faire déclarer, par le Roi, Lieutenant-Général du Royaume. Il put craindre de déplaire à cette Princesse, qui vouloit que la charge de Connétable fût supprimée, & d'être traversé par elle en l'acceptant. Car, *après la mort du Connétable*, dit M. de Castelnau, *la Reine, mère du Roi, estima que, pour avoir les armes & la puissance avec l'autorité entière, elle ne pouvoit mieux faire que tacitement supprimer ce grand état de Connétable qui lui étoit suspect, & donna la charge de Lieutenant-Général au Duc d'Anjou qu'elle aimoit uniquement.* (Mém. de Castelnau, L. 7, Ch. 8e.)

Quoiqu'il en soit de cette conjecture sur le motif qui détermina le

Maréchal de Vieilleville à refuſer la charge de Connétable, il dit au Roi qu'il *falloit laiſſer à part cet état, & n'en plus parler*; puis il ajoûta que le ſervice de Sa Majeſté exigeoit qu'elle fît le Duc d'Anjou, ſon frère, Lieutenant-Général dans tout le Royaume. La Reine & le Duc d'Anjou n'oublierent jamais un ſervice auſſi important.

Le Maréchal de Vieilleville étoit tout auſſi grand homme d'Etat que grand homme de Guerre : il n'étoit point de ces Militaires qui, bornés à un ſeul genre, ſemblent n'avoir d'exiſtence qu'à la tête des troupes, & qui perdent en temps de paix la conſidération dont ils jouiſſoient durant la guerre. Les talents du Maréchal de Vieilleville s'étendoient à tout; il paroiſſoit né pour tous les emplois. On le vit ſucceſſivement, & ſans jamais être déplacé, paſſer du tumulte des camps,

dans le Conſeil du Roi, & rempliſſant avec dignité les fonctions d'Ambaſſadeur dans les principales Cours de l'Europe. Le bien de l'Etat & la gloire du Roi dictoient toujours les avis qu'il ouvroit. Henri II. diſoit *que l'on pouvoit à coup sûr s'en tenir aux Conſeils de M. de Vieilleville.*

Lorſque les Princes de l'Empire, allarmés ſur la vaſte puiſſance de Charles-Quint, envoyerent à Henri II. une ſolemnelle ambaſſade, pour réclamer ſa protection; l'objet de leur demande fut longtemps débattu dans le Conſeil du Roi. Le Connétable de Montmorency conclut à ne point admettre l'alliance que les Ambaſſadeurs propoſoient, & ſon autorité entraîna les ſuffrages de preſque tous ceux qui aſſiſtoient au Conſeil. Le Maréchal de Vieilleville eut le courage de propoſer un avis contraire, ſans redouter les ſuites

d'une pareille démarche qui devoit déplaire au Connétable. » Il » ſemble, Sire, *dit-il au Roi*, » que tous ceux qui m'ont précédé, » veulent vous ravir des poings » & de deſſus le front la plus » grande gloire qui puiſſe être » offerte, ni arriver à un Roi de » France, de le choiſir Protecteur » du ſaint Empire de la Chré- » tienneté, qui eſt plus eſtimable, » quaſi, que ſi on vous préſentoit » le même diadème Impérial « &c. Il expoſa enſuite avec beaucoup de force & d'éloquence, les raiſons qui devoient faire accepter l'alliance des Princes de l'Empire, & les avantages qui en reviendroient à la France. Son avis l'emporta ſur celui du Connétable, & le Roi déclara qu'il étoit réſolu d'accorder ſa protection aux Princes de l'Empire.

Ce fut encore le Maréchal de Vieilleville qui propoſa de s'em-

parer des Villes de Metz, de Toul & de Verdun. Après la priſe de ces trois Villes, on ſe ſeroit rendu maître tout auſſi facilement de Straſbourg & de pluſieurs autres Places importantes, ſi l'on avoit ſuivi les Conſeils de Vieilleville. Ce Maréchal vouloit qu'on ne mît pas de Gouverneur au nom du Roi dans Metz, Toul & Verdun; mais que l'on ſe contentât d'y laiſſer une bonne Garniſon aux ordres des anciens Maires & Echevins, afin de ne pas effaroucher les Princes & les Villes de l'Empire. Le Connétable voulut y mettre un Gouverneur de ſa main. Le Roi s'apperçut bientôt qu'il avoit eu tort de ne pas s'en tenir à l'avis de Vieilleville; car, lorſqu'il ſe préſenta aux portes de Straſbourg, cette Ville ne voulut le recevoir qu'à condition qu'il ſeroit accompagné ſeulement de quarante Gentilshommes: elle craignoit

craignoit le ſort qu'avoient éprouvé Metz, Toul & Verdun. Tout le détail de cette expédition eſt rempli de vues profondes, & de réflexions tres-judicieuſes.

Le Maréchal de Vieilleville fut deux fois Ambaſſadeur en Angleterre. Dans ſa ſeconde Ambaſſade, il rendit un très-grand ſervice au Royaume ; en empêchant le ſuccès de la Négociation du Cardinal de Châtillon, chargé par les Calviniſtes de France, de ſolliciter un puiſſant ſecours, qui les mît en état de recommencer la guerre civile. Il n'acquit pas moins de gloire dans ſes Ambaſſades auprès de l'Empereur Ferdinand I. & des autres Princes de l'Empire. On lui rendit par-tout les plus grands honneurs. A meſure qu'il s'avançoit dans l'Allemagne, il ſe voyoit, en quelque ſorte, précédé par ſa réputation ; il jouiſſoit d'une conſidération perſonnelle, qu'il

ne devoit ni à la faveur de son Maître, ni à sa qualité d'Ambassadeur ; il ne la devoit qu'à ses vertus, à son mérite & à ses exploits. L'Empereur Ferdinand l'admit plusieurs fois à sa table. Le Maréchal de Vieilleville, quoiqu'il n'eût point eu sur cela d'instructions de sa Cour, proposa à l'Empereur le mariage de la Princesse Elisabeth d'Autriche avec Charles IX. L'Auteur parle toujours de cette Princesse comme d'une Niéce de l'Empereur Ferdinand ; elle en étoit petite-fille. C'est elle dont M. de Thou a dit : *Prisci moris vel juvenili ætate fœmina :* Princesse qui, quoique dans la plus grande jeunesse, avoit les mœurs de l'ancien temps.

Vieilleville, nommé Gouverneur de Metz, s'appliqua tout entier à gagner la confiance des habitants. Il s'agissoit de leur faire aimer leur nouveau Maître, & de

leur faire oublier insensiblement l'ancienne liberté, après laquelle ils soupiroient toujours. Il en vint à bout par les réglements sages qu'il établit, & par l'exacte discipline qu'il faisoit observer à sa nombreuse Garnison. Il punissoit rigoureusement les Soldats qui commettoient quelques désordres : & les Bourgeois qui avoient des plaintes à lui porter, étoient sûrs d'en être écoûtés favorablement & d'en obtenir justice. Il se forma différentes conjurations contre lui : elles étoient ménagées ou fomentées par le Gouverneur de Luxembourg. Vieilleville, incapable d'être surpris, sut toujours les rendre inutiles : quelquefois même il profita de ces conjurations, pour tendre des piéges aux ennemis : il défit une fois presque toute la Garnison de Luxembourg, qui s'approchoit de Metz qu'elle croyoit surprendre à l'aide des

intelligences pratiquées dans la Ville. Il respecta les privilèges des habitants, lorsque ces privileges n'intéressoient point l'autorité & la souveraineté du Roi. Il eut soin de corriger les abus ; en voici un auquel il mit ordre :

Il y avoit, dans Metz, sept familles de Gentilshommes qui exerçoient sur les autres une espèce de tyrannie. Elles s'étoient attribué le droit exclusif de posséder alternativement la place de Maître-Echevin. Vieilleville en fit élire un qui n'étoit pas de ces familles, & déclara que désormais tous les principaux habitants pourroient prétendre à l'Echevinage. Cette place donnoit, dans la Ville, une grande considération. » Les sept » familles de Gentilshommes qui, » depuis long-temps, s'en étoient » mis en possession, étoient, *dit* » *l'Auteur*, si enflées de gloire de » cette prééminence, que quand

» on baptisoit leurs enfants, le
» Baptême fini, les parains, par
» grande sottise, lui souhaitoient
» d'être une fois en sa vie Maître-
» Echevin de Metz, ou pour le
» moins Roi de France. «

Si M. de Vieilleville étoit inaccessible aux désirs de l'ambition, son cœur étoit également fermé aux sentiments de l'avarice. L'exemple des plus grands Seigneurs de son temps, qui préférant l'argent à l'honneur, faisoient de la guerre un métier honteux & mercénaire, ou vendoient leur faveur, ne le corrompit point. La hauteur de son ame le défendoit contre la bassesse de cette passion méprisable. Il étoit si désintéressé qu'il abandonnoit généreusement à ses troupes tout le butin qu'il faisoit sur l'ennemi. Les gratifications même souvent très-abondantes qu'il recevoit de la Cour, il les distribuoit à ses Soldats. Ce

désintéressement si rare lui mérita les plus grands éloges. Henri II. & Catherine de Médicis disoient de Vieilleville : » C'est bien dom-» mage qu'il n'y en avoit pour le » moins une demi-douzaine de » ses semblables au service de cette » Couronne, n'étant avaricieux, » ambitieux, concussionnaire, ni » pillard, & qu'il ne dévoroit point » son Maître par l'importunité de » dons, de présents ou de récom-» penses. « (Tome V. pag. 125.)

Il étoit plein de sensibilité pour les malheureux. Il conservoit ce caractère d'humanité jusqu'au milieu des batailles les plus sanglantes. Il gémissoit des maux qu'il étoit obligé de faire, & que le droit de la guerre semble rendre nécessaires. Il s'efforçoit de faire passer ces sentiments dans l'ame de ses Soldats, qu'il punissoit lorsqu'ils déshonoroient leur victoire par quelque action cruelle.

Un jour on vint dire à M. de Vieilleville que quelques-uns de ſes Soldats, après avoir perdu au jeu tout le butin qu'ils avoient fait ſur l'ennemi, jouoient auſſi *à la chance à trois dez & à la raffle*, quelques-uns de leurs priſonniers, » M. de Vieilleville, *dit l'Au-» teur*, s'en courrouça fort âpre-» ment, & les cuyda tuer quand » il les ſurprint ſur le fait, trou-» vant mauvais, tant étoit homme » de bien, que l'on turquisât ainſi » le Chriſtianiſme. « Il renvoya les priſonniers ſans rançon, & chaſſa de ſa préſence ces joueurs barbares, avec défenſe à eux ſous peine de la vie de reparoître à ſa ſuite.

L'Ouvrage de Vincent Carloix, dans le Manuſcrit que l'on vient d'imprimer, finit au retour du Maréchal de Vieilleville, de ſon Ambaſſade en Suiſſe. Le reſte de la vie de ce grand homme ne ſe trouve

que dans le Précis qu'en a fait François Dupas ; Précis qui peut servir de Supplément à ces Mémoires. Il y est dit que le Maréchal de Vieilleville, en revenant de chez les Suisses, se rendit à sa belle terre de Durestal, qu'il eut l'honneur d'y recevoir le Roi Charles IX, Catherine de Médicis, Messeigneurs d'Anjou & d'Alençon, & presque tous les Princes de France, & qu'au milieu des fêtes superbes qu'il donna à toute la Cour, il fut empoisonné & mourut en moins de douze heures. » Le Roi & Mesdames les Roynes, » *dit le même Auteur*, en porterent beaucoup de déplaisirs, en » ayant un très grand sujet, pour » avoir perdu & tout le Royaume » un très-fidele serviteur, & vraie » base de la Couronne. C'étoit le » vrai Pere du Peuple, le soûtien » de la Justice, & le Législateur de » l'Art Militaire. «

On doit être ſurpris qu'à l'exception de Brantôme, les Auteurs contemporains du Maréchal de Vieilleville aient ſi peu parlé d'un homme qui eut tant de part à la faveur des Rois & à la conduite des plus grandes affaires. Vincent Carloix prévient cette objection dans une petite Préface qu'il a miſe à la tête du ſeptième Livre de ſon Ouvrage : il y déclare qu'il n'a entrepris ces Mémoires que pour venger ſon Maître de l'injuſtice & de la malice de ces Hiſtoriens, qu'il appelle *Larrons pleins de menſonges & de flatterie, attribuant à autrui la gloire & l'honneur du Maréchal de Vieilleville, les peines & fatigues qu'il y print au grand hazard de ſa vie de laquelle il a toujours fait lictière.* D'ailleurs, ſelon la judicieuſe Remarque de l'Editeur, il faut conſidérer que les Auteurs contempo-

rains avoient tous pris parti dans les troubles de Religion qui divisoient alors le Royaume, & que chacun d'eux ne s'est attaché qu'à vanter le mérite & les actions des principaux chefs du parti qu'il avoit embrassé. Le Maréchal de Vieilleville n'étoit ni aux Condés, ni aux Guises : quoiqu'il n'ait jamais renoncé à la Religion de ses pères qu'il professa toujours ouvertement, il étoit du nombre de ceux que l'on nommoit *les politiques*, parce qu'ils n'approuvoient pas la guerre civile, & qu'ils affectoient de garder une espèce de neutralité entre les deux partis. Tout l'avantage qu'on retire pour l'ordinaire de cette conduite, est d'être également négligé & oublié de part & d'autre. M. le Laboureur, qui avoit fait une étude si particulière de l'Histoire de ce temps-là, rend justice au mérite singulier du Maréchal de Vieille-

ville, il le loue sur ses exploits militaires, & sur les services essentiels qu'il rendit à la Nation dans ses Ambassades en Allemagne, en Angleterre & en Suisse, *dans des temps fort brouillés, où le Gouvernement de la France étoit décrié parmi les Etrangers.*

Ces Mémoires immortaliseront le Maréchal de Vieilleville; son nom paroîtra désormais à côté de celui de nos plus grands hommes, & il n'en sera point effacé. Les exemples de probité, de valeur & de désintéressement qu'il a donnés, mériteroient d'être transmis à la postérité: c'est peut-être de tous nos Guerriers celui qui ressemble le plus au Chevalier Bayard: & par un nouveau trait de conformité avec ce brave Guerrier, les Mémoires de Vieilleville ne plairont pas moins que l'Histoire du Chevalier sans peur & sans

reproche. On y trouvera beaucoup d'Anecdotes intéreſſantes qui ne ſont nulle part ailleurs & qui caractériſent les Regnes de François I. de Henri II. de François II. & de Charles IX. Tous les objets y ſont peints des couleurs les plus vraies.

L'Editeur n'a point voulu toucher au ſtyle ; il n'a pas même changé les phraſes Gauloiſes & les expreſſions ſurannées qui ſe trouvent fréquemment dans ces Mémoires. Il a craint d'en affoiblir l'énergie, s'il y ſubſtituoit les mots qui ſont aujourd'hui d'uſage. Il faut, en effet, convenir que ces expreſſions & ces phraſes ont, dans le vieux ſtyle, une grace & une naïveté qu'on ne pourroit égaler dans notre langage moderne. Du reſte, l'Editeur a quelquefois éclairci ou réformé le Texte par des Notes & des Obſervations utiles ; il a relevé quelques fautes

de Chronologie qui avoient échappé à l'Auteur. Quant à la partie Typographique, nous pouvons assûrer que l'exécution répond parfaitement à la bonté de l'Ouvrage.

ARTICLE LXXI.

ANALYSE RAISONNÉE de l'Esprit des Loix, du Président de Montesquieu. Par M. Pecquet. (Volume *in-12.* pag. 340.) A Paris, chez Prault père, &c. M. DCC. LVIII.

L'Esprit des Loix est un Ouvrage où le génie brille de tant de manières, qu'en le lisant on se croit aussi éclairé qu'ébloui. Il faut de la force d'esprit & une étendue de savoir pour distinguer les vraies lumières de celles qui n'en ont que l'apparence ; d'où il

seroit apparemment aisé de conclure qu'assez peu de personnes ont sû apprécier au juste ce fameux Livre.

Dès qu'il parut, un grand public l'encensa avec si peu de réserve, que les particuliers n'oserent presque pas le censurer. Dans la suite, les Censeurs ont été un peu moins timides. Cependant la plûpart d'entre eux n'ont manifesté leurs critiques qu'en comblant d'éloges l'Auteur ; ils n'ont attaqué l'Esprit des Loix qu'en témoignant la plus haute admiration pour M. le Président de Montesquieu. Ainsi une partie de l'enthousiasme qu'avoit fait naître l'Esprit des Loix, dans sa primeur, a subsisté parmi nous & subsiste encore.

Mais quelle est donc la source de cet enthousiasme ; & comment saisit-il tant de Lecteurs ? Rien de plus aisé à concevoir, quand on réfléchit sur le fond & sur la

forme de l'Ouvrage. Dans son Livre, comme nous l'avons observé ailleurs, M. le Président de Montesquieu paroît le plus doux des Législateurs : sensible aux maux publics, il ne vise qu'à les adoucir : indulgent pour la foiblesse humaine, il ne s'irrite que contre les excès monstrueux où elle se porte, & même l'aversion qu'il en inspire, est toujours plus philosophique que véhémente : son zèle moins éloquent qu'ingénieux n'a ni chaleur, ni mouvement fort sensibles : il n'est susceptible que de sentiments délicats, il n'est fertile qu'en réflexions fines. Il ne commande presque aucune vertu austère ; il ne proscrit que des vices odieux. En se promenant chez tous les peuples de l'univers, s'il rencontre quelque part des habitudes ou des coûtumes vicieuses, il aime mieux s'en prendre à la nature du climat qu'à la cor-

ruption de ses habitants. Il penche toujours plus pour tolérer tout, que pour rien réformer : l'art qu'il a de rapprocher les extrêmes, ne lui sert qu'à les confondre. Les traits qu'il aiguise le plus, sont ceux qu'il lance contre l'intolérance : de tous les droits de la vérité, c'est celui qu'il respecte le moins: c'est cependant le plus inaliénable, puisqu'on ne sauroit lui en refuser la possession & l'exercice sans l'obliger à partager son trône avec le mensonge : ce qui seroit la détrôner formellement, puisque son essence répugne absolument à une pareille alliance.

Quelque défectueux que soit un systême qui porte sur ces fondements, il n'en est que plus assorti au goût des esprits frivoles & licentieux. A ce fond d'idées & de sentiments si commodes, ajoûtons la forme la plus séduisante, le charme d'une érudition variée

l'agrément des pensées neuves, la hardiesse des réflexions saillantes, la singularité des contrastes agréables, la magie d'un style enchanteur, où l'expression, sans être toujours pure, est toujours picquante; où les tours même les plus irréguliers, choquent moins qu'ils n'imposent; & où le sens, quoique souvent tronqué, n'en paroît que plus profond. En un mot, quelque matière que fournisse à la critique, une production de cette nature, elle n'en est pas moins propre à flatter un siècle, qui réclame les droits prétendus d'une liberté & d'une égalité sans bornes: prétentions qu'on ne pourroit établir ni légitimer, sans renverser & condamner presque toute espèce de dépendance.

Voici un long préambule, mais on ne doit pas le regarder comme un écart étranger à l'*Analyse rai-*

sonnée que nous annonçons. C'est la justification du plan & de la méthode que son Auteur a été forcé de suivre. Quoique pénétré de la plus haute estime pour le Livre de l'Esprit des Loix, M. Pecquet n'a pû l'analyser sans le rectifier en beaucoup d'articles importants. On n'a point à lui reprocher d'avoir poussé trop loin la réforme ; on sent combien elle lui a coûté par les égards qu'il y mêle, & par la complaisance qu'il prend à saisir les idées de son original, & à copier même en l'abrègeant jusqu'à ses termes, de sorte qu'il en pourroit être encore trop esclave.

Dès son début, M. Pecquet dérange un peu l'ordre du systême de l'Esprit des Loix : il attache la chaîne des principes qu'il en adopte à un point d'appuy qui leur manque dans l'Ouvrage du célèbre Président. Pour rendre le plan de

ce Livre moins défectueux, l'*Analyse* remonte d'abord, dans le ſein de la Divinité, aux idées d'ordre, à *la raiſon ſouveraine & primitive*, comme à la ſource de toute ſaine légiſlation, ou des Loix en général.

M. Pecquet ne s'accorde avec M. de Monteſquieu ni ſur la nature, ni ſur le principe des différents Gouvernements. Il ne connoît point de Deſpotiſme qui réponde à la définition qu'en donne l'Eſprit des Loix : il n'y apperçoit qu'*un être ſi monſtrueux dans l'ordre de l'humanité* qu'il le *tient impoſſible*.

Selon M. le Préſident de Monteſquieu, le peuple *eſt admirable* dans le choix de ſes Magiſtrats. M. Pecquet ne penſe pas que le peuple ſoit à l'abri de toute *brigue* : c'eſt un oracle qu'il ne croit ſûr que dans des extrémités où les beſoins preſſants réuniſſent tous

les suffrages sur le mérite le plus connu.

Dans l'Esprit des Loix, la *vertu* ou l'amour de la patrie est le principe propre & unique du Gouvernement Républicain, comme l'*honneur* est le principe du Gouvernement Monarchique, & la *crainte* du Despotique. L'Analyse s'éleve contre ce partage, & établit comme nécessaire le concours de ces trois principes, *au moins pour les deux premiéres espèces de Gouvernements.* M. Pecquet est très-éloigné de craindre avec l'Auteur qu'il abrége, que le pouvoir Ecclésiastique *puisse être dangereux*, dans aucune constitution d'Etat, pourvu que les deux Puissances, sans empiéter l'une sur l'autre, s'accordent à maintenir la tranquillité publique. Si le pouvoir de commander & l'obligation d'obéir ne tirent de la Religion le principe commun de leur force

réciproque, il n'eſt pas poſſible de donner aucune fermeté ſolide à la conſtitution du Gouvernement. Avec cette maxime que M. Pecquet tient pour fondamentale, il n'eſt pas étonnant que, dans le cours de ſon Analyſe, il ait été ſi ſouvent obligé de contredire ſon Auteur, d'ajoûter à ſes idées, de les corriger, de les adoucir & de les interpréter, ſur-tout quand il s'agiſſoit de matières où la cenſure eſt preſque auſſi fâcheuſe à exercer qu'à eſſuyer. On en trouvera des exemples preſque dans tous les endroits où il s'agit de l'influence des climats, de la nature des dogmes, des pratiques de la Religion, de certains abus en fait de Mœurs, du Suicide, de la Polygamie, &c.

Dans le Paragraphe XIV. qui traite *du rapport des Loix avec les Religions, conſidérées dans leurs dogmes & en elles-mêmes;*

cette bénignité qui porte M. Pecquet à préférer quelquefois l'office de Commentateur à celui d'Abbréviateur, va si loin qu'il semble en excuser l'excès. » Je le répète, » *dit-il*, je ne pense point m'être » éloigné dans tout ce Paragraphe-» ci de l'Esprit même de M. de » Montesquieu ; je pense que c'est » ainsi qu'il voudroit être lu & » entendu, s'il étoit encore à por-» tée de rendre compte de ses » sentiments.« Quel excès d'attention à tempérer l'office de Censeur, lors même qu'il est indispensable comme en cet endroit du même Paragraphe, où l'Auteur dit : » Je ne suivrai point M. de » Montesquieu dans son systême » que la Religion Catholique con-» vient mieux à une Monarchie, » & la Protestante s'accommode » mieux d'une République. La » vérité peut convenir par-tout. » L'erreur n'est utile, ni nécessaire

» nulle part: « quoiqu'il seroit plus juste de dire que l'erreur ne peut convenir nulle part ; & que la vérité est utile & même nécessaire par-tout.

Cependant quelque mitigées que soient ici les maximes de M. Pecquet ; il paroît difficile d'accorder avec elles ce qu'il avance après son *modèle* (page 309,) » c'est une très-bonne Loi Civile, » dans un Etat qui est satisfait de » sa Religion, de ne point souf» frir l'établissement d'aucune au» tre. Ce doit être même le prin» cipe fondamental des Loix Poli» tiques en fait de Religion. « Cette maxime n'iroit à rien de moins qu'à éterniser toutes les fausses Religions dans les Etats qui croient s'en bien trouver, & par conséquent à en exclure pour toujours la véritable Religion. L'Analyse tombe donc ici dans un défaut qu'elle reproche assez

ſouvent à M. de Monteſquieu ; c'eſt de *n'être pas toujours d'accord avec lui-même*, & de *contredire* dans un endroit ce qu'il établit dans l'autre. Cet inconvénient eſt inévitable à tous les Ecrivains, qui n'oſent pas être conſéquents aux premiers principes de leur ſyſtême ; c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas ou aſſez courageux pour profeſſer toutes les vérités que renferment ces principes quand ils ſont bons ; ou aſſez intrépides pour dévorer toutes les abſurdités qu'entraînent ces principes quand ils ſont mauvais. Nous nous arrêterions davantage ſur tous ces objets, ſi nous n'avions pas eu occaſion de nous en expliquer ailleurs.

Il y a d'autres Articles fort étendus, ſur leſquels l'Analyſe ne ménage pas trop l'Eſprit des Loix, comme quand elle inſinue (p. 319) que *toutes les notions premières*

ſur

ſur chaque matière n'ayant pu appartenir à M. de Monteſquieu, il a pu facilement errer d'après des hypothèſes fauſſes que l'on a offertes à ſon génie. Telle eſt, dit-il, *la partie du Commerce, de la Finance & celle de la Politique.* Nous croyons que nos Lecteurs n'attendent pas de nous un plus long Extrait d'un Ouvrage qui n'eſt que l'Analyſe d'un Livre ſi connu. Nous ſouhaiterions qu'entre le ſtyle de cette Analyſe (Ouvrage eſtimable à bien des égards) & celui de l'Eſprit des Loix, qui en eſt le *modèle*, la reſſemblance fut moins imparfaite, & que, dans l'Edition de cette Analyſe, les renvois marqués ne fuſſent pas ſi fautifs. Par exemple, à la page 69, on renvoie au Ch. 6, du Livre V. de l'Eſprit des Loix : dans tout ce Chapitre, on ne trouve rien qui ait rapport à l'objet du renvoi.

ARTICLE LXXII.

HISTOIRE DE LA LOUISIANNE, contenant la découcouverte de ce vaste pays ; sa Description Géographique ; un voyage dans les Terres ; les Mœurs, Coûtumes & Religion des Naturels, avec leurs origines ; deux voyages dans le Nord du Nouveau-Méxique, dont un jusqu'à la Mer du Sud ; ornée de deux Cartes & de quarante Planches en taille-douce. (Trois Volumes *in*-12.) Par M. le Page du Pratz. A Paris, chez Debure l'aîné, Quai des Augustins ; la Veuve Delaguette, rue S. Jacques ; Lambert, rue de la Comédie. M. DCC. LVIII.

L'AUTEUR, qui ne doit point être jeune, puisqu'il parle de ses campagnes avant la paix de

1713, nous apprend qu'il passa à la Louisianne en 1718, & qu'il en est revenu dans le courant de l'année 1734. Voilà seize ans de séjour en ce pays; & une raison toute propre à donner du poids aux Descriptions géographiques que l'Auteur en fait; aux particularités historiques & morales qu'il en rapporte, aux moyens qu'il suggère pour la perfection de cette Colonie.

Comme il y a, dans ce Livre, une multitude de détails dont il nous est impossible de tenir compte, nous commençons par avertir ceux qui aiment ces sortes de lectures, qu'ils doivent suivre le fil de celle-ci; accompagner l'Auteur dans ses voyages; ne point s'étonner de ses digressions; entendre les discours qu'il met dans la bouche des Sauvages; partager avec lui tous les soins domestiques qui ont occupé son temps; profiter des lumières qu'il donne sur la Géographie de

ces vaſtes contrées, ſur les productions naturelles qui s'y trouvent, ſur le caractère de ceux qui les habitent. Enfin nous croyons qu'en s'attachant à ce Livre, il faut profiter des choſes qu'il renferme, & faire de temps en temps abſtraction de la manière dont elles ſont préſentées. La correction du ſtyle & la beauté du plan ne ſont point deux choſes eſſentielles à un Ouvrage tel que celui-ci. L'Auteur paroît honnête-homme, bon Obſervateur, encore meilleur Citoyen; & l'objet de ſes trois Volumes eſt véritablement curieux. Nous ſerons donc très-courts dans cette Notice, & nous croyons devoir la faire en ſuivant la diviſion du titre.

1°. *Découverte de la Louiſianne.* Il paroît que le P. Hennepin, Récollet, eſt le premier François qui a parcouru les bords du grand fleuve Miciſſipi, que M. le Page

du Pratz appelle toujours *Fleuve S. Louis*. Ce nom ne put être donné à cette immense rivière qu'à cause de la possession qu'on prit du pays pour le Roi Louis XIV. Et notre Auteur assûre que le Père Hennepin eut l'honneur de cette belle action, & qu'il donna même le nom de *Louisianne* à toute la contrée à l'Est & à l'Ouest du fleuve. D'autres Ecrivains ont cru que ce fut le Sieur Cavelier de la Salle qui fit la découverte, & qui fixa la dénomination. M. le Page le reconnoît seulement pour Fondateur du premier Fort qui ait été construit dans ce pays. Mais quoiqu'il en soit, ce Navigateur (M. de la Salle) périt dans une de ses expéditions ; & ce fut de la main même de ses gens : ce qui manifeste, dès les premiers moments de cette Colonie, la vérité de ce qu'on a dit cent fois, qu'il faut, pour les établissements d'Outremer, des

hommes plus éprouvés du côté des mœurs & de la probité, qu'exercés aux entrepriſes périlleuſes & aux combats. Le peu de ſuccès ou le déſaſtre des Colonies vient preſque toujours des vices de ceux qu'on y envoie.

M. d'Yberville, Chef d'Eſcadre & excellent homme de Mer, fit, dans la ſuite, un établiſſement dans la rivière de la Mobile, & s'il avoit été conſervé plus long-temps à la France, toute cette Colonie ſeroit devenue floriſſante ſous un Commandant ſi capable d'entreprendre, & de ſoûtenir ſes entrepriſes.

La Louiſianne fut cédée par le feu Roi à M. Croſat, & par M. le Régent à la Compagnie des Indes, qui fit des efforts, en 1718, pour y envoyer une nombreuſe recrue d'habitants. On ſe reſſouvient encore de la célébrité du Miciſſipi ſous la Régence. Ce fut pour les uns un mot plein de terreur, parce

qu'on ménaçoit d'embarquemens involontaires les Sujets inutiles ou onéreux à la patrie ; & ce fut un appas d'ambition, d'émulation, si l'on veut, pour ceux qui vouloient faire fortune, parce qu'on leur persuadoit que cette terre combloit de richesses tous les Navigateurs qui pouvoient y aborder.

2°. *Description Géographique de la Louisianne.* Ce grand pays est borné au Midi par le Golfe du Méxique ; au Levant, par la Caroline & par une partie du Canada ; au Couchant, par le Nouveau-Méxique ; au Nord, par les lacs du Canada, & peut-être par la Baye d'Hudson : car les bornes de ce côté-là ne sont pas trop connues. Cette contrée est plus longue & plus large que la France ; elle est arrosée de belles & grandes rivières, fort tempérée pour le climat, & propre à toute espèce de culture. Le fleuve de Micissipi, ou de

S. Louis, donne des facilités infinies pour le Commerce ; il eſt joint dans ſon cours par l'Ohio & par l'Ouabache, qui remontent dans l'intérieur du Canada, & au moyen deſquels la communication ſe fait entre Quebec & la Nouvelle-Orléans : deux Capitales dont des Colons Romains auroient fait les centres de deux grands Empires.

Cette Nouvelle-Orléans eſt néanmoins encore foible : on l'a bâtie dans un terrein trop expoſé aux inondations du fleuve S. Louis ; terrein d'ailleurs couvert de vaſe, & où l'on ne trouve point de pierre. Auſſi toutes les conſtructions de cette Ville ſont-elles de brique en grande partie, & quelques-unes de brique mêlée de bois de charpente. Cela n'eſt point mal, pourvu que la population, les richeſſes & la force de cette Capitale répondent un jour à ſa dénomination, & aux vuës des Fondateurs : c'eſt ce que

le bénéfice du temps, de la paix, d'une bonne attention politique peut donner. En attendant, M. le Page nous inſtruit fort au-long de toutes les bonnes qualités de la Louiſianne, de ſa fécondité en toutes ſortes de fruits, des commodités qu'elle préſente pour la pêche & pour la chaſſe, de la multitude preſque infinie d'animaux & d'oiſeaux qu'on y voit.

Par exemple, dans un voyage que l'Auteur entreprit avec quelques Naturels du pays, il n'y eut, pour faire grand'chere, qu'à tirer ſur des troupeaux de Bœufs, de Chevreuils, de Dindons, de Cocqs, de Perdrix, de Faiſans, ſans compter les oiſeaux aquatiques, Canards, Cercelles, Outardes &c. Il n'y a peut-être point de contrée au monde, où la Nature ait prodigué, avec autant de complaiſance, ces ſortes de préſents. Mais ce qui eſt au-deſſus de toute expreſſion & de

tout calcul, c'est la multitude de Pigeons-Ramiers que produit la Louisianne. Quelquefois leur prodigieuse quantité *dérobe la clarté du Soleil.* En Canada, ils ravagent les grains; dans la Louisianne, ils ne mangent que le gland des Forêts. L'Auteur prétend qu'une manière sûre & agréable de prendre ces oiseaux, est de faire brûler, au pied des arbres où ils se retirent, quelques onces de soufre. A peine la vapeur pénétrante de cette matière s'est-elle élevée & distribuée dans les branches, qu'on *entend tomber une grêle de Ramiers*, dont on remplit jusqu'à deux & trois grands sacs en fort peu de temps. Voilà certainement une chasse facile, prompte & abondante: celle des Etourneaux qui vont donner en foule, dans un petit filet tendu sur une traînée de riz, est aussi expéditive. M. le Page raconte cent choses amusantes, intéressantes,

instructives sur les diverses productions du pays : nous allons le suivre quelques moments dans son voyage : c'est encore une des divisions qu'indique le titre du Livre.

3°. *Voyage de l'Auteur dans les Terres de la Louisianne.* Aussitôt après son arrivée dans ce pays, M. le Page commença un établissement peu éloigné de la Capitale. Ensuite il remonta le fleuve pour aller aux Natchez, grande Nation, qui a eu de fréquentes guerres avec les François, & qui a péri presque totalement dans les expéditions militaires qu'on a entreprises contre elle. Enfin le desir de connoître l'intérieur de la Colonie, porta l'Auteur à voyager dans les Terres : il ne prit point de François pour compagnons de voyage ; quoiqu'il s'en présentât plusieurs qui témoignoient de la bonne volonté. *Il vouloit ne partager avec personne la gloire des connoissances qu'il*

acquéreroit. D'ailleurs les François qui offroient leur compagnie & leurs bons offices, se feroient bientôt dégoûtés du voyage; *ils auroient eu peur de se perdre, ils auroient fui à la vuë d'une bête sauvage, ils auroient tourmenté* M. le Page *pour revenir &c.* il y a, dans ce portrait de ses Compatriotes, plus de vérité pittoresque & philosophique que l'Auteur n'a peut-être voulu en mettre; & il devine sur tout très-juste en ajoûtant que n'ayant *aucune autorité sur ses compagnons*, il auroit été obligé ou d'abandonner l'entreprise, ou de l'exécuter seul.

Il choisit donc dix Sauvages ou *Naturels*, gens *infatigables, robustes, dociles & suffisamment adroits pour la chasse.* On partit en Septembre: les Naturels portoient quelques vivres (la chasse devoit fournir le reste) les munitions de guerre, c'est-à-dire de la poudre &

du plomb ; les lits, consistant en quelques peaux de Chevreuil & de Bœuf ; la chaudière, pour cuire les viandes de l'équipage : enfin l'Auteur, vêtu à la légère, n'étoit chargé que de son fusil, & il avoit un de ses chiens, très bon & très utile domestique dans une marche de cette espèce. Imaginez ensuite que cet Historien-Voyageur n'omet aucune circonstance de ses chasses, des signaux qu'il donnoit à ses gens, des beaux points de vuë qui se rencontroient sur sa route, des divers objets qui se présentoient à ses yeux ; Oiseaux, Castors, Mines, Carrières &c. tout est exposé en détail. Cependant il n'y eut point d'aventures particulières dans cette promenade ; elle fut même assez courte. On voit au bout de trois ou quatre Chapitres du premier Volume, l'Auteur de retour dans sa maison des Natchez. Il étoit bien aise de revoir cette habi-

tation, & *toutes ses affaires en bon état ;* mais *il étoit fortement occupé de la beauté des pays qu'il avoit vûs ; il auroit désiré finir ses jours dans ces charmantes solitudes, éloigné du tumulte du monde, de l'avarice & de la fourberie.* » C'est-là, *disoit il en lui-même,* » que l'on goûte mille plaisirs in-» nocents, & qui se répétent avec » une satisfaction toujours nou-» velle : c'est-là qu'on est exemt de » la critique, de la médisance & » de la calomnie : c'est dans ces » riantes prairies qui s'étendent » souvent à perte de vuë, & où » l'on voit tant de différentes espè-» ces d'animaux, que l'on a lieu » d'admirer les bienfaits du Créa-» teur « &c. La lecture de ce Livre nous a convaincus que l'Auteur, malgré ses courses & ses distractions continuelles, a su conserver l'attention aux principes de la probité, du désintéressement, de l'hu-

manité & de la Religion : ce n'eſt pas d'ordinaire ce qu'on va chercher dans le Nouveau-Monde, & c'eſt bien ſouvent ce qu'on y perd avec le temps, les mœurs & la réputation.

4°. *Mœurs, Coûtumes & Religion des Naturels de la Louiſianne, avec leurs origines.* Cet Article occupe peut-être le quart de tout l'Ouvrage. Comme la Louiſianne eſt un grand pays, les peuples qui l'habitent ne ſe reſſemblent pas tous abſolument. On remarque des différences entre eux ; mais cela n'empêche pas l'Auteur de les conſidérer & de les peindre en général. Ils ſont communément bien faits, preſque tous de cinq pieds & demi, & au-deſſus ; d'un tempérament fort & vigoureux..... On les éleve de bonne heure aux exercices du corps, aux pratiques d'adreſſe ; à porter des fardeaux, à tirer de l'arc, à ſe baigner même au fort

de l'hyver, à partager les travaux de la guerre ou de la chasse. Ces Sauvages adorent un Dieu suprême, & ils ont une idée de la création..... leur culte est sans sacrifices, non sans devins, sans jongleurs, sans superstitions. Le Soleil est en grande vénération parmi eux, & les Natchez donnent le nom de *Grand Soleil* au Chef de toute la Nation; les Commandants de chaque Village sont aussi appellés *Soleils*; rien de plus commun dans toute cette Histoire que les conversations de l'Auteur avec ces *Soleils*; & rien ne fit tant d'honneur à ce François, en présence du *Grand Soleil* & de toute sa suite, que l'inflammation subite d'un morceau d'amadou par les rayons du Soleil rassemblés dans une loupe. Cette merveille parut si extraordinaire, que le Chef-Sauvage voulut acquérir la loupe; il offrit pour elle vingt barils de mahis (chacun

du poids de 120 livres) vingt volailles, vingt dindons, avec promesse illimitée de fournir à l'Auteur du poisson & du gibier, toutes les fois que les Pêcheurs & les Chasseurs en apporteroient pour le service du Prince : ce *qui fut ponctuellement exécuté.*

Il y a des détails sur les guerres des Sauvages, sur leurs repas, leurs noces, leurs jeux, leurs visites, leurs sépultures, leurs temples, leurs langues &c. M. le Page traite en particulier l'origine des Natchez, qu'il croit descendus *des peuples de notre Continent, & sur-tout des Phéniciens.* Comme on ne doit jamais disputer contre une opinion, si l'on n'a quelque argument qui l'infirme, il faut laisser celle-ci dans le degré de probabilité que lui donne l'Auteur.

5°. *Deux voyages dans le Nord du Nouveau-Méxique, dont un jusqu'à la Mer du Sud.* Le premier *Juillet*, 1758. I. vol.

de ces voyages fut fait & raconté par un Sauvage de la Nation des Yazous, à quarante lieuës des Natchez. Ce Sauvage s'appelloit *Moncacht-apé*, homme d'esprit, courageux, curieux & bon Narrateur, si l'on s'en rapporte aux discours que lui fait tenir M. le Page. On les trouve ici tout-au-long, & il en résulte que *Moncacht-apé* fit deux grandes courses, l'une à l'Est du fleuve S. Louis, en s'avançant vers Quebec : le terme de ce voyage fut néanmoins le saut de Niagara. Ce Sauvage cherchoit à voir la Mer, le flux & le reflux, & à connoître l'origine des Nations de la Louisianne : dernier Article sur lequel il ne put satisfaire sa curiosité. Son autre course fut à l'Ouest du fleuve S. Louis, & elle s'étendit jusques vers les côtes de la Mer du Sud. On nous dit même ici que *Moncacht-apé* vit descendre sur ces terres des hommes de l'autre Continent, des

Aſiatiques, des Japonois, qui venoient chercher des bois de teinture. Il fallut bien que notre Sauvage payât de ſa perſonne contre ces Etrangers. Comme leurs deſcentes & leurs armes à feu déplaiſoient aux Sauvages de la côte, *Moncacht-apé* donna ſon avis pour les combattre. On forma une embuſcade, & l'on tua onze de ces Guerriers Japonois, dont tout l'attirail fut examiné de près par les Vainqueurs. Toute cette Relation donne lieu, à notre Auteur, de croire que la population de cette partie de l'Amérique s'eſt faite par l'Aſie, & les dernières Navigations des Ruſſes confirment cette idée.

L'Autre voyage dont rend compte M. le Page, eſt celui de M. de Bourgmont, Chevalier de S. Louis & Commandant du Fort d'Orléans dans la rivière du Miſſouri, à l'Oueſt du grand fleuve S. Louis. Il s'agiſſoit de mettre les Padoucas en

paix avec les autres Nations qui habitent le long du Miſſouri. Il y a, dans cette Relation, quelques particularités curieuſes, mais un peu trop de harangues; quoiqu'on puiſſe auſſi s'amuſer des raiſonnements quelquefois fort juſtes & fort précis de ces Américains, à qui il ne manque que de la culture pour égaler les Européens.

On n'oubliera point, dans le troiſième Volume de cette Hiſtoire, la guerre des Natchez contre les François, & les bonnes vuës que l'Auteur ſuggère pour éviter de pareilles révolutions. Il ne s'agit point, dans une Colonie nouvelle & encore foible, d'irriter les anciens habitants. Ces Sauvages, vrais & légitimes poſſeſſeurs de leur terrein, ne ſont d'humeur ni à ſe laiſſer piller par nos Commerçants d'Europe, ni à ſouffrir les inſultes des gens de guerre qu'on poſte dans leur voiſinage. En 1729,

un Officier imprudent, intéressé, entier dans ses résolutions, s'avisa de vouloir s'emparer d'un Village de Natchez ; & , pour être injuste & orgueilleux, il n'en étoit ni plus attentif, ni plus brave. Il souleva, contre lui & contre tous les François, toute la Nation des Natchez, qui minuterent très-habilement une conjuration, & l'exécuterent avec autant de succès que de cruauté. Il périt, en cette occasion, quatre ou cinq cents François ; & il fallut, pour en tirer vengeance, faire venir des renforts d'Europe ; ensuite attaquer ces Sauvages dans les formes ; entreprendre & pousser des sièges. Tout finit par l'extinction des Natchez, peuple *auparavant le plus brillant de la Colonie & le plus utile aux François.*

Tout l'Article du Commerce qu'on fait & qu'on peut faire à la Louisianne, mérite aussi d'être lu. La France peut tirer de ce pays quantité de Pelleteries, des Cuirs de la plus grande beauté,

de la Cire, des Bois de construction, du Salpêtre, de la Soie, du Safran, du Coton, de l'Indigo, du Tabac, du Riz, des drogues pour la Médecine & pour les Teintures, &c. Ce n'est encore là que le moindre détail des productions qu'on peut espérer de cette belle Province; mais (nous l'avons déja insinué dans un autre endroit) il faut envoyer-là d'honnêtes gens, qui sachent travailler, se fixer, vivre cordialement avec les Naturels du pays. On s'abusa fort dans les premiéres transmigrations qu'occasionna la découverte du Micissipi; on embarqua tous les prodigues des familles, & toute la canaille de nos Provinces: c'étoit peut-être soulager l'Ancien-Monde, mais rendre inutile la possession du Nouveau. Les vices détruisent tout, bien-loin de fonder, d'établir, d'améliorer, d'aggrandir. *Civitas* non est *conventus ferorum & immanium*, non est *fugitivorum ac latronum congregata in unum locum multitudo.* (Cicer. Parad.)

Les Nouvelles-Littéraires seront dans le II. Volume, qui paroîtra le 15. de ce mois.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Juillet 1758. I. Vol.

ARticle LXV. *Voyage aux Indes Orientales.* Par Jean-Henri Grose. 1541

Art. LXVI. *De l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, &c.* 1558

Art. LXVII. *Histoire universelle sacrée & profane, &c.* 1586

Art. LXVIII. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur le projet d'une Edition des Œuvres de S. François de Sales.* 1609

Art. LXIX. *Mémoires de Littérature, tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.* Suite de l'Article XXXIX. au mois d'Avril, I. vol. 1625

ART. LXX. *Mémoires de la vie de François de Scepeaux, Sire de Vieilleville & Comte de Durestal, &c.* 1658

ART. LXXI. *Analyse raisonnée de l'Esprit des Loix, du Président de Montesquieu.* Par M. Becquet. 1693

ART. LXXII. *Histoire de la Louisianne, &c.* Par M. le Page du Pratz. 1706

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Juin 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1758. II. vol.

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1758. II. vol.

A PARIS,
Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES ME'MOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 734 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711.	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724.	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	10.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1758. II. vol.

ARTICLE LXXIII.

TRAITÉ DU CHANVRE. Par M. Marcandier, Conseiller en l'Election de Bourges. (*In*-12. pages 140.) A Paris,

chez Nyon, Quai des Auguſtins.
M. DCC. LVIII.

ON ne peut trop travailler ſur les ſujets œconomiques. Cette Littérature a l'avantage de mettre des lumières vraiment utiles dans les eſprits, & de les dégager peu-à-peu des occupations frivoles. Les Anciens ne nous ont pas donné trop bon exemple en ce point : pour un Columelle, un Palladius, un Varron, il y a eu des milliers de Littérateurs dont la patrie auroit pû ſe paſſer, & dont les bonnes mœurs ont eu à redouter les talents. Ce Columelle encore & les autres Ecrivains zélés pour l'Agriculture, nous ont laiſſé ignorer cent choſes qui touchoient néanmoins l'objet de leurs études. Qui d'entre eux, par exemple, nous a bien inſtruits du Chanvre, de ſes propriétés, de ſes uſages, de la méchanique qui lui eſt propre ?

On eſt étonné, en liſant le Traité de M. Marcandier, de l'eſpèce d'indifférence que témoigne l'Hiſtoire ſur une Plante ſi féconde par elle-même, & ſi favorable à l'induſtrie des hommes. Qu'on ait fait uſage du Chanvre dans des ſiècles fort reculés pour les Cordages, tant de Terre que de Mer; c'eſt un fait très-démontré par quantité d'Auteurs : mais que le Chanvre ait ſervi, auſſi anciennement, à la fabrication des Toiles; c'eſt-ce qu'on prouve avec plus de difficulté. M. Marcandier trouve heureuſement un beau paſſage d'Hérodote, qui porte que les Thraces faiſoient, avec du Chanvre, des vêtements qui étoient auſſi beaux à l'œil que s'ils avoient été de Lin. Dans des temps bien poſtérieurs, le Chanvre ſervoit aux Romains pour les Voiles de leurs Navires, pour les Toiles qui couvroient les Amphithéâtres, les

Places publiques, & en général tous les lieux où le peuple se rassembloit. Notre Auteur a fait des recherches sur toute cette partie historique de son sujet. Il l'a rendue intéressante par les Citations & par les Notes qu'il y ajoûte. Nous croyons qu'il s'est glissé, à la page 15, une méprise, peut-être typographique, dans l'énoncé d'un passage qu'on dit tiré du 16^e Livre de Columelle; cet Auteur n'a fait que XII. Livres sur l'Agriculture, & un sur les Arbres. C'est apparemment le Livre 6^e qu'on a voulu citer, & il semble aussi qu'on doit lire, dans ce Texte, *juvencorum* au-lieu de *jumentorum.* *

M. Marcandier parle en Naturaliste de la Graine, de la Racine,

---

* *Cannabinisque funibus cornua juvencorum ligata.* C'est-ce que nous trouvons dans le Columelle de la derniére Edition.

de la Tige, des Feuilles du Chanvre ; il expose les divers usages de la Graine ou *Chenevi* ; usages dans la Médecine, dans la Peinture grossière, dans la composition du Savon noir ; usages connus des Anciens, & dont Pline a tenu compte : par exemple, cette Graine passoit pour être dessicative, bonne contre la toux & la jaunisse, propre à faire sortir les Insectes qui seroient entrés dans les oreilles. » La racine du Chan-
» vre, cuite dans l'eau & enduite
» en forme de cataplasme, molli-
» fie & adoucit les jointures des
» doigts qui se sont retirés. Elle
» est fort bonne contre la goutte
» & autres fluxions sur les parties
» nerveuses, musculeuses & ten-
» dineuses. Elle mitige les inflam-
» mations ; elle résout les tumeurs
» & durillons qui viennent aux
» jointures. Pilée & broyée fraî-
» che, avec du beurre, dans un

» mortier, on l'applique ſur les » brûlures qu'elle ſoulage infiniment, pourvû qu'elle ſoit renouvellée. «

Vient la culture du Chanvre: Article très-eſſentiel & très-bien diſcuté dans cet Ouvrage. En général les climats tempérés ſont les plus propres à cette culture; d'où il eſt aiſé de juger des avantages que la France poſſéde en ce point: tous les degrés de température moyenne ſont dans ce grand Royaume; & par cette raiſon, preſque toutes ſes Provinces peuvent abonder en productions de Chanvre & en Fabriques de Toiles. Le merveilleux cependant eſt que le Nord de l'Amérique & celui de l'Europe nous fourniſſent ſouvent ces ſortes de denrées: preuve manifeſte que nous ne ſavons pas tirer parti de nos propres richeſſes. *La Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dau-*

phiné, l'Auvergne, la Bourgogne, le Berry ne laissent rien à désirer sur la qualité de leurs Chanvres, il ne s'agit *que d'en perfectionner la culture & les apprêts.*

Les premiéres semailles du Chanvre ne se font guères, *dit notre Auteur*, avant le mois d'Avril; sur quoi il cite Palladius, qui est cependant beaucoup moins précis: car cet Ancien dit, en un endroit, qu'il faut semer le Chanvre au mois de Février; & dans un autre Livre, il assigne pour terme le mois de Mars: cela signifie peut-être qu'il ne savoit pas trop à quoi s'en tenir, ou bien qu'il a voulu donner une sorte de latitude pour les divers climats.

Quand le Chenevi est semé, il faut le bien enterrer: car les oiseaux & les Pigeons sont des ennemis très-à-craindre: comme si enfin l'Hirondelle de la Fable étoit

venue à bout de voir fructifier ses documents :

Voyez-vous cette main qui par les airs chemine ?
Un jour viendra qui n'est pas loin,
Que ce qu'elle répand sera votre ruine.
De-là naîtront engins à vous envelopper
Et lacets pour vous attrapper.
. . . .
Mangez ce grain, & croyez-moi.

Les Oiseaux ont un grand avantage contre le Chenevi : cette graine sort de terre avec sa tige : il ne s'agit que de l'arracher & *le tout périt* ; mais aussi la garde des Chenevières & l'épouvante des oiseaux sont presque les seuls soins qu'exige cette denrée. Tout vient comme de soi-même, & gagne le terme de la maturité.

Le Chanvre mûr doit aussitôt subir la façon qu'on appelle *rouis-*

ſage, elle conſiſte à plonger le Chanvre dans l'eau, & à l'y laiſſer juſqu'à ce que l'écorce ſe détache aiſément de la Chenevote. Il ne faut faire rouir le Chanvre que dans une eau claire & limpide : attention dont on ſe diſpenſe ſouvent & toujours mal-à-propos. Il eſt également néceſſaire de bien ſécher les tiges avant que de les broyer ou les tiller. On ſe ſert, pour cet effet, de la chaleur du Four ou de l'expoſition au Soleil. Quant à l'opération de broyer le Chanvre, elle eſt déja très-connue; mais ſi elle ne l'étoit pas, il ſuffiroit de lire l'expoſition qu'en fait M. Marcandier, pour ſaiſir toute cette méchanique. Il en eſt de même du travail long & ennuyeux de tiller. *On y employe les veillées* & les temps de loiſir après les vendanges : c'étoit la pratique des Romains au ſiècle de Pline ; *mais nous ne croyons pas*, ajoûte très-

bien notre Auteur, *que des gens robuſtes & laborieux puiſſent raiſonnablement s'en amuſer*. Il faudroit preſque des Philoſophes pour conſerver toute leur patience durant une occupation ſi inſipide.

Voulez-vous faire emplette de Chanvre ? M. Marcandier ſait toutes les précautions qu'il faut prendre pour n'être point trompé. Il préfère les Chanvres des terres fortes & des climats tempérés, les Chanvres cueillis dans la plus grande maturité, les Chanvres forts & bien ſecs ; & il ajoûte ſur tous ces détails quantité d'obſervations fines qui ſuppoſent autant d'expérience que de réflexion.

Mais tout ce qu'on vient de dire n'a trait encore qu'aux méthodes ordinaires. L'Auteur a pouſſé bien plus loin ſes attentions. Pour broyer le Chanvre, il a fallu juſqu'ici beaucoup de

fatigues, de force, de temps. M. Marcandier abrége ce travail en rouissant le Chanvre, par une méthode courte, facile, soignée toutefois & très-utile, puisque son effet est de rendre cette Plante plus souple, plus nette, plus dégagée de sa gomme. Il faudroit transcrire tout cet Article du Mémoire, pour faire connoître toutes les facilités & tous les avantages de cette méthode. Il en résulte que la main-d'œuvre sera moins chère ; le Chanvre plus propre aux divers ouvrages qu'on voudra entreprendre ; le déchet de la matière presque nul ; le mêlange & la teinture des fils plus susceptibles de variétés &c. C'est-ce qu'on doit lire dans l'Ouvrage : car nous altérons tout en abrégeant.

Le Traité finit par une discussion très-sensée sur les Manufactures de Toiles. M. Marcandier montre deux choses ; la première,

que cette branche de Commerce animée, encouragée, fortifiée, seroit une source de richesses pour le Royaume; la seconde, qu'il faut laisser ces Manufactures libres & dispersées dans la campagne. » Il n'y a guères, *dit-il*, que les » Forges, les Glaces, les Poudres » à tirer, les Rafineries, les Ver- » reries, les Porcelaines, les Ta- » pisseries, & quelques autres ob- » jets de cette espèce, qui puissent » soûtenir les dépenses de la Ma- » nufacture rassemblée... La Manu- » facture dispersée dans les cam- » pagnes, est la seule qui puisse » naturellement convenir à la » fabrication du Chanvre & des » Toiles. L'usage en est nécessaire » & commun, la manœuvre fort » répandue & fort simple..... La » Manufacture dispersée n'est su- » jette à aucuns frais, & n'exige » aucune avance : elle se porte & » s'insinue par-tout où il se trouve

» des mains laborieuſes ; elle con-
» court néceſſairement & ſpécia-
» lement, par ſon accord avec
» l'Agriculture, à multiplier les
» Sujets, à ſoulager le Cultivateur,
» à enrichir les Provinces, à ren-
» dre l'Etat entier heureux, floriſ-
» ſant & puiſſant. «

L'Auteur ajoûte en huit pages un Procédé très-utile *pour blanchir le Linge, les Toiles & les Etoffes avec l'eau de Maron-d'Inde.* Il y a deux avantages dans cette découverte ; le premier eſt de blanchir le Linge, les Toiles, les Etoffes ; le ſecond eſt de rendre utile le fruit des Maronniers d'Inde.

ARTICLE LXXIV.

***ORDONNANCES** des Rois de France de la troisième Race, recueillies par ordre Chronologique.* (Volumes VII^e^, VIII^e^, & IX^e^, *in-folio.*) Par M. Secousse, ancien Avocat au Parlement, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *Le IX^e^ Volume contient une Préface & l'Eloge de M. Secousse.* Par M. de Villevault, Conseiller à la Cour des des Aides, chargé par le Roi de la continuation de ce Recueil. *A Paris, de l'Imprimerie Royale, &c.*

NOUS achevons de rendre compte du Recueil immense, formé par M. Secousse, & publié par lui-même jusqu'à la concur-

rence de huit Volumes. Le neuvième, qui est aussi son Ouvrage, n'a paru qu'après sa mort, & c'est M. de Villevault qui l'a mis au jour, en nous annonçant qu'il étoit chargé par le Roi, de continuer ce grand Recueil.

Nous ne pourrons encore qu'effleurer ces trois derniers Volumes qui nous sont néanmoins bien connus, puisque nous en avons examiné toutes les parties, & suivi tous les détails; mais on voit assez que l'abondance des objets nous oblige d'abréger tout. C'est assûrément malgré nous : car à la vuë de ces antiques Ordonnances, nous prenons, en quelque sorte, les sentiments qui animoient Cicéron au souvenir & vis-à-vis des XII. Tables. Il considéroit, dans ces Loix Romaines, non le style qui étoit presque barbare, mais le fond & *l'utilité des choses* ;

il y remarquoit *de beaux reſtes d'Antiquité ;* il y trouvoit tous les fondements de la Juriſprudence de Rome ; il appercevoit, ſous cette ſimplicité de ſtyle, l'ancienne majeſté du Peuple Romain. Toutes proportions gardées, nous pourrions dire la même choſe des Ordonnances dont on nous donne le Recueil. Quoique plus bornées peut-être que les XII. Tables, aux détails particuliers & aux diſpoſitions œconomiques, on y reconnoît la Politique de nos Ancêtres ; on en recueille mille traits de ſageſſe ; on en retire des principes de Gouvernement utiles à tous les âges, & bons pour toutes les conjonctures. Ce n'eſt pas qu'on n'y entrevoie des defauts ; mais où ſe trouve-t-il des Loix purement humaines exemptes d'inconvénients ? & d'ailleurs il faudroit être à portée des circonſtances pour juger de tout avec équité.

Tome VII.

Il comprend les Ordonnances de Charles VI. données depuis le commencement de 1383, jusqu'à la fin de 1394. C'est, en quelque sorte, le plus beau temps de ce Regne si malheureux. Charles, né avec des talents, eût été un grand Roi, sans l'accident funeste qui dérangea son esprit & altéra sa santé. Jusqu'à ce temps il fit voir des qualités aimables, & quoique l'Etat souffrît beaucoup alors des rivalités & de l'ambition de ses oncles, on se consoloit dans l'espérance que le Monarque devenu maître de ses actions, répareroit tous les maux inséparables d'une minorité. Ce fut tout le contraire, & la France éprouva, sous ce Prince, plus de disgraces qu'elle n'en avoit essuyé depuis le commencement de la Monarchie.

conſervent la trace & la preuve de ces malheurs, mais ce n'eſt point dans ce ſeptième Volume que paroiſſent les grands orages : on n'y apperçoit encore que des ſemences de troubles, que des nuages qui ſe forment autour du Trône, & qui menacent la tranquillité publique.

C'étoit, par exemple, une altération conſidérable dans le Gouvernement, que le peu de ſtabilité des monnoies : à tout inſtant on publioit des Ordonnances pour hauſſer & baiſſer les eſpèces, pour changer les poids, les coins, les valeurs, pour multiplier ou réformer le nombre des Officiers, des Monnoyeurs, des Changeurs, pour obvier aux malverſations auxquelles tous ces mouvements donnoient lieu. Nous remarquons néanmoins, dans les opérations de ce genre, quelques vues utiles & réfléchies. En 1385, le Roi vou-

lant remédier à la rareté des espèces, pria le Connétable Olivier de Cliſſon de lui prêter une ſomme conſidérable, dont l'emploi devoit être fait en grande partie au profit des troupes. Le Connétable, qui n'étoit pas en argent comptant, offrit ſix cents marcs d'or en vaiſſelle ou en barre ; & cette maſſe fut portée à la Monnoie, dont les Officiers eurent ordre de faire fabriquer des écus d'or, & de rembourſer enſuite le total au Connétable ſur le pied de 67 liv. 10 ſ. le marc. On conçoit que ces eſpèces miſes dans le public, procurerent de l'aiſance pour les affaires du Roi, & qu'il valoit mieux réaliſer ainſi le tréſor de Cliſſon, que de le laiſſer ſans activité dans ſes coffres, ou parmi les meubles de ſa maiſon. On voit auſſi quel étoit alors le taux du marc d'or, & la différence énorme que le temps & la multiplication des

eſpèces ont miſe entre ce taux & celui de nos jours. Mais il ne faut pas croire qu'on en ſoit devenu plus riche : ſi l'or & l'argent ſont plus communs, les denrées ont cru de prix à proportion, & l'on fait moins aujourd'hui avec ſix mille marcs d'or qu'on ne dut faire, ſous Charles VI, avec les ſix cents marcs du Connétable de Cliſſon.

Il n'y avoit rien de plus commun ; ſous ce Regne, que l'impétration des Lettres de Sauve-Garde Royale : dans ce ſeul Volume VII. on compte cinquante Ordonnances à ce ſujet. Les Villes, les Chapitres, les Monaſtères, les Univerſités ſollicitoient & obtenoient ces graces, ſans doute pour jouir plus tranquillement de leurs poſſeſſions & de leurs privilèges : car la Sauve-Garde affranchiſſoit de la dépendance des Juſtices Seigneuriales, & rappelloit tout à la connoiſſance des Juges Royaux.

On

On peut croire que, dans ces temps de calamité, d'épuiſement des Finances, les Sauve-Gardes produiſoient auſſi des ſommes au Roi, & que c'étoit, pour lui, une raiſon de les accorder aiſément.

Il en étoit, à-peu-près, de même du droit de *Priſes*, dont l'affranchiſſement fit naître alors tant d'Ordonnances contenues dans ce Recueil. Le droit de *Priſes* conſiſtoit en ce que le Roi & les Princes du ſang pouvoient faire prendre des proviſions & des voitures dans tous les endroits qui étoient à une certaine diſtance de leur Cour. Il eſt aiſé de juger que cette ſujettion entraînoit des détails très-déſagréables aux Egliſes, Villes, Bourgs, Villages & Hameaux qui ſe trouvoient dans le voiſinage des Princes. On imagina donc de compoſer pour le rachat de ces priſes & de borner la redevance à une ſomme une fois

payée, ou à certaines fournitures annuelles, dont la quantité étoit fixe & ſans diſcuſſion.

C'étoit encore par des motifs d'œconomie politique que le Gouvernement ménageoit beaucoup les Juifs. Cette Nation répandue & perſécutée par-tout ſe procuroit, de temps en temps, de la paix, de la protection même en donnant de groſſes ſommes ; & il arriva, en 1387, que Charles VI. défendit aux Juges de ſon Royaume d'inquiéter, pendant dix ans, ni de condamner à l'amende les Juifs qui auroient exigé l'intérêt des intérêts de ce qui leur étoit dû. Le Roi, dans ſon Ordonnance, ne diſſimuloit point le motif de cette grace, c'eſt qu'il faiſoit lever ſur les Juifs de *grandes ſommes de deniers*, pour aider aux frais de la guerre. En 1394, le même Prince déchargea totalement les Juifs du Languedoc des accuſa-

tions intentées contre eux ; & les griefs furent compenſés ou rachetés par une ſomme de ſix mille livres, ſans compter d'autres ſatiſfactions pécuniaires envers les Officiers du Roi.

Dans ce Volume, nous diſtinguons les Ordonnances qui concernent la profeſſion des Médecins & celle des Chirurgiens. Il fut défendu, en 1390, d'exercer la Médecine ou la Chirurgie ſans examens & épreuves préalables : c'eſt qu'il y avoit alors de grands abus à cet égard ; on voyoit des gens s'ériger en Médecins & Chirurgiens, aller dans les maiſons, promettre de guérir les malades, & faire *choſes*, dit le Roi Charles VI, *contre les termes de la vérité deſdites Sciences :* ce qui étoit une ſource de *périls* & d'*inconvénients.* Le Roi charge le Prévôt de Paris & tous les autres Juges de ſon Royaume, de faire examiner par

ceux à qui il appartient, les Aspirants auxdites professions.

On reconnoît, au reste, qu'en ce temps-là les préventions anciennes contre l'Anatomie n'avoient plus lieu en France, puisque chaque année le Magistrat de Montpellier étoit obligé de fournir à la Faculté de Médecine le cadavre d'un malfaiteur exécuté à mort. Il y a une Ordonnance sur ce point dans le 8e Tome, & nous en faisons mention ici à cause des convenances & des rapports du sujet.

Nous avons recherché longtemps les motifs d'une disposition particulière, qui regarde l'opération la plus commune de l'Art du Chirurgien ; c'est-à-dire, la saignée. Dans l'Article XIV. d'une suite de Statuts concernant la Chirurgie, & publiés en 1383. il est dit que quand on aura saigné quelqu'un le matin, on sera obligé de

jetter le ſang une heure après midi, & que quand la ſaignée aura été faite l'après-dînée, il faudra jetter le ſang deux heures après qu'on l'aura tiré ; & ces deux choſes ſont ordonnées ſous peine d'amende. Or ni le Statut, ni M. Secouſſe qui le tranſcrit, ni les Auteurs qui ont écrit ſur la ſaignée, ne nous apprennent rien d'où l'on puiſſe inférer la cauſe, l'occaſion, la raiſon d'une pareille Ordonnance. Etoit-ce un préjugé de vieille Chirurgie, tel, à-peu-près, que celui de *ſaigner en bonne lune*, comme il eſt ordonné dans le 8e Volume ; étoit-ce une précaution fondée ſur des principes ? Les Maîtres de l'Art pourroient réſoudre la queſtion.

Il ſeroit à propos de voir auſſi dans ce Volume les Ordonnances qui touchent l'adminiſtration de la Juſtice, le Gouvernement de Paris, les dépens des procès, les

fonctions des Procureurs & Avocats, les diſpoſitions relatives aux Eaux & Forêts &c. la confirmation de l'âge fixé pour la majorité de nos Rois &c. Et, dans la Préface, il y a un petit Article fort curieux ſur les anciens Regiſtres de la Cour des Aydes de Paris. M. Secouſſe l'a reçu d'un Magiſtrat de cette Cour, & le donne au Public qui verra, par cette courte inſtruction, que les plus anciens Regiſtres de la Cour des Aydes remontent à l'an 1383; qu'il s'y trouve deux lacunes conſidérables; la premiére, depuis le 7. Novembre 1416 juſqu'au 5. d'Août 1428; & la ſeconde, depuis le 27. Novembre 1450 juſqu'au 16. Septembre 1457. Après quoi la ſuite de ces Regiſtres juſqu'à préſent eſt fort exacte : ce ſont toujours trois ſiècles entiers de tradition écrite dans cette Compagnie.

TOME VIII.

Ce Volume comprend les Ordonnances depuis le commencement de l'année 1395 jusqu'à la fin de 1403, temps de troubles & de révolutions dans le Gouvernement de la France. On sait que la maladie de Charles VI. exposoit ce Monarque & son Royaume à toutes les prétentions ambitieuses des Princes de son sang. Il ne faut plus rappeller ces sortes de crises politiques qui donnent encore de l'humeur quand on les trouve dans nos Histoires. On s'afflige en voyant les plus puissants & les plus mauvais Citoyens, entourer le Trône, profiter des absences presque perpétuelles du Souverain, surprendre sa bonne foi, lui faire oublier, en quelque sorte, l'amour qu'il avoit pour ses peuples, tourner les uns contre les autres, ce qu'ils avoient de

crédit, de force, de méchanceté, enfin ruiner l'Etat, leur commune patrie, & mettre ce beau Royaume sur le penchant de sa ruine. C'est-ce qui arriva du vivant même de Charles VI. Il n'y a peut-être rien de si humiliant, pour notre Nation, que les dernières années de ce Regne ; & ce qui humilie, ce n'est pas la continuité des mauvais succès contre l'ennemi : il est arrivé aux plus braves gens d'éprouver les caprices de la fortune à la guerre. Mais que, dans le Gouvernement de cette grande Monarchie & après la sage administration de Charles V, tout-à-coup la probité, l'humanité, le respect des Loix divines & humaines eussent disparu parmi les premiéres personnes de l'Etat, c'est véritablement ce qui remplit d'amertume tout François zélé pour la gloire de son Roi & de sa Nation. N'insistons pas sur ces fastes

d'affligeante mémoire : bornons-nous à remarquer, dans ce Volume, quelques diſpoſitions bonnes, utiles, & dignes de montrer des veſtiges de l'excellente politique de Charles V.

Ce n'étoit point une petite choſe que le diplôme de Privilèges accordés, en 1395, à l'Evêque, au Chapitre & aux Habitants de S. Mâlo. Le Roi Charles VI. y prenoit cette Ville ſous ſa Sauve-Garde immédiate; il s'en déclaroit le Souverain & le Seigneur; il prétendoit, en l'exemptant de toutes impoſitions & *aides quelconques*, favoriſer ſon Commerce, y appeller les Etrangers, la rendre très-floriſſante & très-riche; tout ceci indépendamment du Duc de Bretagne, & ſans faire même aucune mention de lui. L'Ordonnance eſt à la page 6^e de ce Volume.

Il ſe trouve à la page 117 des Lettres du Roi Charles VI. fai-

ſant défenſe aux non-Nobles de chaſſer ; mais il y avoit des exceptions conſidérables à cette Ordonnance. Car le Roi permettoit la chaſſe aux non-Nobles qui en avoient le privilège ; aux Eccléſiaſtiques que leur naiſſance ou quelque autre titre y autoriſoit ; aux Bourgeois vivants de leur bien ; & il étoit dit que les gens de la campagne pourroient entretenir des chiens pour empêcher les bêtes-fauves de faire le dégât ſur leurs terres. Cependant le Roi ne vouloit pas que le profit de ces ſortes de chaſſes appartînt aux payſans, il leur ordonnoit, ſous peine d'amende, de porter au Seigneur ou au Juge du lieu la bête qu'ils auroient priſe.

On voit donc, dans cette Loi, un fond d'équité très-digne d'un bon & ſage Prince. On ſavoit à la Cour que la liberté priſe par les gens de la campagne de chaſſer

ſur les Terres des Nobles, faiſoit naître des querelles, occaſionnoit des amendes ou même des châtiments perſonnels & des peines afflictives : on voulut remédier à ce déſordre ; & la chaſſe fut défendue aux payſans ; mais comme ceux ci étoient ſouvent lezés par l'invaſion des bêtes-fauves, qui, en certains temps ſur-tout, ſe répandent dans les bleds, les vignes, & y cauſent de grands dommages ; on permit de donner la chaſſe à ces animaux, ſauf toujours les droits du Seigneur & l'attention à ſe tenir dans les bornes de la pure néceſſité. Cependant on pouvoit ſe défier de la fidélité des gens de campagne ſur cette dernière diſpoſition de la Loi : il n'étoit point évident que les Laboureurs & les Fermiers porteroient à leurs Seigneurs ou aux Juges du canton les bêtes qu'ils auroient priſes dans ces ſortes de chaſſes ;

& c'eſt pour cela qu'une amende étoit impoſée aux contrevenants.

On a, dans ce Recueil & ſous la date du 12. Février 1396, c'eſt-à-dire 1397 avant Pâques, la belle & ſalutaire Ordonnance qui régle que dorénavant il ſera donné des Confeſſeurs à tous les criminels condamnés à la mort. Il paroît que ſur ce point l'uſage n'étoit point uniforme dans le Royaume, qu'en quelques endroits on accordoit déja cette conſolation & ce ſecours ſpirituel aux coupables; mais que, dans les pays régis par la coûtume, on ne ſuivoit point en cela les Loix de la charité & de l'humanité. Le Roi Charles VI. abolit ces différences, & voulut que, dans toute l'étendue de ſes Etats, les malfaiteurs qui devoient expier leurs crimes par le dernier ſupplice puſſent ſe confeſſer, & qu'ainſi des Confeſſeurs leur fuſſent donnés, quand même ils ne

penseroient point à en demander.
C'est-ce qui s'exécute ponctuellement depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis près de quatre siècles.

Il faudroit insister ici sur les Ordonnances, qui concernent la soustraction & la restitution d'obédience faite au Pape Benoît XIII. durant le déplorable schisme de l'Eglise; sur les Statuts très-curieux & très-détaillés qui intéressoient l'Université d'Angers; sur les Réglements publiés en faveur d'une multitude d'Arts & Métiers, tant de Paris que des Provinces; sur la Police ordonnée pour la Foire du Lendit; sur les cautions exigées des Receveurs & autres Financiers du domaine; sur la Déclaration faite, en 1401, pour déterminer que les Créanciers du mari n'ont aucun droit ni action sur les biens dotaux & paraphernaux de la femme, à moins qu'elle ne se soit

engagée pour lui &c. Il y a, dans toutes ces dispositions & dans plusieurs autres, une ample matière d'observations politiques & œconomiques qui pourroient nous occuper long-temps; mais nous terminons la Notice de ce VIII[e] Volume, en observant comme un point qui fait honneur à la Critique de M. Secousse, qu'à la page 538 de ce même Tome il corrige, en marge, trois indications défectueuses par rapport aux Pâques des années 1348, 1349, 1350; indications & fautes qui se trouvent dans le Dictionnaire de du Cange. Nous en avons parlé dans un de nos Extraits précédents, sans savoir encore que M. Secousse corrigeoit ces méprises dans le cours de son huitième Volume.

Tome IX.

Les Préliminaires de ce Volume, c'est-à-dire la Préface &

l'Eloge de M. Secousse, sont de M. de Villevault son successeur. Nous avons parlé de l'Eloge au mois de Janvier 1757. La Préface contient, entr'autres observations utiles, un *Mémoire historique & critique sur les révolutions arrivées dans l'administration du Gouvernement de la France, depuis 1404 jusqu'en 1411 inclusivement:* temps que comprend aussi le IX^e^ Volume des Ordonnances. Nous ne pourrions abréger ce Mémoire sans l'altérer, ni détailler les faits qu'il renferme sans nous rejetter dans le récit des malheurs du Regne de Charles VI. Nous observons seulement que M. de Villevault a une très-bonne manière de rassembler, de discuter, de présenter les évènements, & que ce petit morceau nous annonce déja des talents dignes de remplacer ceux de M. Secousse: Eloge qui dit tout en cette matière.

Ce n'eſt pas, au coup-d'œil, une grande choſe que l'Ordonnance de la page 21. Il y eſt fait défenſe de vendre, à Paris & ailleurs, du verjus & du raiſin, ſans un certificat du Juge, portant que ce ſont des productions de l'héritage du Vendeur. Mais le motif de cette diſpoſition étoit très-ſage, & dans un ſiècle comme celui-là, où la Police étoit encore dans ſon enfance, il eût été difficile de prendre d'autres meſures pour empêcher le pillage des vignes & des jardins. On ſe plaignoit, en effet, que les Vendeurs de ces denrées mettoient à contribution les héritages de leurs voiſins, & apportoient au Marché le verjus & le raiſin qu'ils avoient pu enlever de nuit ou autrement. Sur quoi le Gouvernement imagina des billets faiſant foi que ces productions venoient du crû de celui qui les vendoit; il eût été plus efficace

de placer des Gardes dans les Vignobles, comme cela se pratique aujourd'hui, mais le progrès des attentions politiques est aussi lent que celui des Arts.

Il ne faut point omettre l'Ordonnance très-sensée qu'on voit à la page 86, portant que, durant les vacations du Parlement, il y aura une Compagnie de Magistrats tirés de ce Corps, laquelle sera chargée de connoître des procès & de les juger. Le Roi veut que ces jugements soient de la *même force & valeur comme Arrêts*, & qu'ils *soient prononcés* dans le Parlement suivant, c'est-à-dire après la rentrée de la Cour. On voit-là l'institution de la *Chambre des Vacations*, l'Ordonnance est du 24. d'Août 1405.

Si l'on veut une preuve de l'Etat déplorable de la France sous le Regne de Charles VI, il suffit de lire l'Ordonnance du 6. No-

vembre 1405, par laquelle le Roi, de l'avis de tout ſon Conſeil, ordonne à tous gens de guerre de s'en retourner dans leur pays, & leur fait défenſe de s'aſſembler ſans un Mandement ſpécial de Sa Majeſté ; ordre de plus au Prévôt de Paris & à ſon Lieutenant de pourſuivre & de punir les contrevenants. Cette Loi venoit à la ſuite des levées de gens de guerre qu'avoient faites les Ducs de Bourgogne & d'Orléans, pour ſoûtenir leurs prétentions mutuelles & venger leurs querelles particulières. Le Roi n'avoit ni aſſez d'autorité, ni aſſez de forces pour obliger ces Princes à ſe contenir dans les termes de l'obéiſſance, & tout l'effort de la puiſſance royale ſe bornoit à des diplômes toujours inefficaces contre des rebelles, quand le glaive, vengeur du Trône, ne ſeconde point la majeſté des Loix. Que pouvoit faire ce *Prévôt de*

Paris & son Lieutenant contre des gens attroupés & armés, qui couroient le Royaume & qui portoient le ravage par-tout? Deux ans après, le même Roi prit des mesures plus efficaces en ordonnant au Sénéchal de Toulouse & aux Gentilshommes du Languedoc, d'armer contre ces brigands & de *leur résister par voie de fait*; mais il eût encore été plus conforme aux bonnes régles que le Roi lui-même eût fait marcher des troupes pour délivrer la France de cette persécution.

Charles VI. se trouvant sans cesse dans des états qui faisoient craindre pour sa vie, voulut pourvoir au Gouvernement du Royaume après sa mort. Il craignoit de laisser un fils en bas âge, & il redoutoit les inconvénients d'une Régence abandonnée à une seule tête. Les Princes du sang étoient trop partagés d'intérêts;

confier les rênes de l'Etat à un d'entre eux, c'étoit ſoulever tous les autres, & mettre toute la France en combuſtion. Charles VI. ordonna donc ſur la fin de 1407, que le cas de ſa mort arrivant, lorſque ſon plus proche héritier ſeroit encore hors d'état de gouverner par lui même, il y auroit un Conſeil de Régence, dans lequel les affaires ſeroient décidées à la pluralité des voix. Il paroît que l'intention de ce Prince étoit d'établir une Loi *perpétuelle*, *irrévocable*, & qui eût lieu à l'égard de tous ſes ſucceſſeurs quand ils parviendroient au Trône avant l'âge fixé pour la majorité. L'Hiſtoire nous apprend que cette diſpoſition n'a eu lieu en aucun temps.

Un morceau précieux de tradition, dans l'ordre de la Magiſtrature, ne doit pas nous échapper. Nous apprenons d'une Ordonnance du 8. Mai 1408, que lorſ-

qu'il venoit à vacquer des Offices de Présidents & de Conseillers dans le Parlement, les successeurs étoient élus par cette Compagnie même & en présence du Chancelier. Charles VI. ne fait que confirmer ici cette Loi, & il en cite une autre plus ancienne où la même disposition étoit contenue; mais cet acte ou diplôme ne se retrouve point en entier, & l'on ne sait point à quelle année il faudroit le rapporter.

On étoit excédé, en France, des subterfuges de Pierre de Lune ou Benoît XIII. l'un des deux prétendus Papes qui troubloient l'Eglise. On lui avoit soustrait l'obédience, puis on la lui avoit rendue, on s'étoit mis en garde contre les véxations qu'il vouloit exercer sur les Bénéfices & les Bénéficiers: enfin il fut question de pourvoir à la paix générale de la Chrétienté par la voie du Concile général. La

France appuya fort ce projet, & concourut efficacement à l'exécution. Au commencement de 1408 (1409) le Roi ordonna aux Prélats & autres Eccléſiaſtiques nommés par l'Aſſemblée du Clergé, pour aſſiſter au Concile de Piſe, de ſe rendre dans cette Ville; & il fut enjoint à tous les autres Eccléſiaſtiques du Royaume de contribuer aux frais du voyage. Ces Ordonnances eurent lieu, & le Concile fit, ce que tout le monde ſait, un troiſième Pape au-lieu de deux; mais cette augmentation de maux procura enfin les grands remèdes, en préparant le Concile de Conſtance auquel les François prirent encore tant de part.

Nous ne citerons plus qu'une Ordonnance; celle de la page 510, deſtinée à défendre le tranſport des bleds hors du Royaume ſans la permiſſion du Roi. Cette Loi fut portée à cauſe de la ſtérilité qui

regnoit en France; & c'étoit assûrément le cas de porter une pareille défense. En toute autre conjoncture, il paroît que l'usage de ce temps-là étoit de laisser le Commerce des Bleds entièrement libre, d'en favoriser même l'exportation de Province à Province & dans le pays étranger. On ne peut qu'applaudir à cette Police infiniment louable, quoiqu'attaquée une infinité de fois par des Usages & par des Loix contraires. Mais à force de fautes & de réflexions, il semble que nous en sommes revenus, dans ces derniers temps, aux maximes de nos Ancêtres.

Il y a, dans ce Volume, peut-être plus que dans les autres, des Réglements, des Statuts, des Ordonnances pour une infinité de Communautés d'Ouvriers & d'Artisans, tant de Paris que des Provinces : & les détails où l'on entre

dans ces Actes, nous ont paru extrêmement curieux, quoique méchaniques. Ce ſera au ſavant Académicien qui nous promet un Gloſſaire François, qu'il conviendra d'expliquer les termes, quelquefois fort difficiles, de ces Arts & Métiers : ce qui ne pourra ſe faire ſans conſulter de temps en temps les Experts.

Nous ne diſons rien des Tables de M. Secouſſe; elles ſont au-deſſus de tout Eloge; on doit les regarder comme des Analyſes très-bien faites des matières contenues dans ces IX. Volumes.

Si la ſuite de ce beau Recueil vient juſqu'à nous, il en ſera fait mention dans nos Mémoires, promptement, exactement, & nous ne laiſſerons plus accumuler les Volumes, comme nous avions fait juſqu'ici.

ARTICLE LXXV.

LETTERE FAMILIARI e critiche di Vincenzio Martinelli. *Lettres familières & critiques de M. Vincent Martinelli.* (In 8°. plus de 400 pag.) A Londres, chez Nourse, &c. M. DCC. LVIII.

L'Auteur de ces Lettres a voulu témoigner sa reconnoissance aux Anglois, chez qui il habite depuis quelque temps, & dont il a adopté la capitale pour sa seconde patrie. Persuadé que les Lettres familières sont les meilleures sources, pour étudier une Langue étrangère dans toute sa pureté, & en saisir le vrai génie & les tours originaux ; sollicité d'ailleurs par des amis zélés, M. Martinelli s'est déterminé à offrir aux Anglois le

Recueil de ses Lettres, dans le dessein de leur applanir l'étude de la Langue Italienne. Quoique cet Ouvrage ne soit adressé qu'à un seul peuple, il n'en est pas moins un présent pour les François qui peuvent en faire le même usage que les Anglois, & pour les Italiens même qui, moins curieux de la Langue qu'ils possédent déja, seront, sans doute, attirés par le fond des choses.

M. Martinelli débute par une Préface instructive, où il trace en peu de mots le caractère des Ecrivains de sa Nation, qui ont brillé par le style épistolaire. Il les partage en trois classes. Dans la premiére sont rangés ceux qu'on appelle les Anciens, parce qu'ils vécurent avant l'extinction de la République de Florence; tels sont le Dante, Bocace, Pétrarque, Guichardin, &c. La seconde est composée de Modernes : à leur

tête ſont le Berni, père de la Satyre Italienne ; le Taſſe, qui ſavoit unir l'élégante ſimplicité du ſtyle épiſtolaire avec le ſublime de l'Epopée ; la Caſa, Bentivoglio &c. Victoire Colonne, Véronique Gambara, Tullie d'Arragon tiennent auſſi un rang diſtingué parmi ces Littérateurs, & font voir que l'Italie a eu avant nous ſes Sévignés. La troiſième nous offre Manfredi, Salvini, Rédi, diſciple de Galilée, & Galilée lui-même. Selon l'Auteur, ce dernier jetta dans ſes Lettres cette préciſion, ce nerf, cette clarté qui retracent la pureté du ſiècle d'Auguſte : il fut, dans le ſtyle épiſtolaire, comme dans le genre philoſophique, l'Inventeur d'un nouveau ſyſtême : ce qui ne doit point être pris à la lettre ; ſans quoi l'Auteur auroit dû modifier les éloges pompeux qu'il a faits des Ecrivains précédents. Mais Galilée eſt Florentin ; M. M. l'eſt

aussi, & ce n'est pas la seu'e occasion que nous aurons de remarquer, dans l'Auteur, une certaine prédilection pour les Ecrivains de sa patrie.

M. M. marche sur les traces de ces grands hommes, & recevra un jour de ceux qui le suivront, dans le genre qu'il a embrassé, le même tribut qu'il a payé de si bonne grace à ses prédécesseurs. Quand son style seroit moins pur & moins agréable, l'art avec lequel il a su entremêler les sujets, suffiroit pour intéresser les Lecteurs. Ici c'est un Littérateur éclairé, qui discute avec sagacité des points de Critique importants. Là un Philosophe aimable qui donne des conseils assaisonnés par le sentiment. Bientôt au Savant succéde l'homme de société. Une discussion critique est remplacée par une description riante des campagnes délicieuses, qui embellissent les

bords de la Tamiſe. L'Auteur nous transporte avec lui dans ces ſejours charmants, & nous fait déſirer ſon commerce. Ses ſentiments ſe peignent avantageuſement dans pluſieurs de ſes Lettres, & l'on peut dire que, ſi elles font honneur à ſon goût, elles ne font pas moins l'eloge de ſon caractère.

Nous avons lu avec plaiſir le portrait que fait l'Auteur de M. Pucci, envoyé de Toſcane à la Cour d'Angleterre, & mort l'année dernière.

» M. Pucci a fourni heureuſe-
» ment ſa carrière ; modéré dans
» ſes deſirs, charmé des ſuccès
» d'autrui, bien-loin d'en être ja-
» loux, libéral envers ſes amis,
» tendre & compatiſſant envers
» les pauvres, aimant les gens de
» bien, & plaignant ceux qui ne
» l'étoient pas, enfin, pour le pein-
» dre d'un ſeul trait, réaliſant l'*in-*
» *teger vitæ ſceleriſque purus*, dont
» Horace avoit tracé l'idée, ſans

» en avoir eu de modèle. Voici » un trait de désintéressement qui » lui fait d'autant plus d'hon- » neur, qu'il étoit moins riche, » & qu'il m'a été conté par la » personne même qui en a été » l'occasion & le témoin. Un gros » Négociant s'étant imaginé que » M. Pucci, à raison de sa place, » auroit un des premiers, dans » Londres, des avis de la paix qui » devoit terminer la guerre de » 1733, alla le trouver, & lui » proposa de partager un gain » très-considérable, qu'il étoit sûr » de faire, pourvu qu'il eût con- » noissance de la paix huit jours » avant les autres Marchands. * » M. Pucci aussi peu déconcerté

* Son dessein étoit d'acheter un nombre considérable d'Actions, dont le prix devoit hausser à la publication de la paix de dix pour cent, ou même plus.

» à cette proposition, que Fabri-
» cius à l'aspect des Eléphants de
» Pyrrhus, * se tira de cette
» épreuve délicate par une ré-
» ponse à-peu-près semblable à
» celle de Godefroy à Altimore,
» qui vouloit racheter sa vie par
» de riches présents: *Guerreggio*
» *in Asia, e non vi cambio*
» *o merco.* Je fais la guerre en
» Asie, & non le trafic. «

Nos Lecteurs n'attendent pas, sans doute, de nous que nous insistions sur les Lettres familières comprises dans ce Recueil. Ces sortes d'Ouvrages n'ayant, pour la plûpart, que le mérite du style, se rapportent moins à l'objet de nos Mémoires; & d'ailleurs ils perdroient beaucoup à la Traduction. Les Lettres critiques offrent

* Cette comparaison pourra paroître un peu disproportionnée.

quelque chose de plus intéressant, & c'est à quoi nous allons nous attacher.

C'est un sentiment assez communément reçu en France, sur la foi de Vénéroni, qu'en fait de Langue Italienne, les Toscans ont le mérite de l'expression, & les Romains celui de la prononciation. L'Auteur réclame ainsi dans une Lettre contre cet ancien préjugé : » Si vous me demandez » quel étoit autrefois le pays où » la Langue de l'ancienne Rome » se prononçoit le mieux, je vous » répondrai que c'étoit le *Latium*, » puisque cette Langue s'appelloit » la Langue Latine. La Langue » Italienne s'appellant, par excel- » lence, la Langue Toscane ; n'en » faut-il pas conclure de même » que la Toscane, qui donne sa » dénomination à la Langue, est » aussi le vrai séjour de la pronon- » ciation ? Cette gloire lui a été

» accordée jusqu'ici par toute l'Ita-
» lie. Une seule Province (la Ro-
» maine) a osé la lui contester,
» marcher de pair, & même s'ar-
» roger la supériorité; & c'est pour
» favoriser ses prétentions qu'elle
» a accrédité ce proverbe : *Lingua*
» *Toscana in bocca Romana*. Pro-
» verbe aussi bizarre que si un
» Savoyard disoit : *Ballo Francese*
» *con gambe Savoiarde*. La Tos-
» cane a toujours été pour l'Italie,
» ce qu'Athènes étoit pour le reste
» des Grecs. C'est à Florence que
» l'Arioste & Annibal Caro sont
» venus puiser ces graces, ces fi-
» nesses de langage qui charment
» dans leurs écrits. C'est aux Tos-
» cans que la Langue doit cette
» richesse & cette politesse qui la
» distinguent. Depuis le Dante
» jusqu'à l'année 1500, tous les
» Ecrivains qui l'ont embellie sont
» Toscans, & il en est de même
» de presque tous les bons Auteurs

» qui ont paru depuis le 16^e siècle
» jusqu'à nos jours. Comment
» peut-on croire que les Romains
» prononcent mieux une Langue
» dont le vrai goût leur est étran-
» ger, que les Toscans qui respi-
» rent en naissant la pureté de la
» Langue ; comment se persuader
» que l'art dans les uns l'emporte
» sur la nature dans les autres ? «

Selon l'Auteur, la supériorité du langage entraîne celle de la prononciation. Les Romains ne voudront peut-être pas convenir de ce principe. Ils lui représenteront que, si l'Arioste & Annibal Caro se sont transportés à Florence, ce n'étoit point pour apprendre la prononciation, qui passe pour avoir quelque chose de rude dans cette Ville ; mais pour perfectionner leur style, objet tout différent. Enfin ils lui demanderont comment il peut être vrai que, depuis 1500, les bons Au-

teurs ſont preſque tous Toſcans, tandis qu'on remarque dans ſa Préface, parmi les ſeuls Ecrivains de Lettres familières, vingt Auteurs au moins, reconnus pour claſſiques, & qui ne ſont point Toſcans, tels que Bembe, le Taſſe, père & fils, Bentivoglio, Annibal Caro, Molza, Angelo di Coſtanzo, Flaminio, Caſtiglione, &c.

Nous abandonnons à l'Italie le ſoin de terminer cette querelle excitée par la rivalité de deux Provinces. Le Public prendra peut-être plus d'intérêt à voir M. Martinelli combattre nos propres Ecrivains, & attaquer des Ouvrages également célèbres en France par les éloges qu'ils ont reçus, & par les critiques qu'ils ont eſſuyées. L'Auteur s'eſt ſur-tout élevé avec force contre M. de Voltaire, qu'il appelle le Marius, le Sylla de la Critique, & qui, ſelon lui, n'eſt

pas plus exact dans ses jugements sur les Poëtes Italiens, que dans ses compositions historiques. Cet Aristarque impitoyable a osé préférer le Tasse à l'Arioste, & reléguer ce dernier dans la classe des Romanciers, malgré le bel éloge qu'il a fait de la Ville de Florence. Il a eu la témérité de s'égayer sur la Divinité cachée du Dante, la gloire des Florentins, & d'avancer que ce Poëte tant vanté devoit sa réputation à une vingtaine de traits, qui ont échappé au naufrage universel de 14000 Vers. Enfin il a traduit un des endroits les plus remarquables en style marotique. Voilà ce qui a soulevé le zèle patriotique de M. M. & d'abord il déclare que M. de V. est entré dans la lice avec une parfaite ignorance de la signification du titre mis, par le Dante, à la tête de son Poëme; que séduit par le terme de *Comédie*, il a rendu en style

burlesque un Poëte, qui n'est pas moins Poëte épique qu'Homère lui-même. Il ajoûte que, si le Dante a intitulé son Poëme *Comédie*, c'est pour entrer dans les vues d'Aristote, qui dit, dans sa Poëtique, que l'Odyssée donna l'idée de la Comédie.*

Nous osons néanmoins observer ce qui suit : 1°. La citation fût-elle juste, le Dante n'en étoit pas plus autorisé à donner le titre de Comédie à un Poëme épique. Il ne sera jamais permis de dire la Comédie de l'Odyssée.

2°. Aristote dit bien que l'Iliade & l'Odyssée donnerent naissance à la Tragédie ; mais ce n'est point

* Secondando così il parere d'Aristotile, il quale parlando d'Omero, dice come egli fu lo inventore della Tragedia nel suo Poema della Iliade, e della Comedia in quello della Odissea. [p. 228.]

à l'Odyſſée, c'eſt au Margités d'Homère que le Légiſlateur des Poëtes rapporte l'origine du genre comique. (Voyez Ariſt. Poëtic. Cap. 4.)

3°. M. de V. n'ignoroit apparemment pas qu'au temps du Dante on appelloit Comédie toute Poëſie qui étoit en ſtyle moins élevé. C'eſt ainſi que les Troubadours nommoient leurs Fabliaux. Ce qui aura engagé notre Poëte François à rendre en ſtyle comique le morceau qu'il a choiſi par prédilection, c'eſt la ſingularité des idées, & l'air de Satyre indécente qui y regne, & qui ſemble inviter à un ſtyle marotique.

Enfin, peut-être M. de V. a-t-il jugé avec trop de rigueur le père de la Langue Italienne. Mais on peut oppoſer à M. M. que, parmi les Ecrivains de ſa Nation, pluſieurs, bien-loin de reconnoître le Dante pour Poëte épique, ſe

font expliqués sur lui, à-peu-près, comme l'Auteur François. Nous venons de lire des Lettres * très-ingénieuses & très-philosophiques d'un Italien, qui écrit purement, sans être Toscan, & se connoît d'autant mieux en Poësie, qu'il est lui-même Poëte très-délicat. Après avoir apprécié les beautés du Dante, qu'il réduit à 500 Vers dignes d'etre retenus, il termine ainsi son jugement : *Io concludo che Dante non deve esser letto piu d'Ennio, e che al piu se ne devono conservare alcuni frammenti piu eletti, come serbansi alcune statue, o bassi rilievi d'un antico edifizio inutile e diroccato.* » Je conclus que le Dante doit être » pour nous, ce qu'Ennius étoit

* Quelques personnes attribuent cet Ouvrage à un Académicien des Arcades, nommé *Diodoro Delphico.*

» pour les Romains, & qu'on en
» doit conserver tout-au-plus quel-
» ques Fragments, comme on
» garde des statues & des bas-
» reliefs d'un ancien édifice tombé
» en ruine. «

Passons maintenant à l'Arioste & au Tasse, qui occupent deux grandes Lettres. Nous sommes étonnés que l'Auteur, qui a vécu en France, reproche à M. de V. d'aller contre l'accord unanime des Savants de toutes les Nations, en préférant le Tasse à l'Arioste, & en excluant ce dernier du rang des Poëtes épiques. Presque tous les François qui ont écrit sur l'Epopée, Boileau, le P. Rapin, M. Racine (le fils,) Pope, le plus grand Poëte de l'Angleterre, & plusieurs Italiens d'un mérite distingué ont pensé de même. C'est en vain que M. M. oppose à M. de V. un éloge de l'Arioste par le Tasse. Cet éloge fait honneur au caractère du Tasse,

mais il ne conclut rien, ou plutôt il justifie le Critique François. L'*Ariosto*, dit le Tasse, *il quale lasciando le vestigie de gli antichi scrittori, e le regole d'Aristotile, a molte e diverse azioni nel suo Poema abbracciate, e letto e riletto da tutte l'eta*, &c. » L'Arioste, quoiqu'il ait abandonné » les traces des anciens Ecrivains, » négligé les régles d'Aristote, & » embrassé dans son Poëme plusieurs actions différentes, est lu » & relu de tous les âges « &c. Quand on ne sauroit pas d'ailleurs que le Tasse ne regardoit pas le Roland furieux comme un vrai Poëme épique, ce passage suffiroit pour en convaincre. Au reste, il semble assez inutile d'incidenter sur le titre. Que l'Arioste soit Poëte épique ou non, son Ouvrage sera toujours un de ces Livres immortels, qui font partie de la Bibliothèque du genre humain.

On conteſtoit à Addiſſon que Milton fût un Poëte héroique. *Eh bien*, répondit-il, *appellez le Poëte divin.*

Mais prétendre comme M. Martinelli, que l'Arioſte, dans ſon voyage d'Aſtolfe à la Lune, eſt infiniment ſupérieur à Homère & à Virgile dans la deſcente d'Ulyſſe & d'Enée aux Enfers : *Ed è quel viaggio Lunare d'Aſtolfo in cui mi pare che l'Arioſto abbia ſuperato di grandiſſima lunga i viaggi d'Uliſſe & d'Enea all' inferno ;* n'eſt-ce pas faire ſérieuſement ce que fit autrefois du Freſny en plaiſantant, lorſqu'il compara Homère avec Rabelais ?

Le ſiècle de Louis XIV. de M. de Voltaire a auſſi exercé la Critique de M. M. il employe deux Lettres à cenſurer le titre de cette Hiſtoire, qui lui paroît trop faſtueux. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les raiſons peu ſoli-

des d'un Auteur qui avance que Louis XIV. n'a influé en rien sur les Sciences & les Arts dans l'Europe, & qu'elle ne lui est redevable tout-au-plus que d'un luxe également frivole & ruineux. Nous l'invitons à lire la Lettre de l'Historien François à Mylord Harvei, qui lui avoit fait autrefois les mêmes reproches, & le parallèle d'Auguste & de Louis XIV. qui termine l'excellent Abrégé de M. le Président Hénault; à moins que l'Auteur n'aime mieux trouver sa propre réfutation dans une Critique qu'il fait lui-même de M. de V. » Louis XIV, *dit M. M.*, » a eu une autre gloire que son » Historien a passée sous silence. » C'est de rendre la Langue Fran» çoise presqu'universelle dans » l'Europe. En quoi ce Prince a » surpassé les Romains. Tandis que » ces Maîtres du monde ont à » peine réussi à introduire leur

» Langue dans les Provinces de » leur Empire ; le Monarque François a eu l'avantage de voir la » ſienne adoptée par les Nations » qui lui étoient le plus oppoſées.« Ce trait ſeul renferme une juſtification complette du titre de l'Hiſtoire de ce Prince.

L'Auteur finit cette guerre littéraire, où l'amour de la patrie l'a quelquefois emporté trop loin, par une eſpèce de réparation aſſez ſingulière, & qui pourra trouver des Contradicteurs. » Quant à » M. de V., quoique dans ſes Cri» tiques ſur les Poëtes Italiens, on » n'apperçoive aucune trace d'éru» dition & de goût, il ſera toujours » cependant le Thucidide & le Ci» céron des François, & il laiſſera » de lui l'idée que nous avons de » *Monſignor Jove.* Veut-on lire » une Hiſtoire écrite avec graces » & avec feu, on a recours à Mon» ſignor Jove. Mais lorſqu'on veut

» s'instruire de la vérité des faits, » on consulte les Historiens qui ont » écrit sur les mêmes matières. « *Quanto à M. V. sebbene nelle sue critiche su gli Autori Italiani non baleni nè scienza nè giudizio nè verità, restera sempre il Tucidide, il Tullio della Lingua Francese, e lascerà di se il carattere del nostro Historico Monsignor Giovio, il quale si legge, principalmente per la vaghezza dello stile, & quando si desidera di sapere la verità de i fatti, si ricorre à gli altri Autori, che anno scritto su quelle stesse materie.*

M. de V. & le Public, chacun à différents égards, ne seront peut-être pas contents de cette réparation. L'Auteur de la Henriade auroit, sans doute, mieux aimé être appellé le Virgile que le Cicéron des François.

M. M. a attaqué avec un style plus philosophique l'*Esprit des*

Loix & le Discours *sur l'inégalité des conditions*. Ses sentiments sur ces deux Ouvrages, sur la Musique Italienne, & sur d'autres objets intéressants nous occuperont dans un second Extrait.

ARTICLE LXXVI.

LETTRE A M. L'ABBÉ D. DU B. DE S. Licencié en Théologie au Séminaire d'Angers, sur les points Massorétiques. *

JE vous félicite, Monsieur, des heureux progrès que vous faites dans la Langue Hébraïque, & de la facilité que vous trouvez dans

---

* Cette Lettre est la réponse à celle qu'on trouve dans nos Mémoires de Janv. 1758, II. vol.

la nouvelle Méthode intitulée : *Praxis Linguæ ſacræ.* Je me doutois bien qu'après avoir appris la Langue Grecque, dans l'*introduction* du même Auteur, vous n'en demeureriez pas là, & que vous voudriez joindre à cette Langue ſavante la connoiſſance de la Langue ſainte. Je ſuis bien aiſe auſſi que vous ayiez lu la Lettre inſérée dans le Journal de Trévoux, au II. Volume de Janvier de la préſente année, contenant des réflexions critiques ſur la nouvelle Méthode Hébraïque que vous ſuivez. Je connois trop la juſteſſe & la fermeté de votre eſprit, pour craindre que cette Lettre ait rallenti votre ardeur, ou vous ait laiſſé le moindre ſoupçon ſur l'utilité de cette Méthode. Puiſque l'Auteur de la Lettre avoue qu'il n'a rien de nouveau à dire, il n'y a rien de nouveau à lui répondre ; & vous aurez trouvé, dans le IV. Chapi-

tre du I. Livre de la nouvelle Méthode, la réponse à tout ce qu'il objecte. Cependant comme la nouvelle manière, dont il propose d'anciennes objections, est séduisante ; je veux bien, puisque vous le souhaitez, parcourir avec vous cette Lettre, en y appliquant, pour la réfuter, les principes expliqués dans la nouvelle Méthode, à l'endroit que je viens de citer.

Rappellez-vous, Monsieur, que l'Auteur de la Méthode, pour prouver l'inutilité des points-voyelles, fonde toute sa Dissertation sur trois propositions. Je laisse la dernière qui ne nous est pas nécessaire ici, & des deux autres j'en forme trois à mon tour, que voici. 1° Les Hébreux, les Syriens, les Chaldéens, les Arabes &c. ont écrit leurs Langues sans points-voyelles, ou, pour parler entièrement comme nos adversaires, sans voyelles. 2° Tous ces peuples ont entendu

leurs

leurs Livres & leurs autres Papiers tels qu'ils étoient écrits, & ſans aucun autre ſecours qui ſuppléât l'abſence des voyelles. 3° Si ces peuples ont ainſi entendu leurs Livres, nous pouvons les entendre auſſi. La première propoſition eſt un fait conſtant, & dont tout le monde convient : nier la ſeconde, ſeroit taxer tous ces peuples d'extravagance, & cela même en ſeroit une : enfin la troiſième eſt tellement liée à la ſeconde, qu'il n'eſt pas poſſible de trouver la moindre raiſon plauſible pour l'en détacher.

D'où vient donc qu'il reſte encore de l'obſcurité dans cette queſtion ? Il n'en reſte, Monſieur, que du côté de ceux qui ſe laiſſant entraîner à leurs anciens préjugés, comparent enſemble des choſes qui ne peuvent être comparées, & ceſſent de comparer lorſque la comparaiſon devroit avoir lieu.

Je veux dire que nous appliquons en plein aux Langues Orientales l'idée que nous avons de nos Langues Occidentales, ſans diſtinguer en quoi ces deux ſortes de Langues ſe reſſemblent & en quoi elles diffèrent. Les Orientaux s'entendoient chacun dans leur Langue, quelle que fût leur manière propre de la parler & de la prononcer ; il en étoit de même des Occidentaux,& il en eſt de même de tous les peuples de la terre : c'eſt-là un point de comparaiſon, dans lequel toutes les Langues ſe reſſemblent. En voici encore un ſecond : les Orientaux s'entendoient chacun dans leur Langue écrite, quelle que fût leur manière propre de l'écrire : il en étoit encore de même des Occidentaux ; & il en eſt de même de tous les peuples qui ont l'art de l'écriture. Juſqu'ici, Monſieur, voilà des reſſemblances & des ſujets de comparaiſon. Faiſons encore un pas.

Les Orientaux écrivoient leurs Langues ſans voyelles ; les Occidentaux écrivoient leurs Langues avec voyelles : voilà, Monſieur, une différence bien remarquable & bien frappante. Elle eſt telle que la premiére fois que nous autres Occidentaux en entendons parler, nous ſommes ſaiſis d'étonnement, & qu'il nous vient mille queſtions à faire ſur ce phénomène. De-là il s'enſuit que lorſqu'il ne s'agit que de Langues écrites & que l'on parle de voyelles, il n'y a plus de comparaiſon à faire entre les Langues Orientales qui n'en ont point, & les Langues Occidentales qui en ont. Vouloir parler de ces deux ſortes de Langues, ſans tenir compte de cette énorme différence, ce n'eſt pas ſuivre la nature des choſes, c'eſt confondre des idées qui doivent être le plus ſoigneuſement ſéparées.

Vous ne devez donc pas être ſurpris, Monſieur, de trouver de la confuſion & de l'embarras, lorſque parlant en général de Langues écrites, on fait des queſtions ſur l'uſage des voyelles, ſans diſtinguer les Langues qui en ont d'avec celles qui n'en ont pas. On nous ſéduit aiſément, Monſieur, & l'on ſe trompe aiſément ſoi-même faute de faire cette diſtinction. Accoûtumés dès l'enfance à des Langues qui s'écrivent avec voyelles, nous tranſportons l'idée que nous avons de la nature de nos Langues à des Langues dont la nature eſt toute différente. Au reſte, quand je dis ici que les Langues Orientales écrites n'ont point de voyelles, c'eſt pour me conformer au langage de nos adverſaires, en prenant la partie pour le tout; car pour nous, nous reconnoiſſons des voyelles dans quelques mots : mais ce petit nombre ne détruit point

la thèſe générale : c'eſt une diſpute à part qui ne doit point entrer dans celle-ci.

Une autre ſource d'erreur dans cette matière, c'eſt de ne pas ſe former une idée aſſez nette de la manière dont les hommes qui ſavent une même Langue, ſe communiquent leurs penſées. Dans chaque Langue des peuples policés, il y a deux moyens de communiquer la penſée, ſavoir la prononciation & l'écriture. Ces deux moyens s'emploient ſéparément, l'un au défaut de l'autre, l'un indépendamment de l'autre, l'un auſſi clairement que l'autre : ce qui donne lieu de diſtinguer Langue écrite & Langue prononcée. On peut ſavoir un de ces moyens & ignorer l'autre : l'intelligence que l'on reçoit par un de ces moyens, eſt abſolument indépendante de l'autre. Ainſi on entend un diſcours prononcé, ſans ſonger à

l'écriture & ſans ſavoir l'écriture ; en entend un diſcours écrit, ſans ſonger à la prononciation & ſans ſavoir la prononciation. Vous parlez en François à votre domeſtique, qui ne ſait ni lire, ni écrire, & il entend ce que vous lui dites : vous écrivez, en François, à votre ami de Rome, qui ne ſait point parler François, & qui n'entend rien quand on lui parle en François, & il entend ce que vous lui écrivez, parce qu'il ſait la Langue Françoiſe écrite. Il ne faut donc pas confondre ces trois choſes, l'écriture, la prononciation & l'intelligence. Quand il s'agit de Langue prononcée, l'intelligence ne dépend point de l'écriture : quand il s'agit de Langue écrite, l'intelligence ne dépend point de la prononciation. Ce n'eſt qu'en confondant des choſes ſi diſtinctes que l'on jette de l'obſcurité dans la diſpute préſente, comme vous

l'allez voir dans le court examen que je vais faire de la Lettre insérée dans le Journal.

L'Auteur de la Lettre ne veut que proposer & éclaircir ces deux questions. » 1° Peut-on apprendre la Langue Hébraïque sans » faire usage de voyelles ? 2° Les » voyelles que nous donnent les » nouvelles méthodes, ont-elles » l'avantage des vraies voyelles, & » mettent-elles en état de lire & » de parvenir à entendre les ou- » vrages d'une Langue qui ne se » conserve que dans les Livres, & » ne parle plus qu'aux yeux ? « Voilà, Monsieur, les deux questions que l'Auteur de la Lettre se propose d'éclaircir : commençons par la premiére.

Je réponds à la premiére question que si, sous le terme *apprendre la Langue Hébraïque*, on comprend la prononciation, on ne le peut sans faire usage de voyelles ;

car on ne peut prononcer ſans voyelles : ſi l'on entend ſeulement acquérir l'intelligence de la Langue Hébraïque, je dis que non-ſeulement on le peut ſans faire uſage de voyelles, mais même qu'on ne le peut pas en faiſant uſage de voyelles, puiſque cette Langue n'en a pas.

Venons à l'éclairciſſement. L'Auteur craignant l'application que l'on pourroit faire de ſa queſtion à toute ſortes de Langues, a ſoin d'excepter de cette application la Langue Chinoiſe ſavante : on ne voit pas bien ſur quel fondement : mais on ſait d'ailleurs que cela eſt utile à ſa cauſe. Après cette exception, il s'explique ainſi : » Mais on demande ſi une Lan- » gue faite pour être prononcée, » comme le Grec, le Latin, le » François, l'Hébreu, peut être » lue, appriſe & entendue ſans » faire uſage de voyelles. « Il

ajoûte tout de ſuite: » Il n'y a,
» je crois, qu'à propoſer la queſ-
» tion ſous ce jour, pour bien faire
» entendre qu'elle n'a pas beſoin
» de réponſe. «

Ce jour ſous lequel on propoſe la queſtion, eſt, en effet, le plus favorable qu'on pût trouver & ménager. Il a fallu, ſans doute, de l'art & de la méditation pour amener les choſes à ce point, pour répandre adroitement une ombre convenable ſur ce jour, & pour mêler enſemble, dans une courte période, les Langues parlées & les Langues écrites, les Langues vivantes & les Langues mortes, les Langues Occidentales & les Langues Orientales, & enfin l'intelligence de l'écriture avec la prononciation. Reprenons les termes, démêlons en les équivoques, & écartons en toute obſcurité; après quoi nous ferons la demande dans ſa juſte préciſion. *On demande*

ſi une Langue faite pour être prononcée..... au-lieu de *faite*, il eût fallu dire *écrite*: car toutes les Langues, ſans en excepter la Chinoiſe ſavante, ſont faites pour être prononcées, elles ne ſe ſont même & ne ſe forment qu'en prononçant. Mais le terme *écrite* eût été trop clair, & ſe ſeroit trouvé oppoſé au terme *prononcée* qu'on vouloit inſinuer. Continuons de peſer les termes de la demande: *Comme le Grec, le Latin, le François, l'Hébreu*..... Qui ne croiroit que ces exemples ſont mis ici uniquement pour éclaircir la matière? Non, Monſieur, ils y ſont placés avec une adreſſe infinie pour faire illuſion. Il s'agit, dans cette controverſe, de Langues écrites & de voyelles, & vous voyez qu'on met de niveau les Langues Occidentales qui s'écrivent avec voyelles, & les Langues Orientales qui s'écrivent ſans voyelles, & qu'on ne

tient aucun compte de cette différence. Remarquez encore que, pour mieux faire diſparoître cette différence, on cite trois Langues Occidentales pour une ſeule Orientale ; que, parmi ces Occidentales, on en cite une vivante qui eſt la nôtre, & qu'on a ſoin de la placer la dernière des trois, afin de réveiller en nous plus efficacement l'idée que nous avons de nos voyelles, & que cette idée ſoit, dans le moment, aſſez forte pour embraſſer ſans peine la Langue Hébraïque, qui ſe trouve-là toute ſeule de ſon parti & de ſon eſpèce. Voici les derniers mots de la demande : *Peut être luë, appriſe & entendue ſans faire uſage des voyelles.* Le mot *luë* eſt ici de trop, parce qu'il eſt équivoque ; car d'un côté il a rapport à l'intelligence, & de l'autre à la prononciation. Si par *lire* vous entendez *prononcer*, cela ne ſe peut

faire ſans voyelles ; ſi par *lire* vous entendez ſimplement voir les caractères & comprendre ce qu'ils ſignifient, cela ſe peut ſans voyelles, cela doit même ſe faire ſans voyelles, ſi parmi les caractères écrits il n'y a pas de voyelles. Les mots équivoques & qui portent l'idée de prononciation, étoient néceſſaires à l'Auteur, pour préſenter la queſtion ſous un jour favorable à ſa cauſe. Mais rappellez-vous, Monſieur, ce que je viens de vous dire touchant la diſtinction qu'il faut mettre entre l'écriture & la prononciation, entre l'intelligence qui s'acquiert par la prononciation indépendamment de l'écriture, & l'intelligence qui s'acquiert par l'écriture indépendamment de la prononciation.

Faiſons donc maintenant la demande telle qu'elle doit être dans la matière préſente. Voici comme je la fais : On demande ſi

une Langue morte, ne ſubſiſtant que dans les Livres, naturellement écrite ſans voyelles, comme l'Hébreu, le Syrien, le Chaldéen, l'Arabe, peut être appriſe & entendue ſans faire uſage de voyelles, c'eſt-à-dire ſans que les voyelles entrent pour rien dans l'infléxion, dans la conſtruction, ni dans l'interprétation des mots. Voilà, Monſieur, le vrai point de la controverſe. Voyez les trois propoſitions que j'ai faites au commencement de ma Lettre, reliſez l'endroit cité de la Méthode, & vous trouverez la ſolution de ce problême.

Je crois, Monſieur, qu'après cette diſcuſſion, vous ne ſerez pas ébranlé de ce qu'ajoûte l'Auteur de la Lettre : » Mettez, *dit-il*, l'hom» me du monde, qui ſait le mieux » le Latin, vis-à-vis d'un Ouvrage » écrit dans cette Langue ſans » voyelles, comment s'en tirera-

» t il ? « Très-mal assûrément, & j'ajoûte de même que si vous ôtiez de la Langue Hébraïque cinq ou six de ces principaux caractères, c'est-à-dire de ceux qui sont d'un plus grand usage & reparoissent plus souvent, je crois que ni Moyse, ni Esdras n'entendroient plus leurs propres écrits. Mais laissez le Latin tel que les Latins nous l'ont donné, laissez l'Hébreu tel que les Hébreux nous l'ont transmis, laissez, en un mot, à chacune de ces Langues tous ses caractères, je dis, Monsieur, qu'un François, quoiqu'il ignore la vraie prononciation de ces deux peuples, est en état d'apprendre & d'entendre tous les Livres écrits dans ces deux Langues. Cependant, après avoir ôté cinq caractères pour le moins de la Langue Latine, l'Auteur de la Lettre ajoûte : *Voilà le cas de celui qu'on supposeroit étudier l'Hébreu*

ſans voyelles. Eh, Monſieur, oſe-t-on parler de la ſorte! celui qui étudie l'Hébreu ſans voyelles, ote-t-il à l'Hébreu le moindre de ſes caractères?

Je n'entends rien, Monſieur, à ce que l'Auteur dit de l'uſage que nous faiſons des traductions. Nous en uſons pour l'Hébreu comme pour le Latin & pour le Grec. Outre les Traductions, nous avons des Régles, des Grammaires, des Dictionnaires: comment ſe peut-il qu'il ne réſulte de-là qu'une routine? Mais comment peut-on dire que les Livres des Rabbins étant ſans points, nous qui liſons ſans points, nous ne pourrons les lire, & que ceux qui ne ſavent lire qu'avec les points pourront les lire? Encore une fois je n'y comprends rien.

Vous me marquez, Monſieur, que ce qui vous a paru le plus frappant dans cette Lettre, c'eſt

l'exemple que l'Auteur apporte d'un mot Hébreu, qui s'écrivant avec trois lettres Hébraïques, leſquelles répondent à ces trois lettres Latines & Françoiſes *l*, *m*, *d*, a néanmoins, en Hébreu, pluſieurs ſignifications & autant de prononciations différentes. Pour calmer vos inquiétudes, Monſieur, je conſens de diſcuter avec vous cet endroit de la Lettre. Ce mot Hébreu *lmd*, l'Auteur de la nouvelle Méthode me le fait prononcer *lomod*, par la régle très-ſimple qu'il donne de la prononciation. Ce mot ſignifie *apprendre* : le même Auteur m'avertit que ce mot Hébreu comme le mot François, peut avoir, ſelon qu'il eſt conſtruit, une ſignification active ou paſſive, comme : *Apprendre la Muſique à quelqu'un*, *apprendre la Muſique de quelqu'un*. Il m'avertit encore que, ſelon la phraſe où ce mot ſe trouve, il peut être un prétérit,

un infinitif, ou un participe; enfin l'Auteur ne me laiſſe ignorer aucune des ſignifications que peut avoir ce mot : voilà, Monſieur, la méthode des Non-Ponctuants. Sur ces entrefaites ſe préſente un Maître de l'Ecole des Ponctuants, qui m'avertit charitablement que je prends une peine inutile, qu'on ne m'enſeigne qu'une routine inſuffiſante, que par cette voie je ne parviendrai jamais à l'intelligence des Livres Hébreux, qu'outre les différentes ſignifications de ce mot, il faut abſolument ſavoir les différentes manières de le prononcer ſelon ſes différentes ſignifications; que lorſque je trouve écrits ces mêmes caractères *lmd*, au lieu de lire par-tout *lomod*, il faut, ſelon l'occaſion, lire *lamed*, *lomed*, *lemod*, *limad*, *lumad*, qui ſont autant de mots différents, qui répondent aux différentes ſignifications du mot écrit *lmd*. Que

vous-en ſemble, Monſieur? Pour moi, il me ſemble qu'en laiſſant-là toutes ces belles prononciations, je ne perds rien, & qu'au contraire c'eſt pour moi autant de peine épargnée. Si le mot Hébreu, comme dit l'Auteur de la Lettre, a non-ſeulement deux ou trois ſens différents, mais une demi-douzaine, ce ſera une demi-douzaine d'embarras de moins : s'il en a une douzaine même & plus encore, c'en ſera une douzaine même & plus encore. A quoi me ſerviroit, en effet, de ſavoir ces différentes prononciations du mot *Imd*, qui répondent à ces différentes ſignifications ? Ne faut-il pas que je ſache d'abord ce qu'il ſignifie dans l'endroit où je le vois, avant que de ſavoir comment je dois le prononcer ſuivant ſa ſignification? Et quand je ſais ce qu'il ſignifie, qu'ai-je beſoin de ſavoir autre choſe ? Mais, ajoûte le

Ponctuant, on vous met au-dessous de ce mot de petits points, qui vous indiquant la prononciation, vous avertissent du sens qu'il a dans cet endroit. Croyez-moi, Monsieur, le plus court & le plus sûr est de suivre la nature des choses. Le bon sens parle un langage bien plus clair que tout cet artifice, & vous enseignera la signification du mot en tel endroit, & plus clairement & plus promptement que tous les points du monde. Quoiqu'il en soit, je le pense ainsi avec les Non-Ponctuants; les Ponctuants assûrent le contraire: c'est une dispute qui n'est pas près de finir. Pour moi, je me sauve dans les trois propositions de l'Auteur de la Méthode: Les Hébreux écrivoient-ils leurs Livres avec ces points? Ceux qui les lisoient de leur temps, lisoient-ils avec ces points? Entendoient-ils ce qu'ils voyoient écrit sans le secours de

ces points ? S'ils l'entendoient, nous pouvons donc l'entendre comme eux.

Je ne chicane point, comme vous voyez, ſur ce grand nombre de différents ſens que l'on attribue à un même mot Hébreu, & que l'on multiplie ſi libéralement. Cependant tout ſe réduit le plus ſouvent à quelques infléxions coïncidentes, telles qu'il s'en trouve dans toutes les Langues plus ou moins. Par exemple, en Latin, ce mot *bona* (c'eſt le premier qui me vient) eſt, au ſingulier, le féminin de l'adjectif *bonus* : il peut être au nominatif, au vocatif ou à l'ablatif : il peut être auſſi le neutre du même adjectif au plurier, & être au nominatif, à l'accuſatif ou au vocatif : il peut être encore un ſubſtantif plurier, & ſe trouver au nominatif, à l'accuſatif ou au vocatif; voilà, au compte de la lettre, neuf ſens différents que

peut avoir ce ſeul mot *bona*. Cette multitude de ſens ne vous effraie-t-elle pas ? Eſpérez-vous de pouvoir démêler par vous-même ces ſens divers ſans aucun autre ſecours ? A quoi reconnoîtrez-vous les ſignifications différentes de ces quatre lettres *toujours préſentées dans le même ordre ?* Mais ſi, pour vous faciliter l'étude de la Langue Latine, & vous donner une entière certitude que vous prenez bien le ſens des Livres écrits dans cette Langue, un habile homme vous mettoit au-deſſous du mot *bona* & des autres mots ſemblables, de petites marques qui en diſtinguaſſent le vrai ſens ; ſi, pour plus grande facilité encore, ces petites marques vous apprenoient autant de prononciations différentes que le mot a de ſens différents, enſorte qu'au-lieu de dire toujours *bona* & de *chanter toujours ſur le même ton*,

vous diſſiez, par exemple, ſelon l'exigence du cas, *baona, bonia, biona, buona, bonua, boëna, beona, bonea, bonaü, &c.* croiriez-vous, Monſieur, tirer de cette Méthode un grand ſecours ? C'eſt cependant, ſelon moi, tout le ſecours que nous donnent les points Maſſorétiques, quelque différence qu'on puiſſe imaginer d'ailleurs entre ces deux hypothèſes.

Parcourerai-je maintenant tout ce que la Lettre ajoûte après l'exemple qu'elle a cité & que nous venons d'examiner ? Je crains que cela ne nous mene trop loin. D'ailleurs la plûpart de ces choſes ne ſont que des répétitions de ce qui a été dit pluſieurs fois, & autant de fois réfuté. J'abrégerai donc, & ne dirai qu'un mot ſur chaque Article, vous renvoyant pour plus ample réfutation à l'endroit cité de la nouvelle Méthode.

1°. L'Hébreu ſans voyelles n'eſt qu'un chaos & une confuſion. *Réponſe.* L'étoit-il pour les anciens Hébreux ?

2°. Quand on n'apprend l'Hébreu qu'à force de revenir à confronter tous les mots & toutes les phraſes avec leur traduction, &c. *Rép.* Fauſſe ſuppoſition, comme je l'ai dit ci-deſſus.

3°. Un Savant, qui eſt parvenu à pouvoir lire l'Hébreu ſans points, eſt comme un homme qui ſachant parfaitement une Langue, n'eſt pas arrêté par des abrégés. *Rép.* Autre faux ſuppoſé. L'écriture des Langues Orientales, telle que nous l'avons ſans voyelles, eſt une écriture dans toute ſon étendue naturelle, & non une écriture par abbréviation.

4°. Si quelques-uns de ceux qui ont appris l'Hébreu avec les points-voyelles, approuvent les nouvelles méthodes, ils ont oublié

l'obligation qu'ils ont aux points. *Rép.* Cette approbation eſt l'effet de leur équité & non de leur ingratitude : les accuſer de ce dernier vice, c'eſt injuſtice & préjugé.

5°. Si l'on diſoit qu'on a vu des hommes très-habiles en Hébreu qui n'ont jamais tenu compte des voyelles, j'aſſûrerois que cela n'eſt point, parce que cela ne ſauroit être. *Rép.* Cela eſt, donc cela peut être. Aſſûrer & nier, c'eſt ſur ce point tout l'éclairciſſement qu'on pourra jamais donner au Public.

6°. Je dirois que ſi ces hommes ſont habiles en Hébreu, c'eſt qu'ils ont appris l'Hébreu avec les points voyelles. *Rép.* Ils le nient ; & tout ce qu'on peut faire, c'eſt de les appeller à ſerment.

Paſſons, avec l'Auteur de la Lettre, à la ſeconde queſtion, ſavoir ſi les nouvelles Méthodes nous offrent des voyelles qui aient

l'avantage des vraies voyelles. Après ce que j'ai dit ci-dessus, vous prévoyez ma réponse. Je réponds, Monsieur, que, pour ce qui regarde l'intelligence des Livres, les voyelles que proposent les nouvelles Méthodes, ont absolument le même usage que les vraies voyelles, qui est de n'en avoir aucun. Cette question, aussi bien que toute la Lettre & tout ce que l'on dit en faveur des points Massorétiques, porte toujours sur un faux supposé, savoir que les Langues Orientales écrites eussent des voyelles, ou que les voyelles avec lesquelles on prononçoit & que l'on n'écrivoit pas, pussent servir à entendre les écrits. Faut-il le répéter encore? C'est un fait que les Langues Orientales écrites n'avoient point de voyelles; & l'on a prouvé cent fois qu'on ne peut entendre un écrit qu'en vertu

des caractères écrits qu'il présente; & que les Orientaux entendoient très bien & sans confusion d'idées, tous leurs écrits par les seuls caractères que l'écriture leur présentoit. D'où il s'ensuit que les voyelles Massorétiques fussent-elles les vraies voyelles, ce que l'on n'accorde assûrément pas, ne sont d'aucune utilité pour l'intelligence des Livres, & qu'en cela elles n'ont aucun avantage sur les nôtres. Mais les nôtres ont sur elles cet avantage, qu'elles ne fatiguent ni la vuë, ni la mémoire; qu'elles ne sont sujettes ni à erreur, ni à méprise; qu'elles ne causent ni ennui, ni perte de temps; qu'on en donne les régles en quatre lignes, & qu'on les apprend dans un instant. J'ajoûte que, par tous ces endroits, à l'exception du dernier Article, nos voyelles ressemblent entièrement aux anciennes & vraies voyelles.

Reprenons encore ſommairement quelques objections qu'on nous fait, & répondons-y de même. 1° Vos voyelles n'ont point l'utilité de diſtinguer par une terminaiſon ſpéciale, les noms, les verbes, les adverbes, les conjonctions &c. *Rép.* Il n'eſt point néceſſaire, dans les Langues Orientales, que cette diſtinction ſe faſſe par les voyelles. Si cela eût été néceſſaire, ces peuples, de qui nous tenons l'art d'écrire & la forme de nos caractères, avoient aſſez d'invention pour trouver des caractères qui exprimaſſent les voyelles, & aſſez de bon ſens pour s'en ſervir.

2°. Dans l'exemple que nous avons déja mis ſous les yeux, lorſque vous voyez écrit *lmd*, vous dites toujours *lomod*, quoique ce mot ait des ſignifications & des rapports différents. *Rép.* Oui, Mon-

ſieur, nous prononçons les mêmes caractères toujours de la même façon : l'inconvénient ne vous paroît-il pas terrible ? en Hébreu toujours *lomod*, & en Latin toujours *bona* ; en Hébreu toujours *molomod*, quoique ce mot ſoit un participe, qui ait la ſignification active & paſſive ; & en Latin toujours *comitatus*, quoique ce mot ſoit un participe, qui ait la ſignification active & paſſive, & qu'il ſoit encore outre cela un nom ſubſtantif.

3°. Peut-on imaginer une plus générale & plus ténébreuſe confuſion ? *Rép.* Jugez-en, Monſieur, par ma réponſe à l'objection précédente ; jugez auſſi, d'après cette exclamation, du ſort des Livres Chaldéens, Syriens, Samaritains, Arabes, Hébreux, & de tous ceux des Rabbins. Mais, Monſieur, n'y a-t-il point de confuſion à faire prononcer les mêmes caractères

de tant de façons différentes ; à donner au même mot autant de prononciations qu'il peut avoir de ſignifications & de rapports différents ? Vous me direz que ces différentes prononciations ſont marquées par les points. Mais, Monſieur, n'y a-t-il point de confuſion dans ces points mêmes ; dans la multiplicité & la figure de ces points ; dans la manière dont on les applique au-deſſous, au-deſſus, à côté & dans l'intérieur des lettres ? N'y en a-t-il point dans les changements continuels qui ſe font en ſubſtituant un point pour l'autre ; dans les régles de ces changements ; dans les exceptions de ces régles ?

Nos Ponctuants avouent qu'il en coûte *un peu* pour ſe mettre au fait des points Maſſorétiques : ils avouent encore que l'on *pourroit*, d'autres même, que l'on de-

vroit en diminuer le nombre & en ſimplifier les régles. Ces aveux forcés de nos Ponctuants François, ſont timides & réſervés : les Docteurs Eſpagnols parlent plus rondement. Ecoûtons un Profeſſeur de Langue Hébraïque au Collège Royal de Madrid : voyons comment il s'exprime ſur l'art des Maſſorétes qui ont inſcrit les points, ſur la ſolidité des régles qu'on en donne, & ſur la peine qu'il en coûte pour les apprendre. Je parle du R. P. Didaque de Quadros, Jéſuite ; ſon ſuffrage n'eſt pas ſuſpect : celui-là n'avoit pas oublié l'obligation qu'il avoit aux points-voyelles, puiſque actuellement il en prenoit la défenſe contre la Méthode de Maſclef. Voici cependant comme il parle, dans ſon *Enchiridion Hébraïcum*, page 93, de l'Edition de Rome 1733 ; & c'eſt par-là que je finis.

» Hi Rabbini, ut ego ſuſpicor, » aut minùs methodici extiterunt, » dum Linguæ ſuæ uſum ſervare » tentarunt; non enim rem bene » digeſſerunt, & concoxerunt uſ- » que ad regulas ſatis fixas, ſed » penè omnia ita mobilia ſunt ut » arenaria Arabiæ: aut nimis exti- » tere ſuperſtitioſi, quod & ipſo- » rum morbus eſt peranriquus; ſi- » quidem pro quavis diſciplina » ritè tradenda, plura minuſcula » prætereunda ſunt. Inde nati ſunt » tales labyrinthi in variatione » punctorum, ut homines etiam » ſtudio ferrei, ingenio & memo- » ria valentes deſperent de re, » dum paucula, quæ laboriosè » didicerunt, vident in lineis ſub- » ſequentibus illicò deturbata. «

Malgré cet aveu, un reſte de préjugé faiſoit craindre pour le ſuccès de la nouvelle Méthode, & armoit le P. de Quadros contre

elle. L'expérience a diſſipé cette crainte : la méthode d'abandonner les points, a vu croître tous les jours le nombre de ſes partiſans, & elle a formé des Savants à qui on ne peut refuſer une place diſtinguée parmi les plus doctes Hébraïſans. C'eſt avec l'eſpérance que vous ſerez un jour de ce nombre, Monſieur, que j'ai l'honneur d'être Votre, &c.

15. Mai 1758.

ARTICLE LXXVII.

HISTOIRE DE FRANCE depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules. Par le P. G. Daniel, de la Compagnie de Jesus. Nouvelle Edition, augmentée de Notes, de Dissertations critiques & historiques, de l'Histoire du Regne de Louis XIII. &c. (Tomes XIII^{e}, XIV^{e}, XV^{e}, *in*-4°.) *A Paris, chez les Libraires associés, &c.*

C'Est ce Regne de Louis XIII. qu'il nous reste à considérer, après avoir rendu compte des XII. premiers Volumes de cette nouvelle Edition.* L'Histoire de ce

* Voyez nos Mémoires de Juin, Juillet I. Vol. Octobre I. Vol. Novembre, Décembre 1757.

Regne eſt l'Addition la plus conſidérable faite à l'Ouvrage du P. Daniel ; elle remplit ſeule trois Volumes *in*-4°. très-étendus ; & de tous les Monarques qui ont gouverné l'Empire François, Louis XIII. eſt actuellement celui dont on doit connoître le mieux les actions & le caractère. Il ſeroit à ſouhaiter que le Regne de ſon fils & de ſon ſucceſſeur fût développé dans le même goût. Mais il faut apparemment encore attendre un temps où l'on puiſſe remplir ces deux régles inviolables de l'Hiſtoire : n'oſer dire la moindre fauſſeté, & oſer dire toute vérité : *Ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* (Cic. l. 2. de Orat.)

On n'attend pas de nous une Analyſe complette de ces trois immenſes Volumes : ce ſeroit nous engager dans une ſuite d'Extraits qui ne formeroient, tous enſem-

ble, qu'un abrégé ſuperficiel du Regne de Louis XIII. Il faut recourir au Livre même pour s'inſtruire des évènements très-nombreux, très-variés, très-ſinguliers, dont l'Hiſtorien a raſſemblé les circonſtances, & tracé le tableau tout-à-fait en grand.

Nous nous contenterons de remarquer les caractères de cet Ouvrage; & d'abord c'eſt une Hiſtoire purement civile & politique : l'Auteur s'eſt abſtenu de toucher aux évènements Eccléſiaſtiques du Regne de Louis XIII. Il ne s'eſt point propoſé non plus de faire voir le progrès des Lettres, du Commerce, de la Navigation, de l'Art militaire ſous ce même Monarque. Les guerres domeſtiques & étrangères; les intrigues de Cour, & les procès criminels contre des Grands coupables ou ſuſpects de revolte; c'eſt preſque tout le fond de cette Hiſtoire. Quoiqu'elle ne ſoit pas

écrite d'un ſtyle philoſophique, (qui véritablement n'eſt pas le ſtyle propre de l'Hiſtoire) elle inſtruit néanmoins beaucoup un Lecteur qui ſait réfléchir ; & cette inſtruction ne ſe borne pas à la connoiſſance des évènements tels qu'on les raconte dans les Gazettes ; elle développe les reſſorts ſecrets des grandes affaires, elle pénètre dans l'intérieur des hommes d'Etat, elle apprécie leur mérite, elle les juge ſans reſpect humain comme ſans prévention & ſans jalouſie.

Par exemple, après avoir lu tout ce qu'on nous dit ici de ce grand Cardinal de *Richelieu*, dont les actions bonnes & mauvaiſes rempliſſent peut-être les deux tiers de cette Hiſtoire ; on ſe demande à ſoi-même quelle fut donc la vie de ce perſonnage ſi fameux, qui ſe crut obligé d'inſpirer plus de terreur que d'amour ;

qui eut à combattre les ennemis du dehors & du dedans, les inclinations des autres Courtisans & celles du Roi son Maître ; qui, avec la plus grande force de génie eut la foiblesse d'être vindicatif, lors même que la vengeance n'étoit utile ni à sa fortune, ni au repos de l'Etat ; qui étala un faste dont l'éclat n'ajoûtoit rien à sa grandeur, & irritoit la jalousie de ses rivaux ; qui passa ses jours dans l'agitation, dans les soupçons, dans la nécessité de contreminer sans cesse les pratiques sourdes de ses ennemis ; & qui mourut enfin plus exposé que jamais à la haine des Grands, & moins sûr que jamais du cœur de son Roi ? Telle est l'idée qu'on se forme de Richelieu après la lecture de cette Histoire ; & quelles pensées naissent, en conséquence, dans l'ame d'un vrai Philosophe, qui ne s'embarrasse point d'être homme d'Etat

& qui, s'il l'étoit, voudroit encore que la modestie, la bienfaisance, la droiture l'accompagnassent & le soûtinssent dans le poste le plus éminent ?

Un autre caractère de cet Ouvrage est la bonté & la sûreté des monuments historiques que l'Auteur a consultés. On avoit jusqu'ici plusieurs Histoires de Louis XIII. sans compter celles de Richelieu son Ministre ; mais de tous les Ecrivains qui avoient traité ces deux grands Sujets, nul ne s'étoit donné la peine de faire autant de recherches que celui-ci. Outre les Pièces imprimées qu'on voit en foule dans les Bibliothèques ; Pièces connues sous les titres d'Histoires, de Mémoires, de Relations, de Recueils, de Lettres, de Négociations, d'Avertissements, de Remontrances, & nous ne parlons point des Libelles & des Satyres ; le nouvel Historien

a vu beaucoup de Manuſcrits ;
ceux-ci entr'autres :

1°. Trois Volumes *in-fol.* du P. le Moine, Jéſuite, à qui Madame la Ducheſſe d'Aiguillon avoit communiqué tous les papiers du Cardinal de Richelieu ſon oncle.

2°. Les Mémoires du Marquis de Fontenai-Mareuil, Ambaſſadeur de France à Londres & à Rome ; Ecrivain véridique & Négociateur inſtruit.

3°. La riche Collection des Manuſcrits de Béthune & de Colbert, où l'on trouve une infinité de Lettres originales & de Pièces authentiques, ſervant à éclaircir les principaux évènements du Regne de Louis XIII. & du miniſtère de Richelieu : par exemple, dans un Volume de ces Manuſcrits, intitulé *Affaires de France*, on a une Pièce qui eſt la ſuite du *Teſtament Politique* de ce Miniſtre ; & l'on y voit ce qui s'eſt paſſé de

plus remarquable pendant les années 1639, 1640, 1641. En plusieurs endroits de cette *suite*, on reconnoît la main même du Cardinal qui y a fait des corrections: & de-là il est assûrément très-naturel de conclure que ce *Testament Politique*, avec sa *suite*, est l'Ouvrage de Richelieu; qu'il n'y a par conséquent aucune bonne raison pour le releguer parmi les pièces supposées, ou, comme on parloit il y a quelques années, parmi les *mensonges imprimés*.

4°. Les Manuscrits de la Bibliothèque actuelle de M. le Maréchal-Duc de Richelieu, où l'on remarque quantité de détails sur des faits très-importants, tels, par exemple, que le procès du Comte de Chalais; les intrigues du Garde des Sceaux de Château-Neuf avec Madame de Chevreuse; les rapports de la Reine Anne d'Autriche dans les Cours étrangères

& ennemies de la France &c. Tous ces ſecours & le talent de faire des recherches, ont mis l'Hiſtorien de Louis XIII. en état de donner un Ouvrage très-étendu & très-curieux.

Il a porté de plus à cette compoſition un grand amour de la vérité, & une volonté ſincère de la dire. Les Hiſtoriens contemporains de Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu, ont ſouvent outré les Panégyriques & les Critiques. Ce Regne fut agité de factions; les Grands ſe partagerent d'intérêts; les Subalternes penſerent comme leurs Protecteurs & comme leurs Maîtres. Dans ce conflit de paſſions, il fut difficile aux Ecrivains de ſe tenir en garde contre toute eſpèce de partialité; auſſi les uns furent-ils de fades adulateurs, tandis que les autres verſerent à grands flots le fiel de la Satyre. Notre judicieux Auteur

s'éloigne également des deux extrémités ; il s'attache par-tout à démêler la vérité, à présenter les faits tels que la passion, la vertu, ou le concours des circonstances les a produits. Nous pourrions citer, en preuve, beaucoup d'exemples tirés de ces trois Volumes ; en voici quelques-uns pris au hazard.

Après avoir raconté la mort du Connétable de Luynes, l'Historien discute ce qu'on écrivit, dans le temps, pour & contre ce Favori. » Le Duc de Rohan dit que le » Gouvernement de Luynes étoit » *violent & absolu*. Le Maréchal » d'Etrées assûre au contraire qu'il » étoit d'un *caractère doux*. Le » premier, *reprend notre Auteur*, » n'a fait attention qu'à la con- » duite qu'il tint à l'égard des Hu- » guenots ; & le second, qui s'em- » barrassoit fort peu des intérêts » de la Religion Protestante, n'a

» considéré sa conduite que par
» rapport aux gens de la Cour.....
» C'est ainsi que nos intérêts sont,
» pour l'ordinaire, la régle de nos
» jugements. « Ensuite on observe d'une part que la guerre entreprise contre les Huguenots, étoit *très-juste & même nécessaire en bonne Politique* ; de l'autre, on convient que le Connétable de Luynes *eut recours à la violence pour établir sa fortune* ; que l'effet de cette *violence* fut la mort du Maréchal d'Ancre & celle de sa femme ; sans compter l'exil de la Reine-mère, & l'éloignement de tous ceux qui avoient gouverné sous son autorité. Du reste, l'Historien assûre que M. de Luynes étant devenu le Maître à la Cour, n'employa plus que *la prudence* & *la modération* pour conserver son crédit. *Il s'éleva au-dessus de tous les Grands du Royaume, & il vint*

à bout de triompher de leur jalousie, sans les accabler.

Sur le Maréchal de Marillac, qui eut la tête tranchée en Place de Grêve, notre Auteur marque bien que, selon l'opinion du Public, *les malversations dont on accusoit* ce Seigneur, *ne méritoient pas une peine aussi rigoureuse;* mais il ne peut croire ce qui fut dit & écrit dans le temps, que le Cardinal de Richelieu lui-même reprocha aux Juges du Maréchal la sévérité de l'Arrêt qu'ils avoient rendu contre lui. *Quelle apparence*, en effet, *que le Cardinal ait fait un semblable reproche à ces Commissaires, pour un Arrêt si conforme à ses desirs?* Et comment d'ailleurs ce reproche pourroit-il se concilier avec l'endroit du *Testament Politique*, où Richelieu parle de la mort du Maréchal de Marillac comme d'une *punition également juste & nécessaire?*

Il y a eu diverſes opinions ſur une circonſtance de l'affaire très-déſaſtreuſe du Maréchal-Duc de Montmorency. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi Gaſton de France faiſant ſon accord avec le Roi ſon frère, avoit ſtipulé & reçu l'aſſûrance (quoique ſimplement verbale) que la grace ſeroit accordée au Duc. Gaſton ſoûtint ce point très-hautement & très-affirmativement : d'où l'on a conclu, dans pluſieurs écrits du temps & même poſtérieurs, qu'en effet on manqua de parole au Prince en puniſſant de mort M. de Montmorency. Notre Auteur examine la choſe dans toutes ſes parties & ſelon tous ſes rapports. Il ne nie pas qu'après l'exécution du Maréchal-Duc, Gaſton n'ait prétendu qu'on l'avoit trompé ; mais il produit en même temps deux Lettres de ce Prince, l'une au Roi & l'autre au Cardinal de Richelieu, toutes deux anté-

rieures au jugement de M. de Montmorency, & toutes deux deſtinées à implorer la miſéricorde du Roi & les bons offices du Cardinal, ſans que ni l'une ni l'autre faſſe mention de l'aſſûrance de grace donnée & reçue avant la concluſion du Traité. Ces deux Lettres ſont tranſcrites au ſecond Volume de cette Hiſtoire d'après les Originaux mêmes; & voilà une preuve bien propre à réfuter tous ceux qui ont cru que Gaſton ne s'étoit réconcilié avec le Roi qu'en prenant des meſures pour ſauver M. de Montmorency.

On voit donc que l'attention de l'Auteur à découvrir le vrai & à l'énoncer, l'engage dans de fréquentes critiques. Comme il a toujours ſous les yeux tous les Hiſtoriens de Louis XIII. il trouve à tout inſtant des mépriſes dans leur récit; & ce n'eſt pas ſeulement vis-à-vis d'Auteurs Roma-

nesques comme Pontis, ou passionnés comme le Vassor, qu'il exerce sa censure, il releve les fautes du Mercure François, de Vittorio Siri, des Mémoires de Sully, de Montglat, de Bassompierre, de d'Avrigny, & en général de tous les Livres qui traitant du Regne de Louis XIII. confondent des dates, altèrent des faits, avancent des conjectures sans probabilité, forment des critiques peu fondées.

On trouve, dans les Mémoires de Sully, une Lettre de Marie de Médicis à ce Seigneur, pour le prier de revenir à la Cour, & cette Lettre est datée du 6. d'Octobre 1610. Or notre Historien remarque très-à-propos que cette date est fausse. Le Roi Louis XIII. fut sacré le 17. de ce même mois, & la Lettre ne fut écrite qu'après le Sacre, comme on le voit par les termes même de cette pièce:

la Reine ne l'écrivit donc point le 6. d'Octobre. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que la faute est dans les anciens Mémoires de Sully, & que l'Auteur de la nouvelle Edition ne l'a point apperçue, quoiqu'il parle, vers le même endroit, de la date du Sacre de Louis XIII.

Le Vassor a extrêmement reproché au Roi Louis XIII. les cruautés qu'on exerça dans la petite Ville de Négrépélisse, durant la guerre entreprise, en 1622, contre les Huguenots rebelles ; mais, *reprend notre Auteur*, » quelques » Historiens du temps, témoins » oculaires de ce qu'ils racontent, » ne se sont pas expliqués là-dessus » avec tant d'aigreur. Tous con- » viennent des principaux faits, » (c'est-à-dire du pillage, du mas- » sacre & de l'incendie,) mais » plusieurs n'attribuent ces cruau- » tés qu'à l'emportement du Soldat

» qui

» qui agiſſoit ſans ordre & contre » la volonté du Roi, & qui ne faiſoit que ſuivre les mouvements » de ſa propre fureur. Ils diminuent le nombre de ceux qui » périrent; ils prétendent que l'on » n'a jamais ſû ſi ce furent les » troupes du Roi ou les Proteſtants » eux-mêmes qui mirent le feu à » la Ville. Enfin ils obſervent que » les habitants de Négrépéliſſe, » ſans en excepter les femmes, » avoient commis les premiers des » violences & des attentats qui » méritoient les plus ſevères châ» timents. « L'Hiſtorien juſtifie tout ceci par un détail de faits, tiré des meilleurs Ecrivains du temps.

Le ſiège de la Rochelle, en 1627 & 1628, abonde en évènements, & donne lieu par conſéquent à beaucoup de critiques. Que n'a-t-on point écrit, par exemple, ſur la fameuſe digue, qui ôta aux Ro-

chelois toute communication avec les Flottes d'Angleterre ? Le projet seul de ce grand Ouvrage est attribué à trois têtes différentes. Aubery prétend que le Cardinal de Richelieu fut le premier qui en conçut le dessein ; l'Auteur de la vie du Duc d'Epernon n'est pas éloigné de l'attribuer à ce Seigneur ; le Duc de S. Simon, dans ses Notes manuscrites sur les Mémoires du Marquis de Fontenai-Mareuil, donne la gloire de cette invention au Roi Louis XIII. » & » c'est ainsi, *ajoûte notre Auteur*, » que chaque Historien écrit pour » la gloire de son Héros. Il paroît » que les véritables Inventeurs de » cet Ouvrage furent Métezeau, » Architecte du Roi ; & Jean Tiriot, Maître Maçon de Paris, » qui offrirent de fermer le canal » par le moyen d'une digue faite » de pierre séche, assûrant que la » Mer, quelque furieuse qu'elle

» fût, ne la renverſeroit pas, &
» que ſi l'on vouloit, ils en feroient
» l'épreuve à leurs dépens. «

Si cette Hiſtoire préſente à tout inſtant des obſervations critiques, elle n'eſt pas moins riche en Anecdotes; c'eſt-à-dire en certains traits ou tout-à-fait inconnus, parce qu'ils n'étoient conſignés que dans des Manuſcrits, ou très-peu célèbres, parce que les Modernes n'avoient pas pris ſoin de les remarquer dans les Livres originaux & contemporains. Il faudroit citer ici beaucoup, & rapporter ſur-tout quantité de mots bien ou mal dits, qu'on attribue aux principaux perſonnages de ce temps-là.

Le Maréchal d'Ancre, enyvré de ſa faveur, quoique bien inſtruit des brigues formées contre lui, diſoit, à ce qu'on prétend, qu'il vouloit *eſſayer juſqu'où la fortune d'un homme pouvoit aller.* Cette

anecdote n'est pas certaine, mais quand il ne se seroit pas exprimé ainsi, il avoit, sans doute, ce sentiment dans l'ame : tous les Favoris pensent de même ; nul d'entre eux ne borne ses desirs, ni ses espérances, & ils supposent tous que les dispositions du Maître à leur égard sont inaltérables.

Le Secrétaire d'Etat, Villeroi, étoit un homme généralement estimé. Son mérite, son désintéressement, & sa constance dans le travail lui attacherent les Rois Charles IX. Henri III. Henri IV. & Louis XIII. Henri IV. disoit qu'il *ne savoit laquelle des deux vies étoit plus nécessaire au bien de son Etat, la sienne ou celle de Monsieur de Villeroi.* Ce Ministre n'avoit pourtant eu aucune culture dans les Lettres. Quelques-uns affectoient de le mépriser par cet endroit, mais le public ne prenoit point le change sur cela, & l'on

diſoit que *c'étoit bien dommage que la ſcience de M. de Villeroi ne ſe trouvât point dans les Livres ;* pour faire entendre que ſon bon ſens & ſon expérience l'emportoient ſur toute la théorie qui eſt contenue dans les Ouvrages de Politique.

Le P. Joſeph (du Tremblai) fut l'ami & le confident du Cardinal de Richelieu. Il joue un très-grand rôle dans cette Hiſtoire : homme de Cabinet, Négociateur, eſprit fécond en reſſources, Miniſtre actif, déciſif, ferme dans ſes réſolutions ; il eſt peint, par notre Auteur, ſans malignité & ſans flatterie. On doit remarquer ſur-tout ce qu'il en dit dans ſon dernier Volume (p. 145 & ſuiv.) Comme nous recueillons ici des anecdotes, n'oublions pas celles-ci. Un jour le P. Joſeph raiſonnant de guerre avec le Duc de Weymar, lui montroit ſur la Carte

les Villes qu'il falloit prendre : le Duc, qui étoit fier, Etranger, & Luthérien, ſouffroit ces avis aſſez impatiemment, & il lui dit : *Monſieur Joſeph, tout cela ſeroit fort bien, ſi l'on prenoit les Villes avec le bout du doigt.* Le P. Joſeph fut occupé d'affaires politiques & même militaires juſqu'à ſa mort. Quand il fut frappé d'apopléxie, la Ville de Briſac étoit ſur le point de ſe rendre au Duc de Weymar : ſur quoi on raconte que le Cardinal de Richelieu, pour le réveiller de ſa profonde léthargie, lui crioit de toute ſa force aux oreilles : *Courage, mon Père, Briſac eſt à nous.* Richelieu parut extrêmement touché de ſa mort : *Je perds*, diſoit-il, en verſant des larmes, *ma conſolation, mon unique ſecours, mon confident & mon appuy.* On ſait, au reſte, que ce P. Joſeph, qui mourut dans l'Ordre des Capucins, où il s'étoit

engagé à l'âge de 22 ans, étoit nommé au Cardinalat & destiné à l'Archevêché de Reims, quand il fut enlevé de ce monde. Sa vie a été donnée au public.

Il y a peu d'affaires, dans l'Histoire de Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu, aussi chargées d'anecdotes que celle du P. Caussin, c'est-à-dire celle de sa brouillerie avec le Cardinal. Notre Historien a vu, sur ce fait particulier, des Manuscrits très-curieux ; il en résulte que ce P. Caussin, avec quelques bonnes intentions & trop de simplicité, se laissa dompter par Richelieu. Il ne fallut à celui-ci qu'une conversation avec Louis XIII. pour détruire toutes les batteries dressées par l'imprudent ou trop crédule Confesseur. Louis fait-là le personnage d'un Maître qui ne sait pas vouloir efficacement, & qui suit les impressions d'un Mi-

niſtre très-adroit, très-impérieux, très-ſûr de ſa faveur, & très-redoutable vis-à-vis de quiconque oſoit l'attaquer. Le même P. Cauſſin caractériſoit aſſez bien le Monarque en diſant de lui : *Il ne dit pas tout ce qu'il penſe ; il ne fait pas tout ce qu'il veut ; il ne veut pas tout ce qu'il peut.* Tel fut véritablement Louis XIII. Avec beaucoup de bon eſprit, encore plus de valeur & de la vertu plus qu'on n'en a d'ordinaire dans le centre des plaiſirs, de la grandeur, de l'opulence & de l'impunité ; il ne fut après tout qu'un Roi médiocre, parce qu'il ne voulut ni penſer de lui-même, ni prendre confiance dans ſes propres talents, ni exécuter le déſir qu'il avoit de rendre ſes peuples heureux. Son Regne eſt glorieux dans l'Hiſtoire, parce qu'il ſe trouva de ſon temps beaucoup de grands hommes ; mais ce Regne

eſt agité de trop d'intérêts divers, de trop d'altercations entre les premiéres perſonnes d'Etat. On y voit trop de gibets, d'échaffauts, de têtes illuſtres abattues. On y porta des coups terribles à la puiſſance des Nations étrangères ; & la France elle-même ſouffrit beaucoup. Le Monarque fut bon, & ſes Sujets ne dirent point à ſa mort comme à celle de Louis XII. *Le bon Roi Louis, père du peuple, eſt mort.*

Il faudroit voir, dans l'Ouvrage même, les tableaux qu'on trace de Louis XIII ; de ſon Miniſtre, le Cardinal de Richelieu, & des divers perſonnages qui occuperent alors la ſcène du monde : c'eſt le dernier caractère que nous remarquons dans cette Hiſtoire. Portraits, deſcriptions, jugements ſur le mérite des choſes & des hommes ; à tout inſtant on trouve des morceaux en ce genre : les

guerres domestiques & étrangères, le Conseil du Prince, la Magistrature, les entreprises pour ou contre l'Etat, tout, en un mot, fournit à l'Auteur l'occasion de peindre ; mais sa manière n'est ni étudiée, ni éclatante. Il se contente de recueillir les faits, les anecdotes, ce qu'on a dit dans le temps, ce qu'ont écrit les Auteurs anciens & modernes ; & si les personnages intéressés ont quelquefois ébauché leur propre caractère, il ne manque pas de nous rendre ces traits : par exemple, il nous apprend que Richelieu disoit de lui-même : *Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, & ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.*

Il y a beaucoup de grands hommes dans cette Histoire. Outre Ri-

chelieu qui eſt à la tête de tous, on y voit Guſtave Roi de Suède, le Duc de Weymar, le Vicomte de Turenne, le Maréchal d'Etrées, le Connétable de Leſdiguières, le Duc de Rohan, le Duc de Bouillon, le Maréchal de Baſſompierre, le Maréchal de Schomberg, le Maréchal de Thoiras & quantité d'autres, ſans compter les Miniſtres d'Etat, dont pluſieurs furent très-habiles & quelques-uns fort honnêtes-gens. C'eſt auſſi le ſiècle des Illuſtres malheureux ; la Reine Marie de Médicis, le Prince de Condé, les Vendômes, les Maréchaux de Montmorency, de Marillac, d'Ornano, d'Ancre ; les Cinq-Mars, de Thou, de Chalais, avec une foule d'autres noms très-connus, forment, dans cette Hiſtoire, une ſorte de Journal de Tournelle criminelle. Cela fatigue un peu le Lecteur, & quelquefois l'ennui ou la mauvaiſe humeur ſe

tourne en indignation non contre l'Historien, mais tantôt contre les circonstances, tantôt contre les coupables, tantôt contre leurs accusateurs, & tantôt contre ceux qui excluent ou empêchent tout effet de compassion & de bienfaisance de la part du Souverain.

Cette Histoire est écrite clairement, simplement, savamment. Un Abrégé, pour completter la suite de celui du P. Daniel, pourroit être encore instructif, & plairoit sûrement au Public.

ARTICLE LXXVIII.

POESIES PHILOSOPHIQUES. (*In*-8°. pages 96.) Se trouvent à Paris, chez Guillyn, Quai des Auguſtins, &c.

ON trouve ici une Epître, des Odes, des Epigrammes; & l'Auteur eſt le même qui nous donna, il y a ſix ou ſept mois, un aſſez bon Poeme ſur les *Jardins d'ornements.* * Sa Muſe a quitté le ſtyle didactique, pour ſe donner à la Philoſophie: en quoi elle ne s'acquitte que de ſon devoir, s'il eſt vrai, comme l'enſeigne Platon, que les Poetes ſont

* On peut revoir nos Mémoires de Janv. II. vol.

nos *Pères* & nos *Guides* dans l'étude de la ſageſſe. Mais cette autorité n'eſt peut-être pas ici d'un grand poids. On trouve, dans Platon, tout ce qu'on veut, pour & contre les Poëtes & la Poëſie. Dans le même endroit où il dit que les Poëtes ſont des hommes divins, des génies inſpirés ; il ajoûte que ces gens-là ſe croient ſages, & qu'ils n'ont cependant pas le ſens commun. Prenons donc ce Philoſophe pour un Diſcoureur ſans conſéquence ſur le caractère philoſophique ou non-philoſophique de la Poëſie, & parcourons le Recueil de notre Auteur.

Son Epître, intitulée *Les Reſſources du Génie*, attaque pluſieurs préjugés littéraires, ou plutôt un ſeul qui conſiſte à croire & à dire que l'empire des Muſes eſt une terre déſormais ſtérile ; qu'on ne peut plus qu'y *glaner*,

après que tant d'hommes illuſtres y ont moiſſonné à pleines mains, qu'en un mot, dans tous les genres de compoſitions poëtiques, tout eſt dit, redit, imprimé, publié, & qu'il ne reſte qu'à jouir ſans travailler.

C'eſt ainſi que raiſonne un eſprit languiſſant
Qui, ſecouant de l'art le fardeau trop peſant,
Se refuſe au travail, s'endort dans la molleſſe,
Et veut d'un faux prétexte excuſer ſa pareſſe.

Enſuite l'Auteur parcourt tous les genres, la Tragédie, la Comédie, l'Ode, l'Apologue, l'Elégie, l'Eglogue, l'Epopée, le Poëme Georgique, le Poëme Philoſophique, la Satyre utile, l'Epigramme; & il prétend qu'on peut tenter & eſpérer des ſuccès dans cette car-

rière si vaste & si variée. Le détail fait naître des caractères & des leçons ; caractères qui peignent les Héros de notre Poësie ; leçons qui indiquent ce qu'il y auroit à faire pour les reproduire ou même les surpasser. Par exemple, s'il s'agit de Corneille & de Racine, il faudroit

Rapprocher, réunir leurs diverses beautés,
Etendre, en les joignant, leurs talents limités ;
De Corneille diffus laissant l'obscur langage
Peindre de traits plus forts Achille & son courage ;
Et du tendre Racine animant la langueur
Tracer, en Vers moins durs, Pompée & sa vigueur ;
Unir, frappant les cœurs & chatouillant l'oreille,
Les graces de Racine aux foudres de Corneille.

Il y a du beau & du vrai dans ce morceau : le dernier Vers surtout est excellent. Si, dans ces quatre Vers *De Corneille diffus &c.*, on rapprochoit *Pompée* de *Corneille*, & si l'on plaçoit *Achille* après *Racine*, n'en résulteroit-il pas plus de suite & de clarté ?

Sur l'*Ode*, on trace un Eloge magnifique de Rousseau.

Ce Lyrique divin que pleure encor la France,
Cygne qu'ont étouffé l'intrigue & l'ignorance,
Jeune encor, de David rival ambitieux,
Porta son front sublime & sa voix dans les cieux.
Que ne promettoit point son printemps trop rapide !
Il eût chanté les Rois & la guerre homicide,

Du tendre Anacréon, il eût touché le luth;
On pouvoit tout attendre à son brillant début:
Mais bientôt des enfers la rage envenimée,
Vint de noires vapeurs couvrir sa renommée.
Un brouillard obscurcit l'aurore de ses ans;
Un rival lui porta les coups les plus cuisants;
Son coursier s'abattit sous lui dès la barrière.
Nourrissons qu'il formoit, achevez sa carrière;
Jeunes Phénix, sortez des cendres de Rousseau.

Parmi de grandes beautés on trouvera ici des Vers inégaux, des Métaphores peut-être trop accumulées; & l'on désirera que les trois derniers Vers fussent moins isolés. Ce qui suit sur les Fables, sur

l'Elégie, ſur l'Eglogue mérite d'être lû. Le Poëme Epique eſt traité en grand.

Déja j'entends d'ici, j'entends la Muſe épique,
Qui, tenant dans ſa main le ſceptre poëtique,
Vous appelle & vous offre un laurier immortel.
Ses vœux hâtent le jour pompeux & ſolemnel,
Où, ſous un aſtre heureux, les rives de la Seine,
Après cent ans d'eſpoir & de promeſſe vaine,
Verront paroître enfin le Chantre qu'on attend.
Quelle honte pour nous! quel reproche inſultant!
La ſuperbe Madrid, la féconde Florence,
Ont produit des tréſors inconnus à la France,

L'Isle heureuse où tonnoit le sublime
Milton
Du grand Chantre d'Achille a retrouvé
le ton.
Paris a des Perraults & Londre a des
Homères.

L'Auteur est donc persuadé que nous n'avons point encore de Poëme Epique en notre Langue: sujet de dispute entre lui & quelques gens de Lettres ; mais si Homère, Virgile, Milton, le Tasse, l'Arioste sont pris pour juges, comme il y a bien de l'apparence, notre Auteur gagnera son procès. Cependant on pourra bien exiger de lui qu'il retouche ce Vers *du grand Chantre d'Achille &c.* le terme de *grand* fait ici une allusion qu'il faut éviter. Ensuite on le priera d'éclaircir cette pensée, *Paris a des Perraults &c.* Est-ce une critique du *Perrault* ennemi des Anciens ? Est-ce un éloge du

Perrault ſi célèbre par ſes chef-d'œuvres d'Architecture ? Veut-on dire que nous n'avons que des Détracteurs des Anciens ou des Ordonnateurs de Bâtiments, & que Londre a des Poëtes épiques ? Voici le caractère de Milton en contraſte avec le Taſſe.

Moins doux & moins flatteur, mais plus mâle & plus grand,
Milton, la foudre en main, de cieux en cieux errant,
A chanté Dieu, ſon Chriſt, le cahos & le monde ;
Il perce des enfers l'obſcurité profonde ;
Il peint de traits de feu l'empire de Satan ;
Il orne Eve de fleurs, il pleure avec Adam ;
Sa trompette aux combats oſe appeller les Anges ;
Il dit l'homme, ſa chute & nos malheurs étranges.

Les éclairs de Milton, avec art tempérés,
Sont, pour mener au grand, des flambeaux assûrés.
Ce sont les traits grossis d'une peinture vive
Qui ne flattent les yeux que dans la perspective.

Ces deux derniers Vers déparent peut être ce bel endroit, & contredisent quelques-unes des nuances répandues dans ce Tableau.

Sur la Satyre & l'Epigramme l'Auteur est court, mais nerveux.

Eh bien ! peignez un siècle unique dans ses vices,
Mettez, dans tout leur jour, les lâches artifices,
La Politique fausse & les sombres noirceurs,
Qui, chez nous, du François ont énervé les mœurs,

Démaſquez les Bigots, tonnez ſur les
Impies,
Suivez, un dard en main, ces infectes
harpies *
Qui des ſens corrompus aidant les tra-
hiſons,
De leur haleine impure exhalent les
poiſons :
Montrez l'honneur foulé, l'innocence
abuſée,
La franchiſe aux abois, la fourbe auto-
riſée.
Montrez, &c.

Il y a, dans ce Recueil, ſept Odes & une Epode *ſur la mort.* Cette dernière piéce devroit être retouchée pour le fond & pour la forme ; pour la verſification qui eſt foible en quelques endroits, & pour les ſentiments qui feroient ſoupçonner l'Auteur de quelque

* Les Muſes lubriques.

indifférence sur la Religion. Quant à ce point important, (de la Religion) nous devons observer que la 6e Ode de l'Auteur est contre l'Athéisme, & qu'on y remarque des traits dignes des meilleurs Poëtes : nous n'en citerons que cette strophe.

Rentre dans les bornes marquées
Aveugle & foible vermisseau;
A tes lumières offusquées
Ton Auteur oppose un bandeau:
Ta raison sombre & languissante
Pour l'entrevoir assez puissante,
Dans ses secrets ne peut entrer:
Ce grand Moteur, qui t'a fait naître,
T'a donné de quoi le connoître,
Et non de quoi le pénétrer.

On souhaiteroit néanmoins qu'il y eût un peu plus de clarté dans ces deux Vers *à tes lumières offusquées &c*. Le sens demanderoit

qu'on

qu'on parlât de *lumières audacieuſes*, & non de *lumières offuſquées*; car ſi telles ſont ces *lumières*, ſi elles ſont couvertes d'un voile, d'un nuage, comme doivent l'être des *lumières offuſquées*, qu'eſt-il beſoin que Dieu leur *oppoſe un bandeau?*

Les ſujets des autres Odes ſont *la Renommée*, *les caractères de l'Amitié*, *les Guerriers ambitieux & intriguants*, *l'embonpoint de l'Auteur*, *les dangers de la jeuneſſe.* Cette dernière eſt adreſſée à un jeune Seigneur, qu'on endoctrine aſſez bien dans les ſtrophes ſuivantes.

Cher Comte, ces monſtres horribles
Que vos mains doivent étouffer,
Ne ſont point ces Anglois terribles
Dont vous eſpérez triompher :
Il eſt un poiſon que diſtile
Un aſpic en replis fertile

Qui vit au cœur qu'il a blessé :
Il est des erreurs délectables
Plus cruelles, plus redoutables
Qu'un camp de lances hérissé.

. . . .

Sur-tout fuyez les chants perfides
Et les charmes insidieux
De mille Sirènes avides,
Dont l'amour emprunte les yeux :
Sur leurs fronts les plaisirs éclatent,
Leurs gestes, leurs bouches vous flatent ;
Mais bientôt ces trompeurs accueils
Vous troublent au milieu des ondes ;
Dans le goufre des mers profondes
Vous brisent contre mille écueils.

Enfin on nous donne trente-sept *Epigrammes*, un *Rondeau* & un *Epilogue*. A la tête on lit cette sage Epigraphe, *Hæc legite austeri, crimen amoris abest*, & cela est vrai. Ce petit Recueil d'Epigrammes n'est point licentieux ; mais il s'y en trouve d'assez picquantes

contre ceux qui ſont ou ont été l'objet de ces ſarcaſmes poëtiques. Au reſte, toutes ne ſont pas également heureuſes ; & pluſieurs même auroient pu ne point paroître dans cette petite collection. En voici une des plus choiſies.

Cinq ou ſix Eſprits-forts tel qu'en produit Paris
Depuis que, ſans raiſon, tout le monde raiſonne,
Devant certain Bacha décochoient leurs mépris
Contre un culte adopté par les plus grands Eſprits :
Leurs ſarcaſmes uſés n'éblouiſſoient perſonne.
Enfin le Muſulman, qu'un tel jargon étonne ;
Dit, leur tournant le dos avec un fier ſouris,
Que le Dieu des Chrétiens a de ſots ennemis !

L'Epigramme XXXIV. ſur l'infortune ou l'indigence de l'Auteur, eſt une des mieux verſifiées & des plus naturelles ; mais ce langage reſſemble trop à celui des Poëtes malheureux du dernier ſiècle : ils expoſoient toujours leur misère, & cette diſcuſſion domeſtique n'eſt plus de mode aujourd'hui, peut-être parce que nos gens de Lettres ſont communement aſſez accueillis, fêtés, récompenſés. Tel a fait fortune pour une misère qu'on n'auroit ſeulement pas voulu entendre, il y a quatre-vingts ans. Que les Littérateurs jouiſſent donc de la complaiſance du ſiècle, & qu'ils ne ſe plaignent point, à moins qu'ils ne ſoient libertins & diſſipateurs : mais de qui ſe plaindront-ils ?

L'Auteur de ce Recueil réuſſit mieux dans le genre didact que que dans tout autre. Son *Poëme*

des Jardins & ſon Epître *ſur les reſſources du génie* autoriſent l'idée que nous avons conçue de ſes talents.

ARTICLE LXXIX.

MERCURE DE VITTORIO SIRI, Conſeiller d'Etat & Hiſtoriographe de Sa Majeſté Très-Chrétienne; contenant l'Hiſtoire générale de l'Europe, depuis 1640 juſqu'en 1655. Traduit de l'Italien par M. Requier. (Tome IV. *in*-12. pag. 365; V. pag. 401; VI. pag. 342.) *A Paris, chez Durand, rue du Foin, &c.* M. DCC. LVII.

PAR l'Analyſe que nous avons donnée des trois premiers Tomes, on a dû connoître le ca-

ractère & le mérite de l'Ouvrage Italien aussi-bien que de la Traduction Françoise : ainsi il ne nous reste qu'à indiquer les matières que contiennent les Volumes suivants. Elles sont assez connues ; mais par-tout où l'on les trouve, elles ne sont pas accompagnées & appuyées, comme dans Vittorio Siri, des monuments publics : monuments où la preuve des faits est conservée plutôt pour l'authenticité que pour l'agrément de l'Histoire. M. Requier ne manque guères de traduire ceux qui, en éclairant le Lecteur, peuvent orner son Ouvrage. Ils sont d'autant plus intéressants, qu'ils entrent dans le corps même des contestations politiques qui remplissent ces trois Tomes : ajoûtons que l'importance des affaires & la qualité des Acteurs, réveillent l'attention dont un Lecteur intelligent peut être capable. Nous ferons

ordinairement paroître ensemble le Texte & la Traduction, pour qu'on puisse toujours juger du mérite de l'original & de la fidélité du Traducteur.

IV^e Tome. L'affaire la plus considérable, dont il soit question dans ce Volume, c'est la querelle d'Urbain VIII. avec le Duc de Parme. Les Cardinaux neveux, François & Antoine Barberin, y jouent un aussi grand rôle que leur oncle : voici le portrait que Vittorio Siri nous a laissé de ce Pape. *

» Maphée Barberin, depuis » Pape, sous le nom d'Urbain VIII. » s'étoit élevé au Pontificat par son » propre mérite. Un savoir pro-

*Sù l'ali del proprio merito s'era portato all' eminenza del Pontificato Maffeo Barberino, hoggidi Urbano VIII. da' voti publici di tutta la corte, & da' communi applausi degli huomini

» fond, une prudence mûre, un
» génie élevé, une adresse admi-
» rable pour les affaires les plus
» importantes, des mœurs pures,
» une intégrité à toute épreuve,
» l'avoient fait regarder non-seu-
» ment comme digne de ce haut
» rang, mais comme destiné par
» le Ciel, dans des temps si ora-
» geux, pour être l'Arbitre des
» Princes & des Peuples Chré-
» tiens..... Dès le temps qu'il étoit

Letterati acclamato per la profonda co-
gnitione, d'ogni sorte di doctrina : pe'l
grandissimo concetto appresso ogn' uno
di matura prudenza ; di sublime inten-
dimento, e di mirabile destrezza ne'
gravi & importanti negotii non meno,
che per integrità & innocenza di co-
stumi meritevole non solo di quella
suprema dignità ; ma che molto oppor-
tunamente in tempi così turbidi, fosse
stato dato dal cielo à moderare gli arbi-
trii de' popoli, e Principi Christiani....
Così dal commune concetto degli huo-
mini di sentito giuditio stimato il pre-

» Cardinal, les Politiques sages
» le regardoient comme ayant
» peu d'égaux dans l'intelligence
» des affaires d'Etat. Aussi quand
» il fut élevé au souverain Ponti-
» ficat, tout le monde fut persuadé
» que, loin d'être embarrassé de
» la quantité & de la difficulté des
» affaires, il sauroit les conduire
» avec le véritable art de la pru-
» dence & s'en tirer avec hon-
» neur..... Un discours abondant,
» soûtenu par une profonde éru-
» dition, & incompatible, ce sem-

---

sente Pontifice, quando era Cardinale, che havesse pochi pari nell' intelligenza del governo; e che' fosse instrutto d'una perfetta notitia degl' interessi de' Principi..... Poiche accreditandosi egli appresso tutti per ingenio, sincero, e d'un candore d'animo lontano da' ogni dissimulatione : ostentato artificiosamente con profluvio di parole, e con abondanza d'eruditi discorsi ; co' quali sembra inaccopiabile quel profondo silentio

» ble, avec ce ſilence qui ne laiſſe
» pas échapper la moindre lueur
» des ſecrétes penſées de l'ame,
» lui ſervoit à merveille à faire
» regarder la ſienne comme éloi-
» gnée de toute diſſimulation, &
» à faire ſervir ce talent à ſon plus
» grand avantage. «

Au portrait de l'oncle joignons celui ci du Cardinal neveu, François Barberin : dans les évènements qui intéreſſerent le Pontificat d'Urbain VIII. ce Cardinal fut toujours le principal Acteur.
» Il méritoit, *dit l'Hiſtorien*, *
» toutes ſortes d'éloges pour la

---

de' piu cupi penſieri in maniera, che non ſi vegga sfavillarne qualche ſcintilla, che recchi lume ad indagarne l'arcano; potè con ſuo gran profitto adoprare ſimili talenti, ſenza ſentirne quei pregiudicii, che' indiviſibilmente gli accompagnano.

* Poiche come per l'integrità de' coſtumi, e per la ſua eſemplarità non v'è

» pureté de ses mœurs & pour sa
» vie exemplaire ; mais il étoit
» naturellement timide & méfiant ;
» & sa méfiance s'étendoit sur ses
» amis les plus intimes. Outre cela,
» la diversité des affaires, dont il
» n'étoit pas en état de soûtenir
» par lui-même le poids, embar-
» rassoit sans cesse son esprit ; quoi-
» qu'il fût assez présomptueux pour
» croire pouvoir les diriger toutes,
» du moins par ses artifices. De-là
» ses irrésolutions éternelles, ma-
» tière féconde de désordre, &

---

applauso, nè encomio che non meriti il Cardinale ; così diffidando di tutti à segno che ne meno co' suoi più intimi, e confidenti..... è dall' altro canto non havendo stomaco da digerire da se stesso la mole di cosè importanti negotii ; quindi viene, che'l suo spirito imbarazzato dalla diversità degli affari, si ritrovi sempre irresoluto ; onde errando sempre, per non errare, procura con sensi riposti, & oscuri à quali possa

» source de mécontentements dans
» les Princes & dans les Ministres.
» En conséquence errant toujours
» de peur d'errer, il tâchoit de
» résoudre chacune de ces affaires
» avec des termes douteux & obs-
» curs, auxquels il pût donner di-
» verses interprétations. Se répen-
» tant le plus souvent de ce qu'il
» avoit fait, comme pouvant l'être
» mieux, il donnoit des ordres
» réïtérés à ses Ministres de ne
» pas s'engager ; de manière que,
» quand ceux qui traitoient avec

---

dare varie interpretationi di risolvere tutti i negotii : pentito per lo più di quello, che ha fatto, come che meglio si potesse fare ; con ordine reiterato à suoi Ministri di non impegnarsi : in maniera, che, quando si tiene per ultimato un negotio da quelli, che trattano seco ; si trovano allora con gli effetti alla conclusione più che mai lontani. E veramente i colori dell' altre sue virtù spiccarsi vede cosi pal-

» lui, croyoient avoir fini, ils se » trouvoient loin, plus que jamais, » de conclure réellement. Cette » perpléxité étoit si palpable dans » le Cardinal Barberin, qu'il sem- » bloit le plus souvent, à la pre- » miére ouverture des affaires, » qu'il fût saisi d'engourdissement, » ou enchanté par des sons magi- » ques. Il étoit étonné au point » de ne pouvoir pas répondre une » seule parole à ce qu'on lui di- » soit, & il fixoit d'un œil immo- » bile les solives de sa cham- » bre. «

---

pabilmente l'ombra di questa vitiosa perplessità, che bene spesso alla prima apertura de' negotii, pare habbia pescata la torpedine, e che rimanga come à suono di magici carmi istupidito à segno, che senza articolar voce, non che pronunciar parola in risposta degli uffici, fissa immobile lo sguardo ne' travicelli della stanza.

D'ailleurs ce Cardinal, qui paroissoit si avide de tout ce qui pouvoit enrichir & aggrandir sa maison, étoit avare de toutes les graces & de tous les bienfaits qui étoient à sa disposition. Il étoit si peu obligeant, qu'entre son caractère & la bienfaisance on imaginoit une antipathie naturelle qui le rendoit odieux à tout le monde, *una certa sua naturale antipathia alla generosa virtù della beneficenza.* Pour donner aux désordres dont on se plaignoit sous son ministère, des principes moins odieux, ses amis & ses partisans attribuoient tous les torts qu'on lui reprochoit, à la tendresse qu'il avoit pour son oncle : ils disoient que, pour épargner au Pape une mauvaise nuit, le Cardinal ne craignoit point d'exposer sa fortune & sa personne à l'indignation publique & à la haine des Grands, *al publico sdegno, & all' odio*

de' Grandi. Son caractère timide & indécis le rendoit d'autant plus attentif à dérober au Pape la connoissance des affaires qui pouvoient l'agiter & l'inquiéter, qu'il savoit combien ce Pontife étoit courageux & violent dans ses résolutions, *quelle violente risolutioni alle quali si sarebbe portato per auventura l'animo coraggioso del Papa se gli fossero stati rappresentati gli affari nel proprio essere.* Le Cardinal Antoine, qu'on accusoit d'être *vindicatif, méprisant, & infléxible dans ses opinions,* étoit d'ailleurs trop actif & trop généreux, pour que son frère lui donnât aucune part au Gouvernement.

Telle étoit la situation de Rome, en 1641, quand le Duc de Parme en fit le voyage. Ce Prince aimable sut faire sa cour au Pape avec dignité & gagner son estime. Il ne réussit pas également auprès des

Cardinaux neveux : il ne leur accorda pas plus ce qu'ils exigeoient, qu'ils ne lui rendirent ce qu'il en attendoit. Leur mécontentement réciproque éclata ſur-tout après le départ du Duc. Voyant qu'on armoit dans l'Etat Eccléſiaſtique, il ſongea à fortifier ſon Duché de Caſtro : ce qui étoit contre les conditions, auxquelles Paul III. l'avoit accordé à la maiſon de Farneze. En conſéquence les troupes du Pape entrerent dans ce Duché & s'emparerent de Caſtro.

D'autres incidents ſuſcités par les Barberins, aigrirent & embrouillerent la querelle : on trouve ici le détail le plus exact de tous ces procédés. Les plaintes du Duc dans ſes manifeſtes, les griefs des Barberins dans leurs réponſes, toutes les pièces de ce procès, qu'on a raſſemblées dans ce Mercure, montrent comment l'intérêt & l'animoſité ſavent ſe déguiſer,

en impofer, fe couvrir, en public, des voiles les plus fpécieux, pour pouffer auffi-loin qu'il peut aller, l'art de l'attaque & de la défenfe par écrit. Le Duc de Parme fut intéreffer, dans fa querelle, Venife, la Tofcane, Modène, la France & même l'Efpagne. Ce furent autant de nouveaux refforts dont le jeu fe conformoit toujours plus à l'intérêt politique qui les prêtoit, qu'aux befoins du Duc qui les empruntoit. Toute cette intrigue que Vittorio Siri dévoile avec affez d'impartialité, picque, inftruit, & fatisfait la curiofité de tout Lecteur judicieux. Les autres matières, qui rempliffent ce Volume, font les évènements qui fe pafferent cette année en Catalogne, en Allemagne, en Flandre, le Traité du Prince de Monaco avec le Roi de France, la Trève entre le Portugal & les Provinces-Unies, la révolte des Irlandois, & les trou-

bles de l'Ecosse & de l'Angleterre.

V^e & VI^e Tomes. Ils comprennent tous les évènements de l'année 1642, c'est-à-dire la désolation de l'Allemagne par les troupes Suèdoises & Weimariennes, la conquête du Roussillon par les François, la guerre de Catalogne, la chute du Comte-Duc d'Olivarès, Ministre de Philippe IV. Roi d'Espagne, les divisions qui s'éleverent en Angleterre entre le Roi & le Parlement, le projet des Barberins qui étoit d'épuiser les ressources du Prince de Parme & de le forcer à leur vendre son Duché de Castro, la fermeté d'Urbain VIII. qu'aucune négociation ne put fléchir &c. En joignant au récit de ces grands évènements, les écrits dont ils occasionnerent la publication, on sentira combien ces deux Volumes doivent attacher tous les Amateurs de

l'Histoire : ils ne les liront point sans convenir avec Vittorio Siri, que peut-être il n'y eut jamais d'année plus fertile que 1642, en faits mémorables & capables de servir à l'instruction des Souverains & des Ministres, *ripieno d'occorrenze le più segnalate, & di maggior eruditione por Principi, e Ministri di quante fossero seguite ne' precedenti tempi.* Toutes ces matières ne fournissent que le 4[e] Livre, qui remplit les Tomes V[e], VI[e], de cette Traduction. Nous n'en présenterons à nos Lecteurs que le début. *

» Les haines entre les Prin-
» ces de l'Europe eurent, du-
» rant le cours de l'année 1642,
» des effets plus déplorables & plus

* Prorupero più che' mai terribili e scandalosi nel corso dell' anno mille sei cento quaranta due gli effetti lacrimevoli della guerra, e degli odii capitali

» ſcandaleux que jamais. Un des
» évènements remarquables de
» cette année, eſt qu'il y eut plus
» de batailles, plus de priſes de
» Places fortes & renommées, que
» pluſieurs ſiècles précédents n'en
» avoient vus. Rome même, ſiège
» auguſte de la Religion, ne fut
» pas exempte de trouble. Un
» autre évènement mémorable eſt
» que les deux plus grands Rois
» de la Chrétienté, Louis XIII,

---

de' noſtri Principi in tutte le parti d'Europa; tra le più remarcabili cataſtrofi, che ſi rappreſentaſſero à queſto theatro, annoveranſoſi numero molto maggiore di ſanguinoſe battaglie campali, che non ſegnorono in molti de' traſandati ſecoli, & di conquiſte ancora del più forti, e rinomate Piazze; non eſente la ſteſſa città di Roma, ſede auguſtiſſima della Religione, d'appreheñſione, e diſturbi. Memorabile altresì eſſendo queſt' anno in cui ſi videro uſcire perſonalmente in contra, come per cimentarſi inſieme coll' armi, &

» Roi de France, & Philippe IV.
» Roi d'Espagne, allerent à la ren-
» contre l'un de l'autre, à la tête
» de leurs armées comme pour
» disputer de puissance & de
» gloire. Le premier étoit animé
» par l'envie de conquérir le Rous-
» sillon ; l'autre, par celle de re-
» couvrer la Catalogne. Celui-là
» étoit accompagné du Cardinal
» de Richelieu, qui mit toute son
» industrie en usage pour se trou-
» ver avec son Souverain dans des
» Provinces si éloignées de Paris,

à garire di potenza, e di gloria li due maggiori Rè della Christianità ; Luigi XIII. Rè di Francia per l'impresa di Perpignano, e del Rossiglione ; e Filippo IV. Rè di Spagna per la ricuperatione di Catalogna ; accompagnato quelli' del Cardinale Richilieù, ch' impiego tutti gli sforzi della propria industria per trovarsi con S. M. in quelle Provincie tanto remote di Parigi ad oggetto d'avantaggiare le fortune e le

» afin de diſſiper (en augmentant
» la gloire de la Couronne) les
» cabales ourdies contre ſa faveur,
» qui recevoit d'étranges ſecouſſes
» de l'état immobile de la Cour.
» Celui-ci étoit accompagné du
» Comte-Duc, qui n'oublia rien
» pour perſuader à ſon Maître de
» ne point quitter Madrid. Le ha-
» zard faiſoit préſager que le chan-
» gement de lieu ſeroit l'avant-
» coureur du changement de ſa
» faveur. Quant à la ferme réſo-
» lution du Roi pour ce voyage,

---

glorie della corona, e di diſſipare le cabale ordite contro l'autorità della privanza, che riceveſa ſtrane Scoſſe dall' immobilità della corte reale; forzoſamente aſſiſtito queſti dal Conte-Duca, il quale non tralaſciò argomento alcuno per perſuadere al Cattolico à non abbandonare il ſoggiorno di Madrid: preſago per auventura, che la mutatione del luogo foſſe per eſſere un prenuntio della mutatione della privanza; da' ſucceſſi medeſimi poſcia comprobato, che

» les évènements même prouve-
» rent qu'elle venoit de la vio-
» lence de ce destin, qui disposoit
» par degrés sa chute &c. «

Dans tous ces morceaux que nous avons transcrits, on voit toujours combien M. Requier est fidèle & littéral à rendre, en François, les expressions, les tours & les images de l'original Italien, qu'il abrége & qu'il traduit. Ne pouvoit-il pas conserver toute la fidélité qu'il doit à la source où il puise, & s'affranchir un peu plus sur le style ? Dans sa Traduction, la Langue Françoise ne pourroit-elle pas mieux sauver son génie & son caractère, sans manquer aux égards qu'elle doit à la Langue Italienne ? Il n'en est pas d'un Au-

---

la ferma deliberatione del Rè Cattolico al viaggio fù da violenza di quel fato, ch' all' altezza del suo grado andava disponendo il precipitio alla di lui caduta, &c.

teur qu'on traduit, comme d'un Tableau qu'on copie : la plume du Traducteur ne doit pas être aussi esclave de son modèle que le pinceau du Copiste. Sur cet Article nous avons déja hazardé nos pensées avec la réserve qui nous convient. Peut-être ne s'accordent-elles pas avec l'engagement que le Traducteur a contracté avec le Public, *de donner un Volume de deux en deux mois.* Nous doutons que le Public se plaigne des délais, quand ils ne serviront qu'à acquitter la dette d'une façon qui le dédommage de son attente, & qui en compense les frais avec une sorte d'usure ou de profit. Au reste, ces améliorations que nous osons proposer, sont des gages sensibles de notre estime pour M. Requier, puisque nous croyons qu'en donnant moins d'entraves à son génie, il donneroit plus de perfection à son Ouvrage.

ARTICLE

ARTICLE LXXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

LETTRE *sur quelques monuments d'Antiquités, &c.* (in-8°. pag. 21.) *avec figures.* A Paris, chez Barrois, Quai des Auguſtins; & Ducheſne, rue S. Jacques, &c. M. DCC. LVIII. Ce ſont des explications que l'Auteur de cette Lettre demande aux Savants. Il leur préſente trois Antiquités.

La premiére eſt une figure de bronze ayant trois pouces de hauteur, & repréſentant, ſans contredit, un Mercure. On voit, dans

une de ses mains, la bourse, symbole ordinaire de ce Dieu; dans l'autre main, un fragment du Caducée, & à la tête, des naissances ou des fragments d'aîles : tous ces caractères désignent assûrément le Dieu Mercure. Mais ce qui paroît singulier, dans cette petite Idole, c'est une bande assez large qu'elle porte en façon de baudrier. Cette bande est plus étroite vers son extrémité supérieure que par en-bas, & elle est sillonée, tant par le milieu, que dans sa largeur. La gravure met tout cela sous les yeux. Nous disons, avec l'Auteur de la Lettre, que cet ornement est *singulier*, parce qu'il ne ressemble pas aux draperies ordinaires qu'on donne à Mercure. Ces draperies ne sont ni aussi larges, ni aussi roides que celle-ci. On pourroit comparer cette Antique avec les Monuments Gaulois, gravés dans l'*Alsatia illustrata* de M. Schœp-

flin (pag. 437.) C'eſt ce que nous avons vû de plus analogue, quoique les différences ſoient encore aſſez grandes.

Le ſecond morceau qu'on nous donne, dans la Lettre qui vient de paroître, eſt un double vaſe de bronze très-élégant dans ſa forme, & très-ouvert dans ſes deux orifices. La capacité de l'un & de l'autre vaſe, pris même ſéparément, eſt égale à celle d'une pinte meſure de Paris. Ces deux vaſes accollés & unis enſemble, ne ſont pourtant point communicants ; & l'un des deux a deux pieds, l'autre n'en a qu'un : ce qui ſuffit néanmoins pour le ſoûtenir. Ces trois pieds ſont cizelés en forme de maſque de forme humaine ; & tout le monument paroît véritablement antique. Il a pu être d'uſage dans les ſacrifices, & peut-être auſſi dans les tombeaux des morts. Une des capacités aura

contenu de l'eau, l'autre du vin ; ou bien l'un des deux vases aura été destiné à recevoir des liquides, & l'autre des solides.

La troisième Antiquité, proposée dans ce petit Recueil, est la plus digne d'exercer la sagacité des Antiquaires. Elle est même double ; car ce sont deux pierres, l'une hématite, & l'autre un jaspe verd-bleuâtre-foncé, l'une & l'autre gravées en creux des deux côtés, & portant des figures Egyptiennes. Il faut d'abord parler du jaspe.

Il présente d'un côté une figure de jeune homme posée sur le dos d'un crocodile. Sur sa tête, on voit un masque de figure humaine, orné de cinq panaches fort élevées. Le jeune homme porte au col un double collier, &, dans chacune de ses mains, une espèce de bâton recourbé en forme de *pedum* ou de serpent, sans compter deux

petits animaux, l'un quadrupede, l'autre de la forme d'un ſcorpion : tout cela dans chaque main avec le *pedum*. A la gauche de cette figure, eſt une table chargée de hiéroglyphes fort diſtincts, quoique gravés dans un eſpace très-petit. Au revers de ce jaſpe, eſt une ſorte de cucurbite, poſée ſur ſix ou ſept baguettes debout, leſquelles ſont aſſemblées par une baguette en ſens horizontal. De la cucurbite ſortent par en-haut deux eſpèces de courroies, & par en-bas quatre autres. Enfin de l'extrémité inférieure de la baguette horizontale s'éleve une autre baguette qui ſe courbe & forme, en ſe terminant, une manivelle ou bouton de figure ovale. Au-deſſous de la cucurbite, on lit ce mot Grec en Lettres fort antiques ΟΡΩΡΙΟΥΘ, *ororiouth* : le tout environné d'un ſerpent qui mord ſa queue.

La pierre hématite ne contient

d'un côté que la cucurbite, & au revers le mot Grec qu'on vient de tranſcrire ; & ſon diamètre n'eſt pas ſi grand que celui du jaſpe : du reſte, peu de différences bien conſidérables. L'Auteur les explique néanmoins, & il faut lui rendre cette juſtice, qu'il expoſe bien les trois ſuſdites Antiquités. Mais il demande de plus des explications, & c'eſt la difficulté. M. le Comte de Caylus a connu la cucurbite, & l'a priſe pour un vaſe Egyptien. L'Auteur de la Lettre aime mieux y voir un inſtrument de Muſique. Il explique ſur cela ſes conjectures, qui ne ſont pas mal. Il faut l'entendre, & chercher d'autres explications, ſi la ſienne ne paroît pas ſatisfaiſante.

Au reſte, nous devons dire que la cucurbite, vraie ou prétendue, avec le mot *ororiouth*, ſe trouve auſſi ſur une agathe du Recueil de Bayer (pag. 194) & dans Gorlée

(T. 2. N°. 529, 530.) Gorlée ne sait ce que c'est; Bayer soupçonne que c'est un vase Egyptien, (vas Niloticum) qui servoit comme de trône à Anubis; & il cite en preuve un jaspe de la page 210, où l'on voit, en effet, Anubis sur un vase pareil, mais sans le mot Grec; & ce mot Grec que signifie-t-il? Nous croyons qu'en cherchant un peu, on trouveroit cela, mais il faut laisser ce plaisir aux Antiquaires.

Le Possesseur de ces Antiques est M. Picard, demeurant rue S. Martin, près S. Méry; & il se fait un plaisir de les montrer aux Curieux.

Panégyrique de saint Lazare, premier Evêque de Marseille & Martyr; prononcé le 14. Mars 1755, dans l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Marseille. Par M. Pellicot, Chanoine-Régulier

de S. Antoine, Prieur de l'Hôtel-Dieu de Troyes, Supérieur des Dames Hospitalières &c. Ce Discours est dû en partie au zèle patriotique. M. Pellicot chargé de prêcher le Carême dans la Cathédrale de Marseille, & de célébrer, dans le cours de sa station, l'Apôtre de cette Ville, a cédé depuis aux empressements de ses Concitoyens. Il a publié le Panégyrique prononcé en l'honneur de S. Lazare; il a fortifié ce Discours de Notes sur la tradition qui fait ce Saint, premier Evêque de Marseille; il a recherché de plus tout ce qui pouvoit servir à la gloire de cette Ville si ancienne & si illustre. Toute cette composition mérite d'être lue. Le style du Panégyrique est vif, ingénieux, rapide & appliquant. Les Notes sont assez érudites; & il regne, dans tout l'Ouvrage, beaucoup de décence, d'attention, de piété; rien

n'y est outré, ni déplacé. Si l'Auteur a senti les avantages de la tradition qu'il défend, ses lumièrres ne lui ont pas dissimulé les difficultés qu'elle éprouve. Il fait aussi un très-grand usage des ornements accessoires. Borné par l'Histoire de S. Lazare, il s'est appuyé de lieux communs bien choisis : sans perdre de vuë son sujet, il l'a enrichi de traits brillants, de morceaux agréables aux Citoyens de Marseille, & d'instructions utiles à la plus grande partie de ses Auditeurs. Cette nouveauté *se trouve à Paris chez Garnier, rue S. Jacques, vis-à-vis le Collège du Plessis.*

Dissertation Physico-Médicale sur les causes de plusieurs maladies dangereuses, & sur les propriétés d'une Liqueur purgative & vulnéraire, qui est une Pharmacopée presque universelle. Par

M. Chevalier, Conseiller-Médecin ordinaire du Roi & des Cent-Suisses de la Garde &c. (*In-12. pag. 227.*) *Chez Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame, &c.*

Le remède dont on parle dans ce Livre, » est doux, simple, » savoneux, purgatif & vulné» raire. Il dégorge les conduits & » les déterge; il en chasse promp» tement les matières glaireuses, » recuites & torrifiées; il est sou» verain dans les dispositions in» flammatoires du bas-ventre, les » prévient & même détruit promp» tement l'inflammation formée, » quelque chaleur qu'il y ait dans » les entrailles; il s'insinue dans » la matière morbifique & l'ex» pulse aussi-tôt. Il est unique dans » son genre « &c. Nous ne transcrirons que ce prélude d'éloges donnés au remède de M. Chevalier: tout son Livre est l'expression de la haute idée qu'il a conçue

de cette *Pharmacopée universelle.* Il ne faut pas trop s'arrêter à ces détails en ſtyle de Panégyrique : il vaut mieux faire attention aux preuves très-évidentes que l'Auteur donne des bonnes qualités de ſa Liqueur, & entendre les perſonnes déſintéreſſées qui en ont uſé avec ſuccès. Sur cet Article nous pourrions citer des témoignages nombreux, reſpectables & tout-à-fait perſuaſifs. *Douze bouteilles de cette Liqueur ſont du prix de 14 liv. 8 ſ. & le prix du Livre eſt de 24 ſ. broché. L'adreſſe de M. Chevalier eſt rue de Bourbon Ville-Neuve à Paris.*

On trouve chez Hardy, rue S. Jacques, à la Colonne d'or, un Livre de 334 pages, intitulé : *Les Penſées Errantes ; avec quatorze Lettres d'un Indien par Madame De ***.* Cela forme deux Ouvrages fort indépendants l'un

de l'autre. Les *Penſées* ſont véritablement bien *errantes :* elles roulent ſur toutes ſortes d'objets. La Dame-Auteur les range de ſuite, & chacune d'elles ſous chacune des lettres de l'Alphabet. Mais comme cette Dame a beaucoup plus penſé qu'il n'y a de lettres, il a fallu répéter l'ordre des lettres A 2, B 2, A 3, B 3 &c. cela va juſqu'à P 4. De ces *Penſées* encore il y en a qui ſont comme l'explication d'un Texte imprimé en Italique ; d'autres ſe préſentent ſans cette ſingularité qui, au fond, n'eſt que cela, & n'ajoûte aucun degré de mérite à l'Ouvrage.

Il faut donc s'attendre ici à toutes ſortes de choſes, ſur-tout à bien de l'eſprit & à une aſſez grande légèreté de ſtyle. L'Auteur parle Théologie, Philoſophie, Morale, Critique, un peu d'elle-même, de ſes goûts, de ſes humeurs, de ſes diſgraces, & ſou-

vent de ſon amour décidé pour la Religion. Elle s'énonce ſur ce dernier article ſans reſpect humain & ſans préjugés. En deux ou trois endroits, elle raconte des Hiſtoriettes de Roman &c. Ce ne ſont pas les meilleurs endroits du Recueil; mais pris en total, ce Livre eſt toujours une compoſition eſtimable, & ſûrement l'ouvrage d'une perſonne raiſonnable, cultivée, digne d'un bonheur dont apparemment elle ne jouit pas.

Elle imagine, on ne ſait pourquoi, que la foule de ſes *Penſées* ne forme qu'une Préface, laquelle doit être ſuivie d'une Hiſtoire qui n'exiſte point encore : ce tour eſt inutile. Il falloit tout ſimplement donner les *Penſées* ſans Préface, & ſans promeſſe pour la ſuite ; en un mot, cette judicieuſe perſonne devoit épargner à elle & au public de petites bizarreries, qui ne ſont

que les défauts & les taches de l'esprit.

Suivent les quatorze Lettres de *l'Indien Zurac au Maure Zegri.* Ce quadre-là est bien usé : c'est un Etranger qui raconte ses aventures, & qui rend compte de ce qu'il apprend dans ses voyages. Mais l'objet de ses Lettres méritera la faveur des personnes de probité & de piété. Zurac n'entretient son Ami que de sa vocation au Christianisme, des instructions qu'il a reçues, des consolations qu'il goûte dans cette Religion, de l'effort qu'il lui a fallu faire pour ne pas se laisser ébranler par les mauvais exemples des anciens Chrétiens-Catholiques &c. Il y a bien de temps en temps quelques critiques ou observations inutiles ; mais le tout est, comme les *Pensées*, beaucoup plus abondant en choses estimables qu'en superfluités. On promet

une ſuite qui plaira, ſans doute, aux honnêtes gens ; mais il nous ſemble que l'Auteur pourroit mieux réuſſir dans le genre de réflexions, dans les détails de morale que dans les récits de pure imagination. Le bon eſprit eſt plus le lot de cette perſonne que le bel eſprit ; & nous croyons qu'elle ne doit pas ſe plaindre du partage.

Deſcription hiſtorique de la tenuë du Conclave, & de toutes les cérémonies qui s'obſervent à Rome depuis la mort du Pape juſqu'à l'exaltation de ſon ſucceſſeur ; avec la liſte des Cardinaux, qui compoſent aujourd'hui le ſacré Collège depuis la mort de Benoît XIV. (In-4°. pages 25 ou 26.) C'eſt une Brochure du temps ; on l'a trouvée inſtructive, clairement écrite, & tout le monde

l'a lue avec plaisir. *Elle se trouve chez Desprez, rue S. Jacques.*

Principes discutés, pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques & spécialement des Pseaumes, relativement à la Langue originale, accompagnés de plusieurs Dissertations sur les Lettres de M. l'Abbé de Villefroy, &c. (Tomes V[e], VI[e], VII[e], VIII[e], *in*-12.) Chez Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame. C'est la suite d'un savant Ouvrage, dont les quatre premiers Tomes ont paru en 1754. On promet encore d'autres Volumes, & les Auteurs sont des PP. Capucins de la rue S. Honoré. Nous rendrons *compte de cette suite*, & *de plusieurs autres Livres dont nous transcrivons ici les titres.*

Dissertation sur le véritable Auteur du Livre de l'Imitation

de Jesus-Christ, pour servir de réponse à celle de M. l'Abbé Valart. Par un Chanoine-Régulier de Ste Geneviève. (Brochure de 40 pag. *in*-12.)

Traité des maladies des os, &c. Par feu M. Petit, de l'Académie Royale des Sciences &c. Nouvelle Edition, revuë & augmentée d'un Discours historique & critique sur cet Ouvrage. Par M. Louis, Professeur & Censeur Royal &c. (Deux Volumes *in*-12.) La Partie neuve de ce Traité est le Discours bien écrit & curieux de M. Louis.

On publie la suite de *l'Ami des hommes*, IV^e^ Partie, (Volume *in*-4°. on donne aussi le même Ouvrage en 2. vol. *in*-12.) On voit bien qu'une addition faite à l'*Ami des hommes* doit beaucoup intéresser les bons citoyens & les gens de Lettres. *Cette IV^e^ Partie se*

trouve, comme les trois autres, chez Chaubert, au bout du Pont S. Michel ; & Hérissant, rue Neuve Notre-Dame.

Supplément au Traité des Gradués, avec un Traité des Expectatives de joyeux avènement & de serment de fidélité. (Tomes Ve & VIe *in*-12.) C'est encore la suite d'un bon Ouvrage & fort estimé. L'Auteur est M. Piales, Avocat au Parlement : & *Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; & Briasson, rue S. Jacques, sont les Libraires.*

Collection Académique composée des Mémoires, Actes ou Journaux des plus célèbres Académies & Sociétés littéraires étrangères, des Extraits des meilleurs Ouvrages périodiques, des Traités particuliers & des Pièces fugitives les plus rares, concernant l'His-

toire Naturelle & la Botanique, la Physique expérimentale & la Chymie, la Médecine & l'Anatomie; traduits en François, & mis en ordre par une Société de gens de Lettres. (Tome V. *in*-4°. de la Partie étrangère, & le second Volume de l'Histoire Naturelle séparée,) contenant les Observations de J. Swammerdam sur les Insectes, avec des Notes & trente-six Planches en taille-douce. *A Dijon, chez Desventes; & à Paris, chez Desaint & Saillant; Ganeau, rue S. Severin; Guillyn, Quai des Augustins; Lambert, rue de la Comédie.*

On peut souscrire encore, & même jusqu'à la fin d'Août pour cette Collection. Les Non-Souscripteurs & ceux qui voudront acquérir ce Volume seul, le payeront 15 liv. en feuilles: ce qui n'est pas exorbitant vû la grosseur du Volume, le nombre des Plan-

ches & la bonne exécution du tout.

Le Manuel des Dames de Charité, ou Formules de Médicaments faciles à préparer &c. avec un Traité de la ſaignée &c. (Volume *in*-12. du prix de 2 liv. 10 ſ.) Quatrième Edition, revuë & augmentée. Ce Livre eſt ſi bon, qu'on ne ceſſera d'en faire des Editions que quand tout le monde en aura des Exemplaires. *C'eſt toujours Debure l'aîné, Quai des Auguſtins, qui le diſtribue.*

Tableau de l'Ecriture-Sainte & de la véritable Egliſe, avec celui des Maximes évangéliques, & un Appendix de l'Eloquence ſacrée. (Deux Volumes *in*-12.) Par Philippe Ferret, Prêtre, Sous-Chantre de l'Egliſe de la Rochelle. (Cet Auteur a déja donné un Livre de zèle contre l'uſure.) *On trouve*

celui-ci à la Rochelle chez Mesnier ; & à Paris chez Durand & David.

Histoire du Bas-Empire en commençant à Constantin le Grand. Par M. le Beau, Professeur Emérite en l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collège Royal &c. (Tome second, qui contient le Regne de Constantin II. de Constance & de Constant, depuis l'année 337 jusqu'à l'année 359.) Chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, &c.

La Morale du Nouveau Testament, partagée en réflexions Chrétiennes pour chaque jour de l'année, à l'usage des Séminaires & des autres Communautés régulières. (Quatre Tomes *in*-12.) C'est une nouvelle Edition : la première est de l'année 1721.

Cette dernière se trouve chez Jean-Thomas Hérissant, rue S. Jacques, &c.

Le même Libraire, avec Desaint & Saillant, & Durand, publie *la Table générale des Matières contenues dans les XXXVI. Volumes de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury & du P. Fabre, avec les dates des principaux évènements, &c.* (Quatre Volumes *in*-12. bien exécutés, tant pour le fond de l'Ouvrage que pour la partie Typographique. Cette Table peut servir pour l'Histoire *in*-4°. & *in*-12.)

Tablettes historiques. Petit Volume utile à ceux qui veulent se rappeller les époques & les principaux évènements de l'Histoire depuis la création du monde jusqu'à l'année 1715. *Chez Hérissant, rue Neuve Notre-Dame.*

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Juillet 1758.
II. Vol.

ARTICLE LXXIII. *Traité du Chanvre, &c.* 1733
ART. LXXIV. *Ordonnances des Rois de France, &c.* Dernier Extrait. 1746
ART. LXXV. Lettere familiari e critiche di Vincenzio Martinelli. *Lettres de M. Vincent Martinelli, &c.* 1777
ART. LXXVI. *Lettre sur les Points* (Hébreux) *Massorétiques.* 1798
ART. LXXVII. *Histoire de France, &c. Regne de Louis XIII. &c.* 1833
ART. LXXVIII. *Poësies philosophiques.* 1861
ART. LXXIX. *Mercure de Vittorio Siri, &c.* 1877

Art. LXXX. Nouvelles Littéraires. 1897

Errata pour Juin.

Pag. 1401, *lig.* 14, a, *lis.* la.

Pour Juillet, I. vol.

Pag. 1605, *lig.* 5, ver, *lis.* vers.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 30. Juin 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'Herissant, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. Deville.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 5152